

DERNIÈRE ÉDITION



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

AVEC LE SUPPLÉMENT DU DIMANCHE

QUARANTIÈME ANNÉE — Nº 11869 — 4,60 F — DIMANCHE 27-LUNDI 28 MARS 1983

5, rue des Italiens 75427 Paris Cedex 09 — Tél. : 246-72-23

U.R.S.S.

Il y a trente ans Khrouchtchev sortait du rang

(Page 2)

PROCHE-ORIENT

Le choix difficile du roi Hussein de Jordanie

(Pages 6 et 7)

JAPON

Un premier ministre épris de changement

(Page 5)

FRANCE

Le retour des boxeurs

(Page 17)

Dans « le Monde Dimanche » quatre pages de radio et de télévision



Dessin de Cagnat.

Le tournant de l'austérité

Inévitable mais risqué

Les mesures d'accompagnement du réajustement monétaire marquent un net infléchissement de la politique économique. Ce n'est plus de rigueur qu'il faut parler mais bien d'austérité. Les décisions annoncées se traduiront par une réduction de 65 milliards de francs de la demande intérieure globale, qui devrait entraîner un ralentissement de la croissance et une baisse du pouvoir d'achat. Le déficit du commerce extérieur devrait se réduire et l'endettement se ralentir.

« Cette discussion sur l'austérité est une discussion qui ne se pose pas actuellement », assurait M. Mauroy le 16 février sur Antenne 2 au cours de l'émission « L'heure de vérité ». Cinq semaines après cette déclaration, le même premier ministre a fait adopter par son gouvernement l'un des plans d'austérité les plus sévères que la France ait connus depuis très longtemps. *« Le plus important, comme disait M. Mauroy à* Europe 1 le 27 février, *c'est que la gauche soit justement le gouvernement de la parole donnée. »*

La vie politique est pleine de ces ruses et de ces mensonges que commande parfois la raison d'État. L'approche des élections municipales justifiait-elle la dissimulation des faits dont s'est rendu coupable M. Mauroy ? Une chose est certaine : en déclarant dès le 31 janvier qu'un deuxième plan de rigueur *« devait être envisagé »*, M. Edmond Maire a infiniment mieux servi la démocratie que ne l'a fait le premier ministre.

Cela dit, le plan d'assainissement rendu public vendredi 25 mars était devenu inévitable puisque le pays vit depuis plus d'un an une grave crise financière. Le déficit des comptes extérieurs et l'endettement inquiétant qu'il a entraîné, le déficit des comptes de l'État, des entreprises publiques, de la Sécurité sociale et de l'assurance-chômage rendaient impérieuse une réduction de la demande intérieure du pays. Celle-ci a progressé de 1,5 % en France en 1981-1982, ce qui peut sembler faible, mais excédait en fait — et de beaucoup — nos possibilités. En R.F.A., la même demande intérieure a diminué de 4,3 % au cours de ces deux dernières années. Les conséquences étaient inévitables : tandis que la R.F.A. accumulait d'énormes excédents commerciaux (l'équivalent de 150 milliards de francs en 1982), la France voyait sa balance commerciale se déséquilibrer dangereusement (93 milliards de francs).

Le plan Mauroy-Delors-Bérégovoy va sembler très sévère. Il l'est en vérité puisqu'il tend à réduire de 65 milliards de francs une demande intérieure qui devrait avoisiner les 3 470 milliards de francs en 1983. La ponction est donc proche de 2 %. Elle touche l'épargne — forcée ou volontaire — pour 20 milliards de francs. Pour 45 milliards, elle concerne les économies budgétaires (15 milliards environ), la fiscalité sur les produits pétroliers (5 milliards), les grandes entreprises nationales (7 milliards de francs), les collectivités locales et les grands travaux (4 milliards de francs), les régimes sociaux (11 milliards de francs en tenant compte du prélèvement de 1 % sur le revenu imposable).

Même si l'on estime que l'effort d'épargne sera plus faible que prévu (beaucoup de cadres « ponctionnés » fiscalement tireront sur leurs économies au lieu de les accroître comme l'espère M. Delors), la pression exercée sur la demande reste considérable. Deux chiffres permettent de l'apprécier : le plan de relance lancé en juin 1981 portait sur 1 % du produit national. Le plan de freinage lancé vingt-deux mois plus tard porte sur 2 % du produit national. Du point de vue de l'impôt sur le revenu, la ponction supplémentaire est de 25 milliards de francs, ce qui représente un alourdissement moyen de 13 % de la fiscalité directe (nous assimilons l'emprunt forcé à un supplément d'impôt de même que nous considérerons le remboursement de cet emprunt comme une baisse de la fiscalité).

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 11.)

Quel grand dessein ?

par THOMAS FERENCZI

A supposer que ni le remaniement du gouvernement ni le discours du président de la République n'aient produit sur l'opinion de gauche l'effet d'entraînement escompté, les mesures annoncées par M. Delors devraient, elles, provoquer le « choc psychologique » que recherche apparemment M. Mitterrand. Mais ce rude coup frappé par le pouvoir a-t-il quelque rapport avec un appel à la mobilisation ? Suffit-il d'affirmer une ferme volonté de rigueur pour convaincre les « déçus du socialisme » d'adhérer à celle-ci ? Peut-on dire aux Français, comme l'a fait le président de la République, que cette « bataille » est aussi la leur sans leur donner de bonnes raisons de se battre ? Tel est le véritable enjeu de l'entreprise confiée au troisième gouvernement du septennat.

Peu importe, de ce point de vue-là, que le premier ministre soit M. Pierre Mauroy, M. Jacques Delors ou M. Pierre Bérégovoy. Chacun d'eux a certes son langage, qui séduit les uns et déplaît aux autres, mais le discours est le même. Pour le moment, à en juger par le programme de redressement, il est celui de l'économie la plus classique. Les conditions dans lesquelles ce plan a été élaboré, au lendemain de la négociation de Bruxelles, en même temps qu'était constitué le gouvernement, participent de la même orthodoxie, qui ne favorise pas le consentement du « peuple de gauche » à l'effort demandé.

Quels propos tenir pour persuader les cadres, les ouvriers, les fonctionnaires, qui sont la base sociale du pouvoir, du bien-fondé de cette politique ? M. Mitterrand, il est vrai, a esquissé une réponse, en invitant les Français à organiser leur avenir *« autour d'un grand dessein »*. L'esquisse demeure cependant bien imprécise, et ces *« valeurs essentielles »* que sont, selon le président de la République, *« la vie, l'intelligence et la conscience humaine »* sont encore bien abstraites.

On n'attendra pas de M. Delors ou de M. Bérégovoy, dont le rôle pédagogique va sans doute se trouver accru, qu'ils se contentent de souligner la dureté des temps et la détermination du gouvernement ni de M. Max Gallo qu'il se borne à mieux expliquer la politique suivie. Il leur appartiendra aussi de dessiner des perspectives nouvelles.

« Parler vrai », comme le souhaitait jadis M. Rocard, n'est pas suffisant. Encore faut-il avoir quelque chose à dire. Ce message que la France, à en croire M. Mitterrand, a pour vocation d'adresser au monde entier, il convient de lui donner un contenu si l'on veut qu'il ne soit pas un vain mot.

AU JOUR LE JOUR

Sacré

Vous pouvez grignoter le pouvoir d'achat, forcer la note des impôts, taxer l'essence, l'alcool et le tabac. Vous pouvez dévaluer le franc, bloquer les magnétoscopes, contraindre l'épargne, brimer les étudiants en médecine.

Vous pourriez même réduire les crédits militaires, nationaliser l'école privée, emprisonner les opposants, chasser les immigrés, interdire les religions, battre les femmes et les enfants.

Si la rigueur l'imposait, nous l'accepterions.

Mais toucher aux voyages lointains, ça jamais ! Vacanciers de tous les pays, unissez-vous !

BRUNO FRAPPAT.

COUP D'ARRÊT AUX NATIONALISTES CORSES

La manière Broussard

De notre envoyé spécial

Bastia. — Le séparatisme corse traverse décidément une bien mauvaise passe. La plus difficile depuis les grandes vagues d'arrestations de 1978 à 1979. On disait le F.L.N.C. — Front de libération nationale de la Corse — affaibli, hésitant ces derniers mois, soumis à des luttes de tendances et à des débordements. Coup sur coup, les policiers viennent de le sonner pour le compte.

La semaine dernière, l'équipe de M. Robert Broussard, commissaire de la République délégué pour la police, avait obtenu les aveux des meurtriers et des racketteurs d'André Schoch. Des « voyous » gagnés à la cause séparatiste pour faire fructifier leurs propres affaires. Vendredi 25 mars, le même Robert Broussard annonçait, à Bastia, l'arrestation de trois des membres présumés du commando qui avait tué, le 11 mars 1982, un légionnaire du 2e REP, le caporal-chef Rossi. Des « politiques », membres de l'organisation clandestine et militants connus d'un syndicat ou de mouvements nationalistes légaux.

Ces deux affaires, le pari gouvernemental de « ramener » la « paix civile » en Corse, commandait qu'on les réussisse. M. Joseph Franceschi, secrétaire d'État à la sécurité publique, en avait fixé l'objectif. Elles avaient l'une et l'autre inquiété l'opinion publique insulaire.

L'aboutissement des enquêtes sur deux meurtres attribués au F.L.N.C., réconforterait mieux la population que la diminution statistique de l'insécurité. Mieux encore que l'interpellation d'une multitude de poseurs de bombes.

Autre avantage, les deux affaires affoleraient l'adversaire, car on y trouverait à coup sûr la preuve, pour l'affaire Schoch, que le F.L.N.C. s'est laissé infiltrer par des « droit commun », et que la violence insulaire est de moins en moins du ressort politique. Et pour l'affaire du légionnaire, que certains membres de l'organisation clandestine s'abritent au sein de ce que certains appellent la « vitrine légale », la Consulte des comités nationalistes (C.C.N.).

PHILIPPE BOGGIO.

(Lire la suite page 17.)

DEUX OUVRAGES INÉDITS

Lire Sartre, enfin

par MICHEL CONTAT

« On entre dans un mort comme dans un moulin », écrivait Sartre au seuil de sa biographie de Flaubert : *« L'essentiel c'est de partir d'un problème. »* Celui que pose sans doute Sartre aux jeunes gens d'aujourd'hui est la politique. Pas celle d'un politicien ou d'un citoyen : celle d'un écrivain. Les options politiques de Sartre, si sévèrement décriées depuis sa mort — les fameuses « erreurs » comptées à son passif, — personne n'y attacherait autant d'importance si elles n'étaient portées par une œuvre, si Sartre n'était l'auteur de *la Nausée*, de *l'Être et le Néant*, de *Saint Genet*, de *l'Idiot de la famille*.

Faut-il dissocier les engagements et les livres, du moment que l'homme qui en vivait l'unité n'est plus parmi nous pour la manifester ? Sartre artiste doit-il reléguer dans l'ombre Sartre politique ? C'est ce qu'affirment beaucoup de ceux qui ne se reconnaissent plus dans les positions qu'ils avaient prises à la suite du temps de la guerre froide — *« tout anticommuniste est un chien »* — puis des luttes anticoloniales — *« abattre un Européen, c'est faire d'une pierre deux coups, supprimer en même temps un oppresseur et un opprimé : restent un homme mort et un homme libre »* — et de l'après-mai 68 — *« élections, piège à cons »*, — formules dont l'excès nous apparaît à présent regrettable et certainement périmé.

Ce serait cependant méconnaître ce qui motive les livres autant que les engagements : la recherche d'une morale. Sartre créateur — le philosophe, le romancier, le dramaturge, l'autobiographe — n'est pas concevable, est rigoureusement inintelligible, sans l'exigence éthique qui l'anime et qui consiste à fonder pour lui-même et pour les autres l'exercice, la pratique de la liberté, c'est-à-dire l'humanisation de l'espèce. Cette recherche, lorsqu'elle est pensée, problématisée, et pas seulement vécue dans la confusion et la douleur, constitue l'intellectuel. Elle est notre tâche infinie.

Sartre n'avait pas voulu publier de son vivant les notes écrites en 1947-1948, en vue de l'ouvrage sur la morale que promettait *l'Être et le Néant*.

(Lire la suite page 14.)



Dates

RENDEZ-VOUS

26 mars. *U.R.S.S.* : visite de M. Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU (jusqu'au 29).
Paris : manifestation en faveur des juifs d'*U.R.S.S.*

27 mars. *Vietnam* : visite de M. Cheysson, ministre des relations extérieures.

28 mars. *Pakistan* : visite de M. Cheysson (jusqu'au 30).
Paris : visite oficielle de M. Kenneth Kaunda, président de la Zambie.
Bruxelles : réunion du conseil d'association C.E.E./Turquie.
Canada : visite de M. Papandréou, premier ministre grec (jusqu'au 31).
Argentine : ouverture de la réunion préparatoire de la CNUSED (jusqu'au 9 avril).

29 mars. *Paris* : élection des maires d'arrondissement.
R.F.A. : discours de M. Brandt en qualité de doyen.

29, 30 mars. *Paris* : visite du président bolivien, M. Siles Zuazo.

30 mars. *France* : journée parlementaire du parti socialiste.
Paris : sortie du film *le Choix de Sophie* d'après le roman de William Styron.
États-Unis : M. Kaunda est reçu par M. Reagan à la séance d'ouverture du Bundestag.

31 mars. *France* : date limite de dépôt des déclarations de magnétoscopes.

1er avril. *France* : mise en place du droit à la retraite à soixante ans.
Sortie en librairie de deux inédits importants de Jean-Paul Sartre.

2 avril. *France* : ouverture de la session de printemps du Parlement.
Début des vacances de Pâques (*zones II et III*).

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	601 F	1 074 F	1 547 F	2 020 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

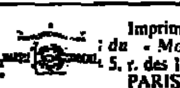
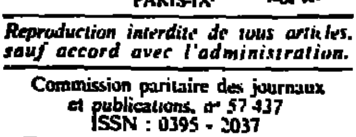
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

LES TARIFS DU MONDE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3,50 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 55 dr. ; Irlande, 75 p. ; Italie, 1 200 L ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 80 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe


Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

IL Y A TRENTE ANS

Un certain Nikita Khrouchtchev...

Le printemps 1953 à Moscou, c'est d'abord, bien sûr, la mort de Staline, mais aussitôt après une bien curieuse période : celle de la remise en cause, progressive, mais, dès les premières semaines, spectaculaire, du culte et de l'héritage du « stratège génial » ; celle d'une lutte pour le pouvoir, masquée mais sans merci, dans l'ombre d'un homme dont presque personne, à l'intérieur comme à l'extérieur, n'imagine que le règne puisse être éphémère : Gueorgui Malenkov. C'est aussi l'époque où un dirigeant que bien peu prennent encore au sérieux, un certain Nikita Khrouchtchev, fait, très progressivement, son apparition sur la scène.

La succession va s'étaler en fait sur près de cinq ans : ce n'est qu'en 1958 que Khrouchtchev éliminera son dernier adversaire, Boulganine, et prendra sa place à la tête du gouvernement. Mais le processus s'engage très vite, avec des rebondissements et des remises en question. Le 7 mars, les hiérarques du politburo – que l'on appelle alors présidium – consolident Malenkov comme principal successeur en le plaçant à la tête du gouvernement tout en le maintenant au poste de secrétaire du parti. Ce fut jadis la situation de Staline qui, aussi étrange que cela paraisse, avait abdiqué en octobre 1952 son titre de secrétaire général et n'était mort que simple secrétaire et président du conseil des ministres.

Un provincial madré

Une semaine plus tard, le 14 mars, ce dispositif est modifié : Malenkov abandonne son siège au secrétariat, où Khrouchtchev, du même coup, fait plus nettement figure de numéro un. Il est cité en tête des membres de cet organisme, mais ce n'est qu'en septembre 1953 qu'il héritera du titre, nouvellement créé, de premier secrétaire. Pourtant, il est fort probable que Malenkov ne se considère pas comme diminué. En effet, ce qui compte alors en U.R.S.S., ce n'est pas tant le parti et son appareil que le conseil des ministres où siègent, comme premiers vice-présidents, toutes les grosses têtes du moment : Beria, Molotov, Boulganine, Kaganovitch. Le communiqué du 7 mars mentionne d'ailleurs les changements dans le parti bien après ceux qui interviennent dans l'État et les services de sécurité, toujours tout-puissants.

Tout cela sera remis en question une nouvelle fois en juin, avec la chute de Beria, puis, à partir de septembre, avec la lente montée de Khrouchtchev qui va précisément chercher à remettre le parti aux postes de commande. La tâche est rude et il faudra ruser. Qui pourrait deviner alors que ce provincial rondouillard au léger accent ukrainien, cet apparatchik plus gauche encore que les autres dans son costume à pattes d'éléphant (pendant des années, sous son règne, la presse fustigera les pantalons étroits de la jeunesse à la mode comme un signe sûr d'anticonformisme) sera le premier déstabilisateur et, de surcroît, le « tombeur » de ses collègues ?

Bien au contraire, Khrouchtchev se présentera, jusqu'en 1955 au moins, comme un protecteur énergique de la rigidité idéologique, d'abord contre Beria, puis contre Malenkov. Deux ans avant le vingtième congrès, on lui doit, en mai 1954, la reprise en main des intellectuels qui, tel Ehrenbourg, avaient un peu trop vite cru au dégel. Il est un gardien vigilant de la primauté de l'industrie lourde (le fameux groupe A dont les staliniens se gargarisent encore aujourd'hui), face aux velléités de relance de la consommation d'un Malenkov. Celui-ci n'a-t-il pas, dans un fameux discours du 8 août 1953 – le même qui a annoncé au monde la première bombe H soviétique, – promis au public médusé *« de la viande et du poisson, du beurre, du sucre, de la confiserie, des tissus, des vêtements, des chaussures, des ustensiles domestiques et des meubles »* ? Un discours que le bon peuple résumera dans un couplet célèbre du folklore officieux :

« Le camarade Malenkov nous a donné du pain et des blinis/
Le camarade Beria n'a pas justifié la confiance. (1) »

Loin du goulash

Le Khrouchtchev de 1953 est donc bien loin du *« communisme du goulash »*, voire du *« communisme de la panse »* qu'il évoquera dix ans plus tard. Il n'est même pas le « Monsieur K » que populariseront ses voyages autour du monde ; et encore moins le tribun débridé qui martèlera de sa chaussure son pupitre de l'ONU en 1960. Son premier déplacement à l'étranger (Chine) n'aura lieu qu'en septembre 1954.

Cela ne signifie pas, au demeurant, qu'il se désintéresse des affaires étrangères. Mais tous y participent dans un style collégial bien oublié depuis lors. Ainsi, lorsque la direction du parti SED (parti socialiste unifié), au pouvoir en Allemagne de l'Est, arrive à Moscou en août 1953, ce ne sont pas moins de sept membres du politburo soviétique qui participent aux conversations – tout l'effectif sauf deux. De même, Imre Nagy, le futur chef du gouvernement hongrois, que Khrouchtchev fera fusiller en 1958, racontera comment il régla alors ses comptes avec Rakosi, le Staline hongrois, en présence de tous les dirigeants de Moscou. Il n'est pas exclu qu'un certain Youri Andropov, modeste fonctionnaire du comité central et futur diplomate à Budapest, ait assisté à ces entretiens...

Ce printemps 1953 comble, en tout cas, les espoirs de tous ceux qui, avec patience mais non sans humour parfois, scrutaient depuis des années l'eau dormante de la presse soviétique, à la recherche des mouvements en profondeur. Qui, sinon ces maniaques incompris, eût décelé le premier signe du grand craquement annonçant la remise en cause des crimes staliniens, non pas dans la *Pravda*, mais dans... le bulletin d'oto-rhino-laryngologie de l'U.R.S.S. ? Dans son numéro en date du 31 mars 1953, cette revue rétablit, dans la liste de ses rédacteurs, le nom du professeur Preobrajenski, l'un des médecins arrêtés dans le cadre du « complot des blouses blanches » dénoncé par Staline quelques mois plus tôt. Le groupe ne devait être réhabilité officiellement qu'en avril. Le 10 mars encore, dans le *Travailleur médical*, le communiqué sur les causes de la mort de Staline avait porté la signature du docteur Timachouk, principale accusatrice des *« médecins assassins »*...

C'est également aux heures fastes de la « kremlinologie », dont Robert Conquest devait faire quelques années plus tard une analyse magistrale (2) qu'appartient l'épisode de la photographie de Malenkov en compagnie de Staline et de Mao publiée par la *Pravda* du 10 mars. Cette photographie avait déjà été publiée par l'organe du parti, trois ans plus tôt, le 14 février 1950, mais trois personnages séparaient alors Malenkov de Mao : pour mieux montrer que le dauphin désigné était tout proche des grands hommes du communisme mondial, ces trois personnages avaient tout simplement été éliminés par un savant montage.

En sens inverse, la première « non-personne » victime des purges staliniennes et qui eut droit soudain à l'existence fut Petrovski, un ancien président ukrainien éliminé de la vie publique avec toute la direction de cette république, dans les années 30. A la différence de Kossior et de bien d'autres, Petrovski avait eu la chance de survivre. On le décora donc de l'ordre de Lénine, pour son soixante-quinzième anniversaire, par un décret du 28 avril publié le 6 mai. Renseignements pris, pourtant, Petrovski n'était pas né à cette date, mais le 4 février... Entre-temps, Staline était mort, et c'était là toute la différence.

Le retour de ces « non-personnes » prit d'ailleurs vite une telle ampleur qu'il fallut ajouter, en 1958, pour héberger leurs biographies, un cinquante et unième volume à la Grande Encyclopédie soviétique, dont les cinquante tomes s'étaient échelonnés avec une régularité d'horloge toutes les dernières années, et resteront dans l'histoire un monument de non-information. Les souscripteurs (même étrangers) reçurent une aimable invitation à remplacer la biographie élogieuse de Beria par un long article illustré d'une carte sur... le détroit de Behring.

Où Beria devient Behring...

Il est vrai qu'il n'y avait aucune raison de faire dans la nuance à propos d'un homme dont on venait de révéler les turpitudes à la solde de l'Intelligence Service depuis... *1919*, et qui avait été expulsé du politburo *manu militari* par quelques solides maréchaux (certains rapportèrent que le chef de toutes les polices soviétiques quitta la séance roulé dans un tapis), avant d'être fusillé au terme d'un procès à huis clos.

Dessin de ROUIL.

Le « petit Pinia »

La vie du Kremlin se déroulait en dents de scie. Certains dirigeants de haute volée faisaient la leçon à tout le monde avant d'être contraints à d'humiliantes autocritiques. Ainsi, Molotov dut s'excuser, en octobre 1955, pour avoir dit que les *« fondements d'une société socialiste »* venaient d'être édifiés en U.R.S.S. Erreur ! C'était fait depuis 1932. D'autres responsables étaient victimes de curieux chassés-croisés. Le ministre de l'agriculture, Ivan Benediktov, fut éloigné en Inde comme ambassadeur, à la mort de Staline, avant de retrouver son poste trois mois plus tard – ce qui ne l'empêcha pas de redevenir ambassadeur en Inde, en 1959, et cette fois pour de bon. Mikhaïl Zimianine fut nommé chef du parti en Biélorussie, presque clandestinement et pour quelques semaines au printemps 1953, après quoi la place revint à son titulaire, Nicolas Patolitchev.

Le premier cité est aujourd'hui secrétaire du comité central du parti ; le second, ministre du commerce extérieur. Mais ces incidents de carrière ont atteint des personnages encore plus importants. Leonid Brejnev, promu en *1952* secrétaire du parti et membre suppléant du politburo, perd ces deux postes prometteurs à la mort de Staline pour se retrouver commissaire politique de la marine. Alexis Kossyguine, autre ancien suppléant du politburo, est évincé lui aussi en mars 1953 ; il ne reprendra du galon qu'en décembre de la même année, en devenant vice-président du gouvernement. Youri Andropov passe de l'appareil du comité central du parti, où il avait passé les dernières années de Staline, à la diplomatie, comme simple conseiller d'ambassade.

Tous ces hommes allaient devoir leur brillante carrière à venir à celui qui se comparait au petit Pinia d'une histoire ukrainienne : *« Des prisonniers se cherchent un chef. Après avoir écarté le plus gros, puis le plus maigre, celui-ci puis celui-là, on choisit Pinia, le plus bête. Lorsque le tunnel d'évasion est creusé, qui va s'engager le premier ? Passe donc le premier, Pinia, puisque tu es le chef, tu verras bien ce que tu trouveras à la sortie ! Ce Pinia, c'était moi. »*

Khrouchtchev raconta cette anecdote, un soir d'octobre 1957 au cours d'une réception à Moscou. Boulganine le tira doucement vers la sortie.

MICHEL TATU.

(1) Le piment des deux vers étant dans la rime (Malenkov, *blinkov*, Beria et *dovieria.*)

(2) Robert Conquest, *Power and Policy in the U.S.S.R.*, Editions Macmillan Londres 1961.

Le Parlement européen

Un quart de siècle d'inexistence

Le Parlement européen, qu'on se le dise, a vingt-cinq ans. Depuis juillet 1979, ses membres sont élus au suffrage universel. Les plus optimistes espéraient que cet effort de démocratisation longtemps empêché par la France, accepté en décembre 1974 par M. Giscard d'Estaing comme une sorte de contrepartie à la création du conseil européen, donnerait un élan nouveau, un peu de fraîcheur, à une Communauté jugée trop lointaine, peu soucieuse des préoccupations quotidiennes du citoyen.

D'autres, plus inquiets, craignaient que l'élection de l'Assemblée ne fût l'occasion d'une nouvelle et dangereuse offensive des partisans de la supranationalité. Après bientôt trois ans d'expérience, les premiers sont déçus, frustrés. Les seconds, qui, il est vrai, n'avaient pas perçu que l'évolution prise par la construction européenne rendait leur inquiétude sans fondement, sont pleinement rassurés. Piètre consolation ! Le jugement à porter sur l'institution ne peut être que sévère.

Le Parlement de Strasbourg n'est plus l'objet d'une controverse, il n'existe pas. Lieu de palabres irréelles pour politiciens peu compétents – il est des exceptions mais elles sont peu nombreuses – épaulés par une administration pléthorique et faible, l'Assemblée telle qu'elle fonctionne est une parodie de ce qu'elle aurait dû, de ce qu'elle aurait pu être. Est-il excessif d'affirmer que, frisant souvent le ridicule, elle ternit l'image d'une construction européenne qui, malgré ses faiblesses, ses lenteurs, progresse et demeure pour nos pays à la fois un atout et une espérance ? Les autres institutions, le conseil des ministres, la Commission, ont leurs insuffisances. Mais une compétence technocratique réelle (absente chez la quasi-totalité des parlementaires) alliée à une certaine aptitude à saisir les occasions de progrès leur permet, moins rarement qu'on le prétend, d'effectuer des percées significatives. A cet égard, la crainte évidente qu'éprouve actuellement la Commission, ou du moins une partie de ses membres, de se faire renverser par l'Assemblée – celle-ci en a le pouvoir – est aussi paradoxale qu'affligeante.

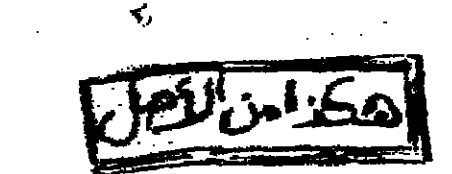
Peut-on trouver à l'Assemblée des circonstances atténuantes, lui donner comme excuse la modestie de ses pouvoirs ? Assurément pas. Utilisant assez habilement les possibilités offertes par la procédure, elle s'est livrée chaque année à un coup de force budgétaire.

Un feu de paille

Le premier, le plus spectaculaire puisque le Parlement usa de son droit de rejeter le budget de la C.E.E. (certains ont dit alors que l'Assemblée brûlait trop vite ses meilleures munitions), fut mené de manière constructive, presque prometteuse : la commision du budget et son rapporteur, l'actuel président de l'Assemblée, Piet Dankert, ne se contentant pas de dénoncer le coût de la politique agricole commune, de couper dans les crédits, présenta une amorce de projet-réforme de l'Europe verte, bien charpenté, utile. Le Parlement jouait son rôle. Sur un thème d'actualité, il manœuvrait et surtout cherchait à influencer. Ce fut un feu de paille : les coups de force budgétaires suivant relevèrent du piratage, mais sans être accompagnés désormais d'une argumentation un peu convaincante, d'un projet. Le résultat est là : le conseil des ministres s'occupe des initiatives budgétaires du Parlement, parce que la règle le lui impose, mais personne, hors les cercles d'initiés, ne prête plus d'attention à ces jeux stériles.

L'absence de sérieux, la banalité des débats dits *« de fond »* sur les grands thèmes d'actualité – emploi, politique industrielle ou commerciale, – un papillonnage constant sur les questions diplomatiques, n'ont bien sûr pas contribué à renforcer le prestige de l'Assemblée, à lui donner, en terme, d'influence, l'assise nécessaire pour user efficacement et de façon constructive des pouvoirs budgétaires très réels dont elle dispose. Les qualités et la compétence de Mme Simone Veil, le premier président, ne pouvaient évidemment suffire à inverser la tendance. L'échec est patent, le plus triste est qu'on ne distingue guère comment il pourrait être corrigé.

PHILIPPE LEMAITRE.



Etranger



BULLETIN

Duels oratoires sur le Nicaragua

Le Nicaragua et les « agressions extérieures » dont il est l'objet, et que dénoncent ses dirigeants, donnent lieu depuis quelques jours, au Conseil de sécurité de l'ONU, à des duels oratoires aussi violents qu'attendus. Aux accusations lancées par les sandinistes et leurs alliés ou sympathisants contre l' « interventionnisme » américain en Amérique centrale, la représentante des Etats-Unis, Mme Kirkpatrick, a répondu, le vendredi 25 mars, de la manière abrupte — sinon caricaturale — qui lui est habituelle.

Les dirigeants sandinistes, selon elle, sont des « dictateurs » qui « répriment » leur peuple et tentent de « déstabiliser » leurs voisins. Certains des Etats qui les soutiennent à la tribune ne sont que des « marionnettes » des Soviétiques. L'assistance militaire américaine aux gouvernements salvadorien et hondurien est seulement destinée à protéger les droits de leurs peuples à l' « autodétermination » contre les attaques menées par les guérilleros marxistes, appuyés par leurs amis nicaraguayens et cubains.

C'est ainsi que le gouvernement de M. Reagan et ses représentants réécrivent l'histoire et analysent, du moins officiellement, les réalités de la région. Leurs adversaires font preuve du même simplisme en sens contraire. En fait, les efforts déployés par la C.I.A. pour affaiblir le gouvernement sandiniste, en soutenant les commandos « contre-révolutionnaires » à l'œuvre dans le nord du Nicaragua, *sont aussi difficiles à nier* que la « sympathie » témoignée par les dirigeants de Moscou à l'égard de ceux de Managua, telle qu'elle vient de s'exprimer dans le communiqué officiel publié après la rencontre entre M. Andropov et le coordonnateur de la junte nicaraguayenne, M. Daniel Ortega.

La situation dans les départements nicaraguayens frontaliers du Honduras est sérieuse, peut-être pas aussi grave qu'on le dit à Managua, où la tentation est grande de dramatiser pour susciter un débat à l'ONU. Les dirigeants sandinistes — ils le disent eux-mêmes — ne sentent pas leur pouvoir menacé, mais ils doivent soutenir un effort de guerre de plus en plus grand pour faire face aux incursions meurtrières d'anciens gardes somozistes entraînant avec eux plusieurs milliers de paysans et d'Indiens Miskitos. Pour la première fois, Managua a affirmé, vendredi, que des troupes régulières honduriennes avaient pénétré en territoire nicaraguayen, ce que le gouvernement de Tegucigalpa a démenti.

Après les menaces du Nord, celles du Sud : un ancien opposant à Somoza, M. Fernando Chamorro, passé dans l'opposition au *sandinisme*, a lancé ses premières attaques armées depuis le Costa-Rica voisin, tandis que l'ancien dirigeant sandiniste, M. Eden Pastora, s'apprête à le faire. Là aussi, les Etats-Unis sont soupçonnés de travailler dans l'ombre. « *Ils veulent nous* détruire, mais ils ne savent pas comment », déclarait en décembre le ministre nicaraguayen de l'intérieur, M. Tomas Borge. Celui-ci vient de nuancer cette affirmation : les Américains veulent négocier une trêve au Nicaragua contre un arrêt des fournitures d'armes à la guérilla du Salvador, a-t-il dit en substance. Même si une telle négociation intéressait les parties en cause, les conditions de la paix civile au Salvador, et même au Nicaragua, seraient-elles réunies pour autant ?

TOUT EN MÉNAGEANT ALGER

Madrid entend maintenir de bonnes relations avec Rabat

L'Espagne et l'Algérie sont favorables à une « solution juste et pacifique » du conflit du Sahara-Occidental, fondée sur le respect des principes et des résolutions des Nations unies et de l'Organisation de l'unité africaine, indique le communiqué commun publié vendredi 25 mars, à la suite de la visite officielle à Alger du vice-président du conseil espagnol, M. Alfonso Guerra (le Monde du 23 mars). Celui-ci s'est entretenu avec le responsable des relations extérieures du Polisario, M. Ould Saleck ; il a rappelé que, pour le gouvernement socialiste espagnol, l'Espagne n'a pas transféré sa souveraineté, mais uniquement son administration au Sahara-Occidental. Le communiqué commun ne mentionne pas le Polisario et se limite à souligner que « le peuple sahraoui a droit à son autodétermination ». —

De notre correspondant

Madrid. — C'est à un délicat jeu d'équilibre que l'Espagne se livre en Afrique du Nord. Après le voyage que le vice-président du gouvernement, M. Alfonso Guerra, a effectué du 22 au 25 mars à Alger, M. Felipe Gonzalez devait entamer, lundi 28 mars au Maroc, sa première visite officielle à l'étranger depuis son installation à la tête du gouvernement de Madrid.

L'arrivée du parti socialiste ouvrier espagnol (P.S.O.E.) au pouvoir à Madrid, en décembre, avait été accueillie avec circonspection à Rabat : quelle attitude allait-il adopter sur la question du Sahara ? L'Espagne, comme l'affirme le Front Polisario, porte une responsabilité particulière dans ce conflit. En tant que puissance colonisatrice, n'avait-elle pas signé en novembre 1975 avec le Maroc et la Mauritanie les « *accords de Madrid* », qui prévoyaient le partage entre ces deux pays de son ancien territoire ? Ce texte avait été vivement dénoncé à l'époque par le P.S.O.E., alors dans la clandestinité.

A l'issue d'un voyage dans l'ancien Sahara espagnol, M. Felipe Gonzales signait d'ailleurs en novembre 1976 en Algérie avec les dirigeants du Polisario un document fustigeant « *l'accord de Madrid de triste mémoire par lequel trois Etats s'arrogeaient le droit de disposer d'un peuple étranger* ». Le P.S.O.E. reconnaissait le Front Polisario comme « *le seul et légitime représentant du peuple sahraoui* ». Durant les années suivantes, il fut l'un de ceux qui défendirent avec le plus de vigueur la thèse de l'admission du Polisario au sein de l'Internationale socialiste.

Toutefois, parvenus au pouvoir, les socialistes espagnols considèrent désormais que le maintien de bonnes relations avec le Maroc passe avant les fidélités militantes d'hier. Deux raisons les poussent à ménager le régime du roi Hassan II. D'une part, le problème de Ceuta et Melilla, les deux « *places de souveraineté* » espagnoles sur la côte nord-africaine, revendiquées par le Maroc. Si le gouvernement de Rabat lançait une campagne pour la récupération de ces deux enclaves, le P.S.O.E. se retrouverait dans une position incommode. Toute marge de manœuvre lui est interdite face à la pression des forces armées, d'autant plus promptes à réagir à une politique d' « *abandon* » qu'elle émanerait de la gauche.

Le problème de la pêche joue d'autre part son rôle, car le Maroc accepte dans ses eaux territoriales un important contingent de pêcheurs espagnols. Le renouvellement de l'accord entre les deux pays se heurte à de grandes difficultés. Désireux de préserver ses richesses halieutiques, le gouvernement de Rabat exige de celui de Madrid qu'il réduise de plus de moitié la prise de poisson au large des côtes nord-africaines. Il lui demande également de coopérer davantage au développement technologique de l'industrie halieutique marocaine.

Pour toutes ces raisons, l'Espagne entend maintenir de bonnes relations avec le Maroc, tout en ménageant les susceptibilités algériennes. Le rapprochement en cours entre Rabat et Alger ne peut, il est vrai, que rendre plus facile la tâche de la diplomatie de Madrid. Lors de la visite qu'il effectua au Maroc en décembre dernier, le ministre des affaires étrangères, M. Moran, fut l'un des premiers à être informé personnellement par Hassan II de la rencontre alors en gestation entre ce dernier et le chef de l'Etat algérien.

L'apaisement des tensions au Maghreb est vivement souhaité à Madrid, où l'on fait d'ailleurs état d'un parallélisme entre les intentions de la France et celles de l'Espagne à l'égard de cette région. On considère ici que le Maroc sera moins tenté de rechercher l'appui de puissances « *extra-régionales* » (en clair, les Etats-Unis) lorsqu'il aura résolu les conflits qui l'opposent à ses voisins. La solution du problème du Sahara jouera à cet égard un rôle fondamental.

THIERRY MALINIAK.

POINT DE VUE

La France et le tiers-monde

La politique de développement en question

Au lendemain de son élection, M. François Mitterrand avait concrétisé sa volonté d'engager la France dans une véritable politique de développement en créant, notamment, à la fin de 1981, une délégation interministérielle pour la coopération et l'aide au développement dont la responsabilité avait été confiée, à l'époque, à M. Stéphane Hessel. Nommé depuis à la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, ce dernier livre ci-dessous les réflexions que lui inspire la récente suppression de cette délégation interministérielle.

par STÉPHANE HESSEL (*)

AU moment où le gouvernement se pose à juste titre la question d'une meilleure cohérence interne dans la poursuite de chacune de ses politiques, la décision qui vient d'intervenir (1) de supprimer la délégation interministérielle pour la coopération et l'aide au développement est particulièrement inopportune. Elle met fin prématurément et sans raison valable à une expérience discrète et dont l'efficacité s'affirmait au fil des mois. Elle jette le doute sur la volonté du gouvernement de mener à leur terme les réformes de structure sans lesquelles il ne pourra tenir les engagements qu'il a pris à l'égard des pays du tiers-monde, principales victimes de la récession et du désordre économique mondial.

La création, en décembre 1981, *d'une instance légère auprès du premier* ministre chargée d'assurer *l'adaptation harmonieuse des structures* ministérielles existantes aux impératifs d'une nouvelle politique de coopération au développement avait été le résultat de débats passionnés où s'étaient exprimés tous ceux qui, à l'instar du président de la République, envisageaient le rôle de la France à l'égard du tiers-monde comme un objectif majeur de ses relations extérieures et un atout essentiel dans sa volonté de sortir de la crise où s'enlisait l'économie mondiale.

Atteindre cet objectif si éloquemment affirmé par François Mitterrand tout au long de sa campagne et que le président de la République n'a cessé de faire figurer parmi les composantes majeures de notre politique — faire de la France un partenaire plus attentif et mieux capable de répondre aux besoins et aux potentialités des pays en voie de développement, — cela impliquait une restructuration sérieuse et profonde de l'appareil administratif chargé de sa mise en œuvre.

Force était en effet de constater qu'aucune cohérence n'existait entre les services chargés traditionnellement au sein de l'ancien ministère de la coopération de gérer les actions d'aide au développement découlant de nos engagements politiques dans l'Afrique francophone subsaharienne ceux qui, dans le cadre de l'ancien ministère des affaires étrangères, saupoudraient d'une fine couche de coopération culturelle et technique tout le reste des pays en développement (P.V.D.) ceux qui, dans des perspectives essentielles mais différentes, dispensaient des prêts du Trésor à un certain nombre de partenaires, abonnés ou non, en conjonction avec des crédits garantis facilitant nos exportations d'équipement, ceux qui, dans chacun des ministères économiques et techniques, au bénéfice de la multiplication des contacts internationaux de ministre à ministre, participaient aux échanges matériels et intellectuels avec des pays du tiers-monde, et ceux, enfin, qui suivaient — en s'efforçant avec des moyens budgétaires dérisoires d'y maintenir une place privilégiée pour la France — les activités multiples, parfois incohérentes mais au total d'un impact croissant sur l'économie du développement, des organisations multilatérales, financières et techniques, des programmes d'aide aux P.V.D. des Nations unies, des fonds et des banques régionales de développement.

∴

Les mesures prises en novembre 1981 *devaient nous permettre* de faire face à trois tâches essentielles *et urgentes* :

∴

1) *L'intégration, dans un seul ministère des relations extérieures, de l'ensemble des responsabilités d'une diplomatie dont la coopération au développement constitue une part de plus en plus importante*, qui justifie pleinement la présence au sein du gouvernement d'un ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, mais dont l'exécution est confiée à des services formant partie intégrante du ministère et y occupant toute la place et rien que la place qui correspond aux responsabilités qui sont les leurs. Cela veut dire que ces services ne doivent se confondre ni avec ceux d'une direction chargée des contacts politiques avec une région du monde particulière, l'Afrique notamment, ni avec ceux d'une direction responsable de l'action culturelle de la France dans l'ensemble du monde, *qu'il soit industrialisé ou non.*

2) *La cohérence des nombreuses instances qui participent à la présence économique et technique de la France dans les pays en voie de développement* et qui disposent d'une gamme de moyens dont aucun n'a d'efficacité réelle et à long terme s'il *n'est combiné avec tous les autres. Il* s'agit là d'une tâche essentielle qui a *été accomplie avec succès par la plupart* des pays industrialisés, tout particulièrement par la République fédérale d'Allemagne, et qui donne à leurs interventions dans les P.V.D. une consistance et un suivi qui faisaient gravement défaut aux nôtres.

Ces instances, ce sont naturellement les différents départements ministériels, les grands établissements de financement comme la Caisse centrale de coopération économique, les institutions universitaires et scientifiques, les organisations bénévoles non gouvernementales, les bureaux d'études spécialisés, mais aussi les entreprises, et parmi elles non seulement les grandes entreprises nationalisées mais aussi les petites et *moyennes entreprises*, porteuses de technologie souvent plus appropriées. Or leurs interventions, si nous voulons qu'elles servent efficacement le double objectif de contribuer là où elles s'appliquent à un développement authentique, c'est-à-dire auto-entretenu, et qu'elles ouvrent des champs féconds à notre expansion économique, technique et culturelle, il faut qu'elles trouvent leur place dans une stratégie clairement définie et poursuivie avec les moyens adéquats.

3) *La préparation des décisions à prendre au niveau le plus élevé de l'Etat pour orienter la politique française à l'égard du tiers-monde*, réserver les ressources destinées aux pays *avec lesquels nous souhaitons entretenir* des relations privilégiées, définir *les thèses que nous défendrons dans* les instances internationales et contrôler la tenue des engagements quantitatifs et qualitatifs pris par le gouvernement, notamment en ce qui concerne le pourcentage de notre P.N.B. consacré à l'aide au développement.

∴

Le rôle assigné à la délégation interministérielle dans l'accomplissement de ces trois tâches essentielles a fait l'objet de textes (2) qui conservent toute leur actualité. En l'espace de quatorze mois, *malgré le départ à* la fin de l'été 1982 du délégué appelé *à d'autres fonctions — qu'il* n'avait acceptées qu'assuré d'être *remplacé dans son poste, — l'équipe* mise en place avec des moyens excessivement *modestes* auprès du premier ministre — cinq agents de haut niveau et trois secrétaires — a amorcé avec beaucoup de conscience et d'énergie les études et les concertations dont elle avait la charge.

Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur le bilan de la délégation, même si je suis tout disposé à prendre sur moi ses faiblesses et à attribuer ses succès à la qualité et au dévouement des camarades qui m'ont secondé et qui ont poursuivi après mon départ l'œuvre entreprise. Mais une chose est certaine : si le mouvement est largement amorcé, si l'accueil fait de tous côtés aux initiatives prises a été encourageant, si même les partenaires à l'origine les plus réticents ont compris et soutenu nos intentions, la mission qui nous a été confiée est très loin d'être accomplie.

Qu'il s'agisse du décret d'attributions du nouveau ministre délégué, de la mise en place des services placés sous son autorité dans le cadre de la restructuration du ministère des *relations extérieures, de la* conjonction, tant à Paris que dans les *capitales des pays partenaires*, des moyens et des instruments de la *coopération, du statut et de la formation* des personnels qui l'animent, *rien de ce qui a été fait ne répond encore* de façon satisfaisante aux attentes suscitées *par notre discours.*

C'est pourquoi il est essentiel que le *nouveau gouvernement* ne néglige pas, dans son souci si clairement souligné de cohésion et d'efficacité, d'assurer ces qualités à sa politique de coopération avec les pays en développement. A lire le communiqué du dernier conseil des ministres du précédent gouvernement, celui du 16 mars, dans ce qu'il dit de la Conférence des non-alignés à New-Delhi et de la volonté de la France de donner tous son sens à la belle formule du président de la République : « *Aider le tiers-monde, c'est s'aider soi-même* », on ne peut que s'attrister du retard pris dans la mise en place des instruments de cette politique, *on ne peut que s'alarmer de voir* disparaître l'instance la mieux placée *dans l'appareil de l'Etat pour en* poursuivre la cohérence.

On ne peut qu'exprimer fermement l'espoir que des mesures soient *prises pour que nous ne retombions* pas, en matière de coopération au développement, dans le clientélisme et dans le bricolage.

(*) Ambassadeur de France.

(1) Décret paru au *Journal officiel* du 16 mars.

(2) Relevé de conclusions du comité interministériel du 28 novembre 1981 et décret du 2 décembre 1981.

Chili

Deux cent trente arrestations après de violentes manifestations

Santiago *(A.F.P.)*. — Quelque deux cent trente personnes, dont deux prêtres catholiques, ont été arrêtées lors des violents incidents qui se sont produits le jeudi 24 mars à Santiago. Aux cris de « *Pain, justice, travail et liberté !* », des centaines de manifestants avaient convergé, à la tombée de la nuit, vers le centre de la capitale et avaient affronté trois heures durant les carabiniers, qui ont usé de gaz lacrymogènes et de canons à eau. Les manifestants avaient brisé des cabines téléphoniques, allumé des feux et dressé des barricades. Les heurts ont fait plusieurs blessés parmi eux.

Auparavant, huit bombes avaient explosé dans plusieurs quartiers de la ville, ces attentats visaient des installations électriques, de distribution d'eau potable et des autobus. D'autres manifestations ont eu lieu à Valparaiso et à Concepcion, apparemment à l'initiative des partis de gauche clandestins. Celle de Santiago avait été convoquée par le Comité de coordination des habitants *des quartiers pauvres de la capitale.*

Auparavant, la police avait arrêté à Santiago et dans plusieurs villes du pays quatre personnes accusées de « *communisme* », ainsi qu'une vingtaine de dirigeants syndicaux et estudiantins.

Le gouvernement a déclaré, vendredi, qu'il ne tolérerait pas la « *répétition* » des manifestations de rue et affirmé que les attentats avaient été coordonnés avec les manifestations. Il a également affirmé que Radio-Moscou avait « *annoncé ces incidents plusieurs jours à l'avance* ».

Ceux-ci ont pour toile de fond la grave crise économique que traverse le pays : chute de 14 % de la production, chômage affectant 25 % de la population active, dette extérieure de 17 milliards de dollars. Le plan de redressement présenté par le président Pinochet a été accueilli avec tiédeur par les milieux industriels.

SELON « AVIATION WEEK »

Les Etats-Unis vont expérimenter un missile anti-satellite

Washington *(A.F.P.)*. — L'armée américaine va bientôt expérimenter un missile anti-satellite lancé d'un intercepteur F-15 « Eagle », affirme la revue *Aviation Week*, vendredi 25 mars. Les deux premiers tirs auront lieu à la fin de l'été et à l'automne sur une cible fictive. Le but sera de vérifier le bon fonctionnement des systèmes de propulsion et de poursuite.

Au cours d'une conférence de presse impromptue, vendredi à la Maison Blanche, le président Reagan a confirmé sa décision (*le Monde* du 25 mars) de mettre en œuvre sa nouvelle stratégie fondée sur une technologie futuriste, mais il a reconnu que la recherche et le développement d'un nouveau système anti-balistique ne pourront donner de résultat avant l'an 2000. « *Plus rapidement on démarrera, mieux ce sera* », a-t-il ajouté, annonçant qu'il allait immédiatement signer une directive demandant aux chefs d'état-major d'accélérer les études sur les systèmes d'armes anti-missiles.

Le président a reconnu qu'il s'écartait ainsi de la stratégie de la dissuasion mutuelle que les gouvernements américains ont suivie depuis trente ans mais qui ne sera pas pour autant abandonnée du jour au lendemain. Enfin, M. Reagan a souligné que la décision de lancer les recherches sur une nouvelle stratégie ne violait en aucune manière le traité avec l'U.R.S.S. de 1972 sur les armes anti-balistiques, ce traité interdisant seulement le déploiement et les essais de telles armes, mais non la recherche.

A travers le monde

Bangladesh

- LES ACTIVITÉS POLITIQUES, proscrites depuis l'instauration, l'année dernière, de la loi martiale, seront de nouveau autorisées à partir du 1er avril, a annoncé, le vendredi 25 mars, l'administrateur de la loi martiale au Bangladesh, le général Mohammad Ershad.

Vietnam

- UNE MISSION DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL est arrivé le vendredi 25 mars à Hanoï pour une visite de dix à quinze jours à l'invitation de la Banque du commerce extérieur du Vietnam. De sources vietnamiennes informées, on indique que l'objet de la visite est d'étudier une demande vietnamienne de prêts. Plusieurs missions du F.M.I. se sont rendues discrètement au Vietnam depuis un an. Selon des milieux diplomatiques, des missions auraient conclu dans leurs rapports que l'attribution de prêts au Vietnam était difficile tant que ce pays ne recevait pas d'aides bilatérales internationales importantes.



Avoir vingt ans à Rangoun

La « voie birmane vers le socialisme » connaît de singuliers détours. Elle contourne, notamment, tout ce qui favoriserait par trop la spontanéité populaire. Les fêtes doivent rester bien ordonnées, et le parti ne perd pas de vue les citoyens. Mais les habitants de Rangoun, experts en vieilles voitures et en trafics de tout genre, s'accommodent de ce régime vigilant.

De notre envoyé spécial

Rangoun. — Avis *« aux personnes sans scrupules, aux vandales et aux jeunes fantasques »* qui seraient tentés de mettre à profit quelque fête que ce soit pour faire du chambard. Le moment venu, les autorités de Rangoun leur signifient très clairement les limites du tolérable. Interdit de vendre et de tirer des pièces d'artifice. Les divertissements publics, sur tréteaux ou à même la rue, doivent recevoir l'aval de la censure de telle sorte qu'aucun dialogue, aucune attitude, ne puisse *« offenser la dignité et le prestige de l'Etat »*.

La méfiance est de rigueur à l'encontre des jeunes. Certes, le temps n'est plus où, dans les rues de la capitale, les agents de la force publique pourchassaient les porteurs de blue-jeans et, à titre de représailles, coupaient une jambe du scandaleux pantalon ! Il n'empêche que, aux yeux de bon nombre de dirigeants, le jean est le signe extérieur des mœurs décadentes de l'Occident. Le *longyi* — pièce de tissu que l'on porte enroulée autour de la taille — doit être l'uniforme national.

Décadente aussi, la musique *disco*. Au demeurant, ici, les « boîtes » n'existent pas. Restent les films indiens et les westerns-spaghetti censurés, James Bond, Kung Fu et Jean-Paul Belmondo. La capitale ne compte, pour trois millions d'habitants, qu'une dizaine de salles. Queues interminables. Les chômeurs — ils sont légion — vont à la séance du matin, les autres à celle du soir.

La télévision a commencé à émettre, à Rangoun, en juillet 1980. Deux heures par jour, parfois des feuilletons britanniques mais pas encore « Dallas »... La ville compte déjà plusieurs milliers de postes en couleurs qui servent aussi — et surtout — à projeter chez soi, entre amis sûrs, des films dont le gouvernement birman a bien du mal à contrôler le commerce illicite et licencieux. Séances confidentielles dont le prix varie de 15 à 25 kyats (1) selon qu'il s'agit de *soft* ou de *hard*. Certains, en désespoir de cause, choisissent la fréquentation des tripots clandestins, l'évasion dans l'alcool, la drogue ou la violence. Pendant le premier semestre de 1982, selon des sources officielles, un crime a été commis toutes les quatre heures et un viol toutes les huit heures.

Diplômés en surnombre

« Priorité absolue à l'éducation », proclame-t-on en haut lieu. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres, à ce qu'on appelle ici le *« standard mondial »*. Trop d'élèves, pas assez de professeurs, peu de locaux. Au bout du compte, un enseignement au rabais qui donne à penser à certains que, *dans dix ans*, le niveau scolaire sera inférieur à celui du Bangladesh...

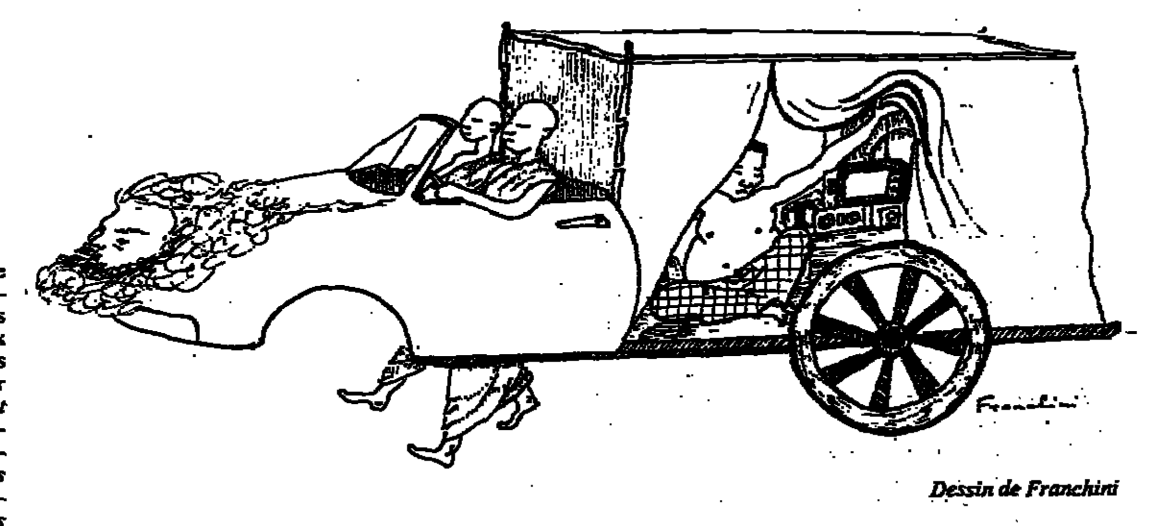
Soixante à soixante-dix élèves par classe, et encore l'école ne leur est-elle ouverte qu'à mi-temps, le matin ou l'après-midi. *« Le niveau scolaire est si faible*, nous explique un instituteur de banlieue, *que des parents se sacrifient pour offrir à leurs enfants des cours privés et que les aînés ne travaillent que pour payer les études des plus jeunes. Beaucoup de foyers n'ont d'autre issue que de mettre au travail leur progéniture, avec un maigre bagage, dès l'âge de quinze ans, dans les usines alentour. »*

Quant aux maîtres d'école, ce n'est pas avec un traitement mensuel de 200 à 400 kyatts qu'ils sont en mesure de joindre les deux bouts. Ils sont tous en quête, après leur cours, d'un travail au noir plus rémunérateur. *« On formait autrefois cent à deux cents instituteurs par an*, raconte un enseignant : *il en sort maintenant près de sept cents chaque année, auxquels on donne, à la va-vite, des rudiments du métier. »*

Ceux qui auront eu la chance de *« pousser jusqu'au supérieur »* sont-ils du moins assurés de leur avenir ? Les universités de Rangoun et de Mandalay — non compris les instituts spécialisés — ont délivré, cette année, quelque sept *mille* diplômes. Les plus pessimistes des observateurs estiment que trois étudiants sur dix seulement trouveront un emploi. Ni la croissance de l'économie ni les moyens du gouvernement ne permettent, pour le moment, d'engager tous ces diplômés. Ils ne sont guère attirés par les maigres émoluments que l'Etat verse à ses serviteurs. Ainsi, tel licencié d'histoire se mue en chauffeur de maître, tel ingénieur chimiste en guide pour touristes, tel géologue en cuisinier...

Pas de petits profits

Pour améliorer leur ordinaire, les habitants de Rangoun se livrent à d'innombrables trafics, d'innombrables marchandages, au vu et au su du gouvernement — qui n'en peut mais — et de ses agents, qui en tirent profit à l'occasion. Tout se cède et se recède à folle allure ; il n'y a pas de petits profits. Les marins et les stagiaires qui ont le privilège de voyager à l'étranger ont aussi celui d'importer une voiture d'occasion. De retour au pays, ils s'en séparent à bon prix (300 000 kyatts environ), la convertissent en taxi collectif, ou encore ne la sortent du garage que pour aller à la pompe chercher leur ration hebdomadaire d'essence, aussitôt siphonnée et revendue au noir.



Dessin de Franchini

Peu de propos politiques, même dans la capitale. Le sujet est trop scabreux, et tous se méfient de tous. Le commun des mortels se soucie plutôt de savoir ce qui se passe à la coopérative. Les articles de base que l'État cède à bas prix — riz, huile, sucre, savon, — sur présentation du « carnet d'achats », sont-ils bien en rayon ? Y aura-t-il une valse des étiquettes sur les produits maraîchers du pays Shan et les objets de contrebande qui arrivent de la Thaïlande voisine ?

Pour habiter au centre-ville, il faut avoir une bonne situation, car les logements sont chers à la location : pas moins de 85 kyats pour un minuscule deux-pièces, alors *que le salaire mensuel* d'un ouvrier spécialisé ne dépasse pas 250 kyats. Encore faut-il verser au précédent occupant des lieux une reprise astronomique, qui peut atteindre 250 000 kyats ! Les quelques immeubles collectifs sont réservés aux fonctionnaires. Chaque année, le « train de grande ceinture » — solides locomotives allemandes tirant de pauvres wagons de bois, — transporte plus de vingt millions de banlieusards. Les frais de voyage pèsent lourd dans le budget des fonctionnaires, étudiants et commerçants, qui utilisent chaque jour ce tortillard à classe unique. Un kyat environ pour une heure de trajet, cela fait 40 kyats au bout du mois. Là encore, le commerce ne perd pas ses droits : en cours de route, des vendeurs ambulants ne cessent de solliciter les voyageurs : cigarettes à l'unité, ficelle au mètre, œufs du jour, eau fraîche, graines contre les aigreurs d'estomac...

La capitale, où les cyclistes sont rares, connaît ses heures de pointe et ses embouteillages. Le nombre des voitures — environ soixante mille — y a doublé entre 1978 et 1982. L'an dernier, les autorités locales ont décidé de réformer tous les modèles d'avant-guerre ou du moins de les éloigner *de la ville et de ses environs*. Seraient-ils encore bons pour le service en province ? Quant aux autobus — dans lesquels les femmes sont parfois isolées derrière des grilles pour les soustraire aux frôlements inconvenants — ils *ont, à quelques exceptions près*, plus de quarante ans d'âge.

Une vieille lady décatie

Rangoun a des allures de vieille lady un peu décatie, mais dont on devine qu'elle fut belle. Peu de bâtiments modernes, sinon quelques résidences de luxe et le siège du Parlement. *Les pagodes* ne sont pas abandonnées aux affres du climat. Il ne manque pas de généreux donateurs pour financer leur restauration : les Birmans, profondément croyants, ne sauraient faire injure à leurs divinités. La « pagode-mère » de Schwedagon ne désemplit pas, du matin au soir, de pèlerins qui viennent déposer hommages et offrandes au chevet de dizaines de Bouddhas ventripotents. Le centre-ville est abandonné à ces citoyens de seconde zone que sont les Chinois et les Indiens, petits commerçants et travailleurs manuels. Beaucoup d'entre eux ont fui la capitale entre 1962 et 1970, lorsque le général Ne Win, alors président de la République, engage résolument le pays sur la *« voie birmane vers le socialisme »*.

A l'origine, Rangoun était une ville indienne, peuplée de tous ceux que l'*« envahisseur britannique »* avait amenés dans ses bagages pour *administrer* et mettre en valeur cette sous-colonie, située aux marches de l'empire. Leur présence — même réduite à de plus raisonnables effectifs — rappelle de trop mauvais souvenirs aux autorités. Et si la capitale *est sale*, a *mauvaise allure*, c'est, bien sûr *« la faute aux Indiens »* !

Ici, le parti, avec discrétion mais sans failles, veille sur tout un chacun. Conseils de commune, conseils de quartier, conseils de rue pour administrer la ville. Et, au bout de la chaîne, un îlotier responsable de cinquante à cent maisons. C'est auprès de lui qu'il faut solliciter un certificat d'hébergement pour offrir le gîte à un ami ou à un parent de passage, un certificat de bonne vie et mœurs pour obtenir un emploi ou accéder à l'Université. C'est à son arbitrage qu'il faut recourir pour régler des conflits familiaux ou des scènes de ménage, nés de dettes impayées ou de libations excessives. L'impression d'aimable anarchie que donne la ville est trompeuse. C'est au parti qu'il appartient de veiller à ce que la fête reste dans le genre bon-enfant.

JACQUES DE BARRIN.

(1) 1 kyat = 0,87 FF.

Mon village à Manhattan

Personne n'habite New-York. Mais tous les New-Yorkais ont une patrie. Celle que délimitent le drugstore du coin, la pizzeria et le Chinois. L'anonymat des métropoles, tant dénoncé, ne serait-il qu'un mythe ?

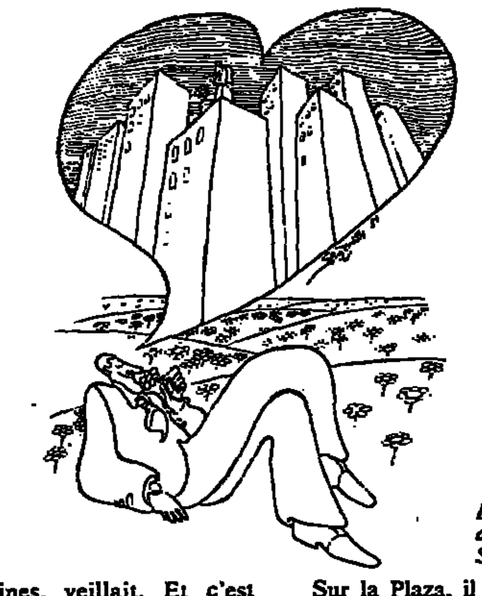
De notre correspondante

New-York. — C'est un village, mais un village vertical quatre tours de trente-sept étages chacune au bord de l'East River. Au total quelque quatre mille habitants. A l'échelle de l'Europe, ce serait une petite ville. A New-York, c'est un quartier.

Construit sur l'emplacement d'anciens entrepôts, pas très loin de l'ONU, dont l'édification, il y a trente ans, a transformé un dédale d'abattoirs et de taudis en suite hautement *« résidentielle »*, Waterside Plaza avait à *se faire* une identité.

A New-York existe, en effet, une intense vie de quartier : pour ne pas se perdre dans la grand-ville, les couches successives d'immigrants se sont agglutinées par origine ethnique, quitte à se disperser lorsque la prospérité rendait la communauté moins frileuse. C'est pourquoi Little Italy, qui a fait les beaux jours du Lower Manhattan au début du siècle, *s'étiole aujourd'hui entre une* ville chinoise en pleine expansion *et Soho, colonisé par* les artistes nantis. Tandis que les Chinois arrivaient, de plus en plus nombreux, et que les vieux ateliers de Soho se transformaient en *« loftsi »*, les « Italiens », grimpant l'échelle sociale, ont émigré vers le nord de la ville.

Waterside Plaza, né il y a huit ans d'une idée d'architectes, risquait la « déprime » des villes nouvelles. Mais l'« esprit de quartier », qui n'est que la traduction métropolitaine de l'esprit communautaire cher aux petites villes américaines, veillait. Et c'est *comme* cela que Waterside est devenu un village.




Dessin de Serguei

La Plaza est le cœur de la vie locale. Chez Sloan's, le supermarché-caverne d'Ali Baba, on a plus de chances de rencontrer son voisin que dans l'ascenseur. Les snobs achètent leurs fruits et leurs légumes chez le « Coréen de la Seconde Avenue » et leurs fromages à la *« deli » (delikatessen)* de la Troisième. Mais, pour les âmes simples, Sloan's abrite toutes les provisions de survie désirables.

A côté de Sloan's, il y a Andreas, le coiffeur grec-chypriote qui a du talent et des idées de gauche : il a voté en 1980 pour Ted Kennedy jusqu'à ce que l'adversaire de Jimmy Carter renonce à la course présidentielle. Après quoi, il a mis son bulletin dans l'urne pour Ronald Reagan, au nom du *« tout plutôt que Carter »*. Il m'avait jadis promis une mise en plis gratuite si Carter était élu. S'il était battu, je payais double. Mais Andreas est un gentleman, et je n'ai pu lui offrir qu'un café.

Sur la Plaza, il y a aussi Ted qui vend des journaux, des cartes de vœux, et tout ce qui peut éviter « d'aller en ville », de la pâte dentifrice aux collants, en passant par les calculatrices de poche et les tasses à thé. Le slogan de Ted : *« Il n'y a qu'à demander... »*

La querelle de la Plaza

Le marchand de « vins et liqueurs » vend des crus californiens, portugais, français ou chiliens. Le « pressing », qui s'appelle ici *cleaners*, raccourcit aussi *ou allonge, « dans la journée »*. Il y a la « taverne » de Nick, où on se retrouve le dimanche pour le « brunch » aux œufs brouillés, ou le soir pour une « pasta » accompagnée de guitare. Il y a encore la patinoire à glace et une mini-piscine, mieux faite pour entretenir les potins ou les articulations du troisième âge que les performances des champions. Sans parler de la batterie de machines à laver et à sécher du niveau « B » qui est le dernier salon où l'on cause.

Il y a eu la grande querelle de la Plaza, un bel espace libre qui surplombe l'East River, où passent parfois, l'été, de grands voiliers de bois à l'ancienne qui des*cendent vers les Caraïbes et* l'hiver de gros remorqueurs, et pas mal de péniches d'ordures. A la demande d'une « majorité » (paraît-il) d'habitants, on a peuplé la Plaza de bacs à fleurs et à arbres, flanqués de bancs. J'étais contre, mais je dois bien constater que lesdits bancs font désormais *le bonheur des amoureux du soleil* et des retraités de la tour 40, dont les loyers sont en partie subventionnés par la ville.

Waterside compte des nuées d'enfants, sans doute parce qu'il *jouxte* l'école des Nations unies, mais aussi parce que la Plaza offre une aire de jeux rare à New-York. Il a quand même fallu trouver un moyen d'empêcher les ballons de finir dans la vitrine de Sloan's ou dans les chevilles des paisibles retraités. Grave débat pour la puissante association des locataires.

L'association est un véritable conseil municipal qui publie un bulletin mensuel, gère les activités du « village », étudie (de près) les problèmes de sécurité, et lutte pied à pied avec l'organisme propriétaire pour chaque augmentation de loyer. Grâce à la pugnacité de ce groupement, les augmentations sont restées très modestes dans une ville où les prix des logements sont saisis de tournis.

L'association des locataires a aussi pris sérieusement en main les problèmes de sécurité, omniprésents à New-York, particulièrement dans un quartier situé un peu en marge des grands axes de circulation. La Plaza est donc surveillée par des gardes bonasses aux uniformes rutilants. Bonasses, mais l'œil aux aguets sur les chahuteurs, les transistors braillards, les patineurs à roulettes distraits ou les inconnus louches. A la tombée de la nuit, l'entrée sur l'East River ferme. A minuit, on entre directement dans les tours en passant devant la caméra du *doorman* (gardien).

Doormen-nounous

Ah ! ces *doormen* sans qui New-York ne serait que ce qu'elle est... Tout à la fois nounous dévouées, valets stylés, efficaces en diable, humoristes sans jamais cesser d'être respectueux, et discrets comme des tombeaux. Il y a quatre *doormen* par immeuble qui se relaient toutes les six heures et qui, sans nul doute, sa*vent tout sur tout le monde. Mais* on leur arracherait plutôt la langue que de leur extraire la moindre confidence sur l'une ou l'autre de leurs ouailles.

Dans les immeubles huppés, les *doormen* sont généralement tout à fait blancs, ou très noirs (très chics dans l'uniforme). A Waterside, ils sont entre les deux et, pour la plupart, originaires des Caraïbes. Chez moi, il y a George, qui est né à Porto-Rico et aime parler espagnol ; Sylvère, venu de la Jamaïque avec l'accent britannique ; Ricky, un Indien de Tobago ; et le gardien de nuit, qui est un charmant monsieur très blanc et très distingué dont nul ne sait ce qui l'a amené là.

L'association des locataires gère aussi les « activités » et laisse fleurir le génie inventif d'une communauté ethniquement et *professionnellement hétéroclite*. Il y a des clubs de yoga, de tissage, de danse (classique et moderne), de jardinage, de cuisine, de « méditation », des visites organisées de la ville, des conférences pour les parents seuls avec de jeunes enfants, des sorties de retraités. L'association a récemment fait appel aux nombreux locataires qui appartiennent aux professions médicales pour instituer une permanence de secours d'urgence. Le « Club des femmes étrangères » organise des pauses-café pour les épouses de diplomates onusiens perdues à leur arrivée dans la grand-ville.

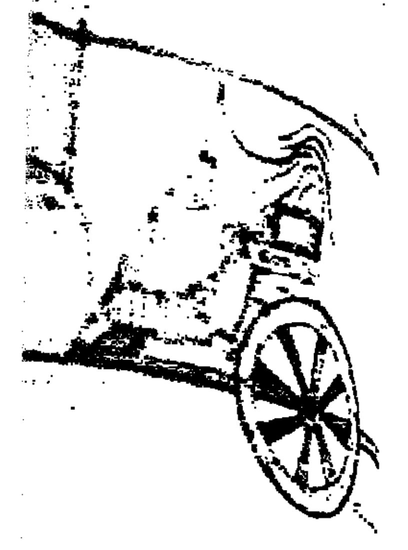
Si la « politique » garde le parfum un peu fade qu'elle affectionne de ce côté-ci de l'Atlantique, elle n'est pas bannie des activités organisées : tous les deux ou trois mois, une conférence-*débat, parfois assortie d'un film*, est donnée par le mouvement antinucléaire. Dans un œcuménisme calculé, on célèbre aussi bien Noël que Hanukkah, la fête juive des lumières, et Halloween, cette fête très païenne qui voit les gosses les plus sages se déguiser en monstres. Le soir de Halloween, *Frankenstein, le fantôme* de l'Opéra ou la sorcière de Blanche-Neige viendront sonner à votre porte, et la coutume est de leur donner des bonbons. (Si vous avez oublié, mieux vaut disparaître de chez vous.) Ces deux dernières années, le père Noël est arrivé — en traîneau, s'il vous *plaît ! — sur la Plaza*.

L'un des grands moments de la vie « sociale » de Waterside est le marché aux puces annuel : bonne occasion de se débarrasser à petit prix de ce qui encombrait vos placards, ou de faire des trouvailles mirobolantes.

Pour un observateur français, le plus étonnant dans cette débauche d'activités, c'est le grand nombre de volontaires qu'elles requièrent... et qu'elles trouvent. Il y a à Waterside des dizaines d'hommes et de femmes à la vie professionnelle très prenante qui trouvent le temps d'organiser des débats, des réunions, de participer régulièrement aux six commissions d'étude de l'association des locataires. Tout cela dans la bonne humeur, la décontraction et le souci d'efficacité. Beaucoup sont Américains, mais pas tous.

La participation à l'anglo-saxonne, c'est tout de même quelque chose...

NICOLE BERNHEIM.



Turin, vieille dame indigne

***Le scandale de Turin défraye la chronique. La ville la plus irréprochable d'Italie, tenue, de surcroît, par une gauche aux mains réputées propres, aurait-elle, à son tour, succombé à la contagion du Sud ? A qui se fier, au moment où le conseil supérieur de la magistrature lui-même se voit montrer du doigt pour filouteries sur les notes de frais ?* (le Monde *du 19 mars.*)**

De notre correspondant

Turin. – Le scandale est que cela se soit passé à Turin. Ailleurs en Italie, l'arrestation de conseillers municipaux et d'un maire adjoint n'aurait sans doute pas suscité tant d'émoi. Mais Turin l'industrieuse, l'austère et quelque peu puritaine capitale du Piémont, gangrénée par des pratiques qu'elle dénonçait non sans un ostracisme dédaigneux comme propres aux « *gens du Sud* », c'est plus qu'une réputation entachée, c'est l'effondrement d'un mythe. Dans sa chute, au demeurant, il en entraînait un autre : celui des administrations de gauche exemptes des turpitudes du « *système de pouvoir de la démocratie chrétienne* », selon l'expression des communistes.

En quelques jours, au début de mars, alors qu'à Milan le P.C.I., qui a toujours fait de la « *question morale* » l'un de ses chevaux de bataille, tenait son congrès sur le thème de l'alternative démocratique avec pour principaux partenaires les socialistes, à Turin les « juntes » municipales et régionales étaient décimées par la justice : huit socialistes, dont le maire adjoint de la ville, M. Enzo Biffi Gentile, et un communiste connu, M. Revelli, conseiller régional, menottes aux poignets, étaient accusés de corruption. Au début de la semaine, le maire de Turin, M. Diego Novelli (communiste), dont l'intégrité n'est en rien mise en cause, donnait sa démission par sens des responsabilités. Après huit ans, l'une des administrations municipales « rouges », citée en exemple par la gauche, renonçait à son mandat.

Les charges retenues jusqu'ici contre les personnes arrêtées restent à étayer par des preuves. Elles portent sur des opérations d'un montant limité (cadeau d'une voiture, voyages, commissions de quelques millions, etc.). Considérables, en revanche, étaient les pots-de-vin que les intéressés s'apprêtaient à recevoir sur des opérations immobilières et urbanistiques de grande envergure. Au-delà des sommes en jeu, le scandale a secoué profondément l'opinion publique italienne : il confirme en effet l'étendue de cette subordination de la chose publique aux intérêts privés les plus douteux et de la mise en place de réseaux de financement parallèles au service des partis politiques et de certains de leurs membres, avec, semble-t-il, la complaisance des dirigeants.

Un scandale exemplaire

La situation n'est pas propre à l'Italie. Ici, elle a pris des proportions telles que l'État lui-même semble progressivement sombrer aux mains des prévaricateurs : pour beaucoup, le scandale de Turin n'est pas une affaire isolée mais est symptomatique d'une dégénérescence généralisée de la notion de service public par la mainmise des partis sur l'administration et l'appareil d'État. De là, l'action d'une magistrature à qui on peut sans doute reprocher d'abuser de son indépendance et de faire preuve d'un zèle déplacé, mais qui, à tort ou à raison, se sent désormais seul dépositaire de ce qui reste de l'idée de l'État.

Scandale exemplaire à plus d'un titre. D'abord précisément parce qu'il a lieu dans la « *capitale morale* » du pays, au cœur de ce Piémont – « *Prusse de l'Italie* » – d'où partit l'unité du pays mais qui n'a jamais vraiment pu se défaire du sentiment qu'avec le reste de la péninsule commence l'Afrique et où le rigorisme, le sens du devoir, la morale du travail, ont façonné le tempérament d'une population habitée par les vertus séculaires des montagnards. Turin en porte l'empreinte.

Belle, dans son harmonie et sa réserve, ce n'est pas une ville d'art. Elle est marquée, en revanche, par deux influences : celle *d'une aristocratie qui érigea ici*, au croisement des invasions, une *cité militaire, puis d'une* bourgeoisie industrielle qui accentua *son caractère cosmopolite, mais* aussi pour celle d'un catholicisme fervent et « populiste ». En témoignèrent au dix-neuvième siècle l'ordre des Salésiens de Don Bosco ou l'immense hospice de Cottolengo, galerie de toutes les misères humaines, qui devait inspirer à Italo Calvino sa *Journée d'un scrutateur.* Cette tradition d'honnêteté avait donné aux Piémontais le sens de l'État et de l'intérêt public.

Peut-être les Italiens s'attardent-ils – au demeurant avec complaisance – sur le scandale de Turin avec l'obscure satisfaction de voir que ces Piémontais un peu suffisants s'adonnent eux aussi à la *dolce vita* administrative. « *Ces Turinois, volontiers moralisateurs, renfermés, sans fantaisie, les voilà comme les autres : ils volent* », note avec ironie l'écrivain piémontais Carlo Fruttero (1).

Sans doute certains vieux intellectuels turinois ne prennent-ils *pas la même distance*, ayant plutôt tendance à penser que leur *ville a été corrompue*, « polluée » par ce Sud arrivé au fil d'immigrations massives dans les années du « boom économique » de 1960. En fait, le phénomène est plus profond et tient à cette « *révolution passive* », comme eût dit Gramsci, donc survenue à l'insu du peuple, dont l'Italie a été le théâtre depuis deux décennies.

Certes, il a toujours existé une petite corruption d'une bureaucratie mal payée et composée en majorité de Méridionaux. Aujourd'hui, non seulement ces pratiques se sont « *institutionnalisées* », mais, avec la domination des partis politiques sur l'administration, favorisée par l'extension du domaine public, les sommes en jeu sont devenues énormes. En outre, la subordination de l'appareil de l'État aux intérêts politiques a créé un lien organique entre les malversations individuelles et celles accomplies à des fins partisanes. L'une des principales caractéristiques de la « *révolution passive* » a été l'apparition d'une classe politique jeune, « *moderne* », « *dynamique* », mais dont l'absence de scrupules n'a d'égale que l'arrogance.

Le scandale de Turin touche en fait de plein fouet toute une partie de cette classe politique montante, des hommes de *moins* de quarante ans, inconnus il y a encore *quelques années, qui préféraient* les night clubs aux salons. Politiquement, leur « *engagement* » était fluctuant : ayant louvoyé entre les partis et dans les couloirs des sections, ces affairistes en herbe y avaient découvert que la politique était le plus court chemin pour réussir. Tous avaient en poche le numéro de téléphone de leur ami « *corrupteur* » Adriano Zampini, trente-quatre ans, géomètre, ancien capitaine de chasseurs alpins, qui « *pilotait* » les investissements s'élevant à des milliards de lires destinés au développement futur de Turin. Tout ce petit monde ne manœuvrait pas avec la maçonnerie, comme Roberto Calvi ou la loge P.2, ne complotait pas contre l'État et n'entrait pas dans le jeu de la Mafia.



La place du Castello à Turin Italie pittoresque (1834).

Des jeunes loups socialistes

Pour les cyniques, le scandale de Turin est démesuré : Ce n'est qu'une histoire de « *voleurs de poulets* » dans un « Clochemerle industrialisé ». Un peu court, car ce sont les « jeunes loups » d'un parti, le P.S.I., qui se retrouvent aujourd'hui sous les verrous. Et, implicitement, c'est une politique, celle de M. Craxi, secrétaire général du P.S.I., qui est en question. Comment se fait-il que sa formation attire tant d'« *aventuriers de la politique* » ?

M. Biffi Gentile, l'ex-maire adjoint *de Turin, était le type même* du « craxien » de choc : faisant *preuve de cette* superbe un peu dédaigneuse des socialistes nouvelle vague, jeune (trente-huit ans), désinvolte, brillant, ambitieux, auteur d'un grand manifeste culturel pour la ville et se voulant le représentant d'un « socialisme » moderne, technocratique et débarrassé des vieilles idoles de la gauche traditionnelle. Deux facteurs ont joué en sa faveur : l'absence d'opposition à la « junte » de gauche de Turin et le fait qu'il n'avait pas tardé, dit-on, à s'attirer les sympathies de la FIAT. Celle-ci a-t-elle pris ses distances assez tôt ? Depuis le scandale, elle est restée silencieuse : aucun de ses dirigeants n'a répondu à notre demande de commenter cette affaire. Quant à l'homme chargé des relations avec la municipalité, M. Pecchini, il est introuvable.

M. Biffi Gentile était représentatif de la stratégie de pouvoir qui est celle du P.S.I. Jouant à fond la carte d'un parti charnière entre la démocratie chrétienne et le parti communiste, tant au niveau national que local, le P.S.I. de M. Craxi occupe dans le gouvernement ou les administrations une position sans commune mesure avec son poids électoral (11 %). On l'appelle le « *parti des assesseurs* ». Faisant preuve d'un pragmatisme extrême, il joue la droite contre la gauche pour faire avancer ses pions. Aujourd'hui, certains communistes, qui avaient nourri quelques doutes sur les activités des « assesseurs » socialistes, affirment que les questions épineuses ne pouvaient être abordées sans risquer de provoquer une crise. Est-ce pour contourner *certaines réserves* de la direction de son parti à mettre en danger la « *junte* » *de Turin que* M. Novelli a placé l'affaire sur le plan judiciaire voici *quelques mois* sans en avertir le parti communiste ?

Pour l'instant, non sans un certain angélisme, le P.S.I. cherche à minimiser l'affaire et affirme qu'il faut attendre les résultats de l'enquête. Il contre-attaque cependant en dénonçant, comme chaque fois qu'il est en difficulté, une « *machination* ». M. Craxi a fait suspendre tous les organes statutaires au niveau de la municipalité, de la région et de la province et a nommé trois commissaires, l'un d'entre eux, M. La Ganga étant, au demeurant, le chef du P.S.I. dans le Piémont, et par conséquent juge et partie. Lui aussi fait l'objet d'une enquête judiciaire.

M. Craxi tirera-t-il une leçon du scandale de Turin ? Ce n'est pas sûr. A l'enseigne de la démocratie chrétienne, la P.S.I. tend à se fonder sur un jeu de clientèle. « *Les suites de l'affaire de Turin montreront dans quelle mesure la direction du parti est sensible à l'opinion publique. Elle risque, à persévérer dans une certaine arrogance, de perdre le patrimoine intellectuel qu'elle avait réussi à se constituer dans le contexte de la crise du marxisme* », nous dit le professeur Bobbio, de la vieille garde du P.S.I. C'est aussi sur une certaine moralisation du parti de M. Craxi que comptent les communistes, qui veulent faire de la question morale la pierre angulaire d'une éventuelle « alternative démocratique ». Il reste que, chez eux non plus, tout le monde n'a pas, semble-t-il, les mains blanches. Mais, dans un Etat en proie au pragmatisme terre à terre des partis, peut-il y avoir des incorruptibles ?

PHILIPPE PONS.

(1) Carlo Fruttero a publié, avec Franco Lucentini, deux romans « humoristico-policiers » sur Turin : *la Femme du dimanche* (Le Seuil) et *la Nuit du grand boss* (Grasset), dont « le Monde des livres » a rendu compte respectivement dans ses numéros du 26 juillet 1973 et du 30 mai 1980).

Le premier ministre qui rêve d'un autre Japon

Voici quatre mois jour pour jour que M. Nakasone a pris la direction du gouvernement japonais. Le ton inédit de son discours n'a pas rencontré à Tokyo tous les échos qu'escomptait le nouveau premier ministre. L'opinion publique ne paraît pas prête à prendre le « tournant historique » auquel il l'invite.

De notre correspondant

Tokyo. – « *J'ai la forte conviction que le Japon est arrivé aujourd'hui à un tournant capital de son histoire d'après guerre. Maintenant plus que jamais, il faut déterminer ce que nous allons léguer aux futures générations de l'histoire d'avantguerre et de celle d'après guerre : ce que nous devons modifier, vers quels buts nous progressons (...).*

» *Nous devons revoir les fondements de nos institutions et de notre système avec un esprit neuf, sans crainte des tabous.* » Ainsi parlait M. Yasuhiro Nakasone en présentant au début de l'année, devant la Diète, son programme de gouvernement. Il ajoutait : « *Il n'y a pratiquement pas de limites aux causes du malaise, du sentiment de crise et des frustrations ressentis actuellement par les Japonais. (...) Le mécontentement et la méfiance à l'égard de la chose politique s'accroissent. La démocratie japonaise entre dans une grande période d'épreuves et de dangers. (...) Ce que le public demande aujourd'hui au politicien, c'est une vision, le sens de la direction, la résolution et le pouvoir d'agir.* »

Après des décennies d'effacement politique, de respect des tabous hérités de la guerre et de refus d'un vrai partage des responsabilités, toutes choses qui avaient confiné le « géant économique » japonais dans un rôle de « nain diplomatique et militaire », le nouveau premier ministre sommait sur un mode dramatique le réveil de la nation face aux réalités, périls et espoirs de cette fin de siècle. *Faisant appel* à la tradition et au modernisme, cet ancien officier de la marine *impériale réputé* nationaliste, habile orateur et porteur d'un grand dessein – qualités rares ici et *a priori* suspectes – interpellait son *pays, l'invitant* à « prendre le tournant » sous sa conduite pour affronter son destin, et le reste du monde, la tête haute et *sûr de ses forces.*

L'invitation était ferme mais néanmoins vague : la franchise, inédite, combla d'aise les milieux dirigeants et l'allié américain. Elle fit frémir la gauche et les tenants d'un pacifisme idéaliste. Depuis son accession au pouvoir, fin novembre 1982, M. Nakasone s'est efforcé, par ses propos sinon toujours dans ses actions, de donner de son cabinet, de sa politique et de lui-même une impression de force, de réalisme et de résolution. Ses tout premiers propos donnèrent le ton : renforcement de l'alliance avec les États-Unis face à L'U.R.S.S., ainsi que des capacités défensives du Japon proportionnellement à sa puissance économique, responsabilité internationale accrue. *Le tout assorti d'une* allusion au fait que la Constitution « pacifique » *n'était pas intangible.*

La force fut celle du cabinet. La faction de M. Tanaka (ancien premier ministre dont le procès se poursuit mais auquel M. Nakasone doit son élection) et plusieurs anciens hauts fonctionnaires de la police y eurent la part du lion. Ce fut encore la rapidité et la détermination avec lesquelles le premier ministre prit lui-même les choses en main, par exemple pour imposer une nouvelle série de mesures commerciales favorables aux États-Unis et à la C.E.E : pour faire accepter les transferts de technologies à usage militaire au profit des Américains, ou encore pour décider de se rendre en Corée du Sud – geste sans précédent. La visite, qui prit tout le monde par surprise, à commencer par la diplomatie nippone, a permis de réduire le contentieux entre Tokyo et Séoul. *Les Américains*, qui souhaitent le rapprochement de ces deux alliés essentiels à leur stratégie régionale, s'en félicitent. Les milieux d'affaires japonais aussi.

La fin des atermoiements

En deux temps et trois mouvements, tout cela tranchait radicalement sur la prudence, les atermoiements et l'imprécision, plus ou moins étudiés, des prédécesseurs de M. Nakasone en matière de politique étrangère et de défense.

Par ses choix politiques, sa vigueur et son peu de souci de s'embarrasser de l'interminable rituel du consensus, le premier ministre a suscité une levée de boucliers à gauche : pour le parti socialiste, son cabinet est « *le plus réactionnaire et le plus militariste* » de l'après-guerre. *Il a aussi froissé quelques politiciens* et bureaucrates orthodoxes et jaloux de leurs prérogatives. *Mais il y a gagné* en prestige, du moins au début, *à droite chez* lui et surtout aux États-Unis. L'homme a une forte personnalité, des idées bien arrêtées, un propos direct et intelligible : on a compris qu'il souhaitait faire sortir le Japon de son immobilisme égocentrique : on l'a pris, à tort ou à raison, pour un dirigeant « *à l'occidentale,* » et il n'est pas faux de dire qu'il jouit à l'étranger d'une image plus flatteuse que celle qui est la sienne ici.

Tant de tabous, d'idées reçues et de conformisme ébranlés en deux mois, cela faisait déjà beaucoup fin janvier. Fallait-il, comme on dit, « en rajouter » à *l'occasion du* passage obligé à Washington ? M. Nakasone a-t-il pensé que les formules audacieuses dans *le* domaine militaire feraient mieux passer un pesant contentieux commercial ? A-t-il tenté de mettre ses compatriotes devant un début de fait accompli ? Ou, tout simplement, a-t-il été emporté par son élan ?

Toujours est-il que sa rhétorique militaire (le Japon transforme en *porte-avions Tokyo et Washington* unis par un même destin anticom*muniste, la flotte nippone bloquant* les détroits en cas de conflit) n'a pas *tardé à susciter ici, et jusque dans* le camp conservateur, l'embarras, l'inquiétude et la désapprobation. *Il* en est allé de même chez les voisins asiatiques qui n'ont pas *oublié* le passé. Moscou, pour sa part, a mis à profit ces « provocations, » pour brandir le spectre des représailles nucléaires contre le « porte-avions Japon » en cas de guerre, donnant ainsi des arguments à l'opposition.

Un débat acharné, et souvent ambigu, s'est ensuite déroulé à l'Assemblée *nationale sur* les *questions* de défense. Le parti libéral-démocrate *(P.L.D.)* a *mis officiellement* la réforme constitutionnelle à l'ordre de ses priorités. Enfin, à *l'arrière-plan*, s'est développé un discours de « *réarmement moral* » et *social* alimenté par la délinquance juvénile, la baisse des *valeurs familiales* et spirituelles, la contraception, la dé*saffection civique* et *politique. C'est*-à-dire les prémices du « mal occidental ». *On a beaucoup parlé*, beaucoup polémiqué mais, finale*ment, peu avancé. Après quatre* mois, le résultat le plus tangible de *cette offensive* est que la *popularité* de M. Nakasone a sensiblement baissé. *L'élan nationaliste* et *le* discours volontariste du changement *semblent s'épuiser* face *aux* pesanteurs nationales. La conscience des *priorités – des réalités ?* – *n'est évidemment* pas la même lorsque, à la *volonté d'une restauration de la* grandeur de l'État, la majorité de l'opinion oppose l'urgence d'une stabilisation des prix et d'une relance de l'économie : questions reléguées au second plan depuis le début de l'année.

Les sondages, nombreux, mettent en relief le décalage entre les aspirations élevées du premier ministre et celles, plus terre-à-terre, de l'opinion. Par exemple, sur une liste de dix préoccupations majeures, la solution des problèmes économiques, financiers et sociaux reçoit l'essentiel des suffrages. La restauration de la moralité politique vient au huitième rang, les problèmes de défense au tout dernier... Apparemment, les Japonais ne sont pas prêts à prendre le virage historique que M. Nakasone leur propose, avec les responsabilités, les sacrifices et les risques que cela suppose. Dans ces conditions, la recherche d'une épreuve de force électorale semble tenir de la gageure. M. Nakasone et le P.L.D., dont il est le président, l'ont compris.

En janvier, ils brandissaient la *menace d'une dissolution prématurée* de l'Assemblée nationale pour *amener l'opposition à composition.* Aujourd'hui, sondages et manœuvres *obligeant, on recentre* le discours politique sur les problèmes économiques et les promesses de réforme administrative. Après avoir monopolisé la « une » M. Nakasone se fait plus discret.

Cela dit, le terrain électoral n'est pas moins miné que le champ de manœuvres militaire : situation moins due aux ambitions de l'opposition qu'aux éternelles rivalités qui déchirent le P.L.D. et à l'éternelle « affaire Tanaka ». M. Nakasone doit son élection à M. Tanaka et la composition de son cabinet en fait foi. Ils opèrent, dit-on, en tandem : l'un sur l'avant-scène, l'autre dans les coulisses. Le verdict de l'affaire des *pots-de-vin Lockheed, dont M. Tanaka* est la vedette depuis sept ans, *est attendu à l'automne et, bien na*turellement, son clan veut des élections avant cette époque, compte tenu des effets qu'une condamnation risquerait d'avoir sur l'opinion. Mais d'une part, on l'a vu, le moment ne paraît guère opportun : les questions de *défense* ont certes fait passer l'« affaire Tanaka » au second plan *mais elles ont entamé la popularité* de M. Nakasone.



*Caricature de Lurie dans l'*Asaki Simbun *(Tokyo)*

D'autre part, les ennemis de M. Tanaka au sein du P.L.D. veulent des élections postérieures au verdict, afin de pouvoir en tirer ouvertement argument pour affaiblir son clan. M. Nakasone aura, tôt ou tard, à trancher et le choix de la date donnera la mesure de sa marge de manœuvre. On verra alors si l'opposition manifestée dans les sondages au tandem « Tanakasone, » et, à travers lui à la politique de l'argent et à l'appel aux armes, est assez forte pour l'emporter sur le réflexe *conservateur traditionnel qui* fait la fortune du P.L.D. et de ses chefs de clan depuis plus de trente ans.

R.-P. PARINGAUX.



Liban

SELON LE CHEF DE LA MISSION MILITAIRE AMÉRICAINE

Les Syriens favorisent plus que les Israéliens la reconstitution de l'armée

Le colonel Arthur Fintel, chef du programme américain d'assistance militaire au Liban, a déclaré vendredi 25 mars que l'armée syrienne se montre plus coopérative que les Israéliens en ce qui concerne l'entraînement et le rééquipement de l'armée libanaise. Au cours d'une conférence de presse, l'officier, qui dirige une équipe de soixante-quatorze Américains, a indiqué que les Syriens « *ont été très coopératifs et nous ont aidés à obtenir de nouveaux équipements destinés à une brigade libanaise et à entraîner ses hommes* ».

Il a ajouté : « *Nous n'avons pas rencontré la même coopération de la part des Israéliens.* » Le colonel Fintel a précisé que « *l'armée libanaise peut contrôler la totalité du territoire libanais, s'il n'y a pas d'ingérences extérieures* ». Il a toutefois précisé que la plus grande difficulté résidait dans « *les problèmes de commandement : il y a une insuffisance d'officiers et de sous-officiers, et l'entraînement n'est pas non plus suffisant* ». Il a enfin laissé entendre que les Américains fourniraient l'essentiel des besoins de l'armée de terre libanaise : les Français et les Italiens, qui fourniront des équipements, « *travailleront surtout dans les domaines de la marine et de l'aviation, ainsi qu'avec les forces de sécurité intérieure et la gendarmerie libanaise* ». Les États-Unis, sont en compétition notamment avec la France pour l'équipement de l'armée de terre, les autres forces ne nécessitant qu'un équipement réduit. – *(A.P., A.F.P.)*

● *M. Kimche, directeur général* du ministère des affaires étrangères d'Israël, a annulé la visite qu'il devait faire à Paris *(le Monde* du 25 mars) vendredi 25 mars, nous indique l'ambassade d'Israël.

Pologne

Interrogatoire fiscal pour le ménage Walesa

M. Lech Walesa, qui avait annoncé il y a deux semaines son intention de se montrer « *plus ferme* » vis-à-vis des autorités, a été interrogé pendant deux heures, vendredi 25 mars, par l'administration des finances de Gdansk sur le montant de ses revenus et biens personnels.

Le président de Solidarité a indiqué que son salaire de permanent syndical avait d'abord été, fin 1980, de 5 000 zlotys (environ 1 150 F à l'époque), puis, dans un deuxième temps, de 7 000 zlotys, et avait atteint, fin 1981 et conformément au barème fixé lors du congrès de Solidarité, 15 000 zlotys, soit un peu moins du double du salaire moyen polonais à cette date.

Interrogé sur ce qu'il avait fait d'une Fiat-125 de fabrication polonaise qui lui avait été offerte peu après la création du syndicat, M. Walesa a répondu qu'il avait mis ce véhicule à la disposition du secrétaire du présidium de Solidarité, M. Celinski, et que les services administratifs du syndicat s'étaient occupés des formalités nécessaires. Le dirigeant syndical a enfin indiqué qu'il n'avait touché aucun des divers prix qui lui ont été attribués dans des pays occidentaux et qu'il avait deux comptes en devises en Pologne, à Gdansk et à Sopot, sur lesquels était déposée une somme totale de 770 dollars (1).

Interrogée séparément, Mme Danuta Walesa a, quant à elle, été entendue durant trente minutes. Il lui a été reproché de ne pas s'être acquittée de l'impôt sur les donations qu'elle aurait dû verser sur un minibus Volkswagen qui lui avait été offert en 1981 par une organisation ouest-allemande. Bien que Mme Walesa ait indiqué avoir obtenu des autorités de l'époque une exemption, le fisc lui a demandé le versement de cet impôt assorti d'une amende pour retard de 100 000 zlotys, soit au total l'équivalent de 18 900 F.

Lundi dernier, M. Walesa avait subi, vient-on d'apprendre, un interrogatoire de police dans le cadre d'une enquête que les autorités ont fait ouvrir sur les tentatives d'assassinat organisées contre lui en 1981 lors de ses voyages à Rome, où il avait été reçu par le pape, et à Genève, où il avait prononcé un discours devant l'Organisation internationale du travail.

(1) Les ressortissants polonais ont le droit de déposer sur des comptes spéciaux ouverts à cet effet et sans avoir à en justifier la provenance les devises étrangères qu'ils détiennent. Ces comptes spéciaux – créés afin de drainer les devises que les Polonais reçoivent de leurs parents résidant à l'étranger ou achètent auprès des touristes au marché noir – ont été « gelés » au moment de l'instauration de l'état de guerre. Il existe dans toutes les grandes villes de Pologne des magasins où l'on peut se procurer contre règlement en monnaie étrangère tout ce que l'on ne trouve pas sur le marché, y compris de la nourriture, des vêtements ou des articles de grand luxe.

Union soviétique

Le coordonnateur sandiniste chez M. Andropov

Moscou *(A.F.P.)* – M. Iouri Andropov, secrétaire général du parti communiste soviétique, a coupé court aux rumeurs selon lesquelles il serait souffrant en recevant, vendredi 25 mars, à Moscou, M. Daniel Ortega, coordonnateur de la junte du Front sandiniste de libération nationale du Nicaragua (nos dernières éditions du 26 mars).

L'annonce par l'agence Tass de cette entrevue est intervenue alors que depuis plusieurs jours déjà des rumeurs persistantes circulaient dans la capitale soviétique selon lesquelles le numéro un du Kremlin aurait été hospitalisé à la suite de troubles rénaux. Elle a été faite aussi après la désignation inattendue de M. André Gromyko comme premier vice-président du conseil des ministres, nomination qui avait contribué à alimenter ces bruits ainsi que les spéculations sur d'éventuels remous dans l'appareil du parti et de l'État.

Jeudi 24 mars, l'agence Tass avait annoncé que M. Ortega faisait une escale à Moscou. Après la conférence des pays non alignés qui avait eu lieu à New-Delhi, la délégation sandiniste s'était rendue en Corée du Nord et en Mongolie. L'agence soviétique avait annoncé que M. Ortega devait rencontrer un vice-ministre des affaires étrangères et M. Bodioul, vice-président du conseil.

Selon l'agence Tass, le chef du P.C. soviétique a dit à M. Ortega que « *l'U.R.S.S. voit avec une grande sympathie les efforts du peuple nicaraguayen ami pour assurer la transformation économique et sociale du pays, et lui apporte un soutien politique et une assistance matérielle à cette fin* ». MM. Andropov et Ortega ont aussi parlé de la « *dangereuse politique menée par les États-Unis, qui veulent, par tous les moyens, empêcher les peuples de la région de déterminer eux-mêmes leur avenir* ».

● *Manifestation de soutien au docteur Augoyard.* – Plusieurs dizaines de personnes ont manifesté, le vendredi 25 mars, devant l'ambassade d'Afghanistan à Paris, en solidarité avec le docteur Philippe Augoyard, emprisonné à Kaboul pour être entré illégalement dans ce pays afin de soigner les populations des zones de combat.

Ces manifestants, médecins, membres d'organisations humanitaires ou journalistes, répondant à l'appel de « *Médecins sans frontières* », « *Aide médicale internationale* », et « *Médecins du monde* », trois organisations humanitaires réunies au sein d'un « *Comité pour la libération du docteur Augoyard* », avaient décidé de se constituer symboliquement « *prisonniers* » en se présentant, munis de leur passeport, à l'ambassade d'Afghanistan. Les portes de l'ambassade sont restées closes.

Des organisations non médicales – « Amitiés franco-afghanes », « Amis de l'Afghanistan », « Guilde européenne du raid » – s'étaient jointes à cette manifestation.

Proche-Orient : rendez-vous avec Hussein

La Jordanie face au choix le plus difficile

Correspondance

Amman. – A quelques jours de la visite à Amman du chef de l'O.L.P., M. Yasser Arafat, la Jordanie paraît en proie à une morosité générale et à la plus profonde perplexité.

Désorientés, les milieux politiques ne savent plus à quoi s'en tenir en Jordanie ni sur les intentions de l'O.L.P. ni sur celles du souverain hachémite. Une incertitude qui n'affecte pas moins les milieux gouvernementaux, rarement aussi avares de commentaires que ces dernières semaines. « *Nous ne pouvons rien dire avant que le roi ait fait connaître sa position* », affirme-t-on sans ambages au ministère de l'information, tandis que M. Suleiman Arar, président du conseil national consultatif, souligne, bien qu'il ait représenté le royaume à Alger lors de la session du Conseil national palestinien (C.N.P.) : « *Nous attendons d'en savoir plus sur la position de l'O.L.P. et sur ce que les Palestiniens veulent de la Jordanie.* »

Mais les uns et les autres constatent surtout que les États-Unis n'ont pas exécuté leur « *part du contrat* », notamment l'obtention d'un retrait israélien du Liban, et que dans ces conditions il sera difficile au roi Hussein de convaincre Yasser Arafat de donner son aval à un processus de négociations dans le cadre dessiné par le plan Reagan.

Le souverain hachémite n'a d'ailleurs pas dissimulé son impatience lors de sa récente conférence de presse à Londres, où il a rappelé que le « *temps pressait* » et souligné que la « *crédibilité américaine était soumise à une rude épreuve* ». Impatience également sensible dans les propos tenus au *Washington Post* il y a une dizaine de jours par le ministre jordanien de l'information, M. Adnan Abu Odeh.

Répondant au secrétaire d'État américain, M. George Shultz, qui pressait le roi Hussein de se joindre au processus de paix au Proche-Orient, M. Abu Odeh avait alors déclaré que les « *conditions n'avaient été remplies ni du côté américain ni du côté palestinien* ». Il avait ajouté que le roi n'avait pas encore reçu l'appui des pays arabes modérés pour négocier et conclu : « *Nous partageons le sentiment d'urgence* (de M. Shultz), *mais celui-ci ne comprend pas comme nous les contraintes qui pèsent sur la Jordanie.* »

Les choix impossibles

Les conditions évoquées par M. Abu Odeh sont connues. Elles ont été énoncées pour l'essentiel le 24 février dernier par M. Marwan el Qassem, ministre jordanien des affaires étrangères : outre le retrait des forces israéliennes du Liban, il s'agit du gel des implantations juives dans les territoires occupés et d'une « *réelle participation palestinienne* » aux négociations.

Du côté palestinien, Amman attend de l'O.L.P. qu'elle déclare clairement son intention de s'engager avec la Jordanie sur la voie de négociations en acceptant notamment la formation d'une délégation jordano-palestinienne. Là encore les résolutions du C.N.P. laissent perplexes les Jordaniens.

Tel journaliste estime que, en adoptant le plan arabe de Fès lors de la réunion du Parlement palestinien en février, l'O.L.P. « *a affirmé sans ambiguïté sa volonté de négocier* ». Tel autre commentateur politique se déclare au contraire persuadé que, « *si Yasser Arafat avait eu un quelconque mandat du C.N.P., il serait venu à Amman dans les deux jours* ».

La question d'une délégation jordano-palestinienne sera en tout cas au centre des prochains entretiens Hussein-Arafat, affirme M. Abu Roub, représentant de l'O.L.P. à Amman, qui ne voit pas de contradiction entre la constitution d'une telle délégation et la résolution du C.N.P. rejetant toute idée de partage de la représentativité de l'organisation palestinienne.

« *A condition,* rappelle-t-il toutefois, *que cette délégation soit constituée de deux parties indépendantes, que la partie palestinienne négocie au nom de l'O.L.P. et que celle-ci conserve son autonomie de décision pour tout ce qui concerne l'avenir du peuple palestinien.* » Cependant confirme-t-il, l'O.L.P. n'a encore pris aucune décision à ce sujet.

Reste une autre inconnue majeure : que fera le roi Hussein si l'O.L.P. refuse de sauter le pas ? Le souverain se trouverait alors face à un choix impossible : ou bien abandonner pratiquement tout espoir de solution du problème palestinien dans un proche avenir, laissant ainsi toute latitude au gouvernement israélien de poursuivre sa politique d'annexion rampante des territoires occupés, avec les dangers que cela comporte pour le royaume ; ou bien se résoudre en fin de compte à répondre à l'appel du président Reagan sans l'aval de M. Arafat.

Cette seconde hypothèse semble aujourd'hui hautement improbable. Si l'on en croit des sources proches du gouvernement, un certain nombre de ministres et de membres de l'entourage royal y seraient d'ailleurs opposés. Une telle décision ferait en effet courir de graves risques au régime et à la stabilité du pays.

La Jordanie pourrait difficilement survivre à un isolement comme celui qu'a connu l'Égypte après la conclusion des accords de Camp David, d'autant qu'il lui coûterait sans doute l'aide financière des pays pétroliers. En outre, en cas d'échec, le monde arabe ferait du royaume hachémite un bouc émissaire, ce que les dirigeants jordaniens veulent à tout prix éviter.

Ceux-ci ont ainsi réaffirmé à plusieurs reprises ces derniers temps qu'il n'était pas question que la Jordanie se substitue à l'O.L.P. dans la recherche d'un règlement au Proche-Orient. Mais, si aucun progrès décisif n'intervenait dans les semaines qui viennent, le roi Hussein n'hésiterait pas, murmure-t-on dans les chancelleries, à exposer en place publique ses griefs à l'égard de ceux qui auront eu à ses yeux la responsabilité de l'échec d'une initiative qu'il considère comme la dernière chance d'aboutir à une solution acceptable au Proche-Orient.

Selon d'autres rumeurs circulant à Amman, il n'est pas non plus exclu que le gouvernement jordanien prenne alors des mesures draconiennes pour prévenir un afflux de Palestiniens en provenance des territoires occupés.

EMMANUEL JARRY.

Ennemi et partenaire d'Israël... sur le petit écran

De notre correspondant

Jérusalem. – Le soir, par temps clair, on distingue nettement, depuis les collines de Jérusalem, les lumières des faubourgs d'Amman. Entre les deux villes, il n'y a guère plus de 70 kilomètres, à vol d'oiseau, de colombes...

Officiellement, la Jordanie est toujours un pays avec lequel Israël est en état de guerre. Mais depuis longtemps, depuis toujours, Israël et le royaume hachémite entretiennent d'étranges rapports. Des liens qui sont plus anciens, et d'un certain point de vue plus étroits que ceux qui existent entre Jérusalem et Le Caire malgré, dans ce dernier cas, la signature d'un traité de paix.

La télévision ici, encore plus qu'ailleurs dans le monde, joue un rôle important. La télévision israélienne ne possède qu'une chaîne alors que la télévision jordanienne en a deux, l'une en arabe, l'autre en anglais – et cette dernière diffuse également chaque jour une heure et demie de programmes en français (près de quatre cent mille Israéliens sont francophones d'origine). Cela donne aux téléspectateurs israéliens un choix étendu qu'ils apprécient hautement. La télévision jordanienne est à leur disposition et toutes ses émissions sont, depuis des années, en couleurs, alors que la télévision israélienne n'a pas encore achevé sa transformation. La réception des programmes jordaniens est possible dans une grande partie d'Israël et parfois, très curieusement, meilleure que celle des émissions israéliennes.

Lors de la Coupe du monde de football, la télévision israélienne a établi sa sélection de retransmissions en fonction de celles faites par la Jordanie afin d'offrir aux téléspectateurs un plus grand nombre de matches. Dans ces conditions, faut-il s'étonner que le *Jerusalem Post* publie chaque semaine la liste des programmes jordaniens avec cette mention pudique : « non officiel » ? Le journal télévisé israélien pille fréquemment les documents d'actualité jordaniens et en revanche, à Amman, on ne se prive pas de faire de même au détriment des voisins d'outre-Jourdain. L'information mutuelle des Israéliens et des Jordaniens est ainsi plus complète. Tous les soirs, la télévision jordanienne diffuse un bulletin de nouvelles en hébreu et même si les Israéliens n'aiment pas qu'on leur parle, par exemple, de « Jérusalem occupée », ils ne peuvent pas toujours éviter de regarder ces émissions, marquées certes d'une volonté de propagande, mais assez tempérée.

A travers leur petit écran, les Israéliens ont, qu'ils le veuillent ou non, appris à connaître un tant soit peu la Jordanie et son souverain. La télévision jordanienne consacre une grande place aux déclarations du roi, à ses moindres faits et gestes, comme à la vie de la cour. Ainsi les Israéliens ont-ils pu être les premiers, hors du royaume, à constater *de visu* que la reine Nour attend actuellement un heureux événement. Plus sérieusement, la télévision confirme dans cette partie du Proche-Orient qu'elle est le plus puissant des médias en permettant aux dirigeants israéliens et aux dirigeants jordaniens de s'informer réciproquement. De temps à autre, des messages officieux passent par les ondes. Dernièrement, grâce à un reportage exclusif réalisé par les Jordaniens, de toute évidence à l'intention des Israéliens, ceux-ci ont pu vérifier directement que leurs soldats détenus par l'O.L.P. étaient en bonne santé et apparemment bien traités.

Le roi Hussein et ses sujets sont devenus des ennemis familiers et, à plus d'un titre, des partenaires avec lesquels il faut au moins compter, sinon s'entendre. D'autant que le souverain hachémite a toujours été le plus modéré des adversaires d'Israël avant l'initiative de paix du président Sadate. Le roi présente également aux yeux des Israéliens l'avantage d'être aussi un allié des États-Unis, ce qui rassure. Comment des liens ne pourraient-ils pas se nouer avec la Jordanie quand Israël occupe des territoires autrefois administrés par la Jordanie ? L'ouvrier palestinien employé sur les chantiers de Tel-Aviv demeure citoyen jordanien, comme le commerçant de Jérusalem-Est chez qui l'on va s'approvisionner durant le sabbat. Des communications directes existent avec la Jordanie, même si elles sont limitées. Il y a des brèches à travers le *no man's land* de la vallée du Jourdain, les points Allenby et Damiya.

Ces points de passage sont entrouverts pour les Palestiniens de Cisjordanie et ceux du territoire de Gaza, mais aussi, à certaines époques, pour leurs familles vivant « de l'autre côté » (1). Les Palestiniens des territoires occupés sont autorisés à faire passer des marchandises vers la Jordanie et quelques-uns de ces produits sont israéliens, fussent-ils déguisés sous de fausses étiquettes. Les banques israéliennes négocient avec grand intérêt des dinars jordaniens, bien plus solides que le shekel constamment dévalué. Tous ces échanges impliquent des arrangements discrets.

L'équipée de Golda Meïr

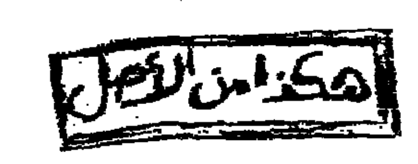
Voilà de très longues années que les Israéliens vivent dans cette disposition d'esprit. Jusqu'en 1977, date de l'arrivée au pouvoir de M. Begin, les gouvernements travaillistes ont fondé leur politique sur un « compromis territorial » avec la Jordanie, et une entente avec le roi Hussein était à leurs yeux la seule solution admissible du problème palestinien. Déjà, à la seule solution admissible du problème palestinien. Déjà, à la naissance de l'État juif, les dirigeants travaillistes cultivaient l'espoir d'un accord avec la Jordanie. L'équipée de Golda Meïr pour aller rencontrer secrètement le roi Abdullah, grand-père de Hussein, fait partie de la légende israélienne. Cette attitude travailliste a, peu à peu, créé ici une image assez favorable du roi Hussein dans les mentalités. On ne peut de surcroît, en Israël, s'empêcher de nourrir une relative sympathie pour le souverain jordanien qui, à partir de 1967 et surtout durant la guerre du Kippour, s'est abstenu scrupuleusement d'entrer en conflit ouvert avec Israël. Il est vrai que les Israéliens lui ont grandement facilité la tâche lorsqu'il a expulsé l'O.L.P. de son royaume. Depuis lors, l'armée jordanienne empêche le plus efficacement possible les commandos palestiniens d'opérer à partir du territoire jordanien.

Avec la politique d'annexion progressive de M. Begin, l'image du roi Hussein dans l'opinion publique israélienne s'est sensiblement altérée et l'espoir d'un véritable accord avec Amman s'est estompé. Personne n'a protesté vivement quand, par exemple, l'armée israélienne, dans un geste symbolique, a planté le drapeau frappé de l'étoile de David sur le chantier de la résidence que, en 1967, le roi Hussein était en train de se faire construire aux portes de Jérusalem. Auparavant, le gouvernement avait évité une telle provocation. Maintenant, beaucoup d'Israéliens admettent plus ou moins le raisonnement de l'ancien ministre de la défense, M. Ariel Sharon, déclarant qu'il eût été préférable de favoriser l'installation, au début des années 1970, de M. Arafat à Amman, donc la disparition de la monarchie hachémite, afin que l'O.L.P. et les Palestiniens ne revendiquent plus la Cisjordanie. Enfin, le ministre des affaires étrangères, M. Shamir, sans s'attirer trop de protestations, a pu affirmer, contre toute évidence, dès le mois de janvier, que le roi Hussein n'était pas prêt à se joindre à un processus de paix. M. Begin et ses partisans, quoi qu'ils disent officiellement, font tout pour montrer qu'ils « n'attendent pas Hussein ». Pas vraiment. Toutefois, un sondage d'opinion récent indique qu'une majorité d'Israéliens envisagent encore de faire au souverain hachémite d'« importantes concessions », y compris sur le plan territorial – même si cela n'est pas très précisé.

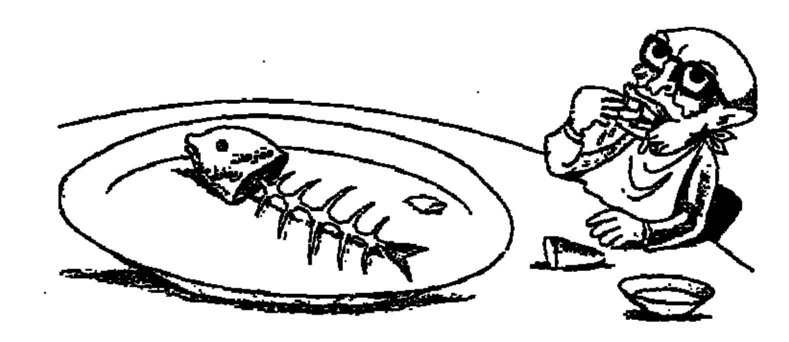
FRANCIS CORNU.

(1) Cela explique la venue à Jérusalem du journaliste dont il est question plus haut.





Le roi Hussein de Jordanie est formel.
Il va annoncer « dans les prochains jours » s'il participera ou non
au processus de règlement fondé sur le plan Reagan (le Monde du 22 mars).
Décision aussi attendue que difficile à prendre.
Israël, en multipliant les « points de peuplement »
ne la rend pas plus aisée. On se tâte à Amman
tandis que Jérusalem épie les hésitations du voisin par le biais de la télévision.
Et sur le papier, le problème est à moitié résolu...



Caricature du journal arabe de Londres Asharq Al-Awsat *(sur la tête du poisson : « le plan Reagan »).*

Un règlement bien engagé... sur le papier

La carte jordanienne doit s'abattre dans une partie diplomatique dont les règles se sont progressivement précisées en quinze ans. Voici par ordre chronologique les textes internationaux essentiels sur lesquels se fondent toutes les discussions et négociations pour un règlement israélo-arabe.

● *La résolution 242 : échange de territoires contre la paix (1967).*

La résolution 242 sur le Proche-Orient, adoptée six mois après la guerre de six jours, a été depuis mille fois invoquée, passionnément interprétée, sollicitée, controversée, voire déformée. Elle est encore à ce jour le document le plus universellement accepté, définissant les principes d'un règlement pacifique au Proche-Orient.

Le Conseil, « *soulignant l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre* » et l'« *engagement* » des membres de l'ONU « *d'agir conformément à l'article 2 de la charte* » (règlement pacifique des différends, interdiction du recours à la menace et à la force, etc.) « *affirme* » que « *l'instauration d'une paix juste et durable* » devrait s'appuyer sur deux principes : a) « *retrait des forces israéliennes des territoires occupés pendant le récent conflit* » ; b) cessation de toute belligérance, « *respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de chaque État de la région et droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de menaces et d'actes de force* ». En outre, le Conseil affirme notamment « *la nécessité* » (...) *de réaliser un juste règlement du problème des réfugiés* ».

Ce texte offre déjà la base de toutes les tractations ultérieures pour un règlement : la nécessité de concessions équilibrées et concomitantes comportant pour Israël l'évacuation des terres arabes et pour les Arabes la reconnaissance du droit d'Israël à la paix dans des frontières « *sûres* ».

Retrait « de » ou « des » territoires ?

Israël a toujours prétendu que le texte anglais de la résolution se lisant : « *Withdrawal of Israel armed forces from territories occupied during the recent conflict* », sans article défini devant « *territories* », ses forces n'étaient pas tenues d'évacuer *tous* les territoires, mais de se retirer seulement derrière les frontières qu'il juge « *sûres* », cela d'autant que l'anglais est la langue originale de la résolution. Ainsi, Israël se serait mis en règle avec l'ONU en évacuant le Sinaï. Les attendus de la résolution, notamment la condamnation sans réserve de l'« *acquisition de territoires par la guerre* », enlèvent beaucoup de poids à cette interprétation. M. Begin en est d'ailleurs conscient comme en témoigne, à en croire M. Carter, son insistance à gommer ce passage de la résolution lors des discussions de Camp David (voir ci-dessous).

Les États arabes, de leur côté, n'ont jamais accepté que le « *problème palestinien* » soit réduit à « *un problème de réfugiés* ».

La résolution 242 fut adoptée le 22 novembre 1967 à l'unanimité du Conseil de sécurité, alors composé, outre les cinq membres permanents (Chine représentée par Formose, États-Unis, France, Grande-Bretagne, U.R.S.S.) de l'Argentine, du Brésil, de la Bulgarie, du Canada, du Danemark, de l'Ethiopie, de l'Inde, du Japon, du Mali et du Nigéria. Aucun État arabe n'était alors membre du Conseil.

Le 1er janvier 1968, le monde arabe retrouva un siège en faisant élire l'Algérie à un siège africain.

Les représentants des belligérants — Arabes et Palestiniens — purent cependant participer aux débats sur les séquelles de la guerre de six jours, mais sans droit de vote. Ils n'eurent donc pas à prendre position par *oui* ou *non* sur la 242. Les plus critiques furent les Syriens, qui lui reprochèrent de « *conduire à une liquidation de la question palestinienne* ». L'O.L.P. (qui n'était pas encore admise comme observateur officiel) adopta la même attitude dans une lettre au Conseil de sécurité.

● *La résolution 338 : une confirmation « dans toutes ses parties » (1973).*

Pour mettre fin à « la guerre du Kippour » ou « guerre d'octobre », le Conseil de sécurité adopta, le 22 octobre 1973, sur proposition américano-soviétique, la résolution 338, qui, en décrétant le cessez-le-feu, demandait l'application de la résolution 242 « *dans toutes ses parties* ». La résolution fut votée à l'unanimité, y compris la voix du Soudan, membre de la Ligue arabe, la Chine (désormais représentée par la Chine populaire) *refusant* seule de participer au vote.

Après l'approbation du Conseil de sécurité, Moscou et Washington convoquent à Genève une conférence qui réunit, les 22 et 23 décembre, Israël, l'Egypte et la Jordanie (la Syrie rejette l'invitation) et qui restera sans conclusion.

● *Un essai de relance américano-soviétique (1977).* — Après l'arrivée au pouvoir de M. Carter, Washington et Moscou tentent une nouvelle relance. Dans une déclaration commune sur le Proche-Orient (1er octobre 1977), les superpuissances se prononcent pour un règlement global, reprennent sans la citer l'esprit et même les termes (sur les territoires occupés) de la résolution 242 et estiment « *nécessaire de considérer avec soin les droits et les intérêts légitimes des uns et des autres* ». Israël juge cette déclaration « *très inquiétante* ». Un communiqué américano-israélien déclare le 5 octobre que les résolutions 242 et 338 et non la déclaration américano-soviétique « *restent la base convenue pour la reprise de la conférence de Genève* ».

● *Camp David : la paix du Sinaï et un « cadre » à remplir (1978).* — Après la visite de Sadate à Jérusalem, le président Carter invita le président égyptien et le premier ministre israélien, M. Begin, le 5 septembre 1978 à Camp David, pour qu'ils engagent une négociation directe. Elle aboutit le 17 septembre à des « *accords-cadres* » que le président des États-Unis signa aussi comme « *témoin* ».

L'« autorité autonome »

Les accords de Camp David comprennent trois parties : *1)* un « *préambule* », 2) un « *accord-cadre* » général pour un règlement « *durable, global et équitable* », un « *accord-cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël* ». Sadate, qui se défendait de conclure une paix séparée, tenait en effet à placer le traité égypto-israélien dans le cadre d'un règlement général.

La troisième partie a conduit au traité égypto-israélien de Washington (26 mars 1979) aujourd'hui complètement appliqué. Israël a évacué le territoire égyptien (25 avril 1982) mais occupe encore Gaza, portion de la Palestine administrée par l'Egypte avant la guerre de six jours.

Le préambule de Camp David énumère des principes généraux. Le premier est ainsi énoncé : « *Il est convenu que la résolution 242 (...) considérée dans toutes ses parties servira de base à un règlement pacifique du conflit entre Israël et ses voisins.* » Le cinquième principe stipule que « *pour parvenir à des relations pacifiques (...) de nouvelles négociations seront nécessaires entre Israël et tout État voisin prêt à négocier avec lui* » pour mettre en application les résolutions 242 et 338.

Dans ses mémoires (1), M. Carter souligne que, dès le premier jour de Camp David, « *un sérieux différend* » éclata entre MM. Begin et Sadate (et lui-même aussi, semble-t-il) à propos du passage de la 242 sur l'« *inadmissibilité de l'acquisition des territoires par la guerre* ». M. Begin voulait préciser que « *par la guerre* » signifie « *par une guerre d'agression* » (« *belligerent war* »), et il ajoutait qu'Israël avait le « *droit d'occuper une terre conquise pour sa défense* ». Sur ce point la discussion reprit plusieurs fois. Elle fut très vive le 10 septembre. L'« *inadmissibilité, etc.* » est « *inacceptable* » dit M. Begin. M. Carter se fâcha : « *Rejetez-vous la résolution 242 ?*, dit-il. *Votre interprétation est partiale. La refuser nous priverait de base de négociation. Ce que vous dites me convainc que Sadate a raison. Ce que vous voulez ce sont des terres (...). Pas la peine de tourner autour du pot. Si vous aviez ouvertement rejeté la résolution 242, je ne vous aurais pas invité à Camp David.* »

Finalement, la résolution 242 est confirmée « *dans toutes ses parties* » sans réserve dans le préambule de Camp David, dans l'accord-cadre général et dans le traité de paix égypto-israélien.

L'accord-cadre général traite essentiellement de la Cisjordanie et de Gaza. Le Golan syrien n'est pas mentionné et, à l'époque, Israël n'avait pas pénétré au Liban. Les parties « *reconnaissent que, pour assurer une paix durable, tous ceux qui ont été touchés par le conflit doivent être partie au règlement* ». Avec Israël et l'Egypte, la Jordanie « *et les représentants du peuple palestinien devront participer à des négociations portant sur la solution du problème palestinien sous tous ses aspects* ».

Une « *autorité autonome librement élue par les habitants de ces régions* » remplacera le gouvernement militaire et l'administration civile israéliens pour une période de cinq ans au maximum. Les modalités d'établissement de cette autorité et ses pouvoirs seront négociés entre Israël et des délégations égyptienne et jordanienne, qui « *pourraient comprendre des Palestiniens* » des régions considérées « *et d'autres Palestiniens comme il en sera mutuellement convenu* ». Les forces israéliennes seront réduites et les forces restantes « *redéployées en des emplacements de sécurité spécifiés* ». Une force de police locale sera mise en place.

Dans les trois ans au plus tard après le début de la période transitoire de cinq ans, des négociations entre Israël, l'Egypte, la Jordanie « *et les représentants élus* » des populations définiront le « *statut définitif* » de la Cisjordanie et de Gaza. La solution devra « *reconnaître les droits légitimes (2) du peuple palestinien et ses justes besoins* ». L'accord final sera soumis « *au vote des représentants élus des habitants* ».

Pendant la période transitoire, une commission constituée par Israël, l'Egypte, la Jordanie et l'autorité autonome « *décidera, d'un commun accord, les modalités d'admission des personnes déplacées* » de Cisjordanie et de Gaza en 1967.

Les négociations pour l'« *autonomie* » de la Cisjordanie et de Gaza n'ont jamais vraiment débuté sur le fond, la Jordanie refusant d'y participer. Le 8 mai 1980, Sadate suspend les pourparlers avec Israël. Le 30 juillet, Israël décrète que « *Jérusalem réunifiée* » est sa « *capitale éternelle* ». Le 5 août, Sadate réaffirme que la partie arabe de la ville appartient à la Cisjordanie et proteste contre la poursuite des implantations israéliennes dans la région.

Le 23 septembre 1981, l'Egypte accepte pourtant une reprise des conversations, mais Sadate est assassiné le 6 octobre. Une nouvelle tentative de reprise, pour montrer que le processus de Camp David n'est pas interrompu, a lieu le 12 novembre, mais elle sera sans lendemain. Le 14 décembre, Israël annexe le Golan syrien. Le nouveau président égyptien, M. Moubarak, qui devait se rendre en Israël en mars, refuse d'aller à Jérusalem, malgré l'insistance de M. Begin. L'impasse sur la mise en œuvre de l'« *accord-cadre* » général de Camp David sur la Cisjordanie et Gaza paraît aujourd'hui complète.

● *La Jordanie reconnaît « à tous les Etats de la région », « le droit de vivre en paix »* (1980).

Le 10 mars 1980, le président Giscard d'Estaing et le roi Hussein de Jordanie déclarent à Amman, dans un communiqué, qu'« *ils sont convenus que la recherche d'un règlement de paix garantissant les droits et aspirations légitimes de toutes les parties concernées est plus que jamais indispensable* ».

Rappelant les principes contenus dans les résolutions du Conseil de sécurité comme fondement d'une solution, le communiqué cite notamment « *la reconnaissance du droit de tous les États de la région à vivre en paix dans des frontières sûres, reconnues et garanties* », mais il y ajoute « *la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à une patrie* » sur les territoires occupés par Israël. Le communiqué d'Amman précise que « *le problème palestinien n'est pas un problème de réfugiés, mais celui d'un peuple qui aspire légitimement à exister en tant que tel et qui doit être en mesure d'exercer son droit à l'autodétermination dans le cadre du règlement de paix juste et durable* » (...) « *Les principes du règlement valent pour toutes les parties intéressées* », déclare encore le communiqué, qui cite parmi celles-ci le peuple palestinien et l'O.L.P.

Les sommets de Fès

Ces idées et ces formules seront souvent reprises dans les prises de position européennes ultérieures. La déclaration du conseil européen de Venise (13 juin 1980) souligne la nécessaire concomitance de la reconnaissance des droits des Israéliens et des Palestiniens.

● *Le sommet arabe de Fès pour une garantie de paix à « tous les États de la région »* (1982).

Le 7 août 1981, l'émir Fahd, chef du gouvernement (et aujourd'hui roi) d'Arabie Saoudite, lance un appel à l'Europe occidentale et aux États-Unis. Il propose une série de principes qui, « *regroupés en une seule résolution* », pourraient être adoptés par le Conseil de sécurité et « *serviraient de cadre pour le règlement juste et global de la crise du Proche-Orient* ». Cette liste reprend les positions arabes traditionnelles (création d'un État palestinien ayant Jérusalem pour capitale) mais en ajoute une : « *reconnaissance du droit de tous les États de la région à vivre en paix* ».

Cet appel est, en fait, destiné d'abord au sommet arabe de Fès du 25 novembre 1981, qui ne le discutera pas, mais il sera repris avec quelques modifications, après la guerre du Liban de l'été 1982, au second sommet arabe de Fès. La résolution du 9 septembre 1982 déclare notamment : « *Le Conseil de sécurité garantit la paix entre tous les États de la région y compris l'État palestinien indépendant* » (point 7 de la résolution).

Entre-temps, pendant la guerre du Liban, la France et l'Égypte ont déposé au Conseil de sécurité, le 28 juillet 1982, un projet de résolution destiné à amorcer, en même temps qu'un règlement libanais, « *la restauration durable de la paix et de la sécurité dans la région* ». A cette fin, les deux gouvernements proposent « *des négociations fondées sur les principes de la sécurité pour tous les États et de la justice pour tous les peuples, en vue notamment a) de confirmer le droit à l'existence et à la sécurité de tous les États de la région conformément à la résolution 242 (...) ; b) de confirmer les droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination, avec tout ce que cela implique* », le peuple palestinien devant être représenté et l'O.L.P. « *associée* » aux négociations. Paris et Le Caire proposent enfin que le Conseil de sécurité « *demande la reconnaissance mutuelle et simultanée des parties concernées* ».

Le projet franco-égyptien, dont les auteurs demanderont la discussion au moment opportun, est destiné à prendre le relais de la résolution 242. Il la précise et la dépasse sur des points importants. Son acceptation par toutes les parties signifierait :

— *pour les Arabes*, la reconnaissance en bonne forme (et non plus seulement implicite comme dans la résolution de Fès) du droit d'Israël à l'existence et à la sécurité (ce qui se trouve déjà dans la résolution 242 que les États arabes n'ont pas officiellement acceptée).

— *pour Israël*, outre l'évacuation des territoires acquis « *par la guerre* » (comme il est dit dans la résolution 242), la reconnaissance du droit des populations de ces territoires à l'« *autodétermination* » (ce qui ne figure pas dans la résolution 242). Le projet franco-égyptien ne fait pas allusion non plus à la création d'un « *État palestinien* », mais l'« *autodétermination avec tout ce que cela implique* » en ouvre la porte.

Du côté des pays frontaliers d'Israël, outre l'Égypte, on peut présumer que ce schéma (qui rejoint le communiqué franco-jordanien du 10 mars 1980) est acceptable pour la Jordanie et pour le Liban (qui n'a pas en principe de contentieux territorial avec Israël). L'O.L.P. n'est pas en mesure de faire prévaloir des exigences exorbitantes. En la présentant comme un interlocuteur indispensable, mais non nécessairement le seul, pour organiser l'autodétermination palestinienne, la résolution franco-égyptienne lui accorde l'essentiel. Reste la Syrie, qui considère jusqu'à présent que la formule de la résolution de Fès est le maximum qu'elle peut accepter.

Reste aussi Israël, dont la plus grande concession consisterait à lever toute restriction mentale à la mise en œuvre des dispositions de la résolution 242 sur l'évolution des territoires occupés.

● *M. Reagan souhaite la fin du « contrôle » d'Israël sur la Cisjordanie et Gaza (1982).*

Si le gouvernement de Jérusalem n'en est pas là, il s'en faut, son puissant et unique allié, les États-Unis, a franchi en direction des revendications arabes un pas très important.

Dans son discours du 1er septembre 1982, M. Reagan se déclare décidé à prendre une « *initiative* » pour relancer la partie des accords de Camp David sur l'« *autonomie* » de la Cisjordanie et de Gaza. Employant un vocabulaire inhabituel chez un dirigeant américain, il se prononce pour l'« *exercice des droits légitimes* » des Palestiniens et pour « *une juste solution de leurs revendications.* » « *Les Palestiniens sont convaincus*, dit-il, *que leur cause est plus qu'une question de réfugiés et j'en suis d'accord.* »

D'après Camp David, rappelle-t-il, pendant la période intérimaire (de cinq ans), les Palestiniens doivent avoir la « *pleine autonomie* » de leurs affaires et le droit de se gouverner eux-mêmes. Au-delà de cette période, ajoute-t-il, « *la paix ne peut pas être assurée sur la base de la souveraineté et du contrôle permanents d'Israël sur la rive ouest du Jourdain et Gaza. La clause de retrait* (des forces israéliennes) *de la résolution 242* — précise-t-il — *doit s'appliquer sur tous les fronts y compris la Cisjordanie et Gaza* ». (On remarquera pourtant qu'il ne mentionne pas le Golan.)

En retour, M. Reagan appelle les Arabes à reconnaître, au nom d'un « *nouveau réalisme* », la « *légitimité* » d'Israël, qui a « *le droit d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues* ». Il exclut la formation d'un « *État palestinien indépendant* », et il estime, qu'« *un gouvernement par eux-mêmes des Palestiniens de la rive gauche du Jourdain et de Gaza en association avec la Jordanie offre la meilleure chance d'une paix stable juste et durable* ». En tout cas — dit-il — la solution ne peut résulter que d'« *une négociation entraînant un échange de territoires contre la paix* ».

Ces nouvelles idées de M. Reagan et le projet franco-égyptien présentent des similitudes et des différences.

Parmi les similitudes (outre, bien entendu, le droit d'Israël de vivre en paix) : l'économie générale équilibrant les concessions des uns et des autres, l'existence d'un problème palestinien qui est plus qu'un problème de réfugiés, la nécessité pour Israël d'évacuer les territoires occupés, le droit pour les Palestiniens de se gouverner eux-mêmes.

Parmi les différences : M. Reagan ne prononce pas le mot « *autodétermination* », il ne prévoit pas expressément un rôle pour l'O.L.P. dans les négociations, il s'oppose à la formation d'un Etat palestinien indépendant.

∴

Depuis quinze ans, un certain chemin a été parcouru.

— Un seul Etat arabe, l'Egypte, a reconnu formellement Israël et noué avec lui des relations pacifiques ; les autres reconnaissent « *à tous les Etats de la région* » le droit de « *vivre en paix* », mais refusent encore de citer nommément Israël.

— Israël a évacué le Sinaï, mais conquis en 1982 une partie du Liban ; il occupe toujours Jérusalem-Est et le Golan (qu'il a annexés), la Cisjordanie et Gaza ; il dénie aux Palestiniens le droit de décider de leur destin.

— Les Etats-Unis se prononcent pour l'évacuation des territoires occupés par Israël (sans réserve apparente) et pour le droit des Palestiniens de se gouverner, mais ils leur refusent le droit de former un Etat.

La polémique sur ce dernier point est cependant relativement secondaire. Une fois l'évacuation effective, on ne voit pas qui pourrait interdire aux Palestiniens de former l'entité politique de leur choix avec l'accord de la Jordanie, qui est, d'ores et déjà, prête à tous les arrangements. Le point le plus difficile en revanche est, selon les termes du projet franco-égyptien, d'assurer la « *sécurité de tous* », ou, selon la résolution 242, d'assurer à tous des « *frontières sûres* » « *à l'abri de menaces ou d'actes de force* ». Il est bien évident que pour Israël et les Palestiniens, la « *reconnaissance* » mutuelle et même des échanges de promesses de bon voisinage *ne suffiraient pas*. La recherche de garanties de sécurité tangibles *devrait être l'objet principal* de toute négociation.

MAURICE DELARUE.

(1) Des extraits des Mémoires de M. Carter sur Camp David ont été publiés dans *Newsweek* du 11 octobre 1982.

(2) L'expression « *droits légitimes* » est une évidente redondance (que seraient des « *droits illégitimes* »), mais elle est désormais consacrée par d'innombrables textes officiels dans toutes les langues.

Etranger

A Bangkok

M. Cheysson a exprimé les réserves de la France à propos des positions de l'ASEAN sur le Cambodge

De notre correspondant

Bangkok. — La quatrième conférence des ministres des affaires étrangères de la Communauté économique européenne (C.E.E.) et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (1), qui s'est réunie les 23 et 24 mars à Bangkok, a dénoncé, dans un communiqué commun, « *l'occupation militaire illégale du Kampuchéa par les forces vietnamiennes* », et, plus précisément, les attaques conduites, les *31* janvier, par « *les blindés et l'artillerie vietnamienne* » contre le camp de réfugiés de Nong-Chan, situé à la frontière de la Thaïlande et du Cambodge (*le Monde* du 5 février). Les Dix et les Cinq ont, à cet égard, réaffirmé leur soutien aux résolutions de l'ONU ainsi qu'« *aux principes et aux termes de la déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchéa* » de juillet 1981.

Soucieux de dissiper tous les malentendus nés d'une rencontre, lors du récent sommet des pays non alignés à Delhi, entre M. Ghazali Shafie, *ministre* malaisien des affaires étrangères, et M. Nguyen Co Thach, son homologue vietnamien, les membres de l'ASEAN avaient publié, le 23 mars, un communiqué conjoint afin de « *recadrer* » un éventuel dialogue dans les limites des résolutions de l'ONU. Cette position, qualifiée d'« *énergique* » par Pékin, a été jugée « *anachronique, tout à fait absurde et irréaliste* », par Hanoï.

D'entrée de jeu, les membres de l'ASEAN et singulièrement la Thaïlande, sans aucun doute soumise à de fortes pressions chinoises, avaient demandé aux Dix « *d'envoyer des signaux clairs* » au Vietnam pour le dissuader de continuer sa politique « *aventuriste* » au Kampuchéa. La France, qui était la moins « chaude » des pays de la C.E.E. pour épouser des thèses maximalistes, ne les a pas contrées avec l'énergie que certains de ses partenaires redoutaient. Du moins *a-t-elle obtenu des améliorations* de « style » : l'aide à Hanoï ne sera « *gelée* » que dans la mesure où elle « *favorise et renforce l'occupation vietnamienne du Kampuchéa* » ; la formation de la « *coalition* » (et non pas du « *gouvernement de coalition* ») est considérée comme un pas « *significatif* » (et non pas positif) « *dans la recherche d'une solution politique d'ensemble* ».

Si M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, salue « *le rôle patriotique* » du prince Sihanouk, qu'il recevra « *officiellement* » à Paris dans les mois à venir, la France ne reconnaît pas pour autant le gouvernement de coalition qu'il préside et auquel participent les Khmers rouges, ce qui ne facilite pas l'ouverture d'« *un indispensable dialogue avec le Vietnam* ».

Le ministre admet qu'un problème devient « *quasiment insoluble* » dès que se heurtent les intérêts de deux Grands, ce qui est le cas en Indochine, où s'opposent la Chine et l'Union soviétique. Pour quoi donc ne pas avoir dénoncé, dans la déclaration commune, le rôle néfaste de ces deux Super-Puissances en Asie du Sud-Est puisque tout le mal vient de là ? « *Nous l'aurions volontiers accepté car cela fait partie de notre jargon*, indique M. Cheysson, *mais ce n'est pas le langage de tous nos partenaires européens.* »

JACQUES DE BARRIN.

(1) Philippines, Indonésie, Singapour, Malaisie, Thaïlande.

Inde

UNE COMMISSION SERA CHARGÉE D'EXAMINER LES RELATIONS ENTRE LES ÉTATS ET LE POUVOIR CENTRAL

De notre correspondant

New-Delhi. — Le premier ministre indien a annoncé jeudi 24 mars au Parlement la création d'une commission chargée de faire le point sur les relations entre le gouvernement central et les Etats de l'Union. *Présidée* par un ancien juge à la Cour suprême, M. Sarkaria, cette commission, la première du genre, sera habilitée à suggérer les changements qui lui paraîtront appropriés, « *dans le cadre de l'actuelle Constitution* ».

L'initiative gouvernementale constitue une réponse aux revendications formulées par plusieurs Etats *en vue* d'une *répartition* plus équitable des ressources entre le centre et les pouvoirs locaux. *Il est d'ailleurs significatif* qu'elle ait suivi de quelques jours seulement la décision des ministres en chef du Karnataka, de l'Andhra-Pradesh, du Tamil-Nadu et de Pondichéry, réunis le 20 mars à Bangalore, de mettre sur pied « *un Conseil des chefs de gouvernement des Etats du Sud* » destiné à accroître la coopération interrégionale et à promouvoir un fédéralisme fondé sur une coopération positive entre New-Delhi et les capitales régionales.

Ce *geste* avait d'autant plus retenu l'attention qu'il émanait d'Etats dans lesquels le Congrès , *parti de Mme Gandhi*, majoritaire au Parlement central, n'était pas au pouvoir. Ses instigateurs avaient toutefois écarté toute confrontation avec New-Delhi, estimant au contraire que plus les Etats seraient forts, plus fort serait le centre. Une idée qui devait reprendre le premier ministre au Parlement.

L'initiative gouvernementale va dans le sens des préoccupations exprimées par la communauté sikh du Pendjab, l'une des revendications formulées *par son parti*, l'Akali Dal, étant justement la constitution d'une telle commission, pour obtenir une autonomie accrue des Etats.

Le gouvernement n'en est pas moins confronté à une nouvelle menace d'agitation, des dirigeants sikhs ayant appelé jeudi la population à barrer les routes au Pendjab le 4 avril, afin de protester contre le refus de New-Delhi d'accepter l'ensemble de leurs « *justes* » revendications.

PATRICK FRANCÈS.

Lectures

Donovan, agent secret de polichinelle

« Permettez-moi de vous présenter l'agent secret bien connu... » Cette formule d'un humoriste conviendrait parfaitement à William Donovan, héros des deux guerres, un des hommes les plus décorés, et dont les trente médailles pourraient faire pâlir de jalousie les maréchaux soviétiques.

A l'annonce de sa mort en 1959, Eisenhower déclara : « ...*Nous avons perdu notre dernier héros...* » Cette appréciation est le titre donné par M. Cave Brown, journaliste britannique, à un livre épais (1) qui est davantage l'histoire de l'Office of Strategic Services (O.S.S.) — le premier service civil centralisé de renseignements, embryon de la C.I.A. — qu'une biographie de William Donovan, son créateur. Cave Brown a eu l'avantage d'avoir accès à tous les documents et dossiers personnels de Donovan, ainsi qu'au *Journal* tenu par sa femme pendant soixante-cinq ans. Résultat : un livre très nourri et documenté, mais trop copieux, parfois indigeste, et trop discret sur Donovan, l'homme... Ce personnage haut en couleur, énergique, bagarreur comme tout Irlandais qui se respecte, aurait été déplacé, anachronique, dans le morne univers des ordinateurs.

Fort heureusement, un autre livre récemment publié (2) éclaire mieux la personnalité de « Wild Bill », comme on l'appelait familièrement, un homme plein de magnétisme et de charme, très intéressé par les femmes. Les héros ont droit à quelques faiblesses... A la différence du journaliste britannique, l'auteur, Richard Dunlop, *un ancien de* l'O.S.S., a connu personnellement Donovan, mais cet avantage est malheureusement compensé par une tendance au panégyrique. Cave Brown, par contre, n'hésite pas à faire état des échecs de l'O.S.S.

A travers les deux livres, cependant, on peut se faire une bonne idée de ce destin hors série, mais finalement manqué. Né pauvre dans les faubourgs irlandais de Buffalo, il épousa une héritière, puis s'enrichit au cours d'une brillante carrière d'avocat d'affaires qui l'amena à se déplacer souvent à l'étranger, où il *évoluait dans le clair-obscur des* services de renseignements et des milieux d'affaires. Il était déjà connu du grand public comme un héros de légende, un guerrier courageux qui s'illustra en Argonne et sur l'Ourcq, à la tête de la 69e division d'infanterie américaine. Pour sa « *belle guerre* », il reçut la décoration américaine suprême, celle de la médaille d'honneur du Congrès, récompensant « *la résolution désespérée* » avec laquelle il menait ses hommes à l'assaut.

Apparemment, la guerre de tranchées sur les bords du Potomac fut encore plus éprouvante que celle sur les champs de bataille français. Le terrain était miné par beaucoup d'ennemis, à commencer par Edgar Hoover, directeur du F.B.I., à la nomination duquel il s'était opposé. Sa réputation de sabreur, son dédain affiché des budgets et des bureaucraties, le desservaient, surtout auprès des généraux et des amiraux, soucieux de préserver leurs chasses gardées et de protéger leurs propres services de renseignements des *initiatives* de Donovan et de sa « *bande d'amateurs...* » Pourtant, la postérité retiendra surtout ses activités d'espionnage. Il échoua en effet dans sa carrière politique. Bien que républicain bon teint, il ne fut jamais attorney general ou ministre de la *guerre*, comme il en avait l'ambition..

« Un travail pour gentlemen »

« *Le renseignement est un travail pour des gentlemen.* » En créant l'O.S.S., à la demande de Roosevelt, Donovan s'inspira de cette formule de Stewart Menzies, qui dirigeait les services britanniques. Et c'est ainsi que, par un recrutement éclectique et élitiste, il s'entoura de personnalités telles que Archibald McLeish, le poète James Warbug, le banquier James Roosevelt, le fils du président *John Ford, le cinéaste* David Bruce, futur ambassadeur à Londres et à Paris... Pour le commentateur Drew Pearson, l'O.S.S. était « *le groupe le plus fantaisiste de diplomates dilettantes, de banquiers de Wall Street et de détectives amateurs...* » Mais, parmi les seize mille agents recrutés par Donovan, il y avait aussi, selon David Bruce, « *des ornithologues, des professeurs, des perceurs de coffres-forts, des repris de justice, des lutteurs et des boxeurs professionnels, des vedettes du cirque, des fêtards clients des boîtes de nuit...* ». Il y avait évidemment de quoi préoccuper les sérieux « *professionnels* » du renseignement de l'armée et de la marine, mais aussi les Britanniques, qui *se méfiaient de cet* Irlandais trop remuant se proclamant « anti-impérialiste ». Churchill buvait volontiers avec « Wild Bill », mais les services britanniques ne favorisèrent pas la tâche à Donovan et à l'O.S.S. dans les Balkans, en Scandinavie, en Asie, là où leurs propres agents étaient à l'œuvre.

Malgré ces obstacles, et s'appuyant sur le soutien (parfois incertain) de Roosevelt, Donovan installa ses réseaux derrière les lignes ennemies, arma des partisans, organisa des raids de commando... Cave Brown raconte avec d'innombrables détails les activités de l'O.S.S. dans le sud de la France, ses liaisons avec la Résistance, puis en Afrique du Nord, ainsi que les contacts pris avec l'amiral Canaris, chef des services de renseignements *allemands. De son livre, il ressort* que la grande réussite de l'O.S.S. est d'avoir, par l'action de quelques agents en Europe méridionale et dans les Balkans, contraint les Allemands à retirer des troupes de Normandie et du front russe. L'auteur cite quelques hauts faits, comme la libération de milliers d'aviateurs américains prisonniers en Roumanie, où l'exploit personnel d'un agent *de l'O.S.S. qui, armé d'un seul* haut-parleur, arriva à convaincre les derniers Allemands isolés dans Cherbourg à se rendre.

Mais le récit de Cave Brown fait ressortir un certain nombre d'erreurs et d'échecs. Par exemple, en 1943, l'O.S.S. envoya un certain Morde, *journaliste et explorateur*, à Istambul pour offrir à von Papen, l'ambassadeur allemand, un plan de partage de l'Europe. Washington réprouva rapidement une initiative malheureuse qui risquait d'affecter l'alliance militaire avec l'Union soviétique. En 1944, c'est tout le réseau Cereus, allant d'Istanbul à Berlin, qui s'effondra, profondément infiltré par des agents doubles nazis... En Yougoslavie, *une fuite* de l'O.S.S. aurait indiqué aux Allemands le Q.G. secret de Tito.

L'informateur pornographe

Mais l'affaire Vessel fut la plus *embarrassante pour Donovan* et l'O.S.S. Pendant les premières semaines de 1945, l'O.S.S. envoya à Washington, et directement au président Roosevelt, des rapports venant d'un certain Vessel lesquel, faisant état de prétendues conversations secrètes de Pie XII, indiquait que les Japonais étaient prêts à négocier une paix séparée avec les Alliés. Malheureusement, après enquête, on découvrit que Vessel n'était qu'un certain Scaffolini, journaliste italien pornographe (il avait écrit un livre au titre évocateur : « Les Amazones du bidet »), qui, devenu dévôt, avait trouvé un petit emploi chez les franciscains, puis à l'*Osservatore Romano*... Ce mythomane déséquilibré ne trompa pas seulement les agents de l'O.S.S. mais aussi des journaux, des agences de presse et même des milieux universitaires. Son livre *les Documents secrets de la diplomatie du Vatican*, qui reprend toutes ses fabrications, peut être trouvé dans des bibliothèques respectables comme la *Library of Congress* ou celle du *Royal Institute of Foreign Affairs* de Londres.

Le prestige de l'O.S.S. souffrit de cette affaire, mais seulement légèrement. Après tout, les services spéciaux ne sont pas à l'abri d'erreurs, surtout dans le choix de leurs « honorables correspondants » du temps de guerre...

Mais faut-il croire le critique du *New York Times ?* Selon lui, le colonel Charles Ellis, officier des services britanniques, qui aida Donovan à créer l'O.S.S. (il en resta l'éminence grise), avoua en 1965 qu'avant la guerre il avait été un agent double au service des Allemands, puis, sous la menace de chantage, celui des Soviétiques. *Pour ne pas compliquer* les relations entre les services spéciaux, le gouvernement britannique ne révéla la « *trahison* » d'Ellis qu'en 1981... Ainsi, l'homme qui travailla activement à la création de l'O.S.S. aurait été une « taupe » germano-soviétique. « *Good God !* » !

Déçu dans ses ambitions, Donovan accepta d'être ambassadeur à Bangkok, puis démissionna, mécontent de la politique américaine au Vietnam, et en particulier de celle de Foster Dulles, qu'il tenait responsable de la défaite de Dien-Bien-Phu. Cassandre vieillissant, il regardait cependant l'avenir avec optimisme, et milita pour la création d'une Europe unie. Dans ses dernières années, affecté par une première thrombose, il croyait voir s'avancer les chars soviétiques sur Queensboro Bridge à l'assaut de Manhattan. Ses amis préfèrent garder de Donovan l'image romantique décrite par le metteur en scène John Ford... « *Il ne pensait qu'à être parachuté en France, faire sauter un pont, puis revenir danser sur le toit de l'hôtel Saint-Regis avec une espionne allemande...* »

HENRI PIERRE.

(1) *Wild Bill Donovan the Last Hero*, par Anthony Cave Brown. Times Books, 1982.

(2) *Donovan : American Master Spy*, par Richard Dunlop. Rand McNally, 1982.

Dessin de Violette Le Quéré

Une revue hongroise pour jeunes... entrepreneurs

De notre envoyé spécial

Budapest. — A vingt-huit ans, Akos Erdöss est le plus jeune rédacteur en chef de Hongrie. Depuis le mois de juin 1982, il s'est lancé dans l'aventure de la publication d'un hebdomadaire pour jeunes. Mais son magazine, *Otlet* (« idée », en hongrois), a quelque chose d'insolite en pays socialiste : il cherche à communiquer à ses lecteurs l'esprit d'entreprise, le goût du risque et de l'innovation. Mieux, il le fait avec la bénédiction et l'appui du KISZ, l'organisation des jeunesses communistes hongroises.

Cela ressemble un peu à un conte de fées pour hommes de presse. Akos Erdöss est journaliste à Pécs, dans le sud du pays, lorsque lui vient l'idée de lancer *Otlet*. Il décide de « monter » à Budapest pour en parler aux dirigeants du KISZ. L'idée plaît, on lui donne les moyens demandés. « *Dans tous les pays socialistes, il existe une sorte de formalisme dans les jeunesses communistes,* explique Pal Léderer, trente-cinq ans, rédacteur en chef adjoint d'*Otlet. Pour le KISZ, patronner* Otlet, *c'était le moyen d'établir le contact avec la jeunesse sans faire de prosélytisme, en collant aux choses de la vie, car, en Hongrie, chacun s'intéresse à l'économie.* »

Akos a donc eu la chance d'arriver avec son idée au bon moment. Mais ce jeune journaliste au tempérament de manager qui poursuit ses études de droit parallèlement à sa vie professionnelle a su inspirer confiance. Autour de lui, dans la petite villa de la zone industrielle de Budapest où se prépare *Otlet* chaque semaine, l'équipe de quatorze journalistes a une moyenne d'âge inférieure à la trentaine. Depuis que la publication a démarré en juin, la revue dispose d'une centaine de collaborateurs extérieurs.

Pour un magazine voué à l'innovation, qui s'adresse à des jeunes d'une vingtaine d'années et qui, de surcroît, s'est baptisé « *idée* », un parti pris de nouveauté s'imposait. Après tout, en vingt ans, *Otlet* n'est guère que le troisième hebdomadaire à s'être créé dans le pays. C'est ainsi que chaque semaine *Otlet* présente à ses lecteurs une *cover story*, comme les magazines américains. C'est une première en Hongrie. Une seule règle : le sujet, toujours d'ordre économique, est abordé uniquement sous l'angle pratique.

L'objectif reste la publication régulière de fiches techniques indiquant comment lancer son entreprise. « *Nous n'avons pas encore osé nous lancer*, explique Pal Léderer. *C'est une responsabilité terrible. Nous ne pouvons prendre le risque de précipiter nos lecteurs vers l'échec, faute d'une information sérieuse. Mais c'est pour bientôt.* »

Marque déposée

Les lecteurs sauront ainsi à peu près combien cela coûtera, les démarches administratives, et autres « trucs ». Dans un prochain numéro, l'équipe d'*Otlet* prévoit d'expliquer comment monter une cordonnerie « *talon-minute* » dans le métro, etc.

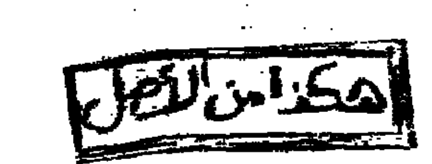
Le titre de l'hebdomadaire est flanqué d'un R encerclé. *Registered*. Comme Coca-Cola, Levi's ou American Express. « *Bien sûr, c'est un clin d'œil au lecteur*, affirme Pal Léderer, qui ajoute, pince-sans-rire : *mais nous sommes vraiment enregistrés. Si, quelque part aux Etats-Unis, quelqu'un usurpe notre titre, nous lui ferons un procès. Les dommages-intérêts nous aideront à financer la revue !* ».

Presque un souhait, car la rédaction s'est fixé pour objectif d'équilibrer ses comptes d'ici à la fin 1983. C'est la logique de l'entreprise. C'est pour l'instant le KISZ, son commanditaire, qui supporte financièrement l'affaire. Mais, selon les journalistes, la tutelle n'est pas trop pesante : « *Notre principale contrainte,* estime le rédacteur en chef adjoint, *tient à ce que, au départ, nous pensions fabriquer un magazine ne traitant que d'innovation. Mais le permis d'éditer est valable pour un magazine d'informations politiques et économiques. Et il faut reconnaître que nous ne sommes pas encore au point pour remplir chaque semaine nos trente pages.* »

Pour l'instant, *Otlet* a bénéficié d'une large publicité en s'associant à la télévision hongroise pour le « Otlet-match », série d'émissions qui cherchaient à jouer un rôle d'entremetteur entre inventeurs et entreprise. Déjà, *Otlet* a reçu des visiteurs en provenance d'autres pays socialistes — Tchécoslovaques, Polonais, Soviétiques — venus se renseigner auprès de l'équipe. Pour suivre l'exemple *d'Otlet ?* « *Peut-être...* », répond, avec un sourire dubitatif, Pal Léderer.

OLIVIER DA LAGE.







APRÈS L'ANNONCE DES MESURES D'AUSTÉRITÉ

M. DELORS : il n'y a pas changement mais approfondissement de la politique menée depuis juin 1982

C'est avec une surprenante absence de dramatisation que M. Jacques Delors, le nouveau « super-ministre » des finances (économie et budget), a présenté à la presse un plan de rigueur dont les mesures visent, tout bonnement, à prélever sur la demande globale 65 milliards de francs en 1983, soit 2 % du produit national brut en année pleine, et cela pour la plus grande partie sur les ménages. Replaçant tout d'abord la France dans le contexte européen, avec ses atouts et ses faiblesses, deuxième après le Danemark pour la lutte contre le chômage et troisième après la Grande-Bretagne et le Luxembourg pour l'importance du déficit budgétaire, mais sixième pour l'inflation et septième pour le déficit commercial, le ministre a déclaré d'entrée que son programme n'était *« pas un changement, mais l'approfondissement de celui de juin 1982 »*.

Evoquant d'entrée de jeu la mesure la plus spectaculaire, à savoir la sévère réduction des allocations de devises pour les touristes se rendant à l'étranger, M. Delors la qualifiait d'*« effort exceptionnel demandé aux Français »* afin de revenir en deux ans à l'équilibre de la balance commerciale et à celui de la balance des paiements. Avant de présenter les autres mesures, le ministre indiquait qu'elles seraient précisées dans les jours qui viennent et qu'une concertation se tiendrait avec les syndicats sur les problèmes de rémunération, de partage du travail, d'assurance-chômage et, plus généralement, de lutte contre les causes structurelles de l'inflation.

M. Delors passait en revue ensuite, les quatre *« paquets » du programme : réduction de 20 milliards de francs du déficit budgétaire, au moyen de 15 milliards d'économies « réelles » et de 5 milliards* de recettes nouvelles ; diminution des besoins de financement des entreprises du secteur public à hauteur de 11 milliards de francs, essentiellement par relèvement des tarifs (E.D.F.-G.D.F., S.N.C.F.) ; réduction du déficit de la sécurité sociale, grâce à 4 milliards de francs d'économie et, surtout, par prélèvement de 1 % sur l'ensemble des revenus imposables ; mesures concernant l'épargne, enfin, avec un emprunt obligatoire forcé sur trois ans, égal à 10 % de l'impôt sur les revenus de 1981 et de l'impôt sur les grandes fortunes, une relance *« vigoureuse »* de l'épargne-logement, une augmentation du plafond des caisses d'épargne — porté de 45 000 F et 49 000 F à 58 000 F — et la création de fonds salariaux destinés au développement de l'industrie et à la création d'emplois, l'addition globale devant tourner autour de 20 milliards de francs, avec une assez grande *marge d'incertitude*.

Le ministre y ajoutait des dispositions pour réduire les abus du négoce en matière de change sur les achats de marchandises à terme, et la dernière, mais non la moindre, un *« ajustement »* de la taxe intérieure sur les produits pétroliers pour maintenir à leur niveau antérieur les prix de ces produits, malgré la baisse décidée par l'OPEP.

Outre une diminution de 25 milliards de francs des importations en fonction d'une demande globale ainsi *« tempérée »*, le ministre attend de ce programme une réduction de 40 milliards de francs des emprunts extérieurs de la France en 1983, précisant qu'aucune mesure restrictive ne s'appliquait aux importations. (*« Nous restons en économie de marché. »*) Donnant au passage un avertissement discret : *« Une dérive des prix ne devrait pas être prise en compte dans les salaires à l'automne »*, M. Delors affirmait : *« Le sursaut industriel est notre priorité. »*

Questionné vivement sur les répercussions d'une si forte ponction sur l'économie, le ministre écartait non moins vivement l'objection : certes, ce prélèvement peut entraîner des diminutions d'activité dans certains secteurs, mais, *« si nos services de l'emploi fonctionnent mieux, il y a un gisement de cent mille demandes d'emplois »*. Quant à un allégement des charges des entreprises et à une relance, M. Delors a répondu, avec un certain agacement, qu'*« on ne pouvait nous demander de maintenir l'activité de ces entreprises à un niveau plus élevé que dans les autres pays, tout en réduisant le déficit du commerce extérieur »*. C'était résumer, d'un coup, tout le programme de rigueur.

F. R.

LES RÉACTIONS

Dans les syndicats

C.G.T. : les mesures doivent être sérieusement modifiées.

M. Henri Krasucki, secrétaire général de la C.G.T., a déclaré, vendredi soir, à Europe 1 : *« Ces mesures sont effectivement indispensables pour combler l'inflation, réduire le déficit extérieur, assurer une bonne gestion de la Sécurité sociale et financer le développement industriel.*

« La question est de savoir qui paie, comment est répartie la charge et à quoi sont utilisés les fonds. D'accord sur les buts, nous ne sommes pas d'accord sur plusieurs dispositions importantes annoncées (...). Trop de travailleurs aux revenus modestes sont touchés dans leur pouvoir d'achat, la barre est bien trop basse (...). On ne prend pas assez chez ceux qui ont les moyens (...). Rien pour le moment n'indique une orientation ferme pour assurer le développement industriel indispensable pour combattre le chômage et réduire les importations, en répondant mieux ainsi aux besoins de la consommation populaire.

« Ces mesures doivent donc être sérieusement modifiées, améliorées et complétées par la négociation. »

C.F.D.T. : désaccord avec la stratégie du gouvernement.

« L'emploi, objectif essentiel, est sacrifié », constate la C.F.D.T., qui se déclare *« en désaccord avec la stratégie qui découle du plan gouvernemental »*.

Pour la commission exécutive de la C.F.D.T. *« il n'est ni compréhensible ni acceptable que le gouvernement n'ait pas indiqué, dès aujourd'hui, les éléments du progrès social qu'il propose aux travailleurs, sans lesquels l'effort économique demandé ne sera ni compris ni accepté. Bien plus, les principales mesures arrêtées auront vraisemblablement pour effet de ralentir l'activité économique, donc d'accroître le chômage »*.

Si la C.F.D.T. note que les options retenues peuvent permettre *« une répartition de l'effort nécessaire suivant les revenus »*, en revanche, elle déplore qu'aucune mesure fiscale *« significative d'une volonté de s'attaquer à des catégories de revenus peu imposés, notamment celle des non-salariés, ainsi qu'aux droits de succession, n'ait été annoncée »*.

C.G.C. : le personnel d'encadrement n'acceptera pas.

Le programme d'action du gouvernement s'inscrit *« dans la continuité des erreurs de gouvernement et de gestion commises depuis mai 1981. On en revient, encore une fois, à mettre la charrue devant les bœufs en demandant aux Français d'accepter une austérité draconienne, sans leur proposer auparavant un projet économique et une stratégie industrielle cohérente »*.

Pour la C.G.C. *« le prélèvement de 1 % d'impôt supplémentaire et l'emprunt forcé de 10 % de l'imposition 1983 représentent un effort considérable destiné uniquement à réparer les erreurs commises (...). Le personnel d'encadrement de France n'acceptera pas un effort de rigueur dans des conditions pareilles »*, affirme M. Marchelli. *« La C.G.C. émet une violente protestation en constatant que le gouvernement a pris les dispositions de son programme sans préalablement consulter les organisations syndicales.*

« La C.G.C. attend de la part du gouvernement une remise en cause fondamentale de sa démarche et la définition d'un projet d'avenir auquel puissent adhérer les Français. »

FEN : un souci d'épargner les plus faibles.

La Fédération de l'éducation nationale (FEN) estime que les mesures annoncées, qui ne sont pas *« une fin en soi »*, sont *« marquées par un souci d'épargner les plus faibles revenus »*. La FEN souhaite que, effectivement, *« elles permettent de gagner la bataille économique »*, et note que le prélèvement de 1 % sur le revenu imposable pour financer la Sécurité sociale constitue *« un début de budgétisation et correspond à l'une de ses propositions »*.

F.O. : des conséquences importantes pour les salariés.

Le bureau confédéral de F.O. va examiner dans le détail les mesures arrêtées par le gouvernement pour rétablir la situation économique et monétaire, indiquait, vendredi, un communiqué de Force ouvrière. D'ores et déjà, le bureau confédéral estime *« que tout ce qui est décidé aura des conséquences importantes pour les salariés dont il est impossible de mesurer tous les aspects »*. En conséquence, le bureau confédéral *« demande audience à M. Mauroy en vue d'un examen de la situation sociale créée par les décisions gouvernementales »*.

C.F.T.C. : une note salée qui mène à la récession.

« Manifestement, le comptable s'est réveillé mais la note est salée. La C.F.T.C. constate le renversement extraordinaire des politiques que marque le train de mesures annoncé, qui fait succéder, à une politique de relance de la consommation, son contraire (...). La baisse de la consommation est certaine et on va vers la récession. La C.F.T.C. met en garde contre les conséquences inéluctables d'une telle baisse sur le développement de l'activité et de l'emploi.

« Le prélèvement de 1 % sur les revenus déborde le cadre d'une simple augmentation de cotisation sur les salaires, mais il relève de la même technique, qui a été maintes fois dénoncée sans pour autant assurer l'équilibre recherché de la sécurité sociale. Quant à l'encouragement à l'épargne, mis à part l'effort annoncé et nécessaire en faveur du logement, il prend un caractère autoritaire qui marque une orientation inquiétante vers un dirigisme accru. »

Dans les milieux patronaux

Les entreprises attendent les mesures qui vont préparer l'avenir

Les milieux patronaux sont unanimes à considérer, comme le C.N.P.F., que *« des mesures étaient devenues indispensables pour stopper la progression des déficits extérieurs et intérieurs »*. Et la lecture du plan de rigueur adopté par le gouvernement les a rassurés sur un point essentiel à leurs yeux : les entreprises n'auront pas à supporter des charges supplémentaires.

« Le gouvernement a tenu compte de l'impossibilité d'accroître encore les charges des entreprises », note le C.N.P.F., tandis que M. Pierre Netter, président national des chambres de commerce et d'industrie, estime également que *« les pouvoirs publics semblent avoir compris cette nécessité »*. La confédération générale des petites et moyennes entreprises le constate tout autant.

Ce « oui » patronal n'est pourtant qu'un « oui mais ». MM. Gattaz, Bernasconi, Netter et toutes les organisations disent en substance : *« Il ne suffit pas d'arrêter la progression des charges, il faut les alléger. »*

Ainsi le C.N.P.F. juge le plan *« tout à fait insuffisant pour gagner la bataille »*. La C.G.P.M.E. regrette qu'il n'y ait pas de *« réelle décompression »* des charges et ajoute que celle-ci est pourtant nécessaire pour que les P.M.E. françaises puissent *« promouvoir une nouvelle vitalité pour faire face à la crise »*. Elle demande au gouvernement de *« s'engager à ce que l'encadrement du crédit, au niveau des banques, ne joue à aucun moment au détriment des P.M.E. »*.

Le Syndicat national des petites et moyennes industries (S.N.P.M.I.), après avoir rappelé que le président de la République avait pourtant rejeté tout plan d'« austérité », s'inquiète de l'augmentation des tarifs publics, *« handicap supplémentaire dans la course d'obstacle, que mènent aujourd'hui les entreprises »*.

La crainte essentielle des milieux patronaux reste néanmoins *« le freinage de l'activité économique »*, *que*, comme le note le C.N.P.F., ces mesures vont entraîner. *« C'est grave pour l'emploi et la vie même des entreprises »*, a ajouté M. Gattaz.

La méthode choisie par le gouvernement : rééquilibrer les comptes en freinant la consommation, constitue pour le S.N.P.M.I. *« un véritable plan de récession »* qui va *« réduire encore le niveau d'activité déjà très faible des P.M.I. françaises »*. Pour sa part, M. Louis Perrin, président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (A.C.P.A.), *« redoute que ces dispositions ne soient particulièrement préjudiciables au secteur agro-alimentaire »*.

Le Centre des jeunes dirigeants (C.J.D.) *« se félicite de la volonté de répartir l'effort d'austérité sur le plus grand nombre de citoyens »* mais regrette *« l'absence d'un projet dynamisant pour notre économie qui devrait être le complément indispensable de ce tour de vis »*. Le gouvernement apure les comptes du passé, estiment les milieux patronaux, mais *« les entreprises françaises attendent encore les mesures qui vont préparer l'avenir »*, conclut le C.N.P.F.

Dans l'opposition

M. Barre : un certain nombre de mesures me paraissent aller dans la bonne direction

M. Raymond Barre était, vendredi soir 25 mars, l'invité d'Europe 1. Interrogé sur l'impression qu'il retire de ces dernières journées, M. Raymond Barre affirme : *« J'ai constaté l'indécision et le flottement au sommet pendant dix jours. J'ai constaté que l'équivoque n'est pas dissipée. »* L'ancien premier ministre *« reconnaît »* qu'on ne peut pas demander à M. Mitterrand de dire *« publiquement que la politique menée depuis mai 1981 a échoué »*, mais, dit-il, *« du moins aurait-il pu être plus discret sur les imminentes qualités de [cette] politique. »*

En ce qui concerne la négociation monétaire de Bruxelles, M. Barre regrette certaines des déclarations, notamment à propos de l'attitude de nos partenaires. *« Sur le plan technique »*, l'ancien premier ministre juge que *« seuls les événements à venir sur le marché des changes nous indiqueront si la dévaluation est efficace »*.

« La France est dans une situation préoccupante. Voilà pourquoi je ne condamne pas un certain nombre de mesures qui ont été prises par le gouvernement. Je ne veux pas me placer dans la situation de l'opposant systématique », affirme M. Barre, qui précise : *« Je connais parfaitement la situation de la France ; je dois dire qu'il y a un certain nombre de mesures qui me paraissent aller dans la bonne direction, encore que je ne suis pas sûr que ce soient les mesures les mieux adaptées au redressement de l'économie française. Mais, devant le gouffre des déficits internes, du déficit extérieur, il faut payer. Nous allons payer les erreurs d'une politique d'expansion à tout prix, menée pendant dix-huit mois, puis les erreurs d'une deuxième politique qui, elle, a été d'apparence rigoureuse (...), mais n'était pas suffisante. » (...) « Nous sommes entrés dans un processus à l'anglaise »*, estime-t-il.

M. Barre précise qu'il était effectivement indispensable *« de réduire le déficit budgétaire, de réduire le déficit des entreprises publiques, de remettre en ordre la Sécurité sociale »*. *« Mais*, ajoute-t-il, *je ne suis pas sûr que le gouvernement ait des chances de réussir. »*

M. Barre pense que le plan proposé va aboutir à la *« sécession »* et qu'il *« va engendrer une augmentation du chômage »*. En troisième lieu, dit-il, la politique qui est menée *« se concentre sur l'augmentation des impôts. Je n'ai jamais partagé les thèses de ceux qui, pour des raisons politiciennes, prennent régulièrement position contre l'augmentation des impôts »*. *« Mais*, ajoute-t-il, *je crois qu'il y a un niveau de pression fiscale au-delà duquel il est difficile d'aller. » « Or*, constate l'ancien premier ministre, *les mesures prises vont peser très lourdement sur les revenus modestes et moyens. (...) Je me demande s'il n'aurait pas été possible de rechercher un effort plus grand sur le plan des dépenses. »*

L'ancien premier ministre reconnaît qu'il n'y a pas de charges supplémentaires pour les entreprises, mais qu'*« il n'y a pas l'incitation aux entreprises de développer la production, de développer leurs exportations. Cela est grave »*.

En ce qui concerne le rôle de l'opposition, M. Barre affirme : *« Il y a d'abord la France. Tout Français doit se montrer soucieux des intérêts de son pays. J'ai toujours dit que l'opposition devait être responsable. Elle doit être ferme dans ses convictions et ne pas chercher des compromis médiocres. Mais dans les moments difficiles, nous n'avons pas le droit de prendre une attitude systématiquement négative. »*

Seul l'ancien premier ministre...

A l'énoncé des réactions des autres responsables de l'opposition, M. Barre peut donner l'impression qu'il fait cavalier seul. Il est vrai qu'il avait lui-même, en 1976, pris un certain nombre de mesures analogues. Ainsi, pour le secrétaire général du R.P.R., *« l'appel à la confiance lancé par le président de la République se réduit à exiger d'eux qu'ils paient les dégâts d'une politique ruineuse »*. *« Il ne suffisait pas*, ajoute M. Bernard Pons, *de faire payer les riches »*, le gouvernement *« fait aussi payer les pauvres »*.

Quant à M. François Léotard, secrétaire général du P.R., il juge qu'*« il n'y a rien dans ce programme qui puisse redonner confiance »*. M. Michel Poniatowski considère que le dispositif gouvernemental est celui *« d'un pays en voie de sous-développement, ruiné et aux abois »*. L'ancien conseiller et toujours confident de M. Giscard d'Estaing affirme en outre que le chef de l'État, *« dans une sinistre prestation, a tenté de nous expliquer les raisons de notre faillite »*.

M. Didier Bariani, président du parti radical, *« cherche vainement un grand dessein »* et trouve *« un repli frileux sur l'Hexagone »*.

M. Pierre Méhaignerie, président du C.D.S., constate, lui, que les mesures du 25 mars *« démontrent clairement que la politique suivie jusqu'ici par le pouvoir n'était pas la bonne »*. M. Michel Pinton, secrétaire général de l'U.D.F., souligne que *« seul l'Etat socialiste, malgré quelques apparences d'austérité, continuera à prospérer en dévorant le travail et l'épargne des Français »*. En d'autres termes, *« les socialistes boivent, les Français trinquent ! »*. L'expression est de M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national.

La critique émane aussi des marges de la gauche officielle. Ainsi, pour M. Alain Krivine, *« le plan d'austérité adopté par le gouvernement bafoue totalement les espoirs du 10 mai 1981 et le vote d'avertissement du 6 mars »*. *« Refusant d'affronter le patronat*, ajoute le leader trotskiste de la L.R.C., *le gouvernement a décidé de faire payer la crise à ceux qui en sont victimes. »*

Dans la presse parisienne

L'HUMANITÉ : mobilisation.

Sous le titre « Mobilisation », Martine Bulard écrit dans *L'HUMANITÉ* :

« La situation dans laquelle la droite et le patronat ont plongé notre pays, les mesures prises hier, comportent des risques d'affaiblissement de l'activité industrielle et d'augmentation du chômage. Risques qui ne peuvent être conjurés que par une mobilisation sans précédent de tous les travailleurs, comme le proposait Georges Marchais hier. »

LE MATIN : l'obligation de réussir.

Pour Guy Claisse, dans *LE MATIN* : *« L'ensemble des mesures arrêtées hier est en fait un véritable plan de déflation qui n'a rien à envier à ceux qu'ont subis avant nous les Anglais et les Allemands. Il aura inévitablement des conséquences négatives sur la croissance et sur l'emploi. Mais l'objectif prioritaire et nécessaire du gouvernement étant de vaincre l'inflation et de réduire de moitié le déficit du commerce extérieur, il n'avait pas d'autre moyen pour espérer l'atteindre que de s'attaquer au pouvoir d'achat (...).*

« Il est clair, cependant, que le gouvernement Mauroy n'a plus, cette fois, le droit d'échouer. Parce que les sacrifices demandés sont, précisément, à la hauteur des enjeux, les Français ne lui pardonneraient pas de les leur infliger en vain. »

LE FIGARO : trahir ou périr.

« L'histoire se répète, écrit Xavier Marchetti dans *LE FIGARO. Toute expérience socialiste développée en économie de marché et préservée du joug militaro-totalitaire mène infailliblement au même dilemme : trahir ou périr. Le pouvoir en place était en train de se perdre. Les électeurs l'en ont averti ; l'affront des créanciers extérieurs l'en avait prévenu. Il n'a pas voulu périr. Va-t-il trahir ?*

Va-t-il pousser fermement dans une voie diamétralement opposée à celle qu'il avait promise ? L'intention semble y être. Le chef de l'Etat n'emploie plus guère le mot « socialisme ». Le plan adopté épargne, pour une fois, les entreprises créatrices de richesses. Le nouveau go[illegible] vernement est construit en vue d[illegible] plus grande cohésion. Mais qu[illegible] le fameux « peuple de g[illegible] hier objet de toutes les [illegible] présenté comme seul [illegible]légiti- déléguer une quelco[illegible] mité ? »



EPARGNE

• Emprunt obligatoire exceptionnel pour les contribuables payant plus de 5 000 F d'impôt

Un emprunt obligatoire, représentant 10 % de l'impôt payé en 1982 sur les revenus de 1981, sera prélevé, à titre exceptionnel, au mois de mai. Il concernera aussi l'impôt payé en 1982 sur les grandes fortunes. Sept millions de contribuables à l'impôt sur le revenu seront touchés ainsi que la totalité des personnes ayant payé l'impôt sur les grandes fortunes. Cet emprunt, qui portera un intérêt dont le taux n'a pas encore été précisé, devrait, au total, rapporter 14 milliards de francs. Il sera remboursable au bout de trois ans, ou plus tôt si le rétablissement de l'équilibre du commerce extérieur se faisait rapidement.

Les personnes ayant payé moins de 5 000 francs d'impôt en 1982 ne seront pas obligées de souscrire. *Grosso modo*, 5 000 francs d'impôt en 1982 correspondent à un revenu annuel brut (avant abattement) de 51 000 francs en 1981, pour un célibataire (soit l'équivalent de 60 000 francs environ de revenu en 1983), de 75 000 francs de revenu en 1981 pour un ménage sans enfant (équivalent de 90 000 francs environ en 1983), et de 96 000 francs de revenu en 1981 pour un ménage avec deux enfants (120 000 francs en 1983).

• Encouragement à l'épargne-logement

Afin de « *donner un coup de fouet à la collecte de l'épargne-logement* », handicapée par la hausse des prix à la construction et le niveau encore trop élevé des taux d'intérêt, les caractéristiques des plans d'épargne-logement seront modifiées, à titre exceptionnel jusqu'au 31 décembre 1983 (en attendant une réforme plus complète élaborée en concertation avec les professionnels de ce secteur) selon trois dispositions :

1°) Relèvement de 9 % à 10 % du taux de rémunération des plans d'épargne-logement ;

2°) Doublement du plafond de dépôt et du plafond du prêt associé « *pour permettre le financement effectif d'un logement, y compris dans les grandes villes* », ces plafonds étant portés respectivement à 300 000 francs et 400 000 francs ;

3°) Aménagement de l'avantage accordé dans le cas d'un investissement immobilier à la fin de la durée normale du plan d'épargne-logement, cet avantage étant désormais modulé en fonction de la situation familiale de l'accédant à la propriété.

En ce qui concerne les plans déjà ouverts, il est précisé qu'une concertation sera engagée avec les établissements financiers pour « *adapter les conditions dont bénéficieront les épargnants qui s'engageront à majorer d'au moins 30 % leur épargne* ».

[En attendant les conclusions de la commission d'étude sur l'épargne-logement confiée à M. Georges Bonin, gouverneur du Crédit foncier de France, ce dispositif, qui doit inciter un plus grand nombre de détenteurs de plans d'épargne-logement à solliciter un prêt en fin de période — en faisant intervenir des critères familiaux, — devrait accélérer la collecte de l'épargne et susciter, de l'avis des pouvoirs publics, une épargne additionnelle évaluée à 5 milliards de francs. En janvier dernier, le gouvernement avait décidé d'abaisser de un point le taux moyen des prêts aidés à l'accession à la propriété (PAP) pour le ramener de 12,60 % à 11,60 %.]

• Relèvement du plafond des livrets A et bleu au 1er avril

Fixé jusqu'à présent à 49 000 F, le plafond des livrets A des caisses d'épargne est relevé à 58 000 F à compter du 1er avril, ce qui correspond à une augmentation de 18,4 %, dans le but de « *permettre à ces institutions et à la Caisse des dépôts et consignations de poursuivre leur contribution aux financements des investissements* ».

Parallèlement, le plafond des dépôts sur le livret bleu du Crédit mutuel est également porté à 58 000 F, mais cet organisme voit relever de 50 % à 80 % la proportion des emplois d'intérêt général qu'il doit respecter pour tous les dépôts supplémentaires qui seront collectés à dater de ce relèvement.

[Le 6 janvier 1983, M. Jacques Delors avait annoncé un abaissement de 8,5 % à 7,5 % du taux d'intérêt servi sur les livrets d'épargne, assorti d'un relèvement à 57 000 F du plafond des livrets A et bleu, qui s'élevaient respectivement à 49 000 F et 45 000 F jusque-là, mais le chef du gouvernement devait annoncer quelques jours plus tard le report de cette décision. L'unification du plafond est donc réalisée à présent pour les deux réseaux à hauteur de 58 000 F (au lieu des 57 000 F initialement prévus), mais la baisse du taux de rémunération de l'ensemble des livrets reste différée. On assiste à une diminution régulière du taux d'épargne brut des ménages constatée depuis sept ans. Alors qu'il atteignait 18,6 % en 1975, ce taux a régressé à 14,6 % en 1981, et 14,5 % en 1982 : un pourcentage de 13,8 % du revenu brut disponible des ménages étant seulement escompté pour l'année en cours.]

• Fonds salariaux pour le développement industriel et la création d'emplois

Créés dans le cadre de négociations salariales entre partenaires sociaux, ces nouveaux fonds seront alimentés soit par les versements effectués par les salariés, soit par l'affectation d'une fraction des augmentations salariales, soit, enfin, par des versements des entreprises.

Ils pourront être constitués au niveau de l'entreprise, de la branche professionnelle ou d'une zone géographique et être utilisés dans le cadre d'opérations d'investissement choisies paritairement afin de favoriser le développement industriel et les créations d'emplois, étant entendu que l'État « *incitera à la constitution de ces fonds par des avantages fiscaux appropriés* ».

[Plus ou moins inspirée de la formule du « compte d'épargne-entreprise » ou du « livret d'épargne industrielle » préconisée depuis plusieurs mois par le ministère de l'économie et des finances sans avoir pu trouver place dans la récente loi sur le développement des investissements et la protection de l'épargne, la création de ces fonds salariaux est laissée à la discrétion des partenaires sociaux. Il reste à connaître la nature des avantages fiscaux que les pouvoirs publics sont prêts à consentir et la façon exacte dont pourraient être alimentés ces fonds (prélèvement sur les salaires individuellement ou collectivement, incorporation d'une clause spéciale dans les conventions collectives...)]

TARIFS PUBLICS

• Majorations accélérées

Les hausses de 8 % des tarifs de l'électricité et du gaz distibués, qui étaient prévues en mai, seront avancées au 1er avril. Il en est de même de la hausse de la taxe de base téléphonique, qui interviendra au 1er avril au lieu du 1er juin.

Au premier semestre, les augmentations S.N.C.F. grandes lignes, autoroutes, seront pour chaque secteur de 8 % en moyenne et interviendront, pour l'essentiel, au 1er avril.

Au deuxième semestre interviendront la hausse des transports parisiens et un deuxième ajustement modéré sur E.D.F. et G.D.F., afin de tenir compte de l'évolution du cours du dollar depuis deux ans.

L'anticipation des hausses par rapport au calendrier envisagé produit environ 2,5 milliards de francs de recettes supplémentaires, réduisant d'autant les besoins d'emprunts.

[Le deuxième ajustement des tarifs d'E.D.F. et de G.D.F. devrait être de l'ordre de 4 %, ce qui porterait pour ces deux entreprises la hausse à au moins 12 %.]

Des clauses de sauvegarde mort-nées ?

Une phrase du ministre de l'économie, des finances et du budget, lors de sa conférence de presse du 25 mars, risque de faire grand bruit dans le monde syndical et dans la fonction publique... M. Jacques Delors a admis que, par le jeu de diverses mesures du dispositif gouvernemental (vignettes, hausses de tarifs publics...), l'augmentation générale des prix en 1983 pourrait être supérieure de 0,7 à 0,8 point aux 8 % prévus. Tiendrez-vous compte de cette « dérive » dans les négociations salariales en fin d'année ?, lui a-t-on demandé. « *Il n'en est pas question* », a rétorqué le ministre.

Si ce propos ministériel est suivi d'effets, il risque de provoquer des tensions sociales dans la fonction publique et dans le secteur public. Certes — ce n'est pas un mystère — M. Delors était hostile, à juste titre s'il s'agit de casser l'indexation des salaires sur les prix, à l'institution de clauses de sauvegarde. Le malheur, c'est qu'on ne l'a pas écouté. Dans le relevé de conclusions de la fonction publique, signé le 22 novembre 1982 par la FEN, la C.F.D.T., F.O. et les autonomes, il est explicitement indiqué : « *Lorsque sera connu l'indice des prix de décembre 1983, les parties se réuniront pour examiner selon quelles modalités et quel calendrier, en fonction de la situation et des perspectives économiques, sera réalisé l'ajustement des rémunérations en vue du maintien du pouvoir d'achat moyen en masse.* »

Dans l'entourage du premier ministre, on avait précisé à l'époque qu'une flambée des prix en 1983 n'aurait pas d'effet « *immédiat automatique sur les salaires* » mais qu'« *une dette* » existerait « *à l'égard des fonctionnaires* ». Or, aujourd'hui, M. Delors semble par avance nier toute dette en cas de dérapage, vraisemblable, des prix au-delà de 8 %.

La question risque de se poser avec d'autant plus d'acuité qu'un premier rendez-vous entre M. Le Pors et les fédérations de fonctionnaires est déjà prévu pour septembre 1983 — et chacun sait qu'on y examinera déjà les éventuels « décalages » entre traitements et prix — et que des clauses de sauvegarde identiques ou voisines ont été instituées à la S.N.C.F., à la R.A.T.P., à E.G.F., voire, sous une forme moins rigide, à la régie Renault. Si la déclaration de M. Delors est cohérente avec les intentions économiques initiales du gouvernement, elle met en cause la valeur des engagements de l'État et des entreprises publiques.

M. N.

FISCALITÉ

• Prélèvement de 1 % sur les revenus imposables de 1982

Un prélèvement de 1 % sera effectué sur les revenus imposables de 1982 (imposables, c'est-à-dire après abattement des 10 et des 20 %). Cette mesure, qui doit rapporter 11 milliards de francs en 1983, touchera environ quinze millions de contribuables. Environ, car le ministre de l'économie et des finances n'a pas encore décidé si les contribuables imposables, mais exonérés par le jeu d'abattements, paieront ou non ce prélèvement.

D'autre part, le versement de cet impôt avait été prévu pour le mois de juin (avant le 1er juillet avait-il été précisé à l'issue du conseil des ministres du vendredi 25 mars). En fait, et compte tenu des délais nécessaires pour exploiter les déclarations de revenus de 1982, il semble que cet impôt ne pourra pas être prélevé avant la rentrée. Précisons enfin que ce prélèvement sera reconduit les prochaines années puisqu'il alimentera de façon permanente un fonds de péréquation des régimes de sécurité sociale. L'assiette de cet impôt sera toutefois modifiée à l'avenir, la cotisation de 1 % sur le revenu imposable prenant la forme d'une retenue à la source proportionnelle à chaque catégorie de revenu (salarial, du capital...).

• Les prix des carburants ne baisseront pas en avril

Il semble qu'une taxe parafiscale sera imposée en avril pour empêcher la baisse — prévisible — du prix des carburants le mercredi 13 avril.

[Compte tenu du déclin des prix officiels de l'OPEP mais du raffermissement du dollar depuis la dévaluation du franc, la baisse aurait dû être de l'ordre de 11 centimes par litre. Un collectif budgétaire modifiera la taxe intérieure sur les produits pétroliers (T.I.P.P.). Celle-ci, qui est actuellement de 153,84 centimes par litre sur l'essence ordinaire, de 163,70 centimes par litre sur le supercarburant, de 86,39 centimes par litre sur le gazole et de 14,11 centimes par litre sur le fuel domestique doit augmenter le 11 mai en fonction d'une indexation sur une tranche du barème de l'impôt, soit, en gros, sur le coût de la vie. Pour le supercarburant, toutes taxes comprises (car la T.V.A. s'applique sur la T.I.P.P.), cela représentera une hausse de l'ordre de 20 centimes. Il semble qu'au-delà du mois de mai la T.I.P.P. pourrait être conçue pour empêcher toute baisse des prix des produits pétroliers à la pompe quelle que soit l'évolution des paramètres qui commandent à la fixation des prix de ces produits (cours sur les marchés européens et sur le marché libre, prix d'accès du brut et évolution du dollar). La baisse éventuelle ne profiterait alors pas aux consommateurs, mais à l'État, qui verrait ses recettes s'accroître.]

ECONOMIES

• E.D.F., G.D.F., S.N.C.F. et R.A.T.P. : 12 milliards de francs en 1983

Le gouvernement entend limiter les besoins de financement externe des entreprises publiques du secteur de l'énergie et des transports (E.D.F., G.D.F., S.N.C.F. et R.A.T.P.). Dans ce but, les directions de ces entreprises sont invitées à réaliser 12 milliards de francs d'économies en 1983, se décomposant ainsi : 4 milliards de francs sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement, 5 milliards de francs sur les besoins de trésorerie et de financement de stocks, 3 milliards enfin par une modération supplémentaire des dépenses courantes, des progrès plus rapides de productivité et un nouvel ajustement des plans d'investissement. Les tarifs de ces services seront augmentés *(voir par ailleurs)*.

• Budget : 15 milliards de francs

7 milliards des 20 milliards déjà gelés dans le fonds de régulation budgétaire vont être annulés. De plus, 3 milliards (sur les 8 qui restent gelés) seront utilisés l'année prochaine du fait d'un ralentissement des engagements de travaux ou de commandes (technique dite de régulation). Enfin, des économies budgétaires supplémentaires permettront de réduire les dépenses publiques de 5 milliards de francs.

Les prêts accordés aux collectivités locales seront réduits de 2 milliards de francs.

[Le budget de la défense ne sera pas touché par ces mesures.]

SÉCURITÉ SOCIALE

• Les vignettes sur les alcools et les tabacs

La vignette sur les alcools entre en vigueur le 1er avril et celle sur les tabacs le 1er juillet.

[Ces mesures avaient été annoncées par M. Bérégovoy en septembre 1982. Elles ont été officialisées par la loi du 19 janvier 1983, mais aucune date d'application n'avait été fixée, le principe étant que le gouvernement ne ferait entrer en vigueur ces nouvelles attributions que si la nécessité financière s'imposait. Avant les élections municipales, M. Bérégovoy avait indiqué que les vignettes sur l'alcool, mais aussi les tabacs, seraient mises en place dès avril 1983. Le report à juillet 1983 de la contribution sur les tabacs s'explique par la volonté de M. Delors d'étaler les effets inflationnistes. En effet, ces vignettes — 1 franc par décilitre d'alcool et 25 % environ du prix du paquet de cigarettes — devraient entraîner une majoration de l'indice des prix de 0,4 % à 0,6 %.]

• Forfait hospitalier : 1er avril 1983

Comme les contributions sur les alcools et le tabac, ce forfait hospitalier a été annoncé en septembre 1982, lors de la présentation du plan Bérégovoy de redressement financier de la sécurité sociale. Il a été institué par la loi du 19 janvier 1983, mais aucune date d'application n'avait été prévue. Face à l'hostilité des syndicats, le gouvernement avait annoncé que cette mesure ne deviendrait effective que si l'on constatait un dérapage des dépenses.

[Ce forfait hospitalier laisse à la charge des malades un forfait d'environ 20 F par jour. Plusieurs exceptions sont prévues : exonération pour les enfants handicapés, les victimes d'accident du travail, les invalides de guerre. Ce forfait s'impute sur le ticket modérateur, quand il existe, et ne s'y ajoute donc pas ; en revanche, les malades hospitalisés et remboursés à 100 % devrait assumer cette charge nouvelle. Elle allégerait celles des hôpitaux d'environ 1 milliard de francs en 1983 et de 2 milliards de francs en 1984, bien que certains observateurs estiment que la « rentabilité » de cette mesure sera moindre en raison des frais de gestion qu'elle suppose.]

Une étape décisive pour le financement de la protection sociale

L'effort contributif supplémentaire qui vient d'être demandé aux Français pour équilibrer les comptes des régimes de Sécurité sociale marque un tournant dans l'histoire de la protection sociale, comme cela avait été déjà le cas en 1967.

A l'époque, deux mesures nouvelles avaient été décidées : pour la première fois, les pouvoirs publics avaient procédé à une taxation sociale sur les assurances-automobile et à un déplafonnement des cotisations. Par la suite, d'autres majorations ont confirmé ces évolutions.

Aujourd'hui, le gouvernement amorce une nouvelle politique financière en ajoutant à la liste des recettes classiques de la Sécurité sociale des ressources fiscales assises sur le revenu de tous les citoyens, salariés ou non, actifs et retraités. Il s'agit là d'une première qui doit — comme l'ont annoncé, ces derniers mois, MM. Mauroy et Bérégovoy et, vendredi 25 mars, M. Delors — être confirmée par le dépôt d'un projet de loi, réformant le financement de la Sécurité sociale. L'objectif est d'annuler progressivement les neuf points de cotisations patronales au régime d'allocations familiales et de les remplacer par une contribution proportionnelle aux revenus. L'avantage est double : à terme, cette réforme allégera les charges des entreprises, notamment de main-d'œuvre, et devrait ainsi faciliter la lutte pour l'emploi et la compétitivité de l'industrie ; elle devrait aussi réduire les inégalités puisque la contribution concerne tous les assurés sans distinction de statut, d'âge, et d'appartenance à un régime général, autonome ou spécial, et porte sur la totalité des revenus, excluant le système injuste du plafonnement.

Autre originalité : seon les déclacations de M. Delors, ces nouvelles recettes seront versées à un fonds de péréquation et évolueront chaque année afin d'équilibrer dépenses et ressources après débat au Parlement. Ainsi semble apparaître — comme cela existe déjà pour le régime agricole doté d'un BAPSA (budget annexe des prestations sociales agricoles) — une sorte de Bapsoc : un budget annexe des prestations sociales.

Trois questions

Dans l'immédiat, trois questions demeurent cependant posées. L'amorce de fiscalisation laisse entièrement posé le problème du financement de l'assurance-vieillesse : il aurait été logique, avec la mise en place de la retraite à soixante ans, de prévoir une légère augmentation des cotisations. Il est vrai qu'une telle mesure aurait davantage frappé les catégories modestes, puisque cette cotisation est plafonnée. En renonçant à tout effort contributif pour les retraités, le gouvernement accumule les difficultés : il devra d'ici à la fin de 1984 soit majorer les cotisations, soit élargir sa réforme au financement de la protection sociale, puisque, jusqu'à présent, cette réforme ne devait concerner que les allocations familiales, et sans doute aussi les prestations maladie en nature (remboursement des frais médicaux).

Deuxième interrogation : les comptes seront-ils équilibrés pour 1983 et 1984 comme cela est annoncé ? Bien malin celui qui pourrait l'affirmer, tant les prévisions sont aléatoires. Est-on sûr que les recettes nouvelles et les économies annoncées qui doivent encore être précisées (sans doute le report des améliorations prévues pour le remboursement des frais dentaires, de lunettes, etc., et la revalorisation de certaines prestations familiales) dégageront 13 milliards de francs ? est-on sûr que les contributions sur l'alcool et le tabac apporteront 5 à 6 milliards d'argent frais ? Si l'on veut apurer le déficit de la Sécurité sociale en 1982 (11 milliards de francs), combler celui — aléatoire — de 1983 (5 à 9 milliards de francs selon les estimations) et éviter celui encore plus incertain de 1984 (quel sera l'impact financier de la retraite à soixante ans ?), c'est à un effort contributif supplémentaire ou à une maîtrise plus draconienne des dépenses que le gouvernement devra faire appel, puisqu'il s'est engagé à équilibrer les comptes.

Troisième question délicate : le sort de l'assurance-chômage (déficit de 5 milliards de francs pour 1982 et sans doute autant pour 1983). Le dialogue de sourds continue : le gouvernement vient de rappeler que les partenaires sociaux doivent régler ce problème, laissant ainsi entendre que l'État n'apportera pas un sou. Le C.N.P.F. a précisé qu'il refusait tout accroissement des charges. S'il en était ainsi, il resterait aux syndicats à opter entre deux maux : majorer les cotisations salariales ou réduire une nouvelle fois les indemnisations des chômeurs. Le tournant qui est bel et bien amorcé dans l'histoire de la protection sociale est aussi une ferme invitation lancée aux partenaires sociaux de s'engager sur une route très étroite et pentue : comme l'avait déclaré M. Mitterrand, après la plaine l'heure est venue d'affronter les difficultés de la montagne. Et tous ignorent à quelle altitude il faudra grimper...

JEAN-PIERRE DUMONT.

CHANGES

• Limitation des dépenses touristiques à l'étranger

Un carnet de change sera établi sur lequel devront être inscrits les achats de devises destinées au règlement des dépenses de tourisme. Ceux-ci ne pourront excéder 2 000 F par adulte et par an et 1 000 F par enfant et par an.

Il est impossible d'utiliser à l'étranger les cartes de crédit.

Les voyageurs pourront à chaque déplacement à l'étranger emporter 1 000 F en billets français. Un régime particulier sera maintenu pour les voyages d'affaires, afin de soutenir l'effort des entreprises exportatrices.

[Compte tenu de l'improvisation qui a présidé à l'élaboration de ces mesures, les précisions suivantes doivent être considérées comme partielles et provisoires, en attendant des éclaircissements de la Rue de Rivoli.

Dates. — *Ces mesures entreront en application le lundi 28 mars et devraient être maintenues durant toute l'année 1983.*

Champ d'application. — *Ces mesures intéressent aussi bien les particuliers que les agents de voyages, dont M. Jacques Delors a dit qu'ils devraient, respecter le plafond de 2 000 F par personne et par an en matière de dépenses à l'étranger.*

Enfants. — *Sont placés dans la catégorie enfants, tous les mineurs et — vraisemblablement — les descendants à charge.*

Cartes de crédit. — *Le ministère ignore encore s'il étendra l'interdiction d'utilisation aux cartes accréditives (location de voitures notamment).*

Voyages d'affaires. — *Le ministère ne peut encore préciser quel sera le « régime plus favorable » qui leur sera appliqué.*

Non-rétroactivité. — *En principe, les personnes ayant acquitté tout ou partie de leur futur voyage à forfait ne se verront pas appliqué le nouveau plafond de 2 000 F.*

Champ d'application. — *Les treize pays de la zone franc, c'est-à-dire la plus grande partie de l'Afrique francophone, se trouvent exclus du nouveau contrôle des changes et les dépenses s'y effectueront sans limite.*

Les Français condamnés à la France

Novembre 1968 : le général de Gaulle refuse de dévaluer le franc et un contrôle des changes draconien se met en place. Les voyageurs ne peuvent changer plus de 500 F en devises étrangères et emporter plus de 200 F en billets français. 25 mars 1983 : le même barrage monétaire se met en place pour limiter un déficit catastrophique de la balance des paiements. Les touristes emporteront cet été à l'étranger 2 000 F en devises et 1 000 F en billets français, le billet de transport échappant à toute réglementation. A quatorze ans d'intervalle, les Français sont à nouveau condamnés à la France et à l'Afrique francophone, qui lui est assimilée.

Jusqu'au lundi 28 mars, le régime applicable aux dépenses des Français à l'étranger était ainsi construit : les frais de voyages étaient acquittés sans limitation par les agences de voyages ; chaque voyageur pouvait emporter 5 000 F par voyage et avait la faculté de retirer, chaque semaine, 2 000 F (5 000 F dans le cas d'un voyage d'affaires) au moyen d'une carte de crédit. Cette réglementation était plutôt ample et, hormis quelques cas d'utilisation abusive des cartes de crédit débusqués par les contrôleurs patentés, on peut dire qu'elle ne donna pas lieu à de grandes difficultés d'application.

Importante pièce du dispositif érigé par le troisième gouvernement Mauroy pour mettre fin à l'hémorragie financière, le contrôle des changes vient frapper de plein fouet le monde du voyage. M. Delors et ses conseillers ont considéré le solde positif de la balance des paiements touristiques français : 2.2 milliards de francs, en 1977 ; 7,3 en 1978 ; 6,9 en 1979 ; 9,2 en 1980. 7,9 en 1981 et 12,4 en 1982. Ils ont en toute simplicité tenu un raisonnement comptable imperable : *« Diminuons le nombre des neuf ou dix millions de Français partant à l'étrangers et limitons leurs dépenses qui ont atteint, en 1982, 34 milliards de francs. Le nombre d'étranger venant en France et leurs dépenses — 46 milliards de francs — restant grosso modo au même niveau, le bénéfice s'en trouvera accru »*. De combien ? *Les spécialistes* ne se sont pas risqués à chiffrer le gain attendu de ces mesures.

L'efficacité de celles-ci reste à démontrer. Tout d'abord la France n'est pas en état d'accueillir, aux mois de juillet et d'août, un surcroît de vacanciers. Si les Français restent dans l'Hexagone, ce seront les étrangers qui ne pourront y trouver des chambres d'hôtel ou des places de *camping-caravaning*. D'autre part, la fraude n'est pas un vain mot et on peut faire confiance à l'imagination de tous ceux qui veulent voyager pour inventer des « trucs » afin de dissimuler des moyens de paiement.

Enfin, les gouvernements des pays « boycottés » par les Français *réagiront à ce manque à gagner.* Protestations et mesures de rétorsion sont à craindre de la part des plus concernés : l'Espagne, *l'Italie, le Portugal et la Tunisie.*

Des dégâts d'importance

Les dégâts provoqués seront d'importance. Air France n'a pas encore fini d'en faire le compte, mais il est vraisemblable qu'on prendra *moins l'avion puisqu'il* ne sera pas possible de séjourner très longtemps dans le pays de son choix.

En revanche, *Mme Françoise de Tailly, directrice de l'office de* tourisme de Colombie et présidente de l'Association des offices étrangers de tourisme à Paris (ADONET), *n'hésite pas à exprimer* les craintes de ses mandants : *« Les mesures décidées sont une véritable catastrophe. Aucun voyage n'est plus possible. »* Et M. Jean-Claude Murat, président du Syndicat national des agents de voyages, de renchérir : *« Les Français vont rester chez eux ou passeront leurs vacances dans un poste-frontière. Dès la semaine prochaine, notre profession pourra être considérée comme sinistrée. Nous comptons dix-huit mille emplois. Eh bien ! plus de la moitié seront menacés. »*

Ces sinistres prévisions sont, bien sûr, excessives. La billetterie, l'organisation des congrès en France, les agences réceptives devraient peu souffrir. Les croisières payées en *francs, l'Afrique* francophone, les départements et territoires d'outre-mer, les pays de l'Est bon marché, *le Club Méditerranée, qui a calculé que la part de devises de ses séjours* à l'étranger n'excéderait pas 900 F par semaine (les animateurs sont payés en *francs*) *devraient profiter* de la situation.

Les Amériques, et notamment celle du Nord, se trouvent hors de portée : comment voyager plus d'une semaine aux Etats-Unis avec 3 000 F alors que le *dollar* frise les 7,30 F ? Les séjours linguistiques des jeunes seront réduits à la portion congrue puisque l'allocation *autorisée s'élève à 2 000 F*, ce qui équivaut à deux semaines dans une famille de République fédérale d'Allemagne. Quant aux comités d'entreprise, *ils peuvent d'ores et déjà prévoir des économies* dans leur poste budgétaire « voyages à l'étranger ».

S'il y a eu tant de coups de *téléphone affolés ou furieux* à destination de la presse et du ministère de l'économie et des finances dans les heures qui ont suivi *l'annonce de cette mesure,* c'est que les voyages internationaux font désormais partie des habitudes de vie des Français. En 1968, ils étaient trois millions cinq cent mille à franchir une frontière ; ils auraient dû, cette année, atteindre le chiffre de dix millions, la cinquième semaine de congés payés aidant.

Le cadre et le commerçant tireront leur épingle du jeu grâce *aux relations qu'ils ont tissées* dans le monde. Ou bien ils achèteront des voyages aux Antilles françaises pour 12 000 F *les quinze* jours de croisière à la voile. L'ouvrier ne pourra plus se payer que dix jours de Costa-Brava. *Et encore à l'économie.* Il ne faut donc pas s'étonner qu'un grand nombre de personnes considèrent les mesures monétaires *édictées comme une* atteinte à la liberté et au droit — bientôt fondamental — de voyager.

ALAIN FAUJAS.

• Emprunts à l'étranger

Le seuil au-delà duquel sont soumis à autorisation les emprunts financiers à l'étranger (un an ou plus d'échéance initiale) est relevé de 10 à 50 millions de francs.

Cette mesure doit faciliter la gestion des entreprises, notamment exportatrices, tout en les mettant mieux à même d'apporter une contribution au financement de la balance des paiements.

• Réglementation plus stricte des activités de négoce

A l'occasion des difficultés *éprouvées par le franc* ces derniers mois, et des sorties de devises correspondantes, les pouvoirs publics se sont aperçus que *le* contrôle des changes très *strict actuellement* en vigueur présentait des faiblesses, notamment en ce qui concerne le négoce international, essentiellement *celui des matières* premières. Selon le ministère de l'économie et des finances, les acquisitions de marchandises effectuées à l'étranger pour être *revendues* soit à l'étranger soit sur le marché intérieur, et qui donnaient lieu à des achats de devises à terme, permettaient aux *opérateurs de tourner* le contrôle des changes, avec pour conséquence une accélération des sorties de devises au préjudice du franc.

Pour mettre fin à ces abus, la tolérance accordée aux maisons de négoce qui, pour leurs opérations sur les marchés étrangers, avaient obtenu des dérogations, *notamment* en ce qui concerne les matières premières, est réduite ou supprimée. Une circulaire du *24 mars 1983, parue au Journal officiel* du 25 mars, modifiant celles du 25 mars 1977, du 21 janvier 1981 et du 21 mai 1981, en même temps *que l'arrêté du 24 mars* 1982, ramène de trois mois à quinze jours avant la cession de la recette en devises correspondantes le délai accordé pour *l'achat des devises nécessaires* à l'achat de marchandises revendues à l'étranger.

Par ailleurs, les achats de marchandises *effectués* sur les *marchés à terme de marchandises* étrangères ne peuvent plus être couverts par des achats à terme de devises. En fait, les *possibilités dérogatoires du droit* commun dont bénéficiaient les maisons de commerce pour se garantir contre les fluctuations de cours sur les marchés et éviter les aléas *coûteux* disparaissent pratiquement, en raison de l'abus qui en a été fait, notamment la faculté de jouer contre le franc, *le cas échéant, en prenant* une position en devises dans l'attente d'un changement de parité de la monnaie nationale.

MASSE MONÉTAIRE

• Croissance ramenée de 10 % à 9 %

Pour accompagner la réduction des besoins de financement et favoriser le rééquilibrage des échanges extérieurs, l'objectif de croissance *de la masse monétaire* devra être ramené des 10 % primitivement fixés comme objectif pour 1983 à 9 %, et le dispositif de contrôle adapté à *cet effet.*

Il est logique que les transferts provoqués par le prélèvement de 65 milliards de francs sur le produit national brut et les *ménages conduisent à une diminution* mécanique de ladite croissance, combinée avec les sorties de devises qui se traduisent, on *le sait, par une destruction de monnaie.*

C'est ainsi que la réduction des besoins de financement aura pour conséquence une diminution des emprunts à long terme effectués par le Trésor (20 milliards de francs), les entreprises publiques (11 milliards de francs), la sécurité sociale *(13 milliards de francs) et les* collectivités locales (1 à 2 milliards de francs), soit 45 milliards de francs au total qui ne seront plus *appelés sur le marché financier.*

Cela permettra à d'autres emprunteurs de prendre leur place, *et de diminuer de ce fait la création* monétaire engendrée pour la satisfaction de leurs besoins au moyen de financement à court terme. De même, la diminution *des besoins du Trésor sous* forme d'émission de bons sera, également, de nature à réduire la création monétaire et à moins compter dans *la masse des emplois des banques, dont l'encadrement* devra être adapté. Il n'est pas sûr, et non exclu, que cet encadrement, déjà très strict, doive être *durci* : cela dépendra de *l'évolution de la masse monétaire* en cours d'année, de l'évolution du solde de la balance commerciale, et, donc, de l'ampleur des sorties de devises.

PRIX

• Contrôles renforcés et sanctions sévères pour les professionnels en infraction

Dans une note, le ministère de l'économie et des finances indique :

« Le dispositif actuel de fixation des prix repose sur une programmation contractuelle, précisée dans des engagements de lutte contre l'inflation, des accords de régulation ou des conventions passés entre les professionnels et les pouvoirs publics.

» Il permet de maîtriser les conséquences du réaménagement intervenu entre les parités des monnaies appartenant au S.M.E. C'est pourquoi aucune mesure spécifique ne sera adoptée en matière de prix à la suite de ce réaménagement. La programmation contractuelle des hausses, cohérente avec l'objectif de 8 % fixé pour l'évolution des prix en 1983, ne sera pas non plus modifiée.

» Dans ces conditions, il est indispensable que les engagements pris par les différentes professions soient scrupuleusement respectés, dans leur lettre comme dans leur esprit.

» Un dispositif de contrôle particulièrement renforcé a été mis en place associant aux services compétents en matière de prix les services de la gendarmerie, des douanes et de la police nationale. Ils disposent, pour procéder aux contrôles, de la référence de près de 30 millions de prix relevés depuis le mois de juin dernier.

» Des sanctions exemplaires, comportant, outre des suites judiciaires, des baisses de prix pour les professionnels en infraction, seront mises en œuvre à l'égard de ceux qui ne respecteraient pas leurs engagements ou la réglementation.

» Ce respect est indispensable pour que soit poursuivie la politique de retour progressif à la liberté des prix, en commençant par les secteurs les plus exposés à la concurrence.

» Il est rappelé qu'environ le cinquième de l'activité industrielle est d'ores et déjà en régime de liberté de prix. De nouveaux secteurs devraient pouvoir en bénéficier prochainement. »

[Un professionnel ayant commis une infraction pourrait se voir contraint de ramener ses prix au niveau auquel ils étaient fixés avant le blocage et ce pendant la durée de l'infraction.]

Le tournant

(Suite de la première page.)

Qui gagne et qui est sacrifié dans cette formidable redistribution de la richesse nationale ? Les grands perdants sont — *on l'a compris* — les ménages, qui vont subir une ponction supplémentaire d'environ 37 milliards de francs sur leur revenu disponible : 25 milliards de francs sous forme d'emprunt *forcé* et de fiscalité supplé*mentaire*, 3 milliards de francs d'augmentation des tarifs publics, 5 milliards de francs de taxes sur les produits pétroliers, 4 milliards de francs sous forme d'économies de la Sécurité sociale.

L'État au *contraire* améliore — beaucoup — ses comptes : 34 milliards de francs grâce à des économies sur ses dépenses (15 milliards), à une augmentation de la *fiscalité* pétrolière (5 milliards de francs), à un emprunt forcé (14 milliards de francs).

Les grandes entreprises nationales sont également bénéficiaires d'une *dizaine* de milliards de francs, au moins, quoique sur ce point l'imprécision des intentions du gouvernement (aucune décision prise depuis des mois *quant au* calendrier des hausses) rende difficile une évaluation de ce qui est fait en plus dans ce plan d'assainissement.

La Sécurité sociale, *enfin*, gagne quelque 15 milliards de francs sous forme de recettes supplémentaires (le produit du prélèvement de 1 % sur le revenu imposable) et d'économies (4 milliards de francs).

Il est difficile — voire impossible — de dire comment évolueront les comptes des entreprises privées qui *a priori* ne sont pas concernées. Pourtant la réduction des commandes de l'État pourrait les toucher dans quelques mois.

Tel est le plan, tels sont ses incidences grossièrement *évaluées*. Ses *conséquences* seront importantes. Financièrement, on l'a vu, il va provoquer un assainissement des comptes de l'État, de la Sécurité *sociale, des grandes entreprises* publiques du secteur traditionnel (E.D.F.- G.D.F., S.N.C.F...). Mais il va aussi entretenir la stagnation économique — voire la *récession* — *dans laquelle nous nous trouvons*. C'est un choix capital qu'en bonne logique MM. *Mauroy et* Delors s'interdisent d'inverser par des mesures de relance avant au moins un an et demi. Le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages devrait baisser d'au *moins* 1 % *cette année*. Tout cela devrait déboucher sur une réduction sensible du déficit extérieur — objectif devenu prioritaire, — mais aussi, hélas ! sur un accroissement du chômage (un point *de croissance perdue* représente environ soixante-dix mille chômeurs supplémentaires).

Cette rigueur tardive marque l'alignement de la France sur les politiques menées à l'étranger. Elle porte davantage la marque du gou*vernement* allemand, dont les certitudes font plus cruellement ressortir les hésitations, voire les incohérences, de la politique française.

La question qu'on *doit* se *poser* est évidemment de savoir comment réagira le pays. Le poids des prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales), que M. Mitterrand s'était *engagé à stabiliser*, va s'accroître : il pourrait atteindre 45 % du produit intérieur brut cette année, contre 43 %, en 1981. Les limites sont-elles dépassées ? *Les mois qui viennent* le diront, mais il est certain qu'une mesure comme la limitation des devises touristiques va encore accroître le *mécontentement*. Les impôts, les vacances...

L'autre risque de fracture est du côté des salaires. Comment les syndicats du secteur public réagiront-ils *quand*, à *l'automne prochain*, le gouvernement leur refusera l'indexation sur une hausse des prix de détail qui va dépasser les 8 % escomptés. On peut *prévoir qu'une explosion* sociale risque de se produire davantage à cause des salaires qu'à cause des impôts, même si ceux-ci vont frapper durement la *plupart des Français*, y *compris* les contribuables les plus modestes. Une très grande partie de la réussite du plan Mauroy-Delors n° 2 dépend pourtant de la modération des hausses salariales.

Austérité inévitable, austérité tardive. Le rêve s'est envolé...

ALAIN VERNHOLES.

Imaginations mortes, imaginez

L'énumération des mesures annoncées vendredi à l'issue du conseil des ministres frappent *par leur classicisme*. Hausses des impôts, des tarifs publics, annulation de dépenses budgétaires, emprunt forcé remboursable (comme l'emprunt *sécheresse*), *majoration* des *recettes* de poche habituelles, de la taxe sur les produits pétroliers. Toutes les bonnes vieilles recettes y passent. *Jusqu'à cette paperasse* d'un autre temps qu'est le carnet de change, et la réduction drastique de l'allocation touristique.

Faut-il voir dans cette panoplie *orthodoxe* la *preuve* que l'économie est une matière trop sérieuse pour que l'on sorte des sentiers battus ? A moins qu'elle ne s'explique tout simplement *par le fait que les mêmes hommes* et la même institution — la Rue de Rivoli — ne peuvent que reproduire au fil des ans les mêmes recettes aux mêmes maux.

N'était-ce pas M. Mitterrand qui, peu de temps avant son élection, avait qualifié d' *« injuste »* et de *« manque d'imagination »* la décision de *relever les taxes sur les produits pétroliers* ?

L'imagination et le pouvoir sont-ils décidément incompatibles ?

J.-M. Q.

M. CHEVENEMENT : Je pense être plus utile en dehors du gouvernement

De notre correspondant

Belfort. — M. Jean-Pierre Chevènement, maire de Belfort, a fait, samedi 26 mars, la déclaration suivante dans cette ville : *« Quand le président de la République m'a confié la responsabilité de l'industrie, j'ai cru pouvoir disposer, comme cela avait été le cas à la recherche, des moyens d'une action réellement novatrice. J'ai voulu faire du ministère de l'industrie — de ministère du C.N.P.F. qu'il était traditionnellement — le ministère de tous ceux qui travaillent dans l'industrie. J'ai voulu faire travailler ensemble tous les acteurs et tous les partenaires de l'industrie. Qu'il y ait des obstacles au changement dans les structures et dans les mentalités, je n'en ai jamais été surpris, et je ne vous l'ai d'ailleurs jamais caché.*

» Que les difficultés que j'ai rencontrées se soient manifestées plus particulièrement à propos de l'emploi et du rythme du chômage dans les entreprises nationales, les travailleurs d'Alsthom et de C.I.I.-Honeywell-Bull s'en étonneront-ils ? Le 2 février dernier, j'ai eu le sentiment que j'avais de plus en plus de peine à concilier au sein du gouvernement et au poste que j'occupais ma loyauté à l'égard du président de la République et ma loyauté à votre cause, vous qui m'avez élu et réélu constamment depuis 1973 et qui avez bien marqué il y a seulement quelques jours votre volonté de voir le gouvernement de la gauche aller de l'avant. Dès lors que j'ai eu le sentiment de n'avoir pas les moyens des objectifs qui m'étaient assignés, j'ai offert ma démission au président de la République, en lui précisant qu'à mes yeux je pouvais être plus utile en dehors du gouvernement qu'en son sein. C'était le 2 février dernier. Le président de la République, alors, n'a pas accepté ma démission, et nous fûmes convenus d'attendre le lendemain des élections municipales. »

M. Chevènement précise ensuite : *« C'est méconnaitre la nécessité d'une solidarité gouvernementale sans faille, à laquelle pendant deux années je n'ai jamais manqué une seule fois, à plus forte raison dans un moment difficile, que de s'étonner que cette décision n'ait pas été dévoilée plus tôt. »*

M. Chevènement précise ensuite *« Les choix opérés au lendemain du second tour m'ont donc conduit à reprendre ma liberté. »*

M. Chevenement indique également : *« J'espère que mon successeur aura les moyens qui m'ont manqué pour mener à bien une entreprise dont je suis convaincu qu'elle répond à l'intérêt national.*

» L'engagement politique a une morale : celle du « faire ». Il faut être capable de réaliser. C'est pourquoi on est mandaté. A Belfort au moins, j'aurai les coudées franches. »



Gouverner, c'est mécontenter

Le gouvernement ne gouverne pas. le *président de la République* est désemparé. le pouvoir socialiste flotte à la dérive tel un bateau ivre : on a entendu tout cela depuis le second tour des élections municipales. Le refrain est bien connu : on le chante depuis la fin de ce qu'il était convenu d'appeler « *l'état de grâce* ». Car un pouvoir de gauche. par nature. est incompétent. incohérent. pas sérieux. incapable de maîtriser l'appareil d'Etat. inapte à gouverner. Il n'a pas d'autorité puisqu'il n'est pas autorisé à « *savoir* » quelle politique est la bonne pour la France.

On ne peut pas dire tout et le contraire de tout. égrener les couplets et changer de refrain quand cela chante à l'opposition. traiter les gouvernants de « *super charlots* » comme l'a fait M. Michel Poniatowski naguère. de « *battus* » et de « *ratés* » comme il le fait aujourd'hui. et regretter aussitôt la mise en place d'un dispositif qui s'apparente, à plus d'un titre, à celui que M. Barre avait instauré en 1976. On ne peut pas proposer aux Français, comme le R.P.R., un plan de « *redressement économique et social* » qui suppose que les Français consentent « *des efforts équitablement répartis* » et reprocher à la gauche de rechercher une répartition équitable de la rigueur. M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., regrette que le gouvernement fasse aujourd'hui « *payer les pauvres* » — affirmation audacieuse — après avoir fait « *payer les riches* ». A qui M. Pons demanderait-il de « *payer* » ?

On peut certes reprocher à M. Pierre Mauroy d'avoir poussé des cris d'effroi lorsque M. Edmond Maire estimait nécessaire, avant les élections municipales, la mise en place d'un second plan de rigueur. Mais *on ne peut plus*, dès lors, lui faire grief d'avoir suivi, à sa manière, les conseils du secrétaire général de la C.F.D.T. Le pouvoir a reconnu ses « *défaillances* », comme dirait M. Lionel Jospin, et il a pris les moyens d'y remédier.

N'est-ce pas gouverner que d'imposer au pays la purge, au risque *d'une impopularité accrue* ? N'est-ce pas gouverner que de s'efforcer d'agir dans l'intérêt général, quitte à mécontenter un peu plus sa propre base sociale et électorale ? Il faudrait bien que M. Jacques Chirac, qui manie si bien l'art de gouverner dans le sens du poil tout en se situant dans la filiation d'un homme qui a si longtemps pratiqué l'art inverse, réponde à cette question. De quel côté se situe la fameuse « *autorité de l'Etat* » ?

« *Quand on a le pouvoir central, on s'en sert* », écrivait récemment M. Jean Poperen, n° 2 du parti socialiste. Le « *peuple* », selon lui, reprocherait plus aux socialistes leur faiblesse que leur fermeté. Il aurait exprimé cette déception aux élections municipales. Ceux qui, parmi les socialistes, partagent cette analyse, ont été, vendredi, parfaitement comblés.

JEAN-YVES LHOMEAU.

DEVANT LE COMITÉ DIRECTEUR DU P.S.

M. Poperen : aux élections municipales « l'assise même de notre politique a été secouée »

Les travaux du comité directeur du parti socialiste se sont ouverts samedi 26 mars à Paris. Ils devaient être consacrés à l'analyse de la situation politique et économique, aux leçons que le P.S. doit tirer des résultats des élections municipales et à la fixation de la date du prochain congrès du P.S.

M. Jean Poperen, membre du secrétariat national, numéro deux du parti, présentant l'analyse faite par la direction du P.S. des élections municipales, a notamment déclaré :

« *Le risque politique majeur, ce serait que, après l'hésitation, l'oscillation des deux tours de mars 1983, une partie notable de notre électorat bascule, non plus dans la « réserve », l'abstention, mais vers la droite « de combat », celle qui, au R.P.R. bien sûr, mais aussi au P.R. avec les jeunes « durs » (Léotard, Millon, d'Aubert, Madelin), entend mettre en œuvre la politique théorisée par le Club de l'Horloge. D'où l'intérêt d'une analyse plus approfondie du mouvement des voix depuis les législatives partielles de janvier 1982 : même si le phénomène central est bien l'abstention d'une partie de l'électorat de gauche, nous devons apprécier au plus juste la part d'électorat populaire qui a pu, lors des consultations de ces quinze derniers mois, et notamment lors des municipales de mars 1983, se porter vers cette droite de combat.*

« *La montée du R.P.R. dans la droite, les succès de la nouvelle génération des notables de droite, doivent retenir notre attention. La géographie des résultats indique bien une accélération nette des phénomènes qui s'étaient amorcés, parfois depuis plusieurs années :*

« — *Recul sensible à gauche — et surtout, mais pas seulement, de l'électorat communiste — dans la périphérie de Paris ;*

« — *Affaissement et du parti socialiste et du parti communiste dans la plupart des départements du Midi-Languedoc et méditerranéen.*

« *Ce double refus n'est pas équilibré par la consolidation, voire par l'élargissement, de l'influence socialiste dans l'ensemble de l'Ouest, jusqu'au Poitou-Charente.* »

M. Poperen a ajouté : « *C'est l'assise même de notre politique, cet électorat populaire, constitué essentiellement par la majorité du salariat, qui a été secouée. C'est — politiquement — « la gauche profonde ». Et ce n'est pas l'hypothétique « centre », c'est la « droite de combat » qui peut éventuellement nous disputer une partie de cet électorat populaire, qui risque de séduire particulièrement certaines couches peu favorisées, peu politisées du salariat, qui seraient « retournées » par la déception. A partir d'une telle situation, nous n'aurions plus aucune chance de rester majoritaires, de faire prévaloir notre politique.*

« *Les secteurs intermédiaires, que l'on appelle « centristes », et qui sont plutôt une sorte de « marais », ne se déterminent pas tellement en fonction d'options programmatiques, ils se portent vers le pôle qui apparaît dominant. Dans le contexte politique français, la gauche a sans doute besoin des « marges » pour gagner, mais son histoire montre qu'elle s'est perdue — et notamment le parti socialiste — chaque fois qu'elle s'est alignée sur ses marges « centristes » ; elle n'attire les marges que si elle est elle-même rassemblée, offensive, efficace, que si sa propre dynamique entraîne. Ce n'est pas le « programme » qui attire le marais, c'est la plus forte pente.* »

● *La C.F.D.T. déplore l'absence d'un ministre du travail.* — Dans le troisième gouvernement Pierre Mauroy : « *L'affirmation de la continuité d'une politique et la majorité de gauche au pouvoir nous ont fait penser naïvement qu'un ministre du travail était nécessaire à un bon travail gouvernemental. Il n'en est rien, mais est-il trop tard pour poser la question ?* », a déclaré M. Mercier, secrétaire national.

« *Si la C.F.D.T. avait été consultée pour la formation du gouvernement, elle aurait probablement dit tout l'intérêt qu'il y a à traiter des problèmes de la mer et de la forêt. Peut-être même aurait-elle suggérer d'y rajouter les rivières* », ajoute avec ironie le dirigeant cédétiste.

● *M. Louis Le Pensec (P.S.)*, ancien ministre de la mer, qui a refusé de faire partie du nouveau gouvernement, a fait connaître, vendredi 25 mars, son intention de retourner à l'Assemblée nationale à la suite de la démission de son suppléant, M. Gilbert Le Bris, dans la huitième circonscription du Finistère (Concarneau). En se présentant à nouveau devant les électeurs de cette circonscription, M. Le Pensec déclare qu'il entend poursuivre au Parlement son action politique « *au service de l'œuvre engagée par la majorité présidentielle depuis mai 1981* ». M. Le Bris, conseiller général du Finistère, a été élu maire de Concarneau lors des dernières élections municipales.

Mme ÉDITH CRESSON AU SALON DE LA FRANCHISE

M. Michel Jobert devait inaugurer, le vendredi 25 mars, le IIe Salon international de la franchise (1). C'est Mme Edith Cresson, son successeur au ministère du commerce extérieur, qui est venue. En fait, Mme Cresson a simplement visité l'exposition. Ce fut une visite rapide. Mme Cresson devait regagner Châtellerault, dont elle est le maire depuis quelques jours.

Urbanité, déférence, sourire... *Nous étions loin des houles des agriculteurs.* Avant de repartir, vingt-cinq minutes après son arrivée, Mme Cresson, en quelques phrases, a promis à ses hôtes qu'elle les recevrait bientôt. Il est vrai que ceux-ci avaient insisté sur les vertus exportatrices de la franchise.

(1) La franchise est une forme récente de la distribution par laquelle une entreprise commerciale connue octroie une licence à un commerçant moyennant une redevance. Elle lui permet d'exploiter l'enseigne de la maison-mère, de distribuer tous ses produits et aussi de bénéficier de ses services de gestion, de formation, de publicité...

Mme BOUCHARDEAU ENTEND S'OCCUPER AUSSI DES « RETOMBÉES DU NUCLÉAIRE »

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat chargé de l'environnement et de la qualité de la vie, a déclaré, vendredi 25 mars, au journal de la mi-journée, sur Antenne 2, qu'« *il n'y a pas des myriades de solutions possibles aux problèmes actuels* ». « *Ce sont les temps qui sont rigoureux*, a-t-elle expliqué. *Il faut rédresser la situation économique. J'ai beaucoup apprécié, dans le discours de François Mitterrand, la réaffirmation, à côté de cette volonté de redresser la situation, d'une volonté de plus grande justice sociale.*

Mme Bouchardeau a affirmé qu'il existe « *dans la gauche un courant antinucléaire important* ». Elle a ajouté : « *Sur ce terrain comme sur d'autres, je devrai pratiquer la solidarité gouvernementale, tout en conservant ma liberté d'expression. Mais je compte bien que mon ministère aura à s'occuper de ce qui concerne tous les problèmes de pollutions, de nuisances d'origine industrielle, y compris les retombées du nucléaire.* »

A LYON

Élection sans surprise des maires d'arrondissement

Les conseillers des neuf arrondissements de la ville de Lyon ont élu leurs maires, vendredi 25 mars en début de soirée. Ces scrutins n'ont engendré aucune surprise. Conformément aux résultats des élections des 6 et 13 mars, ils soulignent la prééminence de l'U.D.F. dans la ville, notamment dans sa tendance centriste du C.D.S., qui compte quatre maires. Pour sa part, le R.P.R. se replie à la Croix-Rousse (4e arrondissement) et au nord de la presqu'île (1er arrondissement). Aucun élu de gauche n'a été désigné adjoint d'arrondissement.

Voici la liste des élus :

Premier arrondissement : Mme Marie-Françoise Frobert, conseiller général, R.P.R. ; 2e arrondissement : M. Camille Georges, U.D.F.-C.D.S. ; 3e arrondissement : M. Jean Flacher, conseiller général, U.D.F.-P.R. ; 4e arrondissement : M. Gabriel Caillet, R.P.R. ; 5e arrondissement : Mme Bernadette Isaac-Sibille, U.D.F. ; 6e arrondissement : M. Robert Thévenot, non inscrit ; 7e arrondissement : M. Roland Fulchiron, conseiller général, U.D.F.-C.D.S. ; 8e arrondissement : M. Robert Batailly, U.D.F. radical ; 9e arrondissement : M. Roger Fenech, conseiller général, U.D.F.-C.D.S.

A SAINT-CYR-L'ÉCOLE

Le maire communiste laisse la place au secrétaire de la section du parti

« *La ville de Saint-Cyr-l'Ecole n'a plus à sa tête un maire communiste, mais elle a un communiste pour maire. Et ce n'est pas tout à fait la même chose.* » Ainsi commente-t-on, autour de la célèbre école militaire, la décision de M. Jean Cuguen, qui a, contre toute attente (et contrairement à ce que nous avons indiqué dans nos éditions du 17 mars), refusé de se voir confier pour la sixième fois le poste de premier magistrat de sa ville.

Rien n'avait filtré de la décision de cet ancien cheminot redevenu simple conseiller municipal après avoir occupé, pendant trente ans, le fauteuil de maire. C'est seulement en ouvrant la cérémonie d'installation du nouveau conseil avant l'élection de la municipalité que M. Cuguen a annoncé qu'il passait la main « *pour des raisons très simples*, a-t-il dit, *à la fois d'ordre personnel et communal.* » Nul doute qu'à Saint-Cyr-l'Ecole les habitants choisissaient en lui l'excellent gestionnaire, l'élu attentif et l'administrateur courtois, plus que le militant communiste. Même si M. Cuguen ne cachait jamais ses convictions politiques, affirmant sa fierté d'être communiste. « *Tu es le seul communiste fréquentable* », lui disait souvent, avec amitié, l'ancien maire de Versailles, M. André Mignot (C.N.I.). Cette excellente image de marque personnelle lui a même valu de se faire élire à trois reprises au conseil général des Yvelines, avant de ne se consacrer qu'à sa ville.

Cette fois, M. Cuguen a estimé qu'il pouvait laisser la ville à une équipe plus jeune et, à ses yeux, « *excellente* ». C'est M. Daniel Ferrenbach, secrétaire de la section locale du parti communiste, qui a été élu à sa place. « *Il s'agit d'une tromperie. La population a été bernée* », déclarent les responsables locaux de l'opposiiton. Pendant trois mois, M. Cuguen a fait campagne sur son nom (il a même devancé au premier tour une liste socialiste) *sur son image de gestionnaire, sur son expérience personnelle. Et le voici qui passe la main à un politique, un homme d'appareil* », ajoutent-ils.

Après trente-six ans de mandat, dont trente comme maire, M. Cuguen se trouve au centre d'une nouvelle bataille politique. Il aura bien du mal à redevenir, selon son souhait exprimé publiquement, « *un homme ordinaire, si possible anonyme parmi ses semblables* ».

DAMIEN RÉGIS.

● *Accident mortel aux houillères de Lorraine.* — Un chef mécanicien est décédé sous le poids d'une machine qu'il réparait vendredi 25 mars à l'étage 760 du puits de Sainte-Fontaine des houillères du bassin de Lorraine.

● *Charbonnages de France : Augmentation salariales pour 1983.* — La direction des charbonnages a décidé d'appliquer une augmentation de 2 % avec effet au 1er février 1983 des éléments de base des salaires en vigueur au 31 décembre 1982.

A l'issue d'une réunion syndicats-direction qui s'était tenue mercredi 23 mars au siège parisien des Charbonnages de France (58.531 salariés), les organisations syndicales ont demandé un délai afin d'étudier ces *propositions salariales* qui leur étaient faites pour l'année 1983.

● *Libération de cadres séquestrés.* — Les quatre représentants de la direction du groupe Villeroy et Boch qui étaient retenus, depuis jeudi 24 mars à midi, par des grévistes dans les bureaux de l'unité de production de Feignies, près de Maubeuge (Nord), ont été libérés vendredi en début d'après-midi.

L'usine Villeroy et Boch de Feignies, spécialisée dans la fabrication de carrelages, est paralysée par une grève avec occupation des locaux, à la suite de l'annonce faite, par la direction, du licenciment « pour raison économique » de 143 salariés sur 266 que compte l'entreprise.

LA GROGNE DES GÉRANTS MANDATAIRES

Chez Nicolas aussi...

Après que le tribunal de grande instance de Créteil eut pris jeudi 24 mars une ordonnance d'expulsion des gérants mandataires grévistes qui occupaient les sorties de l'entreprise, l'activité a repris vendredi 25 aux établissements Nicolas de Charenton (Val-de-Marne), après deux jours et demi d'occupation. Les forces de l'ordre n'ont pas eu à intervenir.

Selon les organisateurs du mouvement d'occupation et de grève dans les magasins de distribution, c'est une centaine de gérants qui, se relayant, participaient à l'action. Selon eux encore, 150 des 390 succursales seraient fermées. La direction, par la voix de M. Jean-Lou Nicolas, *nous* a déclaré avoir fait constater par huissier que trente-cinq personnes au maximum, dont vingt seulement appartenaient à la société, bloquaient l'activité de l'entreprise. Selon le *directeur général* adjoint, *encore*, une trentaine de succursales seulement étaient fermées, dont cer*taines par manque de marchandises.*

La cause immédiate du conflit réside dans le nouveau mode de livraison mis en place par la société le 15 mars, l'ancien remontant à 1936. Les chauffeurs déposent dans les magasins des « *rolls* », chariots contenant chacun seize caissesde vins, en plastique. Alors qu'auparavant les chauffeurs de la société étaient accompagnés de livreurs *qui procédaient au déchargement* et à la mise en place, c'est maintenant aux gérants d'effectuer ce *travail de rangement, encore* appelé le « dépotage ». Ils y voient trois inconvénients : celui d'un encombrement des magasins, celui de la pénibilité, notamment pour les femmes qui travaillent seules, celui enfin du temps de travail, qui est ainsi allongé de près de deux heures par jour pour certains. La direction comptait faire le point sur ce nouveau système avec les syndicats le 31 mars, afin de l'améliorer et de fixer le *montant d'une prime* correspondant à ce surcroît de travail. En fait, disent les gérants *mandataires*, « *c'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase* », leur revendication portant surtout sur les salaires pratiqués chez Nicolas.

La rémunération des gérants mandataires est fixée à 6,30 % du chiffre d'affaires avec des minimums garantis : 6 000 F pour un couple et 3 750 F pour une personne seule.

A cela s'ajoute le logement et, indique M. Nicolas, une prime sur *augmentation de chiffre d'affaires*, qui est devenue contractuelle depuis janvier 1983. M. Joaquin *Martinez*, l'un des grévistes, qui tient une cave Nicolas rue du Faubourg-Saint-Denis, nous a expliqué *qu'avec un chiffre d'affaires de* 250 000 F, il touchait, par mois, pour deux salaires, un peu plus de 15 000 F, *ce qui, pour une dizaine* d'heures de travail par jour, dimanche matin compris, ne lui *paraît pas excessif, compte tenu* encore de son ancienneté dans l'entreprise ; onze ans. Et encore *fait-il partie des privilégiés.* Les autres se contentent du minimum conventionnel. Lequel n'est pas versé au mois mais régularisé d'un mois sur l'autre. C'est ainsi, que pour le mois de février, on a pu voir des bulletins de salaires de 2 268,76 F ou de 2 433 F.

En attendant la réunion du 31 *mars, qui est maintenue*, la direction des Établissements Nicolas, reconnaissant que le nouveau *système de livraison* entraînait des perturbations dans l'approvisionnement des magasins, a offert aux gérants, « *à titre de dégustation, huit bouteilles de bordeaux 1981, pour une valeur globale de 192 F.* » Ce geste n'a pas été unanimement apprécié : « *Bois et tais-toi, c'est la seule réponse de la direction à nos revendications.* »

Pour M. Jean-Louis Nicolas, ce conflit s'explique par la volonté *du* syndicat *indépendant* Union française du travail (U.F.T.) de faire un exemple et de renforcer ses *positions* dans le monde des gérants mandataires, des sociétés de magasins à succursales (1). De fait, la C.G.T. et F.O., qui sont *représentées* à égalité avec l'U.F.T. chez les gérants de Nicolas, ne suivent pas *le mouvement*, tandis que la C.F.D.T., naissante, y participe.

La C.G.T., de son côté, indique qu'elle « *soutiendra les revendications des travailleurs de l'entreprise et celles des gérants* », mais précise *qu'il n'est pas question pour elle de cautionner les méthodes fascisantes employées par l'U.F.T. dans d'autres entreprises : casse de l'outil de travail et matraquage du personnel.* »

Le fait que l'U.F.T. ait réussi à percer dans un milieu de travailleurs à statut original, mi-salarié mi-gérant, complique le jeu des organisations syndicales. Il reste que, chez Nicolas comme chez Felix Potin et dans les autres sociétés de magasins à succursales, c'est le problème du statut des gérants mandataires qui est posé.

JACQUES GRALL.

(1) Ce d'autant que les Établissements Nicolas sont financière*ment liés au groupe Félix Potin, qui* contrôle, à travers ses filiales Primistères et Genvrain, 33 % de Nicolas, la Gestion immobilière (famille Nicolas-groupe Guibal-Pastor) en détenant 40,16 %.

LES GRÈVES EN MÉDECINE

M. Chirac demande au gouvernement d'ouvrir des négociations

La grève des internes et chefs de clinique des centres hospitaliers universitaires est restée très fortement suivie vendredi 25 mars dans toute la France. M. Jacques Chirac, maire de Paris et président du conseil d'administration de l'Assistance publique de cette ville, a demandé le même jour au gouvernement *d'« ouvrir le plus tôt possible de véritables négociations avec les chefs de clinique, les internes et les étudiants, dans un esprit de conciliation et en dehors de tout dogmatisme politique »*. Une solution, ajoute le maire de Paris, « *doit être trouvée au plus vite en raison de la gravité de la situation* ».

Les internes en pharmacie des centres hospitaliers universitaires, qui assurent les analyses médicales dans les laboratoires hospitaliers, ont reconduit, vendredi 25 mars, la grève nationale qu'ils avaient commencée le 22. Selon l'Assistance publique de Paris, quelque 73 % des chefs de clinique et environ 85 % des internes étaient en grève le 25 mars.

Comme les jours précédents, cette journée a été marquée dans toute la France par des actions et manifestatios diverses des étudiants en médecine, dont la longue grève continue aussi.

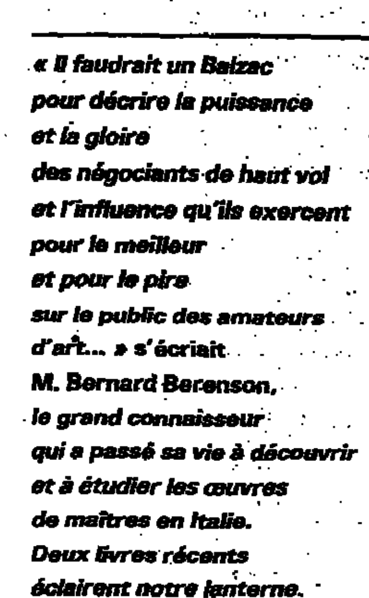
A Paris, plusieurs centaines d'étudiants ont provoqué de gigantesques embouteillages en bloquant pendant près de deux heures les ponts Sully, de Bercy et d'Austerlitz, proches des gares de Lyon et d'Austerlitz. Les forces de police sont intervenues pour rétablir la circulation.

Diverses manifestations ont eu lieu aussi en province, notamment à Poitiers, Nantes, *Bordeaux*, où le studio de télévision de FR 3 Aquitaine a été un moment occupé pendant les informations régionales. Entre Nîmes et Montpellier et entre Châtellerault et Poitiers la circulation automobile sur les autoroutes a été perturbée par les étudiants. A Rennes, ce sont les internes de l'ouest de la France qui se sont regroupés pour manifester.

Un comité national regroupant les représentants des quarante-trois centres hospitaliers universitaires a décidé, vendredi 25 mars au cours d'une réunion à Reims, la continuation du mouvement de grève.

● *Importante manifestation d'agriculteurs dans l'ouest de la France.* Sept mille à huit mille agriculteurs bretons ont manifesté le 25 mars à Quimper, à l'appel des syndicats départementaux d'exploitants agricoles du Finistère, du Morbihan, des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine pour protester contre les propositions communautaires en matière de relèvement des prix agricoles.

Le prochain conseil des ministres de l'agriculture consacré à la fixation des prix agricoles pour la campagne 1983-1984 se tiendra les 18, 19 et 20 avril à Bruxelles. Il était initialement prévu du 28 au 30 mars, mais avait été reporté du fait des remaniements ministériels en France et en R.F.A.



Faussaires dans leurs œuvres

« Il faudrait un Balzac pour décrire la puissance et la gloire des négociants de haut vol et l'influence qu'ils exercent pour le meilleur et pour le pire sur le public des amateurs d'art... » s'écriait M. Bernard Berenson, le grand connaisseur qui a passé sa vie à découvrir et à étudier les œuvres de maîtres en Italie. Deux livres récents éclairent notre lanterne.

Le « milieu » de l'art n'a jamais eu son Balzac : son histoire se ramène à un lot d'anecdotes qu'on retrouve plus ou moins d'un livre à l'autre. On ignore donc beaucoup des mauvais coups qui ont agité ses coulisses, au-delà des dignes façades des musées et des riches demeures des collectionneurs qui mènent la chasse aux œuvres d'art. A l'ouvrage de Karl Meyer *Main basse sur le passé*, déjà ancien, s'ajoutent deux livres plus récents : *Faux et faussaires*, d'Otto Kurtz et *les Voleurs au musée*, de Hugh McLeave, tous deux traduits de l'anglais, qui viennent opportunément nous renseigner sur la fascination qu'exercent les œuvres d'art, sur les perversions qu'elles entraînent, sur leur fabrication, sur leurs prix...

Des faux aux vols dans les musées ou chez les collectionneurs, nous restons toujours dans le même univers. Ce trafic est un des plus vieux du monde, mais, dans la période moderne, la peinture y occupe une place prépondérante. On lira avec délice le détail des recettes décrites par Otto Kurtz (ouvrage publié en France trente-cinq ans après sa première parution anglaise, mais c'est une habitude de l'édition de nous servir des festins froids !). Il circule cependant plus de fausses sculptures que de faux tableaux. On a tant peint durant les siècles passés qu'il suffit de maquiller habilement la toile d'un artiste mineur de la même époque que celle d'un maître recherché, de la pourvoir d'une signature et d'un certificat, pour la transformer en une marchandise vendable.

Les tests dits scientifiques pour déceler les faux sont nombreux : on a substitué à l'œil du connaisseur l'approche rationnelle des analyses microchimiques, radiographiques, *microphotographiques*. Les faussaires ont cependant trouvé la parade à *tous* les indices objectifs d'authenticité. Mais, comme le note avec humour Otto Kurtz, si le nettoyage à l'alcool dilué efface une peinture ancienne, il y a de fortes chances qu'il s'agisse d'une « modification » moderne. Le temps durcit la peinture, et le test de la pointe d'épingle est un bon moyen pour vérifier l'ancienneté d'une peinture. Mais ce durcissement s'obtient par une cuisson à feu doux. Et un faussaire consciencieux n'oublie jamais d'ajouter quelques chiures de mouches. Il doit en outre n'avoir que le génie de l'imitation, pas de personnalité, sans quoi la facture particulière finirait par rendre ses copies reconnaissables !

Trente Van Gogh plus vrais que nature

Les *pasticci* sont connus depuis la Renaissance, en Italie, où l'on copiait les Flamands, et au dix-huitième siècle, en Hollande, des *générations* de peintres ont fait, au grand jour, des répliques de *leurs maîtres du Siècle d'or*, Hals, Vermeer, Hobbema... C'est surtout à l'époque moderne que les marchands ont essayé de faire passer ces copies pour des originaux.

Le cas Corot est, à cet égard, exemplaire. On sait, selon le catalogue de Robaut, que son œuvre compte deux mille tableaux, mais au début du siècle, déjà, quelque cinq mille peintures attribuées au maître de Ville-d'Avray avaient acquitté des droits de douane aux Etats-Unis. Le commerce n'a pas hésité à faire passer des œuvres de Trouillebert, un des meilleurs imitateurs de ses tons gris argent, pour d'authentiques Corot. Alexandre Dumas fils lui-même s'y laissa prendre.

Si les faux arrivent par vagues, c'est qu'il y a derrière eux un faussaire spécialiste. Entre 1925 et 1930, trente Van Gogh, plus vrais que nature, sont apparus en Hollande, et, entre 1937 et 1942, huit Vermeer « inconnus », dus à Van Meegeren. *L'inauguration en* grande pompe de la restauration des fresques gothiques d'une église allemande bombardée en 1942 est une autre affaire retentissante. Un des collaborateurs du responsable, Malkstrat, mécontent de voir son patron, Dietrich Fey, tirer à lui honneurs et argent, finit par parler : des anciennes fresques, il ne restait rien. C'est Malkstrat qui avait tout inventé ; de même qu'il avait inventé, en 1933, les fresques inaugurées par Himmler, dont les apôtres avaient des têtes de Vikings, *« parce qu'on ne voulait pas de têtes rondes orientales ».*

La peinture moderne n'a fait qu'accélérer la prolifération des faux, qu'il s'agisse de faux avérés, de compositions nouvelles à partir d'éléments prélevés dans des œuvres existantes ou bien de répliques faites par des peintres eux-mêmes pour satisfaire la demande pour l'une de leurs périodes particulièrement recherchées. Le cas de Chirico est bien connu. Le livre de Marcel Mariën nous a éclairé sur celui de Magritte (*le Monde* du 23 mars). C'est avec l'impressionnisme que le marché de l'art moderne a pris naissance, aux États-Unis, où Durand-Ruel a pu s'associer avec des banquiers et des collectionneurs pour lancer la mode auprès *des nouveaux riches de l'industrie* qui cherchaient leurs lettres de noblesse à travers la possession d'œuvres d'art. Et c'est encore des États-Unis que sont partis, au tournant du siècle, les grands chasseurs d'œuvres d'art : les Morgan, les Mellon, les Jay Gould, les Whitney, les Barnes, qui faisaient la navette entre le Nouveau Monde et l'Europe pour rapporter leur butin de tableaux.

Le vrai marché spéculatif a explosé au cours des années 50 lorsque les armateurs grecs Niarchos et Goulandris ont pris la relève. La National Gallery de Washington a payé 6 millions de dollars pour un Léonard de Vinci ; le Met de New-York, autant pour un Vélasquez ; Norton Simon, 3 pour un Raphaël ; Getty, 4 pour un Titien... La course aux chefs-d'œuvre des musées, ultimes acheteurs, va accélérer la montée des prix. Aujourd'hui, c'est par millions de dollars que se chiffre l'acquisition des œuvres majeures *de tout grand maître de l'art* moderne.

L'explosion des prix, qui a fait de l'art une valeur-refuge, encourage évidemment les vols et les faux. *Le livre de McLeave le* montre : c'est par milliers que se *comptent les œuvres disparues* à la suite de vols. Où sont-elles ? *Dans des collections secrètes ou*, plus simplement, dans quelques coffres de banque en attendant que la prescription légale permette à *leur détenteur de les* ressortir au grand jour : cinq ans en France, sept ans en Grande-Bretagne et aux États-Unis, dix ans en Italie.

Mais, de tous les voleurs d'œuvres d'art, dans notre monde moderne, Hitler fut, sans conteste, le plus vorace : il avait fait amasser quelque sept mille tableaux, son butin des rafles nazies, dans les mines de sel d'Altausee, près de Salzbourg, en vue de la construction d'un grand musée à Linz (Autriche), son Walhalla artistique.

JACQUES MICHEL.

★ *Faux et faussaires*, par Otto Kurtz. Ed. Flammarion. 371 pages. 120 F.

★ *Les Voleurs au musée*, par Hugh McLeave. *Préface de Maurice Rheims*. Ed. de La Table Ronde. 278 pages. 95 F.

A MARCQ-EN-BARŒUL

L'Arcadie de Corot

Avec ses quatre-vingt-cinq tableaux prêtés par des musées et des *collectionneurs*, *l'exposition* de Septentrion, à Marcq-en-Barœul, près de Lille, montre la marque laissée par Corot dans la peinture du paysage de France. Ce que ses maîtres lui ont apporté aussi : les Michallon, Bertin, de Valenciennes, trois peintres néo-classiques qui lui conseillèrent d'oublier l'histoire et d'aller à la nature peindre ce qu'il voyait.

Corot semblait toujours faire le même tableau. Il avait beau changer de paysage, aller en voyageur infatigable chercher le motif neuf, c'était encore le même petit monde. Un monde de paix, une nature amicale et sereine avec ses chemins sous bois ou en lisière de forêt, ses vues *sur le pont aux heures* incertaines du levant ou du couchant.

Corot le cherchait, ce paysage, au nord et au sud, en Italie et en Provence, en Ile-de-France, en Normandie et en Picardie... Chaque fois, seule la lumière changeait : dorée et soutenue en Italie (dans les environs de Rome), légèrement bleutée autour de Paris (il habitait Ville-d'Avray), nuancée d'une grisaille d'argent dans le Nord, notamment autour d'Arras, où il a entraîné des peintres locaux comme Dutilleux, Desavary, son *ami Robaut qu'on retrouve ici*, ainsi que ses compagnons de Barbizon : Rousseau, Daubigny, Harpignies, Trouillebert ; ceux de Honfleur : Jongkind, Boudin... *Tous ont peint dans la lumière de* Corot.

Corot a peint ce qu'il sent, avec ce *« regard de l'âme »* que *Baudelaire a été le premier à remarquer*. C'est ce Corot vibrant *naïvement* devant la nature qu'on retrouve ici, un Corot qui semble n'avoir rapporté d'Italie qu'une petite lumière sur les pierres blondes, ignorant Michel-Ange et Raphaël.

Comme dans toutes les expositions où l'on n'a pas été en mesure de réunir le meilleur (mais comment *réaliser aujourd'hui un* tel projet ?) il faut s'attendre à trouver beaucoup des dernières œuvres de ce peintre qui, ayant commencé tard, à la trentaine, a connu dans sa vieillesse une fureur de peindre : tous les jours *dehors pour récolter des impressions*, tous les jours dans l'atelier *pour les exprimer* avec cette facture franche et naturelle que devaient adopter les impressionnistes. Voici le Corot de la spontanéité, qui a peint comme d'instinct la *Route de Sin-le-Noble*, surpris *le Bain des bergers* et *la Levée des filets* dans la rivière, contemplé les eaux tranquilles du *Petit marais* dans les environs d'Arras...

Que son tableau soit léché ou enlevé, Corot est un peintre que l'on aime pour les sentiments sur la nature qu'il sait réveiller en nous, pour la petite musique de sa matière picturale, légère, aérienne et qui fait frémir de lumière le feuillage des bouleaux sur de petits coins de terre. Toujours, dans ses moindres vues, on retrouve l'Arcadie de Corot.

J. M.

★ « Dans la lumière de Corot », à Septentrion, fondation Anne et Albert Prouvost, à Marcq-en-Barœul. Jusqu'au 1er mai.

THÉATRE A DOMICILE

Scènes de ménage à Villeneuve-d'Ascq

Originale initiative à Villeneuve-d'Ascq : deux acteurs vous proposent théâtre et scènes de ménage à domicile. Comme si vous y étiez, comme si vous y participiez.

Lui, avec son gilet multicolore de laine molle, ses pantoufles, ses cheveux noirs gominés et l'expression du Français pire que moyen. Elle en robe d'hôtesse style Club Méditerranée. Le poste de télévision distille une retransmission incolore, inodore et sans saveur de ballet soviétique. Lui la regarde qui sert du *café à la vingtaine* d'invités présents. Elle lui lance *des regards noirs, à lui qui ne se* remuerait même pas pour passer le sucre.

Atmosphère à couper au couteau dans un appartement bon chic, bon genre, de la banlieue lilloise, à Villeneuve-d'Ascq. *Quinze* minutes d'un silence pesant, *volontaire*, passent avant que le théâtre commence. Voilà : lui et elle s'engueulent. Pas d'autre mot : la dispute classique. Et pour cause : avec leurs sales caractères respectifs de bourgeois, comme vous peut-être et moi sûrement, ils s'envoient à la figure des gracieusetés piquées, de-ci, de-là, dans Courteline (*Boubouroche*, *les Boulingrins*, *la Paix chez soi*, *la Peur des coups*). Le ton monte. On aura droit à toutes les injures du genre, aux reproches les plus crasses. Aux questions de fric. Aux menaces. Il la hait, lui hurle qu'elle le trompe. Elle l'humilie et ricane afin qu'il prenne la mouche. Ils en viennent aux coups. Il file dans la cuisine casser de la vaisselle ; revient en peignoir de bain et chaussettes et l'enjoint de venir dormir, d'arrêter ses c... Car cette hystérique n'a pas hésité à sortir sur le pas de la porte en criant *« A l'assassin ! »* afin que nul voisin n'ignore qu'il y a chez eux de l'eau dans le gaz. Scénario désormais prévisible. A qui fera *sa valise le premier*. C'est *elle* : fausse sortie de querelle rituelle.

Lui et elle sont maintenant sur le lit, et vous, agglutinés soudain dans la chambre à coucher, le nez sur une accalmie de misère. Puis l'orage reprend de plus belle. Ce serait sans fin ; cela dure tout juste une heure durant laquelle, en fait, on rit plutôt.

Cela s'appelle *Scènes de ménage*, du théâtre à domicile qui a déjà été donné une quinzaine de fois, toujours chez des hôtes différents, et la liste des demandeurs intéressés à recevoir Maryse Degoutin et Jean-Luc Paliès, les deux comédiens transformés en époux furieux, ne cessent de s'allonger. Moyennant une somme forfaitaire de 400 ou 500 francs, on se paye ainsi le « drôle d'effet » que cela fait, paraît-il, de voir son lit conjugal métamorphosé en accessoire de la dérision. On prévient ses amis et l'on ouvre toute grande sa maison aux troubadours de la quotidienneté : ils ont *tous les droits, même celui de* ramasser les débris d'assiettes *après* usage.

S'ils ne prennent pas mal les modalités du show (il est arrivé que les acteurs se fassent injurier), vos invités repartiront presque aussi troublés que si tout avait été réel... A tel point que Pierre-Étienne Heymann, metteur en scène de cette caricature, a presque convaincu la télévision régionale de filmer avec une caméra dissimulée derrière une glace sans tain les réactions des spectateurs. *L'idée n'est pas mau*vaise ni vraiment nouvelle non *plus*.

Ce qui a été nouveau, en revanche, tout au long des mois de janvier, février et mars, à Villeneuve-d'Ascq, c'est la chance donnée aux comédiens de la Rose des Vents de se transformer, à tour de rôle, en auteurs, adaptateurs, metteurs en scène de courtes pièces où les uns devenaient les interprètes des autres. La série, inaugurée avec les *Scènes de ménage*, s'intitule « Intimités », sept spectacles divers d'une heure au maximum, montés dans les coins et recoins, et jusque dans la cave du théâtre. De quoi modifier bien des choses à l'intérieur d'une troupe, ces gros plans successifs... L'expérience s'achève avec *les Nuits américaines*, un cocktail proposé par Claudine Fievet et Alain Weiss, et inspiré de Raymond Chandler et Murray Schisgal, ici *aussi sur le thème inépuisable du* couple. Ils s'appellent Gloria et *Ben puis Marion et Hank : deux* fois vingt-cinq minutes de confi*dences, jusqu'à l'usure des mots...*

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Espace la Rose des Vents. Villeneuve-d'Ascq, jusqu'au 31 mars.

Lettres

Lire Sartre, enfin

(Suite de la première page.)

De ce travail inachevé, deux cahiers paraissent maintenant, énigmatiques comme il les avait voulus, car la morale authentique est une angoissante interrogation vrillée dans la chair du monde, et non une série de prescriptions abstraites.

Parallèlement, sont publiés aussi les *Carnets de la drôle de guerre*, qui ont été retroués : ils nous montrent Sartre en 1939-1940, au grand tournant de sa vie, cherchant à formuler sa morale et à la vivre au sein d'une réalité nouvelle, celle de la guerre, qui lui ouvre les yeux sur la socialité et l'historicité. Le Sartre politique de l'après-guerre surgira de cette *mise en question* de son rôle d'écrivain au contact de ses camarades. L'écueil de sa morale de l'authenticité est en effet de ne valoir que pour celui qui exerce sa liberté à travers l'écriture, *dans* la création, c'est-à-dire l'imaginaire. La politique, conçue comme engagement moral, sera pour lui le terrain où rejoindre ceux qui n'écrivent pas et qui ont affaire au réel, ce réel tant désiré par l'enfant *imaginaire qu'on a fait* de Sartre et qu'il n'a jamais cessé d'être, tout en le contestant.

De jeunes lecteurs, qui n'ont de Sartre que quelques connaissances scolaires, vont peut-être l'aborder par ces inédits ou encore les lettres à Simone de Beauvoir que publie actuellement *les Temps modernes* et qui paraîtront bientôt dans un volume de *Correspondance*. Ces lettres suffiraient à gagner la sympathie de ceux qui se méfient le plus farouchement de Sartre. Mais à ceux qui ne nourrissent à son égard aucune prévention et qui souhaitent pénétrer dans son œuvre profuse, embroussaillée, tendue de fécondes contradictions, on voudrait donner un conseil : celui de commencer soit par le début, par l'œuvre fondatrice, *la Nausée*, où se noue toute la question de l'imaginaire comme échappée à l'écœurante contingence du réel, soit par la fin, par *l'Idiot de la famille*, le chef-d'œuvre où se lient tous les livres antérieurs (et qui paraît à présent en format de poche (1), treize ans après sa publication).

Dans cet immense et raisonné règlement de comptes avec Flaubert, le grand écrivain du siècle précédent, à qui Sartre reproche son choix de l'imaginaire et sa religion du néant, l'écrivain qui a le plus éclairé notre siècle révèle sa propre face nocturne, sa folie de *poète attaché à contester* politiquement les ambiguïtés de l'écriture : trois mille pages échevelées, où il apparaît qu'écrire résulte de l'impossibilité de vivre selon la morale. Les hommes n'imagineraient pas s'ils pouvaient s'aimer, voilà ce que nous apprend ce livre génial et monstrueux.

Oublier Sartre à cause de la politique ? Non, le lire enfin, en dehors des polémiques simplificatrices. C'est la chance qu'on souhaite à la génération nouvelle *qui va vivre pour son compte les* conflits moraux, politiques, esthétiques que les lumières allumées par Sartre permettront peut-être de mieux penser, au besoin contre lui. A quoi d'autre sert ce fou, un grand écrivain ?

MICHEL CONTAT.

(1) Collection « Tel », Gallimard 2 volumes, 1.468 pages. 54 et 62 F

● « Le Monde des livres » publiera dans son numéro de jeudi (daté vendredi 1er avril) deux pages sur Jean-Paul Sartre avec des *articles* de Bertrand Poirot-Delpech sur *les Carnets de la drôle de guerre*, de Roger-Pol Droit sur *Cahiers pour une morale* et de Josyane Savigneau sur *les Temps modernes*.

(Les deux inédits de Sartre seront en librairie à partir du 1er avril.)

Presse

APRÈS LE RETRAIT D'UN NOUVEL ACQUÉREUR

M. Robert Hersant se donne un mois et demi pour décider de l'avenir de *France-Soir*

M. Robert Hersant, propriétaire du *Figaro* et P.-D.G. de la Socpresse, s'installera dans les bureaux de *France-Soir*, rue Réaumur, à partir du mardi 5 avril pour prendre la direction provisoire du journal et décider de son avenir. *Telle est la nouvelle qui* a éclaté vendredi 25 mars en tout début d'après-midi, à l'issue de la réunion extraordinaire du comité d'entreprise. (Nos dernières éditions datées 26 mars.)

Se substituant à son fils, M. Jacques Hersant, P.-D.G. de *France-Soir*, M. Robert Hersant a déclaré en substance qu'après avoir pris tous les renseignements nécessaires, sur place, et émis un certain nombre d'idées, « *au bout d'un mois et demi* », il tirerait les conclusions qui *s'imposent* : ou qu'il n'est pas utile de continuer d'investir de l'argent dans *France-Soir*, comme le fait le groupe depuis six ans (citant le chiffre de 90 millions de francs) ou qu'un plan de relance est possible et à *quelles conditions*.

En outre, M. Hersant a précisé que le groupe qui s'intéressait au rachat de *France-Soir* et qui avait commis à cet effet M. Jean Mamert – installé rue Réaumur depuis fin novembre 1982 – pour *faire une étude, renonçait* à ce projet. Mais il a opposé une réponse négative à la demande qui lui était faite de communiquer aux élus du C. E. les éléments du rapport Mamert ; *certains* des membres du comité d'entreprise *affirment que France-soir* est viable et reprochent à M. Hersant d'avoir usé du journal à des fins politiques à l'occasion des élections municipales.

Au cours d'un précédent comité d'entreprise, début février, des voix s'étaient élevées pour protester contre les éditoriaux de M. Guy Baret, *transfuge du* « Figaurore » le 17 janvier dernier. Certains membres du C. E. ayant repris, vendredi 25 mars, ces accusations contre l'éditorialiste pour « *dénigrement systématique de la gauche* », M. Robert Hersant a reconnu : « *C'est moi seul qui ai choisi et installé M. Baret à* France-Soir », tout en refusant à quiconque le droit de mettre ce choix en cause.

Le 17 février, une déléguée *syndicale* C.F.D.T. *s'était* déjà fait l'écho du malaise régnant à la rédaction, affirmant notamment que « *certains journalistes sont écartés sans raison, d'autres voient leur copie « oubliée », censurée ou titrée de manière partisane* ». Elle reprenait en substance les termes de la lettre de démission que M. Jean-Pierre La*borde, du service politique*, venait d'adresser à la direction, en invoquant le bénéfice de la clause de conscience.

L'an dernier, fin juillet, M. Robert Hersant avait repoussé avec éclat l'offre de rachat de *France-Soir* que lui avait faite M. Max Théret, celui-ci étant soupçonné de *mener* l'opération en accord avec le gouvernement. En octobre, les foudres du ministère de l'économie et des finances s'abattaient sur lui, sous la forme d'une vingtaine de polyvalents, débarquant à la Socpresse pour vérifier les comptes de M. Hersant. Celui-ci allait faire bientôt l'objet de poursuites pour abus de biens sociaux au sujet d'un yacht.

Enfin M. Claude Grellier, juge d'instruction, est sur le point de transmettre au parquet, pour suite à *donner en correctionnelle*, le dossier Hersant, lourd de dix-huit inculpations pour infraction à l'ordonnance du 26 août 1944 sur l'organisation de la presse française.

LE GROUPE EXPANSION CÈDE « LE NOUVEAU F »

Le groupe Expansion, que dirige M. Jean-Louis Servan-Schreiber, vient de céder la majorité du capital du *Nouveau F*, magazine féminin mensuel, aux groupes Hachette et Filipacchi. Ceux-ci se partageront, à parts égales, 70 % des actions du *Nouveau F tandis que le groupe* Expansion conservera 30 % du capital. Cette prise de contrôle entraînera cependant le départ de l'actuelle directrice du *Nouveau F*, Mme Claude Servan-Schreiber, épouse du P.-D. G. du groupe Expansion.

Sous le titre *F Magazine*, ce mensuel féminin a été lancé en janvier 1978. Devenu *le Nouveau F* en janvier 1982, il est diffusé actuellement à 222 000 *exemplaires*. Rappelons qu'en décembre 1982 le groupe Expansion avait déjà cédé au groupe Express le magazine *Lire*, que dirige M. Bernard Pivot.

Paris / programmes

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

L'AUTRE DON JUAN - Ranelagh (288-64-44) sam., 20 h.
MOHA LE FOU, MOHA LE SAGE - Choisy, Théâtre Paul-Eluard (890-89-79), sam., 20 h 30 ; dim., 17 h.
LES GROS CHIENS - Montreuil, *Studio Berthelot (858-65-33), sam.*, 21 h. ; dim., 17 h.
FRANKIE ET JOHNNY - La Bastille (357-42-14) sam., 21 h.
LA PUNAISE (en brésilien) - Palais des glaces (607-49-93) sam., 20 h 30.
L'ANTICHAMBRE - Théâtre du Lys (327-88-61) *sam., 20 h 30* ; dim. 15 h.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
281-26-20 +
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Samedi 26, Dimanche 27 mars

Les salles subventionnées et municipales

SALLE FAVART (296-06-11), sam., 20 h : la Traviata.
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), dim., 14 h 30 ; sam., dim., 20 h 30 : l'Avare.
CHAILLOT (727-81-15), Grand Foyer sam., 18 h 30 : Palerme ou Jérusalem; Théâtre Gémier, sam., 20 h 30 ; dim., 15 h : l'Ordinaire.
PETIT ODÉON (325-70-32), sam., dim., 18 h 30 : Partage.
TEP (797-96-06), sam., 20 h 30 ; *dim., 15 h. (dern.) : le Pip Sim*mons : Snuff le Silencieux.
BEAUBOURG (277-12-35), Débats : dim., 14 h à 19 h : Carte blanche aux éditions Fata Morgana ; *Cinéma-Vidéo : sam., dim., 13 h.*, 16 h, 19 h : Nouveaux films B.P.I. ; sam., dim., 15 h : De Chirico. Le discours, ses affinités philosophiques ; sam., dim., 18 h : Paolo Gioli ; *sam., dim.*, 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 : le cinéma indien ; Danse : sam., 20 h 30, dim., 16 h : Lehadak Hamkhoi Hakibboutzit.
THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), *Danse* : sam., dim., 20 h 30, dim., 14 h 30 : Ballet du vingtième siècle, M. Béjart, « l'Histoire du soldat » (Stravinski).
THEATRE DE LA VILLE (274-22-77), *sam., 20 h 45, dim.*, 14 h 30 : le Maître et Marguerite ; sam., 18 h 30 : K. et M. Labeque.
CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), sam., 20 h 30 : Chaud et froid.

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71), sam., 20 h 30 ; dim., 15 h 30 : Coup de soleil.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23), sam., 15 et 21 h ; dim., 15 h : Moi.
ASTELLE - THÉATRE (238-35-53), sam., 20 h 30 : le Malentendu ; 20 h 30, dim., 16 h : les Bonnes.
ATELIER (606-49-24), sam., 18 h 30 : Chant du cygne (dernière).
ATHÉNÉE (742-67-27), sam., *20 h 30* : les Corps étrangers (dern.) ; II. sam., 21 h : la Dédicace.
BOUFFES DU NORD (239-34-50), sam., 20 h 30 : la Cerisaie.
BOUFFES-PARISIENS (296-60-24) sam., 19 h et 22 h ; dim. 15 h 30 : En sourdine les sardines.
CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil (347-24-08), dim. 15 h 30 : la Nuit des rois ; Théâtre de la Tempête (328-36-36), I., sam., 20 h 30 ; dim., 15 h 30 : Lamentu di l'omu persu tra mare e surgente ; II. Sam. 21 h ; dim., 16 h : Kléber et Marie-Louise. – Aquarium (374-99-61), sam., 20 h 30 ; dim. 16 h : *Histoires de famille*. – Epée de bois (808-39-74), sam., 20 h 30, dim. 16 h : la Mort travestie.
CASINO DE PARIS (874-26-22), sam., 20 h 30 ; dim., 15 h 30 : Superdupont ze show.
CENTRE CULTUREL SUÉDOIS (271-82-20), sam., 20 h 30, dim., 15 h : *Premier avertissement*. La Plus Forte.
CINQ DIAMANTS (580-18-62), sam., 20 h : la Mort d'Elsa.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Grand Théâtre, sam., 20 h 30 : les Dix Petits Nègres (dernière) ; Resserre, sam., 20 h 30 : le Marchand d'anchois (dernière) ; Galerie, sam., 20 h 30 : l'Etranger dans la maison (dernière).
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41), sam., 21 h ; Dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), sam., 20 h 30 ; dim. 15 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), sam., 18 h 30 : Si Guitry m'était chanté ; sam., 20 h 30 : Hôtel Jawat et de la plage.
DAUNOU (261-69-14), sam., 21 h, dim., 15 h 30 : Argent mon bel amour.
ÉDOUARD VII (742-57-49), sam., 21 h, dim., 15 h : Joyeuses Pâques.
ELDORADO (208-45-42), sam., 20 h 30, dim., 15 h : Azaïs.
ÉPICERIE (272-23-41), sam., 18 h 30 ; Orlamonde ; 20 h 30 : les Chants de Maldoror.
ESPACE CARDIN (266-17-30), sam., 20 h 30 : la P... respectueuse ; Chasse et pêches.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94), sam., 20 h 30 : Hôtel Babel ; sam., 22 h. dim. 20 h 30 : le Faucon mal fait.
ESPACE-MARAIS (271-10-19), sam., 20 h 30 ; le Mariage de Figaro : dim. 17 h 30 : la Mouette.
ESSAION (278-46-42), sam., 20 h 30 : la Manekine.
FONDATION DEUTSCHE DE LA MEURTHE (258-67-55), sam., 20 h 30 : Tambours dans la nuit.
FONTAINE (874-74-40), *sam.*, 18 h, 20 h 15, dim., 17 h : Vive les femmes ; II. Sam. 22 h, dim. 15 h : S. Joly.
GALERIE 55 (326-63-51), sam., 20 h 30 : Who's Afraid of Virginia Woolf ?
GALERIE PEINTURE FRAICHE (551-00-85), sam., dim. : 20 h 30 : Archives de la Sainte-Surveillance.
GYMNASE (246-79-79), sam., 21 h, mat. dim. 16 h 30 : G. Bedos.
HUCHETTE (326-38-99), sam., 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Théâtre d'ombres ; Dim. 17 h : Alain Aurenche.
LA BRUYÈRE (874-76-99), sam., 21 h, dim. 15 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.
LUCERNAIRE (544-57-34) I. Sam. *18 h 30* : les Enfants du silence ; 21 h : Six heures au plus tard ; 22 h 30 : Archéologie. II. Sam. 18 h 30 : Yes peut-être ; *20 h 30 : la Noce ; 22 h 15 :* Troubadours de Pendule. Petite salle, sam., 18 h 30 : Om-Saad.
MADELEINE (265-07-09), sam., 18 h et 21 h 15, dim. 15 h : la Dixième de Beethoven.
MATHURINS (265-90-00), sam., 21 h, dim. 15 h, et 18 h 30 : L'avantage d'être *constant*.
MARIGNY, Salle Gabriel, (225-20-74), sam., 21 h : l'Education de Rita.
MICHEL (265-35-02), sam., 18 h 15 et 21 h 15 ; dim. 15 h 30 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), *sam.*, 20 h 30 ; dim. 15 h et 18 h 30 : le Vison voyageur.
MONTPARNASSE (320-89-90), sam., 21 h, dim. 15 h : R. Devos ; Petit Montparnasse, sam., 21 h ;
NOUVEAUTÉS (770-52-76), sam., 20 h 30, dim., 15 h : Hold-up pour rire.
ŒUVRE (874-42-52), sam., 20 h 30 ; dim. 16 h : Sarah ou le Cri de la langouste.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), sam., 18 h 45 et 22 h ; dim. 15 h 30 : la Fille sur la banquette arrière.
PÉNICHE-OPÉRA (245-18-20), sam., 21 h : Récitations.
POCHE (548-92-97), sam., 21 h : le Butin (dern.).
POTINIÈRE (261-44-16), sam., 20 h 45 : *Sol : je m'égalomane à moi-même.*
SALLE VALHUBERT (584-30-60), sam., 20 h 30 ; dim. 15 h : le Potier d'étain (dernière).
SAINT-GEORGES (878-63-47), sam., *20 h 45* ; dim., 15 h. : le Charimari.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), sam., 21 h ; dim, 15 h 30 : le Fauteuil à bascule.
STUDIO-THEATRE BERTRAND (783-64-66), sam. à *20 h 30 : Des souris et des* hommes.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79) I. sam., 20 h 30 : Freud ; sam. 22 h, dim. 15 h : l'Ecume des jours ; II. sam. 20 h 30 ; dim. 15 h : Huis clos ; sam. et dim., 18 h 30 : Feu et Viols.
THÉATRE DES DÉCHARGEURS (236-00-02), sam., *18 h 30 : Agir, je viens* ; 20 h 30 : Lettres de guerre ; 22 h : les Emigrés.
THEATRE DE DIX HEURES (606-07-48), sam., 22 h 30 : la Croisade ou Du *sang pour l'éternité*.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) sam., 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h, Nous on fait où on nous dit de faire.
THEATRE DU LYS (327-88-61), sam., 22 h 30 ; dim., 17 h : Intimité.
THEATRE DE MENILMONTANT (366-60-60), sam., 20 h 30 ; dim. 15 h : la Passion à Ménilmontant.
THEATRE DE PARIS (280-09-30) I. Sam. 15 h et 20 h 30 ; dim., 15 h : Peines de cœur d'une chatte anglaise ; II. sam., 20 h 30 ; dim. 15 h : Théâtre Na Zabradli Ladislav Fialka.
THÉATRE 18 (226-47-47), sam., 22 h, dim. 18 h : le Paradis sur terre.
THEATRE DE LA PLAINE (250-15-65) sam., 20 h 30 ; dim., 17 h : la Ménagerie de verre.
THEATRE 13 (588-16-30), sam., 21 h ; dim., 15 h : l'Emoi d'amour.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), Grande salle ; sam., 21 h ; dim., 15 h : Dylan ; Petite salle, sam., 20 h 30 ; dim., 15 h : l'Ambassade (dernière).
THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48), sam., 18 h 30 : la Crosse en l'air ; 20 h 30 : Le mal court.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40), sam., 21 h ; dim. 15 h et 18 h 30 : les Femmes d'un homme.
VARIÉTÉS (233-09-92), sam., *18 h 45* et 22 h ; dim, 15 h 30 : l'Étiquette.

Le music-hall

BOBINO (322-74-84), sam., 20 h 45 ; dim., 16 h : J. Beaucarne.
FORUM (297-53-47), Sam. 21 h : Tchouk Tchouk Nougah.
GYMNASE (246-79-79) : voir théâtres.
MARIGNY (256-04-41), Sam. 21 h ; dim., 15 h : Thierry Le Luron.
OLYMPIA (742-25-49), Sam., Dim. 21 h : Serge Reggiani.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 17 h 30 et 21 h ; dim., 14 h 15 et 17 h 30 : Holiday on Ice.
PORTE DE LA MUETTE (288-46-10), Sam. 20 h 45, 15 h ; dim. 14 h 30 et 17 h 30 : les Nuits du cirque (dern.).
PORTE DE PANTIN, sous chapiteau (245-88-11), Sam. 20 h 30 ; mat. dim., 16 h : J. Clerc.
TH. DE PARIS (280-09-30), Sam. 18 h 30 : S. Jacob.
TH. DE LA PORTE ST-MARTIN (607-37-53), sam., 15 h. et 20 h 30, dim. 15 h : Envoyez la musique.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), Sam. 21 h 30 : Josefina.

Les opérettes

MOGADOR (285-45-30), Sam., 15 h 30, 20 h 30, mat. sam., 15 h 30, dim., *14 h 30* et 18 h 30 : Tu as les bras trop courts pour boxer avec Dieu.
RENAISSANCE (208-21-75), sam., 14 h 30, 20 h 30 ; dim., 14 h 30 : le Vagabond tzigane.

La danse

A DÉJAZET (887-97-34), Sam. 20 h 30 ; Dim. 14 h 30 : Nai ou cristal qui songe.
CENTRE CULTUREL DE LA ROSE-CROIX (271-99-17), Sam., *Dim.* 20 h 45 : Ballets arméniens.
CISP (343-19-01), sam. 20 h 45, dim., 15 h : Ballet Iberia.
PALAIS DES CONGRES (758-13-03), *Sam. 20 h 30 :* la Belle au bois dormant.
THÉATRE 18 (226-47-47), Sam. 20 h, dim., 16 h : Triptyque, Evolutrick, Water Woman.
THEATRE PRESENT (203-02-55), Sam. 20 h 30 : Dim. 17 h : Cie A. Dreyfus, D. Silhol, L. Lelong.
L'ESCALIER D'OR (523-15-10), Sam. *21 h ; Dim. 17 h : Chacun* appelle.

Les concerts

SAMEDI

LUCERNAIRE, 19 h 45 : O. de Mones, P. Heidsick (Barber, Kodaly, Martinu) ; 21 h : A. Piechowska.
RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 16 h 30 : Groupe vocal de France, dir. : M. Tranchant, J.-A. Gendille (Jolivet, Varèse, Schoenberg...) ; 18 h : Ensemble Modern de la Junge Deutsche Philharmonie, dir. : P. Eotvos (Webern, Goldmann, Diederichs...).
SALLE GAVEAU, 19 h : Ensemble Ph. Caillard, dir. : Ph. Caillard *(Brahms)*.
CONCIERGERIE, 21 h : Ensemble d'archets français, dir. : J.-F. Gonzalès (Vivaldi).
ÉGLISE SUÉDOISE, 18 h : J. Caris, V. Chesquière (Blavet, Bach, Fauré).
ÉGLISE SAINT-MERRI, 21 h : Ph. Foulon, Th. Fèvre (Bach, Marin Marais, Forqueray...).
THÉATRE DE PARIS, 18 h : J. Gottlieb (Crumb, Ives).
SALLE CORTOT, 21 h : M.-H. Finaly.
CENTRE MANDAPA, 20 h 45 : C. Molinaro (Villa-Lobos, Ginastera, Tedesco...).

DIMANCHE

NOTRE-DAME, 17 h 45 : M. Tissier (Bach, Roberday, Grünenwald...).
THEATRE DU ROND-POINT, 11 h : M. Hasson, H. Barda (Beethoven, Franck).
ÉGLISE SAINT-MERRI, 16 h : M. Terashi (Debussy, Brahms, Scarlatti...).
ÉGLISE *ST-GERMAIN-DES-PRÉS*, 18 h : Th. Pallesco (Couperin, Bach, Liszt...).
CHAPELLE SAINT-LOUIS-DE-LA-SALPÊTRIÈRE, 17 h : Quatuor Lutèce (Albinoni, Vivaldi, Albeniz...).
CONCIERGERIE, 17 h 30 : G. Bezzina, B. Verlet (Bach).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), sam., dim., 21 h 30 : M. Saury.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), sam., 22 h 30 : Sazon.
DÉPOT-VENTE (637-31-87), sam., 21 h 30 : Y. Buck et Minor Swing.
DUNOIS (584-72-00), sam., dim., à 20 h 30 : Duty Free.
NEW MORNING (523-51-41), sam., 21 h : E. Parker ; dim., 21 h : Warne Marsh.
PATIO (758-12-30), sam., dim., 22 h : E. Cleanhead Vinson.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : sam. : Tin Pan Stompers.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), sam., dim., 23 h : P. Volpe, E. Barret, P. Anthier, J. Bardy, E. Dervieu, (dern.).
RANELAGH (288-64-44), sam., 18 h 30 : K. Carter.
SLOW CLUB (233-84-30), sam., 21 h 30 : J. Caroff.
SUNSET (261-46-60), sam., dim., 23 h : Panam Fusion.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

SAMEDI

15 h, Fantomas, de L. Feuillade : Juve contre Fantomas, de L. Feuillade ; 17 h 30, Fantomas, le mort-vivant, de L. Feuillade ; 19 h, Hommage à P. Sturges : Infidèlement vôtre ; 21 h, Que vienne la nuit, de O. Preminger.

DIMANCHE

15 h, Fantomas policier apache, de L. Feuillade ; 17 h, Fantomas faux magistrat, de L. Feuillade ; 19 h, Hommage à P. Sturges : Mam'zelle mitraillette ; 21 h, El *perdido*, de R. Aldrich.

BEAUBOURG (278-35-57)

SAMEDI

15 h, J. Leduc : On est loin du soleil ; 17 h, la Tendresse ordinaire ; 19 h, Un cadeau pour le patron, de St. Donen ; 21 h, la Zone près de la rivière, de T. Kinugasa.

DIMANCHE

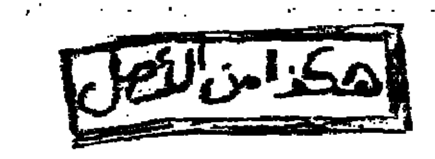
15 h, F. Mankiewicz : le Temps d'une chasse ; 17 h, Don Owen : Départ sans adieu ; 19 h, Liaisons secrètes, de R. Quine ; 21 h, Histoire d'un acteur ambulant, de Y. Ozu.

Les exclusivités

L'AFRICAIN (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; *Nations*, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount-Maillot, 17e (728-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
ALL BY MYSELF (A., v.o.) : St-Séverin, 5e (354-50-91).
AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54).
L'ARCHIPEL DES AMOURS (Fr.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic-Entrepot, 14e (542-67-42).
L'AS DES AS (Fr.) : Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46).
LES AVENTURES DE PANDA (Jap., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Grand-Pavois, 15e (554-46-85) ; Palace Croix-Nivert (H. Sp.), 15e (374-95-04).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Trois-Haussmann, 9e (770-47-55).
LA BALANCE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LA BARQUE EST PLEINE (Suisse-All., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
LE BATTANT (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; *Miramar*, 14e (320-89-52).
LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Cluny-Écoles, 5e (354-20-12) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).
BLADE RUNNER (A.) (*) : Opéra-*Night*, 2e (296-62-56).
LA BOUM N° 2 (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).
BRISBY ET LE SECRET DE NIMH (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
CINQ JOURS CE PRINTEMPS-LA (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Champs-Élysées, 8e (359-12-15).
CLEMENTINE TANGO (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).
LA COLONIA PENAL. EL REALISMO SOCIALISTA. SOTELO. LA VOCATION SUSPENDUE. (Chi.), v.o. : République-Cinéma, 11e (805-51-33).
LE CRIME D'AMOUR (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
DANTON (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
DE MAO A MOZART (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16).
LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost. - A., v. ang.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; *Quintette*, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-18-45).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'ÉCRAN MAGIQUE (It., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).
L'EMPRISE (A., v.o.) (*) : Paramount - *Odéon*, 6e (325-59-83) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : *Gaumont-Halles*, 1er (297-49-70) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Bretagne, 6e (222-57-97).
LA *GUERRE* DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
HALLOWEEN III, LE SANG DU SORCIER (*) (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; UGC Boulevard (246-66-44).
HORREUR DANS LA VILLE (A) (*) v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
HYSTERICAL (A) (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny-École, 5e (354-20-12) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v. f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 15e (329-90-10) ; *Magic-Convention*, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Rialto, 18e (607-87-61).
LES ILES (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
L'IMPOSTEUR (It., v.o.) ; Saint Ger*main* Village, 5e (633-63-20).
JACOB LE MENTEUR (All. RDA, v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83).
J'AI ÉPOUSÉ UNE OMBRE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 16e (522-46-01).
MAYA L'ABEILLE (Anim., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LES MISÉRABLES (Fr.) : Trois-Haussmann, 9e (770-47-55).
LA MORT AUX ENCHÈRES (*) (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).
MORTELLE RANDONNÉE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e

(Suite page 15.)





Paris / programmes

(Suite de la page 14.)

(539-52-43) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

MY DINNER WITH ANDRE (A., v.o.) : St-André des Arts, 6e (326-48-18).

OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

L'ŒIL DU TIGRE : ROCKY III (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

PARTNERS (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; v.f. : Trois-Haussmann, 9e (770-57-55) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA PETITE BANDE (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LE PRIX DU DANGER (Fr.) (*) : Biarritz, 8e (723-69-23).

RAMBO (A., v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Ambassade, 8e (350-19-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Rex, 2e, (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LE RUFFIAN (Fr.) : Gaîté-Boulevard, 2e (233-67-06) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-60) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06).

SANS RETOUR (*) (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Paramount-Bastille, 12e (434-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

SANS SOLEIL (Fr.) : Action-Christine, 6e (325-47-46).

SUPERVIXENS (A., v.f.) (**) : Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41).

THE VERDICT (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

TE SOUVIENS-TU DE DOLLY BELL ? (You., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

TOOTSIE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; St-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; Nations, 12e (343-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

TOUT LE MONDE PEUT SE TROMPER (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

TRAVAIL AU NOIR (Ang., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Impérial-Pathé, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

TRON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46) ; Bonaparte, 6e (326-12-12).

UNE GIFLE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17) ; Marignan, 8e (359-92-82) : v.f. : Français, 3e (770-33-88) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).

LES YEUX DU MAL (A., v.o.). (*) : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).

YOL (Turc, v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).

Les grandes reprises

ABSENCE DE MALICE (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

ALLEMAGNE MÈRE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

ALLEZ COUCHER AILLEURS ! (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (354-47-62) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

L'AVVENTURA (It., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE BAISER DU TUEUR (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-33) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

BAS LES MASQUES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50).

LA BÊTE (Fr.) (**) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).

CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

DEEP END (Ang., vo.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

DELIVRANCE (A., v.f.) (*) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

LE DERNIER MÉTRO (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

L'ÉPOUVANTAIL (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

ERASERHEAD (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA FEMME D'A COTÉ (Fr.) : André Bazin, 13e (337-74-39).

LA FEMME AU PORTRAIT (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

FITZCARRALDO (All., v.o.) : Lucernaire, 6e ((544-57-34).

LES FORBANS DE LA NUIT (A. v.o.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).

L'ILE SUR LE TOIT DU MONDE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

KEY LARGO (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LE LAURÉAT (A.,v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-25).

MACADAM COW BOY (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).

LA MÉLODIE DU BONHEUR (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

LA MÉLODIE DU BONHEUR (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LE MYSTÈRE PICASSO (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Escurial, 13e (707-78-04).

LA PLUIE DU DIABLE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

PANIQUE A NEEDLE PARK (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoches St-Germain, 6e (633-10-82).

PORTIER DE NUIT (It.,vo.) (**) : Olympic-Halles, 1er (278-34-15) ; Studio Médicis, 5e (693-25-97) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (V.f.) Maxéville, 9e (770-72-86).

RAGTIME (A., v.f.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

SEPT ANS DE RÉFLEXION (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

LE SHÉRIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

LA SOLITUDE DU COUREUR DE FOND (Ang., v.o.) : Logos, 5e (354-26-42) ; Olympic, petite salle, 14e (542-67-42).

LA STRADA (It., v.o.) : Cinoches St-Germain, 6e (633-10-82).

LES SEPT SAMOURAI (Jap., v.o.) : Action Christine bis, 6e (325-47-46).

LES FILMS NOUVEAUX

BANZAI, film français de Claude Zidi. Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

DARK CRYSTAL, film américain de Jim Henson et Frank Oz, v.o. : Movies, 1er (260-43-99) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Mercury, 8e (562-75-90) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

GANDHI. Film britannique de Richard Attenborough. V.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

L'HOMME DANS L'OMBRE. Film américain de Jack Fisk, v.o. : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Élysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA ULTIMA CENA. Film cubain de Tomas Guttierrez-Alea. V.o. : Épée-de-Bois, 5e (337-57-47)

PAULINE A LA PLAGE. Film français d'Éric Rohmer. Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (343-79-17) ; P.L.M.Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

PROSTITUTE (**). Film britannique de Tony Barnett. V.o. : Movies, 1er (260-43-99) ; Épée-de-Bois, 6e (337-57-47) ; Saint-André-des-arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Élysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

LES SACRIFIÉS. Film français de Okacha Touita. Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Action Christine, 6e (325-47-46) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Studio des Acacias, 17e (764-97-83) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

Y A-T-IL ENFIN UN PILOTE DANS L'AVION ? Film américain de Ken Finkleman. V.o. : Ciné-Beaubourg 3e (271-52-36) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Les Images, 18e (522-47-94) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

France / Paris-région

PÉRIPHÉRIQUE

Faire tourner 36 kilomètres de voitures...

On se croirait dans une boîte de nuit. Espace circulaire, voûte et parois peintes en noir, lumières tamisées, écrans de télé, claviers multicores des pianos électroniques : c'est le P.C. du boulevard périphérique.

Ici, depuis cinq ans, jour et nuit, se relayant par équipes, des hommes en uniforme s'acharnent à résoudre le plus ardu des problèmes : comment faire transiter quotidiennement et aussi vite que possible un million de véhicules sur un ruban d'asphalte de 36 kilomètres de développement ? Variable supplémentaire : le circuit est orné de 147 entrées et sorties (dont six autoroutes).

Pourtant, il faut que ça tourne, coûte que coûte. La thrombose fatale s'est produite une dizaine de fois depuis que l'artère a été ouverte dans sa totalité, voici dix ans. Pour le commandant Roland Dumain et l'ingénieur Hervé Le Goupil, les patrons du « périf », ce sont autant d'échecs.

A l'origine, le périphérique n'était qu'une simple saignée pour décongestionner les boulevards des maréchaux. Il est devenu aujourd'hui le passage obligé de banlieue à banlieue, la première autoroute de transit de région à région et même un cordon ombilical entre le nord et le sud de l'Europe. Un engorgement d'une journée, et ce sont 300 000 camions qui ne livrent pas à l'heure, certains venant d'Amsterdam en route vers Gibraltar.

Pour maintenir ouverte cette « voie sacrée », on a mis le paquet : un ordinateur, trente techniciens et ingénieurs de la Ville, 245 policiers en képi blanc, 26 véhicules et 16 motos en patrouille.

Il s'agit de gérer le « périf » au plus près, pour lui donner son rendement maximum.

Délicat, car l'ouvrage construit en huit ans, par bribes et morceaux, accuse ses défauts avec l'âge : ici deux voies, plus loin trois, pas de bande d'arrêt sur la majorité du parcours, des courbes vicieuses comme celles de Gentilly ou de Bagnolet, des bretelles mal placées, comme à Picpus, ou qui débitent à l'excès, comme à Châtillon.

On a piégé la bête. Des compteurs de voitures cachés dans la chaussée, des caméras plantées tous les trois cents mètres, des téléphones semés la long du parcours et des patrouilles incessantes racontent au P.C. la vie de l'ouvrage minute par minute. Une vie de dingue : trente accrochages par jour, dont trois accidents graves, douze cents blessés et une vingtaine de morts par an, sans compter les suicidés qui se précipitent du haut des ponts, et les gangsters qui, hold-up fait, tentent de se fondre dans l'anonymat du troupeau automobile.

Pour les pincer, un seul moyen, désespéré : tout bloquer et les prendre lorsqu'ils sortent de leur voiture.

Hormis ce cas de force majeure, la hantise des hommes du commandant Dumain, c'est d'interrompre le moins possible l'écoulement du fleuve mécanique. Un quidam en panne ? Un des cars en patrouille fonce et, grâce à ses pare-chocs renforcés, boute le véhicule hors du circuit. Est-ce plus grave ? Une des cent huit dépanneuses accréditées par la préfecture est immédiatement requise pour enlever l'épave. Un chauffard fait-il le zouave ? Pas question de l'arrêter. La voiture qui le suit lui enjoint par haut-parleur de sortir par la première bretelle.

Sur le « périf », malheur au bon Samaritain. Celui qui stoppe pour dépanner un collègue peut être impitoyablement fauché quelques secondes plus tard. Et pourtant, racontent les policiers, on rencontre encore des inconscients qui, la nuit, sur la voie de gauche, démontent leur roue après une crevaison.

La maladie du circuit c'est qu'on le prend pour un anneau de vitesse. Celle-ci est théoriquement limitée à 80 km/h, mais la fraude est générale. A ce point que les policiers ne dressent plus de contravention au-dessous de 105 km/h. Il faudrait épingler tout le monde. Malgré cette tolérance, les radars mobiles équipés de photos-flashes que l'on plante entre les glissières enregistrent six cents infractions par nuit. Tarif minimum : 700 F d'amende et quinze jours de suspension du permis.

Le périphérique est à ce point dangereux que le commandant Dumain hésite à lancer ses motards dans la mêlée. Il a fait équiper ses hommes de gilets réfléchissants et ses camionnettes de rampes lumineuses. Pourtant, l'autre nuit, un conducteur belge est entré « schuss » dans l'arrière de l'un des cars de police à l'arrêt. « Vous n'avez pas vu les feux clignotants ? » « Je croyais que c'était l'entrée d'un tunnel », a répondu l'homme.

Matraqué par une circulation qui ne ralentit qu'entre 3 et 5 heures du matin, le « périf » exige un entretien constant. Chaque nuit, cent mètres de glissières métalliques sont défoncés par des conducteurs maladroits. La simple modernisation des panneaux de direction vient de coûter 11 millions de francs. Chaque tronçon de la grande boucle doit être nettoyé tous les quinze jours. Balayeuses, aspirateurs, engins à shampouiner les tunnels, doivent faire la toilette en une nuit. Les détritus ramassés en quelques heures remplissent deux camions entiers.

L'équipement complet du « périf » en capteurs et caméras ne sera achevé à grands frais qu'en 1985. Mais d'ores et déjà ceux qui font tourner le grand manège en sont fiers. Avec 8 000 véhicules à l'heure, il bat tous les records d'Europe et de très loin. Le secret de cette cadence infernale ? Sa gestion sophistiquée bien sûr. Mais aussi le comportement des conducteurs parisiens. Le commandant Roland Dumain les connaît bien, lui qui sillonne la ville depuis vingt-trois ans et qui tourne sur le « périf » depuis sept ans : « Ils sont frondeurs, indisciplinés, toujours prêts à sauter une ligne blanche pour gagner deux places, c'est vrai, dit-il, mais, croyez-moi, ils conduisent plus vite, avec moins de casse et plus habilement que n'importe qui. »

MARC AMBROISE-RENDU.

La maison de M. Seghers

Créée sur l'initiative de la mairie de Paris et de Pierre Seghers, la Maison de la poésie vient d'être inaugurée. C'est un vaste salon susceptible d'accueillir une centaine de personnes assises, situé à la terrasse supérieure du Forum des Halles (101, rue Rambuteau, 75001 Paris, tél. : 236-27-53).

La Maison sera dirigée par un conseil artistique composé de onze membres, présidé par M. Pierre Seghers, assisté de MM. Alain Bosquet, Luc Bérimont, Marcel Jullian, Jean-François Kahn, Kenneth White, et quelques autres.

Elle mettra à la disposition du public une bibliothèque et une médiathèque spécialisées dans la poésie moderne, rendra des hommages (à Jean Tardieu tout d'abord, du 15 au 21 avril), invitera des poètes français et des étrangers, organisera des ateliers de poésie pour les élèves le mercredi après-midi.

CERCLE DE JEU

Un joueur sans son enfer

Au temps de sa splendeur, l'endroit était gardé par un portier glorieux comme un maréchal d'Empire, haut comme un menhir. Il filtrait les arrivants d'un œil tout éclairé de probité, de l'artillerie sous les aisselles. Des voituriers s'en allaient garer les limousines aux quatre coins du boulevard. On entrait à l'aise, des écus dans la poche, du « banco » gagnant plein la tête. L'air bruissait de chiffres et de numéros ; on cotait à tous les étages. Une vraie petite Bourse.

Aujourd'hui, c'est la dèche ; l'injustice des injustices depuis ce sombre jour de juillet 1981 où les féroces du ministère de l'intérieur viennent ferrer les tapis et ordonner aux croupiers d'aller s'attabler sous d'autres lambris. Misère et défaillance d'un cercle de jeu.

Le lieu fait pitié à voir. Une porte entrebâillée, du néant à la réception, un escalier d'honneur dégoulinant de déshonneur, une dame des vestiaires en deuil (« *Ça va faire deux ans le 3 juillet exactement* » la fermeture) ; tout ça dans un silence affreux. Navrant. « *On espère* », dit le barman, « *on espère* », dit la même dame des vestiaires, « *on espère* », dit le joueur. Ils espèrent. Le dossier est place Beauvau...

La maison n'est pourtant pas complètement close. Chaque après-midi, des particuliers poussent la porte du grand salon pour venir se faire peur dans des parties de bridge ou de rami simple (sans relance, sans sel). On appelle ça des jeux de commerce. Rien à voir avec les jeux de hasard. Le train fantôme contre le grand « 8 ». Mais ces bonnes gens apportent un *peu d'animation, du goutte à* goutte dans le corps du moribond. Survivre.

Pouvait-on visiter le sanctuaire ? *Streng verboten !* On insiste. Toute cette machinerie à l'arrêt, les stalles de cuivre du croupier, du banquier, les chaises hautes des chefs de parties ; les tables orphelines avec de l'eau verte et dormante dessus. Il avait dit : « *Quand on est connu, on peut tout faire, on a tous les droits, sauf celui d'être mal élevé et de ne pas éclairer.* » En face de ce désert, le mot lui revenait : « *Pour le personnel !* » Et le personnel qui remerciait le gagnant de ses trop fastueux pourboires. La dîme de la victoire. « *C'est une fête, c'est un sport. Redistribuons les gains !* »

Lui, le joueur anonyme, qui ne connaît ni les subtilités de la manille ni les intrigues de la belote, mais tout des spasmes secs du baccara et des morsures du poker, racontait l'art et la manière de se faire admettre et de survivre dans ce tripot doré.

Au départ, une histoire simple : deux parrains et une carte d'identité. Après, tout se complique.

« Brûleur. » Il y a le joueur, le « flambeur » et le « brûleur ». Le brûleur est le joueur fou, l'homme de spectacle, celui qui amuse et qui fait froid dans le dos. Un club n'accepte d'accueillir ce genre de trapéziste que s'il a bien compris les règles du jeu. D'abord, laisser beaucoup d'argent à l'organisation, ensuite se plier à l'étiquette : rembourser ses dettes à l'heure dite et ne jamais trop ouvertement aller flirter ailleurs. On pourra dès lors s'installer au chaud dans la pension de famille et vivre en toute tranquillité de ses rentes et de ses effrois. Il a ici son numéro matricule depuis dix ans.

Un bon romancier russe soutient que, « *si l'on est circonspect, froid et inhumainement prudent, on peut sûrement, sans le moindre doute, gagner tout ce que l'on veut.* » Littérature. « *Qui parle de gagner de l'argent ? Gagner tout court. Idéalement, j'entre avec 1 000 francs, je culmine à 80 000 francs, je sors avec 1 000 francs. J'ai vécu.* » Comprenez bien : je suis sans logique — je tue ou je suis tué. « *Mon souci de puissance est dans l'assassinat de l'autre. Quand je suis à la table, je choisis ma victime ou mon bourreau. Je joue...* » Je brûle de jouer.

Popularité, confort et respectabilité : le voici nu dans la ville ; plus de chez soi. Pense-t-il au jeu ? « *Tous les jours.* » Pourquoi n'émigre-t-il pas, pourquoi ne s'en va-t-il pas porter ses turpitudes dans une autre confrérie ? « *Fidélité. Un cercle, c'est une galère ; devant des inconnus, on ne rame pas de la même manière. Mes duels, mes succès et mes drames sont là. Je reste devant les grilles.* »

Un joueur privé de son enfer, de son paradis.

JEAN-PIERRE QUÉLIN.

WEEK-END D'UN CHINEUR

● A la galerie Marigny une exceptionnelle collection privée d'éventails du dix-septième siècle au vingtième siècle. Fragiles reflets du temps qui passe, avec les velins gouachés de scènes galantes, les montgolfières (dont on célèbre cette année le deuxième centenaire) ou les assignats de l'époque révolutionnaire. D'autres éventails anciens sont proposés à la vente, de 2 500 F à 5 000 F pour un éventail dix-neuvième siècle de qualité. (2, rue de Miromesnil, 10 h à 19 h, sauf dimanche, jusqu'en mai.)

● Au Louvre des Antiquaires triomphent les chefs-d'œuvre de porcelaine prêtés par la Manufacture de Sèvres. On y admire l'alliance de la virtuosité technique et de la création artistique, effort poursuivi depuis 1850 jusqu'à nos jours, avec les décors contemporains signés Jean Arp, Hajdu, Mathieu ou Zao-Wou-Ki. (Jusqu'au 10 avril, 11 h à 19 h, sauf lundi. Palais-Royal.)

● Sous le titre « Cinéma », la galerie Viviane Esders propose un curieux spectacle immobile : stars et scènes de films en reliefs peints, vedettes statufiées par Brigitte Szenczi et Manas-Martinell (12, rue Saint-Merri, 14 h à 19 h, sauf dimanche, lundi, jusqu'au 23 avril.)

VENTES

Dreux : meubles classiques et rustiques, tableaux. Fontainebleau : meubles dix-huitième siècle et Empire, porcelaines, notamment de Jacob Petit, tableaux dix-neuvième siècle. L'Isle-Adam : timbres-poste. Melun : tapis d'Orient (10 h 45) ; Arts d'Extrême-Orient (14 h). Provins : timbres, poste aérienne (14 h) ; meubles, bibelots (17 h). Versailles (Chevau-Légers). Tableaux modernes (Bonnard, Boudin, Camoin, Marie Laurencin, Lebourg, Van Dongen, etc.).

PARIS EN VISITES

LUNDI 28 MARS

« Le Lorrain », 15 h 30, Grand Palais, Mme Angot.

« Crypte archéologique de Notre-Dame », 14 h 30, métro Cité, Mme Ragueneau (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel de Lauzun », 15 h, 17, quai d'Anjou, Mme Ferrand.

« Le Poitou roman », 15 h, Musée des monuments français (Histoire et Archéologie).

« La Mosquée », 15 h, place du Puits-de-l'Ermite (Paris et son histoire).

« Le Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du Passé).

« Musée de la marine présenté aux enfants », 14 h 30, entrée, Mlle Rojon (A.R.S).

« Chez un souffleur de verre », 15 h, 59, rue de Turenne, Mme Ragueneau (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel de Lamballe », 15 h, h métro Passy, M. Jaslet.

« Sept des plus vieilles maisons de Paris », 14 h 30, 2, rue des Archives (Paris autrefois).

MARDI 29 MARS

« Le Père Lachaise », 15 h, entrée principale (Approche de l'art).

CONFÉRENCES

MARDI 29 MARS

14 h 30, 71, rue de la Pompe, Mme Saint-Girons : « Odilon Redon, Gustave Moreau » (projections).

17 h 30, 6, rue Ferrus, Abd-El Rahman Khane : « L'industrialisation du tiers-monde » (IFRI).




France / services

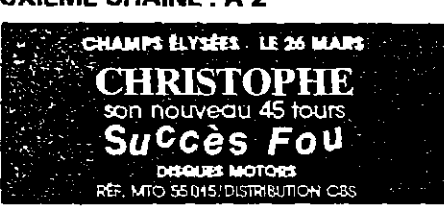
RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 26 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Série : Dallas.
21 h 25 Droit de réponse.
Emission de Michel Polac.
Adolescents des villes, adolescents des champs.
22 h 50 Etoiles et toiles : spécial Ingmar Bergman.
Magazine du cinéma de Frédéric Mitterrand.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2



20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De M. Drucker.
Autour de M. Berger, D. Guichard, M. Darc, J. Villeret, etc.
21 h 50 Série : Une femme nommée Golda.
De H. Gast. réal. A. Gibson, avec I. Bergman, J. Davis, A. Jackson...
22 h 35 Jazz : la grande parade.
De J.-C. Averty. *Avec Stan Getz.*
23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Tous ensemble : Grenoble 83 ou les chroniques stendhaliennes.
Emission de A. Charoy, à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Stendhal, avec la participation de C. Villers et F. Chaumette. FR 3 Rhône-Alpes propose un programme unique sur le réseau national.
22 h 10 Journal.
22 h 28 Une minute pour une image, d'Agnès Varda.
22 h 30 Musi-Club.
Quatrième symphonie de G. Mahler par l'orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam sous la direction de B. Haitink.
22 h 35 Portrait d'un boxeur : Lucien Rodriguez.

FRANCE-CULTURE

20 h, « le Sémaphore », de S. Ganzl. Avec J.-C. Drouot, B. Ballet.
22 h, Ad lib.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (donné au Théâtre des Champs-Elysées à Paris le 14 février 1983) : « Sonate pour violon et piano » de Schumann ; « Variations Trockene Blumen » de Schubert ; « Sonate pour violon et piano en mi bémol majeur » de Strauss ; par G. Kremer, violon et A. Schiff, piano.
22 h 30, La nuit sur France-Musique.

Dimanche 27 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

19 h Le magazine de la semaine : sept sur sept.
De J.-L. Burgat, E. Gilbert et F.-L. Boulay.
Pologne : résistance passive ; la spéculation ; le grand témoin : F. Giroud ; la télévision yougoslave.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : Le Juge et l'Assassin,
de B. Tavernier (1975 – Redif.)
Un ancien sergent, vagabond sujet à des crises de folie criminelle, est traqué par un juge d'instruction à Privas, qui veut l'envoyer à la guillotine, pour servir sa carrière. D'après un fait divers réel, une peinture sociale et politique de la France à la fin du XIXe siècle et l'affrontement psychologique de deux personnages remarquablement incarnés par deux grands acteurs.
22 h Ballet : les Biches.
Musique de F. Poulenc, chorégraphie de B. Nijinska, par le ballet-théâtre de Nancy, réal. L. Godevais avec S. Clavier, L. Vacerlik. (Redif.).
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

18 h 5 Dimanche magazine.
La vallée des émaraudes.
19 h 5 Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Jeu : la Chasse aux trésors, de J. Antoine et R. Denis.
Pour la troisième année consécutive, Antenne 2 diffuse une nouvelle série de « chasse aux trésors ». Duplex Paris-Bali, hélicoptère, jeu en direct.
21 h 40 Document : Visite au musicien.
Edward Higginbottom et les chœurs d'Oxford.
22 h 30 Concert magazine, de E. Ruggieri (en liaison avec France-Musique). *Extraits du « Vaisseau fantôme », de Wagner par les Chœurs et Orchestre de Paris.*
23 h Journal.
23 h 10 Sports : Boxe
L. Holmes – L. Rodriguez, *en direct de Scranton* (Etats-Unis)

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Boîte aux lettres.
Magazine littéraire de J. Garcin.
21 h 35 Journal.
21 h 55 Aspects du court métrage français.
Le Petit Nuage, de R. Hessens.
22 h 30 Cinéma de minuit : Les Croix de bois,
Film français de R. Bernard (1931), avec P. Blanchar, C. Vanel, G. Gabrio, Aimos, A. Artaud, P. Labry (N.).
1915. Un étudiant en droit s'engage et va combattre sur le front de Champagne. Il découvre la camaraderie des soldats et l'horreur d'une guerre qu'il envisageait d'un point de vue idéaliste. Dans le contexte historique de sa réalisation, ce film, inspiré d'un livre de Roland Dorgelès, eut une grande importance par son message pacifiste, son hommage aux anciens combattants et ses qualités artistiques.
0 h 16 Une minute pour une image, d'Agnès Varda.
0 h 20 Prélude à la nuit : Chopin.

FRANCE-CULTURE

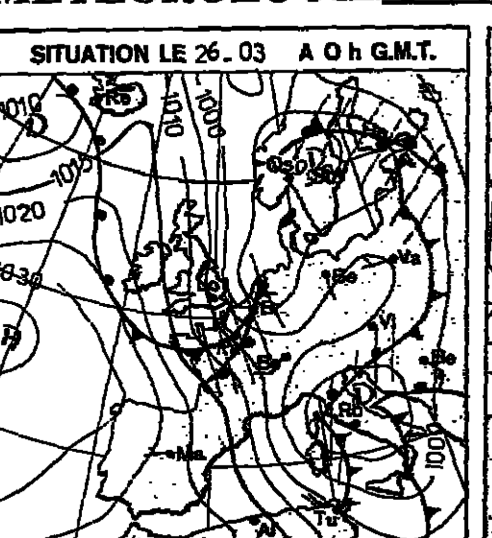
17 h 30, Rencontre avec... Alain Peyrefitte.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : André Zanzotto, poète italien.
20 h 40, Atelier de création radiophonique : Abécédaire, par J.-L. Rivière.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (donné à la Philarmonie de Berlin le 5 décembre 1982) : « Concerto pour piano et orchestre nº 3 » de Rachmaninov ; « Symphonie nº 1 en sol mineur » de Tchaikovski.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : en simultané avec Antenne 2.
23 h, Entre guillemets.
0 h 5, Musique de nuit.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 26.03 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 27-3-83 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard ~ Verglas dans la région

Évolution probable du temps en France entre le samedi 26 mars à 0 heure et le dimanche 27 mars à minuit.

Les perturbations, suivies de temps instable, continuent à se succéder sur le pays, dans un champ barométrique qui reste dépressionnaire.

Dimanche, de la Bretagne et de la Basse-Normandie aux Pays de la Loire, au Sud-Ouest et aux Pyrénées, le temps sera très nuageux à couvert avec des pluies modérées, le matin. L'après-midi, les nuages seront encore abondants mais les pluies deviendront discontinues et le vent tournera au nord-oues ; il sera assez fort près des côtes.

Du Nord aux Ardennes, Lorraine et Alsace, le temps sera froid et nuageux avec éclaircies.

Ailleurs, les nuages deviendront progressivement plus nombreux, apportant des précipitations à partir de la mi-journée, sous forme de neige au-dessus de 500 mètres environ. Le mistral aura faibli dès le début de la matinée.

Les températures minimales seront de l'ordre de 0 à −2 degrés dans le Nord-Est, 7 à 9 degrés de la Bretagne et de la Basse-Normandie jusqu'à l'Aquitaine, 4 à 5 degrés sur les régions méditerranéennes, 0 à +2 degrés ailleurs.

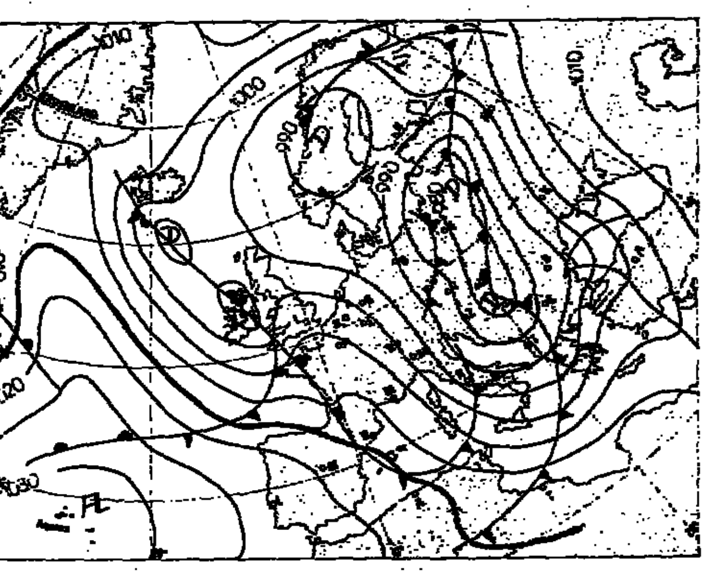
Les températures maximales seront de 5 à 7 degrés dans le Nord-Est, 12 à 13 degrés en régions méridionales, 10 à 11 degrés dans l'Ouest, 5 degrés dans le Massif Central, 7 à 9 degrés sur les autres régions.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 26 mars à 7 heures, de 1 008,2 millibars, soit 756,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 25 mars ; le second le minimum de la nuit du 25 mars au 26 mars) :

Ajaccio, 15 et 7 degrés ; Biarritz, 10 et 7 ; Bordeaux, 10 et 6 ; Bourges, 8 et 3 ; Brest, 9 et 6 ; Caen, 8 et 3 ; Cherbourg, 8 et 3 ; Clermont-Ferrand, 6 et 3 ; Dijon, 7 et 2 ; Grenoble, 5 et −1 ; Lille, 8 et 2 ; Lyon, 7 et 2 ; Marseille-Marignane, 9 et 6 ; Nancy, 7 et 1 ; Nantes, 9 et 5 ; Nice-Côte d'Azur, 16 et 9 ; Paris-Le Bourget, 9 et 2 ; Pau, 10 et 5 ; Perpignan, 10 et 8 ; Rennes, 9 et 4 ;

PRÉVISIONS POUR LE 27 MARS A 0 HEURE (G.M.T.)



Strasbourg, 8 et 1 ; Tours, 8 et 3 ; Toulouse, 10 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 14 et 7 degrés ; Amsterdam, 6 et 2 ; Athènes, 22 et 14 ; Berlin, 8 et 0 ; Bonn, 8 et 1 ; Bruxelles, 7 et 2 ; Le Caire, 25 et 15 ; îles Canaries, 15 et 16 ; Copenhague, 7 et 1 ; Dakar, 26 et 23 ; Djerba, 22 et 10 ; Genève, 6 et 0 ; Jérusalem, 20 et 8 ; Lisbonne, 15 et 9 ; Londres, 9 et 2 ; Luxembourg, 5 et −1 ; Madrid, 12 et 0 ; Moscou, 9 et 4 ; Nairobi, 30 et 18 ; New-York, 5 et −3 ; Palma-de-Majorque, 13 et 9 ; Rome, 17 et 11 ; Stockholm, 5 et 0 ; Tozeur, 24 et 8 ; Tunis, 20 et 6.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 3414

HORIZONTALEMENT

I. Doux aveu ou désagréable contrainte. Station belge. – II. Sur les bois d'un forestier. Avec beaucoup de veine, il peut débloquer une artère. Auteur de *la Belle Hélène*. III. Se gonfle sous l'effet d'une bonne bise. Prête à porter. – IV. Unité *rarement multipliée* par cent. Explication marginale. Déveine pour des veines. – V. Cap espagnol. Note. Alternative. Article pour *Carmen*. Terme musical. – VI. Condensés. Prise d'eau pour bidet. – VII. Peu ou beaucoup. Est pour le thé ce que le doigt est au porto. – VIII. Œuvrant pour la libération du poilu. Conjonction exprimant une injonction. – IX. Mordue ou pincée. A Coubertin ou à Longchamp. Est, selon le cas, décent ou indécent. – X. Grecque. On le voit plus souvent pour le meilleur que pour le pire. Négation. Toucher à sa fin. – XI. Celui du Très-Haut a une position plus stable que celui d'ici-bas. Femme valant son pesant d'or. Le propre de l'homme et le charme de la femme. – XII. Besogne rasante à double titre. Victime d'un travail écrasant ou urgent. Copulative. – XIII. Icare en fut le lointain précurseur. Petites folies de nos grands-mères. Barbe ou façon de se raser. – XIV. Interjection. Titre cher à Varin. Travaille avec des cartes ou se distrait avec des cartons. – XV. Ne se formalise pas quand on la traite de bourrique. Habitant du havre africain.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I												■			
II					■						■				
III								■							
IV			■			■									■
V				■			■			■			■		
VI					■										■
VII								■						■	
VIII		■								■					
IX							■			■					
X	■				■				■			■	■		
XI				■							■				
XII						■							■		
XIII					■					■					
XIV			■					■							
XV		■							■						

VERTICALEMENT

1. Aspect plutôt décousu d'une culotte militaire. Saisi et frappé. – 2. Peu apprécié dans l'art culinaire, il l'est encore *moins dans* l'art pictural. Sa victime s'en inquiète sans, pour autant, se faire des cheveux. – 3. A la tête du cerf ou aux lèvres du piqueur. Son demi peut servir un *trois-quarts*. – 4. Règne dans la savane ou trône au ciel. Productrice d'encre marine. Un tel son s'entend toujours grossier. – 5. Dans le genre burlesque, il est le roi. Dans le vent ou le vole-au-vent. Personnel. Article. – 6. Humain rapace ou animal vorace. Noir, il est blanchi au cours de l'instruction. Cyclade. – 7. Ceux qui le sont peu prennent le biberon, *ceux qui le sont plus de la bouteille*. Invita à visiter son palais. Plus criant quand il se manifeste par le silence. – 8. Personnel. Casse la tête ou endommage un pied. Sortir difficilement d'un milieu très fermé. – 9. Dont le piston peut pousser vers le haut. Couche épaisse ou pénible épreuve, selon le cancre. – 10. Subtilisée. Voyelle double. Roux à *Confolens* et *Noir* à *Pont-à-Mousson*. Princesse végétarienne. – 11. Se met à bâiller dès que la glace est rompue. Assurance d'une situation future. – 12. Oblige des gens parfois très savants à côtoyer un monde bête. Organes de commandement relevant de la cavalerie. – 13. Celui du devoir n'est pas compris dans les cinq. Victoire napoléonienne. Desservi. – 14. L'esthétique de la vertu. Dur à encaisser pour qui est dur à décaisser. – 15. Tor ou Tyr. Court jusqu'à épuisement.

Solution du nº 3413

Horizontalement

I. Epaulette. – II. Narration. – III. Nid ; riens. – IV. Enervante. – V. EG ; el. – VI. Iota ; et. – VII. Demi ; usé. – VIII. Mo ; ibidem. – IX. Ira ; île. – X. Marasme. – XI. Etes ; oust !

Verticalement

1. Ennemi ; mime. – 2. Pain ; odorat. – 3. Ardente ; are. – 4. Ur ; ami ; as. – 5. Larve ; ibis. – 6. Etiage ; mo. – 7. Tien ; tudieu ! – 8. Tonte ; sel. – 9. Ensellement.

GUY BROUTY.

CARNET

Décès

JACQUES DEBRONCKART

Nous apprenons le décès de
Jacques DEBRONCKART,
chanteur, compositeur et interprète, le vendredi 25 mars, à Paris, des suites d'une longue maladie.

[Agé de quarante-neuf ans, Jacques Debronckart avait débuté par des tournées dans les cabarets parisiens avant de se produire à l'Olympia et à Bobino. Il a obtenu en 1966 le grand prix du disque pour une chanson intitulée « Adélaïde » et en 1969 le prix Charles-Cros pour « Je suis heureux, je suis comédien ». Il est l'auteur de la musique de « Tom Jones », comédie musicale dont la vedette était Georges Guétary.]

— Daniel de Coudenhove,
M. et Mme Michel Cambournac,
M. et Mme Guy de Coudenhove,
Renaud Martine et Florent
Clotilde Laurent et Baptiste
Geoffroy, Geraud
Odile Bernadette et Christophe,
Mme Marteau d'Autry,
Mme de Coudenhove, Mme Dubois,
Tous ses parents et ses amis demandent de prier pour

Aude de COUDENHOVE,

décédée accidentellement le 23 mars, à l'âge de vingt-huit ans.

La messe sera célébrée le lundi 28 mars, à 8 h 30, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris-1er.

L'inhumation aura lieu le même jour à Saint-Philibert (Morbihan).

13, avenue Beauséjour,
92140 Clamart,
4, avenue du Louvre,
78600 Maisons-Laffitte.

— Les familles De Grood et Willems ont la douleur de faire part du décès de
M. Rud Th. J.M. DE GROOD,
journaliste,
mort deux mois après le décès de sa femme Fiffy E.A.M.J. Willems.

Rud de Grood était chevalier dans l'ordre d'Oranje Nassau, chevalier dans l'ordre du Mérite de la France.

Le décès est survenu le 18 mars à Tilburg (Pays-Bas), dans sa soixante-huitième année.

Les obsèques ont été célébrées dans la stricte intimité.

Cannes-La Bocca le 22 mars.
Adresse corresp. : E. De Grood,
23, Burg. Damsstraat,
5037 NP Tilburg (Pays-Bas).

— Sa famille et ses amis font part à tous ceux qui ont partagé un moment avec lui de la mort de
Michel HERMANN,
assistant
en langue et littératures françaises
à l'université de Haute-Alsace,
le 11 mars 1983, à Mulhouse.

Une célébration œcuménique les a réunis le 14 mars 1983, à l'église Saint-Pierre-du-Drouot, à Mulhouse.

M.A. Hermann,
Route des Gallands, Menglon,
26410 Chatillon-en-Diois.

— Nous apprenons la mort de
Pierre JUNQUA,
le 7 mars, à l'hôpital de Vannes.

[Né le 23 novembre 1911 à Paris, Pierre Junqua avait joué au football dans les équipes de jeunes du Racing-Club de France avant de faire, à partir de 1930, une carrière de journaliste à « Match », « l'Intransigeant », « Football », « le Jour », « Libé-soir » et, de 1951 à 1953, au « Monde », où il a été chef-adjoint des informations générales. En 1953, Pierre Junqua entrait au groupement des clubs autorisés (ancienne dénomination de la L.N.F.), comme secrétaire général tout d'abord, avant d'en être l'administrateur jusqu'à sa retraite, en 1975. Il devint alors expert auprès de l'U.E.F.A.]

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

BREF

FORMATION

EXPRESSION DANS L'ENTREPRISE. — L'université de quartier du treizième organise un cycle de séances à l'Union professionnelle des cheminots (33, boulevard Vincent-Auriol, 75013 Paris) les 29 mars, 12, 19 et 26 avril, de 18 h 30 à 20 h 30, animées par M. R. Sainsaulieu, sur le thème « l'expression dans l'entreprise » dans le cadre des lois Auroux sur la négociation et l'expression des travailleurs en entreprise.

★ **30, rue de la Butte-aux-Cailles, 75013 Paris. Tél. : 580-96-17.**

LOISIRS

ALLO, CULTURE ? l'Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle met à la disposition des habitants de Cergy-Pontoise un numéro de téléphone grâce auquel ils prendront connaissance de tous les spectacles et loisirs en ville. Ce service, appelé « Cergy-scope », est obtenu en faisant le 032-36-36. Le message sera renouvelé chaque mercredi à midi.

LA LUTHERIE FRANÇAISE A PLEYEL. — Le groupe des luthiers et archeliers d'art de France organise une exposition jusqu'au 2 avril, à la salle Pleyel, sur la lutherie française. Des instruments anciens et modernes à cordes frottées, des archets exposés permettront au public de mieux connaître l'histoire et l'évolution de la lutherie.

★ **De 13 h à 21 h, salle Pleyel, 252 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. : 561-06-30.**

JOURNAL OFFICIEL

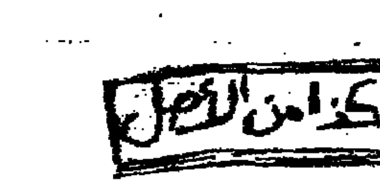
Sont publiés au *Journal officiel du samedi 26 mars :*

DES DÉCRETS

● Pris pour l'application de la loi du 19 janvier 1983 modifiant l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires.

● Modifiant le décret du 20 janvier 1975 portant création du conseil supérieur de l'enseignement de la conduite automobile et de l'organisation de la profession.

● Pris pour l'application de la loi du 21 juillet 1982 relative à l'instruction et au jugement des infractions en matière militaire et de sûreté de l'Etat et modifiant les codes de procédure pénale et de justice militaire.



Société

Coup d'arrêt aux nationalistes corses

(Suite de la première page.)

Mission accomplie aujourd'hui, répond le commissaire Broussard, avec plusieurs semaines d'avance sur le plan que les policiers s'étaient fixé. Le F.L.N.C. se trouve affaibli par ces deux opérations-éclairs, à commencer, pour respecter l'actualité, par la dernière en date, l'arrestation de quelques-uns des membres du commando qui avait attaqué pendant la « nuit bleue » du 11 au 12 février 1982, le centre de repos de la légion étrangère de Sorbo-Ocagnono. Cette nuit-là, dans l'affolement, l'un des cagoulards avait très vite tiré une rafale de pistolet-mitrailleur MAS-49 dans le dos des légionnaires Renato Rossi et Maurice Steinte, et on avait cru en Corse que, en rompant ainsi la trêve « négociée » avec le gouvernement de M. Mauroy, les militants avaient choisi de faire gravir, sans prévenir, un échelon à la violence insulaire.

Il ne s'agissait que d'une bavure, d'un accident provoqué par un imprudent, ont expliqué aux policiers les nationalistes arrêtés depuis mardi dernier. Au terme de leur garde à vue, ils ont été inculpés *« d'assassinat, de tentative d'assassinat, et d'infraction à la législation sur les armes »*. L'un deux, M. Joseph Moracchini, artisan, âgé de trente ans, était placé sur écoutes téléphoniques depuis un an, car des témoins avaient repéré sa fourgonnette près du centre de la Légion étrangère. Puis l'enquête avait été mise en sommeil. En la reprenant, en arrêtant plusieurs des amis de M. Moracchini, les policiers du service régional de police judiciaire, ont contraint trois hommes à reconnaître leur participation au commando : Joseph Moracchini lui-même, M. Charles Pieri, fonctionnaire âgé de trente-deux ans, et M. Félix Tomasi, commerçant âgé de trente-deux ans.

Trois autres personnes ont été inculpées pour des motifs annexes, essentiellement des infractions à la législation sur les armes : MM. François Satti, carreleur de trente et un ans, Jean Felli, le seul Ajaccien du groupe, et Antoine Filippi, commerçant, âgé de trente et un an. Ce dernier est en outre accusé d'avoir détenu une des armes volées, le 4 janvier 1983, au palais de justice de Bastia.

Mais celui du troisième renforce la thèse avancée depuis des mois : la C.C.N., créée pour occuper un terrain politique légal, longtemps négligé par le F.L.N.C. est très imbriquée dans les structures de l'organisation clandestine.

En janvier dernier, il avait été question de dissoudre la consulte en même temps que le F.L.N.C., mais il avait fallu y renoncer en raison de l'avance prise par ce mouvement dans le débat politique. L'interdire aurait entraîné de vives réactions. Les policiers restaient toutefois persuadés que plusieurs militants clandestins au moins étaient très actifs. Le succès de M. Broussard, c'est de les avoir démasqués.

Le coup est rude, et depuis vendredi, la Corse se pose bien des questions sur les vertus démocratiques des mouvements nationalistes légaux. On attend les prises de position de l'U.P.C. qu'on suppose fort troublée, d'autant que cette organisation passe pour être l'une des clés du « changement » en Corse, et que son chef, M. Edmond Siméoni, milite activement à l'assemblée régionale comme lors des élections municipales, pour la *« transparence de la vie politique »*.

Rude coup aussi pour la C.F.D.T., laissée sans voix par l'arrestation de l'un de ses responsables les plus en vue. Quant à la C.C.N., elle s'appuie sur les mésaventures du syndicat et de l'U.P.C. pour expliquer que le F.L.N.C. infiltre des hommes partout où il le peut. L'annonce de ces arrestations a suscité une vive émotion au Nord, qu'on disait, la semaine dernière encore, mieux protégé que le Sud des foudres du nouveau commissaire de la République.

Il faut bien convenir, après la conclusion de l'affaire Schoch, que la Corse s'attendait peu à un autre électrochoc, même bienfaisant. Au Sud, la semaine dernière, les révélations sur les liens entre le Front et des « voyous », racketteurs sans pitié, spécialistes du hold-up, avaient déjà bien terni la réputation du F.L.N.C. Quel coup là aussi ! Toute l'île a entendu, grâce à la diffusion de conversations enregistrées, la voix désespérée d'André Schoch, soumis depuis des mois à un racket obsédant et qui demandait grâce, à bout de fatigue et d'angoisse. Tout l'île a compris que les membres de la bande de Jean-Baptiste Rimitti avaient peu de motivations politiques ; ils avaient travaillé pour le F.L.N.C., lui prêtant main forte pour des attentats et que, à ce titre, ils se réclamaient de sa protection pour leurs basses besognes.

Terribles preuves ! Gérard Gonnot avait plastiqué au nom du Front, mais il commettait des hold-up pour lui-même. René Tomasi, le meurtrier, nationaliste sincère, « ex-membre » déclaré du F.L.N.C., avait basculé dans le droit commun au point de multiplier les attentats personnels. Christian Battesti, plastiqueur politique lui aussi, notamment pendant la « nuit bleue » du 20 août 1982, était l'auteur de l'attaque à main armée commise, en janvier, contre un supermarché d'Ajaccio... Le F.L.N.C. se relèvera-t-il de cette histoire-là ? Beaucoup, en Corse, en doutent et s'attendent à une réplique aussi violente que désespérée du Front dans les jours à venir. Au terme de ces deux semaines mouvementées, l'organisation clandestine a publié, vendredi 25 mars au soir, un communiqué : « (...) *Des militants sincères au départ se sont laissés entraîner sur une pente dangereuse et inacceptable pour notre organisation* (...). *Ils ont ainsi permis à des amitiés douteuses d'espérer s'abriter sous le parapluie politique pour exercer des activités à des fins personnelles* (...). » Une analyse. Comme un regret, qui masque mal un profond désarroi.

PHILIPPE BOGGIO.

P. LoEB

★ *Dessin de Pierre LOEB.*

Sports

Paris-Scranton : Le retour des boxeurs français

Les boxeurs français sont présents sur tous les fronts. Vendredi 25 mars, à Paris, Louis Acariès a relevé victorieusement le défi de Franck Winterstein. Dimanche, à Scranton, aux États-Unis, Lucien Rodriguez tente de ravir la couronne mondiale des poids lourds soixante-deux ans après Georges Carpentier.

Policiers sur le qui-vive, embouteillages, foule énervée. L'atmosphère était à l'orage, vendredi soir, porte de Saint-Cloud. Un orage méthodiquement programmé, dûment commandité : le choc des pieds-noirs de Paris et des tziganes des alentours par leur champion interposé : Louis Acariès contre Franck Winterstein. Le défi au champion d'Europe des poids moyens lancé par le fils d'un ancien boxeur de baraque foraine. Une mauvaise odeur flottait autour de tout cela : trop d'intérêts en jeu, trop de passions à vif. Les deux pugilistes s'étaient invectivés par voie de presse.

Et l'orage était effectivement près d'éclater dans le stade Pierre-de-Coubertin, archicomble, où des coups furent sporadiquement échangés entre spectateurs avant le combat. Supporters inconditionnels, les manouches étaient manifestement plus nombreux à avoir payé de 200 à 800 F leur place pour encourager leur favori. Un service d'ordre très musclé avait été disposé dans la salle. Les organisateurs redoutaient les conséquences d'une décision qu'aurait eu, éventuellement, à prendre l'excellent arbitre Armand Krief au terme de douze rounds incertains. D'autant que les supporters des deux combattants s'étaient dangereusement rapprochés du ring dès le début du combat pour clamer leur encouragement.

En moins d'un quart d'heure, Louis Acariès parvint à désamorcer cette bombe à retardement. A la quatrième reprise, le champion d'Europe a expédié son « challenger » par deux fois au tapis, le cueillant d'abord à la mâchoire, puis au foie avant de le faire tomber pour le compte sous une ultime grêle de coups. Le pied-noir n'avait pas abordé sans une certaine appréhension ce combat contre un puncheur invaincu en vingt-neuf rencontres professionnelles. Il est monté sur le ring dans les mêmes dispositions que lorsqu'il avait battu le démolisseur yougoslave Marjan Bénès. Barricadé derrière ses gants, il riposta aux attaques hardies de Winterstein par des gauches lourdes et précises.

L'expérience de quatre championnats d'Europe, de trente-neuf combats professionnels et de longs entraînements aux États-Unis ont nettement fait la différence. Une nouvelle étape a donc été franchie par Acariès vers le championnat du monde que les promoteurs de sa carrière lui promettent. En abattant Winterstein, il a aussi mis K.O. ses cousins tziganes. L'orage était écarté.

L'anti-Rocky

Restait deux hommes : Acariès-la-joie, plus riche de 200 000 F et Winterstein-la-déprime, malgré une bourse de 100 000 F. Champagne dans un vestiaire, contrition dans l'autre. Le gitan montra à ses proches venus le réconforter et aux journalistes chargés de l'interroger une main gauche gonflée et douloureuse. Elle expliquait tout, cette main blessée ; elle rassurait pour l'avenir du boxeur, elle évitait de poser les vraies questions sur ses qualités. Mais une défaite à vingt-trois ans, ce n'est pas irrémédiable. « *Je me suis relevé deux fois, j'ai montré mon courage. Quand on fait ce métier, il faut accepter de souffrir* », dit le vaincu. Dans un coin du vestiaire, un petit homme de soixante-treize ans, dont le cœur fonctionne avec un stimulateur, pensait déjà à autre chose : José Jover, le manager du Red Star de Saint-Ouen, devait s'envoler quinze heures plus tard pour les Etats-Unis où l'attendait un autre défi. Dimanche, soixante-deux ans après Georges Carpentier, un autre Français devait disputer un championnat du monde poids lourds. Pour 800 000 F, Lucien Rodriguez – l'anti-Rocky – doit se jeter dans les griffes du Noir Larry Holmes. Dans ce cas précis, les efforts pour dramatiser la rencontre n'ont pas abouti. Personne ne croyait aux chances du Français face au « tueur » d'Eaton.

ALAIN GIRAUDO.

AUTOMOBILISME : Darniche accidenté

Le pilote de rallye Bernard Darniche a été victime, le 27 mars, d'un grave accident à une trentaine de kilomètres d'Ajaccio. Darniche essayait une Audi 100 sur une route départementale lorsqu'il heurta en pleine vitesse une camionnette qui sortait d'un chemin de terre. Le conducteur de ce véhicule n'a pas été blessé mais le champion a été transporté à l'hôpital d'Ajaccio dans le coma.

Le pilote, qui souffrait d'un traumatisme crânien et d'une jambe fracturée, a repris connaissance peu de temps après son admission. Ses jours n'étaient pas en danger mais une intervention chirurgicale pourrait être envisagée à Paris dans les prochains jours. Darniche ne devrait pas pouvoir reprendre la compétition avant plusieurs mois.

PLANCHE A VOILE : Windglider aux J.O. de Los Angeles

Fin d'une longue polémique. La planche à voile Windglider a été définitivement retenue pour les Jeux olympiques de 1984. Le modèle Windsurfer a obtenu le statut de planche de démonstration.

Cette décision a été prise à l'occasion de la session du Comité international olympique (C.I.O.) qui a lieu à New-Delhi.

Le choix de Windglider avait soulevé de violentes protestations de l'inventeur de la planche à voile, M. Koyle Schweitzer, qui détenait les brevets d'exploitation sur le territoire américain. Le C.I.O. a coupé la poire en deux en acceptant une épreuve de démonstration (style libre, longue distance), qui ne sera cependant pas attributive de médailles.

TENNIS : Tous les Français « sortis » à Nice

Série noire pour les joueurs français au tournoi de Nice. Christophe Casa, qui avait fait sensation en éliminant l'Américain Jimmy Arias, a été « sorti » sèchement par le Bolivien Mario Martinez (6-2, 6-1).

Favori de l'épreuve, Henri Leconte a été éliminé par celui qu'il avait supplanté en équipe de Coupe Davis, Thierry Tulasne (6-3, 7-6), mais l'ancien champion du monde junior devait succomber quelques heures plus tard face au vétéran espagnol Manuel Orantes (6-2, 6-1). Restaient donc qualifiés pour les demi-finales, d'une part, les Espagnols Luna et Orantes, d'autre part, le Bolivien Martinez et le Suédois Sundstroem.

A Monte-Carlo, le champion du monde junior, Guy Forget, a été éliminé au deuxième tour des qualifications par l'Espagnol Angel Gimenez (6-3, 6-3).

Les bonnes enquêtes du commissaire Broussard

De notre envoyé spécial

Le cœur de la Corse, comme celui d'une midinette, bat la chamade. Ah, ce *« super Broussard » !* Courageux, habile, chanceux, un brin « avantageux » comme on aime les hommes en Méditerranée. En un mot, irrésistible.

L'étonnante histoire d'amour entre l'île et son flic préféré a la saveur de l'eau de rose et les raccourcis sentimentaux du roman-photo. Comme elles paraissent précipitées ces fiançailles sur coup de foudre, comme il a éclos trop vite, ce fan club, d'un seul mot d'ordre : *« Broussard for ever. »*

Et pourtant, le trait est à peine forcé. La Corse a bel et bien oublié son premier slogan de janvier – *« Broussard fora »* (dehors), – peint sur un mur de la préfecture de région au soir de l'arrivée du commissaire de la République. Les élus, les porte-parole de l'opinion insulaire, ont vite dépassé ces marques d'intérêt poli et sceptique qui avaient accueilli l'envoyé du gouvernement chargé de cette tâche déclarée impossible, impensable : ramener la « paix publique » en Corse.

On annonçait son échec probable, presque certain. Après beaucoup d'autres, tant l'île, disait-on, secrète de violences irréductibles. On vante déjà, deux mois et demi plus tard, la réussite-coup de poing de ce *« gagneur qui rassure la Corse »*.

Gardons-nous d'enfler encore la légende. Ne retenons que quelques anecdotes. Celle du conseil municipal d'Ajaccio, à majorité d'opposition, votant à Robert Broussard des félicitations émues à l'unanimité. L'ovation faite au commissaire par des centaines de jeunes au stade de football. Les louanges de Mgr Thomas, l'évêque d'Ajaccio, pourtant très critique en janvier sur la venue de l'ex-chef de l'anti-gang. Les scènes de rue, surtout, que le fiancé de la Corse ne dédaigne pas, ces étapes amicales, ces baisers, ces encouragements pendant les séances de footing sur la plage...

Un gros flirt, donc, très vite poussé, qui peut naturellement tourner court à la moindre faute, mais qui débute sous les meilleurs auspices. La conclusion de l'« affaire Schoch » (lire d'autre part), à peine plus d'un mois après le meurtre du coiffeur ajaccien, vaut, bien sûr, à M. Broussard de se hisser à un haut niveau de reconnaissance et de sympathie. Mais le sentiment de l'île à l'égard de son commissaire de la République a été très vite perceptible.

C'est que la Corse, en décembre 1982, était épuisée, lassée de la violence et de l'insécurité, au-delà même de ce que laissaient lire les indicateurs. L'annonce d'une réaction des autorités, les nominations de nouveaux policiers, la volonté gouvernementale, ont eu l'effet d'un premier baume.

Passion de chasseur

Dès janvier, avant même les réussites qui allaient suivre, il est apparu que la police se réveillait après un long assoupissement, se réorganisait, et que les villes n'étaient plus livrées la nuit à elles-mêmes, et que les gendarmes avaient repris leurs patrouilles sur les routes. *« Il suffisait de redonner confiance aux policiers*, explique M. Broussard. *De leur insuffler un moral de vainqueur. »* Vertu de la force d'entraînement : quand est retrouvé mort, le 9 février, une pancarte sur le corps (*« Affaire Schoch terminée »*), le coiffeur d'Ajaccio, le commissaire de la République sait qu'il joue ses chances de réconforter la Corse. Il fonce et rallie tout son monde à sa passion de chasseur. *« J'ai réuni*, raconte-t-il, *tous les personnels, jusqu'aux plantons et aux dactylos, dans le gymnase, et je leur ai dit la nécessité de se surpasser. »*

La force de Robert Broussard, c'est aussi d'avoir les pleins pouvoirs dans l'île et de ne pas s'attarder aux obstacles administratifs. Il fait lever les gardes de C.R.S. inutiles, adresse ses félicitations par écrit aux gardiens de la paix qui viennent de réussir un « flagrant délit », vante sans cesse ses commissions et exhibe le chef de son S.R.P.J., Ange Mancini. Un policier nommé ici sous l'ancien septennat est-il critiqué par la gauche insulaire ? Il renforce celui-ci dans ses fonctions. Il impose à ses subordonnés, à force de séduction, son goût pour le « sens de la bande », solidaire et joyeuse, qu'il avait aimé donner à la Brigade de recherches et d'intervention (B.R.I.), à Paris.

Cette impression de puissance en mouvement, ce côté « équipe spéciale en mission », est physique, sensible aux élus et à la population. M. Broussard n'a pas hésité, par exemple, à secouer la délicatesse des journalistes de FR 3 et de Radio-Corse pour obtenir d'eux, après réquisition sur ordre d'un juge d'instruction, qu'ils diffusent les voix des racketteurs d'André Schoch... Et Ajaccio a pu voir le commissaire de la République se promener seul dans la rue, une heure après avoir été menacé par les mystérieuses Brigades révolutionnaires corses, qui venaient de faire exploser une bombe devant la fenêtre de son bureau. L'homme a de l'autorité et ne se laisse pas impressionner.

Voilà pour l'effet psychologique consciemment recherché à destination des forces de police et de l'opinion publique insulaires. Les méthodes d'intervention retenues par M. Broussard sont, en revanche, très exactement à l'opposé de cette débauche d'activisme voyant. Les policiers n'agissent plus, aime-t-il à répéter, qu'avec un prudent discernement, isolant une enquête après l'autre. *« Mieux vaut se fixer des objectifs précis et s'y tenir avec patience »*, dit-il. Fini le temps des rafles systématiques dans les milieux nationalistes qu'on inquiétait en vain après chaque vague d'attentats, *« avant de laisser complètement tomber »*.

L'affaire Schoch est typique du style Broussard en Corse : l'exact point de rencontre de la manière antigang et du travail de dentelle de la police judiciaire. Dès son arrivée, le commissaire Broussard s'est intéressé à Jean-Baptiste Rimitti, *« un voyou de gros calibre »*, bien connu de la B.R.I. pour son art du hold-up. Rimitti et sa bande sont repérés, filés à Ajaccio. Les policiers du S.R.P.J., de leur côté, fouillent les marges de ce milieu criminel, étudient ses liens possibles avec le F.L.N.C., puis remontent jusqu'aux tentatives de racket contre le coiffeur d'Ajaccio. Les éléments matériels s'accumuleront bientôt, et il suffira de les servir à la première personne intepellée pour obtenir des aveux, d'autres noms et, enfin, l'identité du meurtrier. *« Nous avons le temps*, note Robert Broussard. *Et nous tirerons patiemment sur toutes les ficelles que nos adversaires nous présenteront. »* Cette réussite parfaite du point de vue technique, très à propos sur le plan politique, a beaucoup impressionné. Mais M. Broussard, pour avoir montré si rapidement les tours de magie dont il est capable, devra multiplier les coups d'éclat s'il veut conserver la tendresse de l'île.

Ph. Bg.



Crédits - Changes - Grands marchés

L'euromarché

Un fâcheux malentendu

Alors que la France va certainement devoir à nouveau emprunter à l'étranger pour reconstituer ses réserves en devises, pratiquement épuisées par la longue et vaine défense du franc sur les marchés des changes jusqu'au réalignement monétaire intervenu en début de semaine, il semble mal venu de s'aliéner l'appui des eurobanques et *surtout des plus puissantes*. Aussi est-il fâcheux que Citicorp et Morgan Guaranty Trust, les deux grandes banques américaines qui devaient être initialement membres du Syndicat bancaire international dirigeant l'eurocrédit de 150 millions d'ÉCU du Crédit *national*, signé vendredi au siège social de l'emprunteur, aient choisi deux jours plus tôt (mercredi) de ne plus y participer.

Les raisons de ce retrait, tout aussi pénibles pour le débiteur que pour les établissements concernés, sont les mêmes qui, en octobre 1982, avaient en dernière minute mis en *difficulté la signature* du contrat de prêt de 4 milliards de dollars que la France s'apprêtait à l'époque à ratifier. Les deux banques américaines ont refusé de s'engager dans l'opération du Crédit national, qui est garantie par la République française *parce que cette dernière refuse* de se voir juridiquement liée par deux clauses : celle dite « Pari-passu », qui reconnaît l'égalité entre tous les créanciers présents et à venir de la France, et celle de « Cross-Default », qui implique la réciprocité *de tous les défauts de paiements* éventuels du garant. Cette seconde stipulation amènerait la France à accepter que, en cas de défaut sur d'autres contrats de prêts auxquels elle apporte sa garantie, les prêteurs du Crédit national pourraient exiger immédiatement le remboursement du crédit.

A l'automne dernier, l'intervention du ministre de l'économie et des finances français lui-même, quelques heures seulement avant la cérémonie de signature, avait permis l'inclusion de ces deux clauses dans le contrat scellant le prêt de 4 milliards de dollars à la France. Par contre, les prêteurs avaient en fin de compte renoncé à la clause de « non-nantissement » d'actifs de la part de l'emprunteur *(negative pledge)*, qui, entre autres conséquences, aurait *interdit à la France de nantir* librement son or si un jour elle désirait le faire.

Dans le cas présent, la France n'est pas l'entité emprunteuse mais seulement le garant du crédit, *comme elle l'est du reste de la plupart* des emprunts internationaux réalisés par les sociétés françaises du secteur public. En conséquence, le Trésor a, selon toute apparence, estimé qu'il n'était pas nécessaire d'imposer à celui qui, en fait, apportait sa garantie, et qui de plein gré le fait si souvent, les mêmes clauses ju*ridiques qu'à l'emprunteur lui*-même. Cela a semblé d'autant moins impératif que le montant de la transaction du Crédit national est somme toute modeste.

Les deux banques américaines *concernées ne l'ont pas entendu* ainsi. Elles soulignent que, dans toute opération de prêt bancaire, le risque ultime est le garant et que la multiplicité des garanties apportées par la France renforçait plus qu'elle ne l'atténuait la nécessité des obligations légales requises. Celles-ci leur apparaissent d'autant plus néces*saires qu'un crédit bancaire* s'inscrit directement à l'actif d'un bilan, alors qu'une émission obligataire se loge dans les portefeuilles. C'est pour cette raison que les contrats entérinant les placements d'obligations ne comportent pas les mêmes clauses *qui régissent le crédit*.

En *fait*, le malentendu qui s'était établi au mois d'octobre 1982 ne paraît toujours pas dissipé. Les autorités françaises continuent à mal comprendre la mentalité américaine. Depuis l'établissement de loi antitrusts aux États-Unis, les avocats règnent *aussi* bien dans les sociétés que dans les banques d'outre-Atlantique. Ce sont eux qui sont les maîtres du jeu. Ils rédigent non seulement les contrats mais aussi les télex que les banques envoient pour inviter leurs consœurs à participer aux *opérations qu'elles montent. Même* le président d'une banque hésiterait à aller à leur encontre. Il n'était dès lors pas question pour la puissante Citicorp et la majestueuse Morgan Guaranty Bank, qui a toujours fait figure de seigneur incontesté sur la *scène financière internationale*, de s'opposer aux *desiderata* de leurs bataillons de juristes.

Le plus fâcheux en l'affaire n'est pas leur retrait de l'opération du Crédit national. C'est le précédent qu'il crée, et qui va rendre plus problématique, si l'attitude adoptée cette semaine reste inchangée, la mise sur pied des eurocrédits de plus grande envergure que d'autres emprunteurs français devront vraisemblablement réaliser d'ici à la fin de l'année.

En même temps que son eurocré*dit à cinq ans de 150 millions* d'ÉCU, le Crédit national a lancé une émission euro-obligataire de 50 millions d'ÉCU qui est également garantie par l'État français. Les euro-obligations, dotées d'un coupon annuel de 12,25 %, auront une durée de dix ans, mais ceux qui les auront acquis pourront, s'ils le *désirent, en demander le remboursement* anticipé après huit ans. Ses conditions ont été extrêmement bien choisies. Elles répondent à l'attente des investisseurs, qui n'ont pas manqué de constater que, sur le marché secondaire des euro-obligationsen ÉCU, celles antérieurement émises sur des durées similaires par d'autres emprunteurs français de même calibre procurent actuellement des rapports variant entre 12,25 % et 12,40 % l'an. Le Crédit national étant l'une des meilleures entités emprunteuses de l'Hexagone, le coupon de 12,25 % qu'il offre est adéquat et permettra *certainement* un placement sans difficultés. Du reste, le secteur de l'euromarché *libellé* en ÉCU, s'est bien repris après les affres auxquels il avait été soumis durant les journées interminables ayant précédé le réalignement à l'intérieur du système monétaire européen.

Participation de la Banque de Chine

Après un laborieux enfantement qui n'aura pas duré moins de cinq mois, l'eurocrédit de 500 millions pour l'Irak a enfin été mené à bon terme. *Il sera signé lundi 28 mars*, à Paris, dans les locaux de l'Union des banques arabes et françaises (UBAF). En tout, trente eurobanques ont accepté de prêter pour des montants divers à la Rafidain-Bank, l'établissement irakien au travers *duquel le crédit est levé. Une* des participations les plus remarquables, malgré son menu montant, puisque seulement de 3 millions de dollars, est celle de la Banque de Chine (Bank of China), la banque centrale de Chine populaire. Cette dernière *paraît ainsi indiquer vers qui sa sympathie* se tourne dans un secteur du monde où les engagements ne sont pas toujours évidents. La B.N.P., avec une trentaine de millions de dollars et le Crédit Lyonnais, avec plus symboliquement 5 millions de dollars, *apportent* la *marque* de la présence française.

CHRISTOPHER HUGHES.

Après le réaménagement du S.M.E.

Faiblesse du mark, fermeté du dollar

Au lendemain d'un week-end *bruxellois agité de discussions* extrêmement vives, où la partie de bras de fer franco-allemande se doublait d'une bataille serrée entre le Benelux et les autres pays, les parités au sein du S.M.E. ont donc été réajustées et cela pour la troisième fois en dix-huit mois. Sans beaucoup de surprise, la France et l'Italie ont dévalué leur *monnaie* de 2,5 % (3,5 % pour la livre irlandaise) ; le mark, le *florin, la couronne danoise et le* franc belgo-luxembourgeois réévaluant respectivement de 5,5, 3,5, 2,5 et 1,5 %. Dès le lundi, en l'absence de cotations officielles, les transactions officieuses entre banques traduisaient les changements de parité. Le mark ne montait à Paris que de 3,5 %, soit l'écart entre son ancien *cours-plafond* de 2,8985 F *et son* nouveau cours-plancher de 2,9985 F, bien que son cours-pivot ait été relevé de 8 %, de 2,8339 F à 3,0664 F. Un tel phénomène est tout à fait logique dans la mesure où une monnaie très recherchée avant sa réévaluation, et poussée au maximum de l'écart de 4,50 % entre ses deux cours-limites, *ne l'est plus* après l'opération et retombe à sa *limite inférieure sous l'effet* des ventes bénéficiaires. En réalité, sur huit jours, c'est-à-dire depuis qu'au matin du lundi 14 mars, lendemain du premier tour des élections municipales françaises et, surtout, de la victoire écrasante de M. Kohl aux élections allemandes, la Banque de France n'a plus défendu la parité centrale du mark à Paris et l'a laissé filer à son cours-plafond, la monnaie allemande s'est revalorisée de 5,8 %. Pour l'instant la remontée du mark s'en est tenue là. Pour deux raisons : la première a été la bonne tenue du franc au lendemain de son épreuve. *Les deux premiers jours, il est vrai*, un certain flottement s'était manifesté. Les *milieux financiers* internationaux, d'abord, jugeaient insuffisants les 8 % d'écart entre le franc et le mark et auraient souhaité 12 %, *afin de ne pas obtenir* seulement une remise du compteur à zéro mais aussi une solide avance à grignoter pendant un temps suffisant. Ensuite, ils se montraient déçus de voir le franc commencer sa nouvelle carrière avec un mark au plancher, au lieu d'être porté à sa parité centrale de 3,066 F, ce qui aurait augmenté leurs gains et aussi permis à notre monnaie de se revaloriser ultérieurement alors qu'au cours actuel du mark elle ne peut que se dévaloriser.

Mardi soir, l'annonce de la reconduction de M. Mauroy comme premier ministre faisait baisser sensiblement le franc à New-York : là-bas, on estimait qu'il fallait changer de capitaine après les graves avaries du bateau. Puis, le lendemain matin, la nomination de deux hommes-clés, MM. *Bérégovoy* et surtout Delors, redressait nettement la situation. M. Delors, malgré ses reculades sur le plan politique en France et un certain nombre d'erreurs d'appréciation, jouit de la confiance des milieux financiers *internationaux qui le considèrent* comme peut-être le seul homme « raisonnable » et lucide du gouvernement français. Les Allemands, lucides, eux aussi, ne lui ont pas tenu rigueur de ses propos préliminaires du week-end dernier sur l'« arrogance allemande ». C'est de bonne guerre, ont-ils estimé, et après tout, c'est quand on est faible qu'il faut crier le plus fort, « Nicht Wahr ? ». Pour se prononcer plus nettement, ils attendaient toutefois l'annonce des mesures de rigueur *promises ; vendredi soir, après en* avoir pris connaissance, ils les qualifiaient de « raisonnables », que ce soit l'emprunt forcé, une de leurs vieilles connaissances, ou les relèvements des tarifs publics.

Ces réactions ont fait que la tenue du franc s'est améliorée au fil des jours. Les taux de l'eurofranc, vertigineusement élevés la semaine dernière à l'instigation de la Banque de France, se *dégonflant* non moins vertigineusement pour retomber au niveau intérieur français, l'eurofranc à un mois s'établissant à moins de 13 %. En conséquence, les francs empruntés par l'étranger pour spéculer ont été, en grande partie, remboursés *et* beaucoup d'eurofrancs sont revenus se placer à Paris. Cela permet à la *Banque de France*, qui a dû rembourser, elle aussi, les francs empruntés pour faire monter les taux, non seulement d'éviter des sorties de devises mais aussi d'en récupérer des quantités appréciables. Il était temps, car les pertes de change *au cours de la semaine s'achevant le* 17 mars, auraient été de 15 milliards de francs environ, contre 23 milliards de francs la semaine précédente : une véritable hémorragie.

La contrepartie de ce mouvement de balancier a été la faiblesse du mark, revendu par ceux qui l'avaient *acheté auparavant en cédant des* dollars et qui, maintenant, rachètent leurs « billets verts ». Conjugué avec la hausse des taux aux Etats-Unis (voir ci-dessous) les échéances de fin de mois et de trimestre et les rumeurs insistantes qui ont couru *toute la semaine* sur la santé de M. Youri Andropov, ce phénomène n'a pas manqué de doper le dollar, qui s'est élevé à Francfort et, surtout, à Paris, où par la suite de la réévaluation du mark, monnaie de référence, il a progressé de près de *5 %, passant de 6,93 F à 7,26 F*.

Cette hausse du *dollar* vis-à-vis du mark a un peu surpris. On pensait que la monnaie allemande, antérieurement tirée vers le bas par le franc français au sein du S.M.E., se redresserait après sa réévaluation. Il n'en a rien été : le dollar a été le plus fort.

FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 18 AU 25 MARS

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,4610	–	13,8178	48,4496	41,4164	2,0913	36,9276	0,0694
	1,4900	–	14,4300	48,4027	41,7710	2,1240	37,6222	0,0693
Paris	10,5732	7,2370	–	350,62	299,85	15,1354	267,24	5,0256
	10,3257	6,9300	–	335,43	289,47	14,7196	260,72	4,8891
Zurich	3,0155	2,0640	28,5281	–	85,4835	4,3166	76,2186	1,4333
	3,0783	2,0660	29,8124	–	86,2990	4,3882	77,7276	1,4337
Francfort	3,5275	2,4145	33,3500	116,98	–	5,0496	89,1617	1,6767
	3,5670	2,3940	34,5458	115,87	–	5,0849	90,8677	1,6613
Bruxelles	69,8577	47,8150	6,6070	23,1661	19,8032	–	17,6569	3,3204
	70,1492	47,0800	6,7936	22,7879	19,6658	–	17,7125	3,2671
Amsterdam	3,9563	2,7080	37,4188	131,20	112,15	5,6634	–	1,8805
	3,9604	2,6580	38,3553	128,65	111,02	5,6457	–	1,8445
Milan	2103,94	1440,00	198,97	697,67	596,39	30,1160	531,75	–
	2147,09	1441,00	207,93	697,48	601,92	30,6074	542,13	–
Tokyo	346,11	236,90	32,7345	114,77	98,1155	4,9545	87,4815	0,1645
	357,89	240,20	34,6620	116,26	100,33	5,1019	90,3686	0,1666

A Paris, 100 *yens étaient cotés*, le vendredi 25 mars, 3,0548 F contre 2,8850 F le vendredi 18 mars.

LES MONNAIES DU S.M.E.*: DE LA PLUS FORTE À LA PLUS FAIBLE

25 mars 1983

LIRE ITALIENNE — LIVRE IRLANDAISE — FRANC FRANÇAIS — COURONNE DANOISE — FRANC BELGE — FLORIN NÉERLANDAIS — MARK ALLEMAND

% : 0 ; -0,50 ; -1,00 ; -1,50 ; -2,00 ; -2,50 ; -3,00 ; -3,50 ; -4,00 ; -4,50 ; -5,00 — Plafond — Plancher

* Système monétaire européen

Les matières premières

Nouveaux records sur l'étain - Café et céréales très fermes

Les remous monétaires provoqués par le *réalignement intervenu* au sein du système monétaire européen ont perturbé les marchés commerciaux en début de semaine, mais les produits vedettes comme l'étain et le café ont rapidement repris leur marche en avant. Dans l'ensemble, les métaux se sont montrés très fermes, malgré les craintes d'un regain de *tension du loyer de l'argent* aux Etats-Unis, dans le sillage d'un resserrement de la politique monétaire du Federal Board.

MÉTAUX. — *Les bonnes dispositions manifestées par l'étain depuis quelques semaines se sont trouvées renforcées par la faiblesse persistante de la livre sterling face au dollar et également par la décision du Conseil international de l'étain de maintenir les restrictions sur les exportations à leur niveau actuel, c'est-à-dire 23 200 tonnes au total, pour le second trimestre. Facteur encourageant : la Bolivie, bien qu'ayant quitté l'accord international de cette matière première, serait prête elle aussi à freiner ses ventes à l'étranger, par solidarité avec les autres producteurs. D'autre part, le ministre des industries primaires de la Malaisie a exprimé sa confiance en la formation prochaine d'une association des producteurs d'étain.*

Le cuivre a bien surmonté un accès de faiblesse provoqué par le gonflement, pour la vingt-quatrième semaine consécutive, des stocks du London Metal Exchange. En fin de semaine, il se traitait à ses meilleurs niveaux depuis trois semaines à Londres, et affichait une tendance soutenue à New-York à l'approche de l'ouverture des négociations sur le renouvellement des conventions collectives dans l'industrie américaine du métal rouge.

Hausse également de l'aluminium, du plomb et du zinc. A noter que, à la suite de la dévaluation du franc au sein du S.M.E., la Société minière et métallurgique de Penarroya et la Compagnie royale asturienne des mines ont porté le prix de leur zinc en France à 5 370 F à 5 600 F la tonne.

CAOUTCHOUC. — *Le caoutchouc est resté discuté, confirmant les craintes de certains opérateurs sur l'envolée des cours depuis le début de l'année, plus fondée sur la spéculation que sur une réelle amélioration des facteurs fondamentaux.*

TEXTILES. — *Vive hausse du coton, dont le prix indicateur a atteint un niveau inconnu depuis près de vingt et un mois, en raison, notamment, de la diminution prévue des plantations aux Etats-Unis dans le cadre de la politique agricole adoptée par Washington.*

DENRÉES. — *Le calme a régné sur le marché du cacao ; tandis que le sucre et le café ont vivement progressé, ce dernier ayant atteint ses cours les plus élevés depuis octobre 1979. Les estimations des exportateurs brésiliens faisant état d'une récolte de 30 à 34 millions de sacs pour la saison à venir n'ont pas été prises en compte par les opérateurs, bien qu'elles soient supérieures à celles de l'institut brésilien du café.*

CÉRÉALES. — *Les céréales et le soja ont enregistré des gains substantiels après l'accord conclu entre le gouvernement des Etats-Unis et les agriculteurs américains sur une réduction de plus de 80 millions d'acres des ensemencements, dans le cadre de deux programmes distincts.*

LES COURS DU 25 MARS 1983

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. — **Londres** (en sterling par tonne) : cuivre (High grade), comptant, 1 095,50 (1 072,50) ; à trois mois, 1 127,50 (1 103) ; étain comptant, 9 185 (9 045) ; à trois mois, 9 206 (9 062) ; plomb, 302,50 (239,50) ; zinc, 467,50 (452,50) ; aluminium, 901,50 (838,50) ; nickel, 3 380 (3 375) ; argent (en pence par once troy), 715,50 (716). — **New-York** (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 73,40 (73,10) ; argent (en dollars par once), 10,44 (10,61) ; platine (en dollars par once), 381,40 (401,80) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 72,83 (72,83) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 330-355 (330-355). — **Penang** : étain (en ringgit par kilo), 30,49 (30,53).

TEXTILES. — **New-York** (en cents par livre) : coton, juillet, 74,20 (74,10). — **Londres** (en nouveau pence par kilo), laine (peignée à sec), 387 (399) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, 385 (385). — **Roubaix** (en francs par kilo), laine, mai, 43,30 (43,20).

CAOUTCHOUC. — **Londres** (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 75,50 (741-761). — **Penang** (en cents des Détroits par kilo) : 240,50-241,50 (245-246).

DENRÉES. — **New-York** (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, mai, 1 676 (1 875) ; juillet, 1 719 (1 720) ; sucre, mai, 6,93 (6,58) ; juillet, 7,20 (6,85) ; café, mars, 125,90 (122,95) ; juillet, 123,75 (121,40). — **Londres** (en livres par tonne) : sucre, mai, 123 (115,95) ; août, 130,50 (123,60) ; café, mars, 1 930 (1 825) ; mai, 1 897 (1 847) ; cacao, mars, 1 266 (1 235) ; mai, 1 278 (1 247). — **Paris** (en francs par quintal) : cacao, mai, 1 368 (1 370) ; juillet, 1 360 (1 415) ; café, mai, 1 969 (1 995) ; juillet, 1 830 (1 805) ; sucre (en francs par tonne), mai, 1 585 (1 585) ; juillet, 1 665 (1 665) : tourteaux de soja. — **Chicago** (en dollars par tonne), mai, 1 885 (1 767) ; juillet, 1 930 (1 806). — **Londres** (en livres par tonne), avril, 152,50 (145,80) ; juin, 153,60 (147).

CÉRÉALES. — **Chicago** (en cents par boisseau) : blé, mai, 363 1/2 (333 1/2) ; juillet, 372 1/4 (343) ; maïs, mai, 305 1/4 (286) ; juillet, 311 3/4 (295).

INDICES. — Moody's, 1 033,40 (1 036,10) ; Reuter, 1 761,20 (1 722,70).

Marché monétaire et obligataire

Le dilemme de M. Volcker

La Réserve fédérale des Etats-Unis (le F.E.D.) doit-elle durcir sa politique et faire monter à nouveau les taux d'intérêt, pour ralentir la *croissance trop rapide de la masse* monétaire américaine, susceptible, à terme, de relancer une inflation presque vaincue ? (On sait qu'en février dernier, cette masse, dans sa définition M 1, a augmenté à un rythme annuel de 21 % contre les 4 % à 8% souhaités par le FED pour l'année 1983.) Ou, en sens inverse, *doit-elle se garder de la moindre initiative* en ce sens pour ne pas tuer l'amorce de reprise économique, encore bien fragile, qui se développe aux Etats-Unis ? Tel est le dilemme qui se pose aux dirigeants du FED et à son président, M. Paul Volcker. Il est à *souligner qu'à la Maison Blanche* on est également soucieux de ne pas voir s'emballer la masse monétaire, et de garder l'inflation *sous* contrôle. C'est ce qu'affirme M. Donald Regan, *secrétaire au Trésor*. A cet égard, la baisse du prix de détail de 0,2 % en février, la seconde depuis août 1965, a constitué une excellente nouvelle. Mais, n'importe : pour M. Volker, l'inflation *est une* hydre à laquelle il faut sans cesse couper des têtes. Selon une information en provenance des milieux officiels, le président du FED aurait adopté une attitude *médiane*, serrant un peu la vis, certes, mais se bornant, pour l'instant, à « reprendre un peu de mou sans vraiment tirer sur la corde ». En tout cas, les *taux d'intérêt d'outre-Atlantique* ont légèrement monté, d'environ un demi-point sur l'eurodollar et presque autant sur le loyer de l'argent au jour le jour, *passé à 9 %. Ajoutons* que les besoins du Trésor pour combler le déficit budgétaire sont pressants, mais que les adjudications de la semaine ont été largement souscrites.

En Europe, la Banque de Belgique a, très logiquement, au lendemain d'un *réajustement du S.M.E.* qui a supprimé les tensions, forte*ment réduit son taux* d'escompte, majoré de 2,5 % il y a quinze jours, et ramené de 14 % à 11 %, au plus bas depuis 1979.

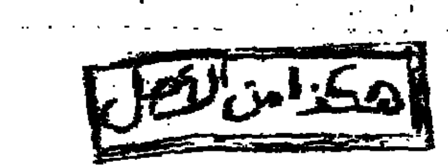
En Allemagne, le secrétaire d'Etat aux finances, M. Schlecht, *estime qu'une nouvelle* baisse des taux n'est pas à exclure. Tel n'est pas l'avis de M. Karl Otto Poehl, président de la Banque fédérale, qui estime que la réduction de 1 % du *taux d'escompte consentie la semaine* dernière constituait la « limite du possible », compte tenu de l'augmentation trop rapide de la masse monétaire et de l'environne*ment international. Effectivement*, les taux américains n'ont pas suivi, au contraire, le dollar est très fort, et M. Poehl, qui a cédé à son gouvernement et à la France, peut avoir l'impression désagréable d'avoir été floué. Au Portugal, la Banque centrale a majoré son taux d'escompte de quatre points à 23 %. *En France*, l'Institut d'émission n'a encore pris aucune initiative après le retour au calme sur le front des monnaies.

Sur le marché obligataire, très actif la semaine dernière, une certaine *mollesse s'est manifestée cette semaine*, dans l'attente des événements consécutifs au réajustement du système monétaire européen, et surtout dans celle du plan de « rigueur ». En conséquence, les deux emprunts prévus au BALO du *28 mars*, celui du CEPME de 1,5 milliard de francs et celui de Francetel de 1 milliard de francs se sont placés très doucement, peut-être en raison de leur taux nominal de 14,90 %, en baisse sur celui de 15 % de la S.N.C.F. quinze jours auparavant. En *revanche*, les deux émissions de la Société générale, celle de 1 milliard de francs à 15 % et, surtout, celle de 400 millions de francs à 14,50 % brut avec bons de *souscription* d'une durée de vie de trois ans, ont été très bien acceuillies.

Vendredi après-midi *toutefois*, à l'annonce des mesures du plan de rigueur, qui devraient « alléger » de 45 milliards de francs la charge des financements à assurer par le marché financier (20 milliards de francs de fait des économies budgétaires, 11 grâce aux relèvements des tarifs publics (gaz et électricité notamment), 13 du fait des rentrées supplémentaires de la *Sécurité sociale* et 1 ou 2 des collectivités) une légère amélioration se manifestait. Selon M. Jacques Delors, cet « allégement » devrait permettre aux taux à *long terme de poursuivre leur baisse.*

F.R.





Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 21 au 25 mars

Emballement

LAISSEZ discrètement filtrer la perspective d'un *plan d'austérité* avec un peu de sang et quelques larmes, et vous aurez une Bourse qui démarre au quart de tour. Décidez une ponction énergique sur le revenu des ménages en annonçant, notamment, une épargne forcée sous la *forme d'un emprunt obligatoire*, et le moteur s'emballe. La réussite est assurée et, dans le même temps, vous aurez fait passer comme une lettre à la poste une dévaluation de 8 % du franc français par rapport au mark allemand – la *troisième en dix-sept mois* – et la mise en place d'un gouvernement « musclé » où les quarante-trois impétrants (l'équipe est beaucoup plus restreinte, ils n'étaient que quarante-quatre précédemment...) se sont rapidement échangés quelques *strapontins*, sous le regard amusé du nouveau premier ministre, qui ressemble comme deux gouttes d'eau au précédent. Simple homonymie.

Au palais Brongniart, tout au moins, la recette a été payante, et les valeurs françaises *qui franchissaient* cette semaine le cap des opérations de liquidation mensuelle se sont finalement adjugées une hausse de 4,1 %, dont la majeure partie a été *engrangée* au cours des deux dernières séances (3,6 %), avec des volumes d'affaires qui ne laissent subsister aucun doute sur la santé du marché parisien depuis le début de l'année.

Cette semaine avait *pourtant mal* commencé *et le* réajustement monétaire intervenu au sein du S.M.E. – dont le détail exact ne devait être connu lundi qu'en fin de matinée – *entraînait* une *série* de ventes et le repli de 1,4 % constaté au son de cloche final venait avaliser l'idée généralement répandue sous les lambris selon laquelle la nouvelle « *fourchette* » de change établie avec notre principal partenaire commercial était *insuffisante au* regard des nouvelles performances qui ne manqueraient pas d'être accomplies outre-Rhin, à commencer par un taux d'inflation particulièrement bas.

Le constat étant dressé, il convenait d'attendre *trois* événements politico-économiques susceptibles de donner le ton au marché et de conforter les boursiers dans leur opinion sur la « *nouvelle donne* » *gouvernementale* : la composition du gouvernement « Mauroy ter », l'allocution du président de la République, et, enfin, le plan d'austérité destiné à l'accompagner – ou à justifier – la dévaluation du franc.

Faisant fi *de ces hypothèques*, la *cote allait gagner* 1,3 % le lendemain, de quoi effacer la baisse de lundi et donner le coup d'envoi d'une série de bonds successifs qui allaient se poursuivre jusqu'à vendredi sans que l'entrée d'un nombre inchangé *de représentants du parti* communiste dans la nouvelle équipe gouvernementale vienne atténuer l'engouement des investisseurs institutionnels, pas plus, *d'ailleurs*, que *le message lénifiant* de M. Mitterrand ou le nouveau dispositif de rigueur « tombé » vendredi midi au goutte à goutte sur les téléscripteurs à l'issue d'un *conseil* des ministres extraordinaire.

Tout *occupés* à *remplir au plus vite leur* petit carnet noir, les commis ont eu beaucoup de mal à suivre l'envolée des cotations constatée au cours de la dernière séance de la *semaine lorsque sept actions françaises* (B.S.N. Gervais-Danone, Dumez, Saunier-Duval, Club Méditerranée, Sacilor, Bail-Investissement et Nobel-Bozel) ont été « réservées à la hausse », preuve de l'abondance des ordres d'achats, tandis que l'indicateur instantané prenait la poudre d'escampette jusqu'à gagner, à un moment, plus de 2,6 % pour conclure la séance sur un gain plus raisonnable de 1,8 %.

A l'heure des bilans, l'indice général de la Compagnie des agents de change, le fameux C.A.C., s'établissait vendredi à 114,5 *tandis que l'indicateur de tendance se hissait* à 121,6. Si l'on établit une moyenne entre ces deux baromètres du marché parisien dont la composition varie sensiblement, *on peut en déduire* que *les* actions françaises ont progressé de près de 18 % depuis le début de l'année, la hausse étant de 7 % pour le seul mois boursier de mars, qui s'achevait mercredi. *Une* performance qui permet à la rue Vivienne de souffrir de moins de complexes à l'égard des autres places internationales, où l'on continue à voguer allègrement de record en record, notamment à New-York et à Tokyo.

Pour antant, si les actions françaises *ont fortement* progressé dans leur ensemble avec des écarts plus accentués sur les valeurs « à l'exportation » (l'Oréal, B.S.N, Michelin, *Lafarge Coppée* – qui a repris ses esprits – ou encore le Club Méditerranée, *que l'on donne* comme le grand bénéficiaire de l'instauration du carnet de change pour les touristes français), la part des achats d'origine étrangère (*américaine, britannique, allemande, surtout*) est restée prépondérante. Cette présence, alors que les achats d'« inspiration monétaire » pour compte étranger ont été dénoués à la dernière liquidation, ainsi qu'en témoigne le *marché des reports*, *signifie* que la Bourse de Paris continue à présenter un certain intérêt pour cette catégorie d'opérateurs. Que leur raisonnement s'appuie sur une nouvelle appréciation de la politique économique – et monétaire – du gouvernement *français ou sur le simple fait* que le palais Brongniart est encore relativement bon marché par rapport aux autres places financières, toujours est-il que la *corbeille peut compter* pour quelque temps encore sur d'abondantes liquidités.

Les valeurs étrangères étaient empreintes d'une certaine nervosité en fin de semaine et le dollar-titre est tombé aux alentours de 8,50 F à 8,60 F vendredi alors qu'il valait *environ* 8,80 F lundi. Cette *fébrilité est à mettre au compte* des rumeurs laissant entrevoir des restrictions sur les achats de titres étrangers à l'approche de la publication du *plan d'austérité. Finalement*, celui-ci ne devait comporter aucune disposition de cette nature dans le chapitre consacré au contrôle des changes, mais il est certain que les pouvoirs publics n'ont pas achevé leur réflexion sur la façon dont certains investisseurs institutionnels ventilent leurs ordres au nom d'une « saine gestion ». Si le système de la devise-titre constitue pour l'instant « un très bon filet » qu'il ne convient pas de resserrer, de *nouvelles dispositions* pourraient voir le jour sur la part en emprunts indexés détenue par les « gendarmes » et, plus précisément, les Sicav. Voilà *qui explique* sans *doute* la chute de l'emprunt 7 % 1973 constatée en fin de semaine.

SERGE MARTI.

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	25-3-83	Diff.
4 1/2 % 1973	1 918	– 94
7 % 1973	8 290	– 490
10,30 % 1975	89,70	+ 0,15
P.M.E. 10,6 % 1976	88,50	– 0,65
8,80 % 1977	105,10	– 0,85
10 % 1978	88,20	+ 0,90
9,80 % 1978	87,10	+ 0,45
8,80 % 1978	87,05	+ 0,55
9 % 1979	83	+ 0,40
10,80 % 1979	89,40	inchangé
12 % 1980	96,50	+ 0,05
13,80 % 1980	99,70	+ 0,35
16,75 % 1981	108,30	+ 0,70
16,20 % 1982	107,40	+ 0,60
16 % 1982	106,40	+ 0,65
15,75 % 1982	105,60	+ 0,50
C.N.E. 3 %	3 190	+ 100
C.N.B. bq. 5 000 F.	99,20	+ 0,30
C.N.B. Paribas 5 000 F	99,10	+ 0,20
C.N.B. Suez 5 000 F	99,15	+ 0,25
C.N.I. 5 000 F	99,15	+ 0,25

Banques, assurances sociétés d'investissement

	25-3-83	Diff.
Bail Équipement	200	+ 15
B.C.T.	154,50	+ 2,6
Cetelem	253	– 8,8
Chargeurs Réunis	214	+ 16,5
Bancaire (Cie)	308	inchangé
C.F.F.	437	inchangé
C.F.I.	210	– 7
Eurafrance	393	+ 18
Hénin (La)	340	– 0,5
Imm. Pl-Monceau.	200	– 3
Locafrance	230	inchangé
Locindus	516	+ 17
Midi	730	+ 30
O.F.P (Omn. Fin. Paris)	752	+ 32
Parisienne de réesc.	504	+ 51
Prétabail	639	+ 19
Révillon	529	+ 23
Schneider	130	+ 14 3
U.C.B.	171	– 3,8

Bâtiment, travaux publics

	25-3-83	Diff.
Auxil. d'entreprises	942	+ 37
Bouygues (1)	605	+ 54
Ciment Français	190,50	+ 4,5
Dumez	714	+ 41
J. Lefebvre	156	+ 14
G.T.M.	373	– 4
Lafarge	265	– 3
Maisons Phénix	432	+ 32
Poliet et Chausson	350	+ 16
S.C.R.E.G.	118	+ 7
S.G.E.-S.B.	128	– 1

(1) Compte tenu d'un droit de 191 F.

Alimentation

	25-3-83	Diff.
Beghin-Say	250	+ 5
Bongrain	1 330	+ 55
B.S.N. G.-Danone	1 620	+ 125
Carrefour	1 323	– 27
Casino	875	– 58
Cédis	575	– 5
Euromarché	820	– 5
Guyenne et Gasc.	320	– 1
Lesieur	915	+ 52
Martell	645	+ 2
Moët-Hennessy	1 005	+ 65
Mumm	324	+ 24
Occidentale (Gale)	507	+ 37
Olida-Caby	165,50	+ 0,40
Pernod-Ricard	463	+ 8
Promodès	910	– 10
Source Perrier	263	+ 18,10
St-Louis-Bouchon	158	+ 1
C.S. Saupiquet	243	+ 1
Veuve Cliquot	1 350	+ 200
Viniprix	653	+ 31
Nestlé	16790	– 210

Filatures, textiles, magasins

	25-3-83	Diff.
André Roudière	38,10	– 2,90
F.F. Agache-Willot	68,30 eff.	inchangé
B.H.V.	107	– 0,50
C.F.A.O.	457	– 3
Damart-Servipostc	680	– 8
Darty	635	– 26
D.M.C.	40,55	+ 4,75
Galeries Lafayette	133,50	– 2,5
La Redoute	840	– 30
Nouvelles Galeries	69,50	+ 1
Printemps	117	– 1,5
S.C.O.A.	24	inchangé

Métallurgie construction mécanique

	25-3-83	Diff.
Alspi	68	inchangé
Amrep	685	– 15
Avions Dassault-B.	449	– 1
Chantier Fce Dnk	11,35	+ 1,95
Chiers–Châtillon	14	+ 0,45
Creusot-Loire	57,50	– 1
De Dietrich	290	– 5
FACOM	640	+ 40
Fives-Lille	174	+ 4
Fonderie (Générale)	17,50	+ 0,50
Marine-Wendel	52,50	+ 0,30
Penhoët	379	+ 11
Peugeot S.A.	190	+ 10,80
Poclain	94,50	+ 0,40
Pompey	100	+ 2,90
Sacilor	12,30	+ 1,50
Sagem	12,30	– 16
Sanines	16	+ 1
Saunier-Duval	30	+ 0,30
Usinor	1,65	inchangé
Valéo	261	+ 12
Vallourec	92	+ 6,50

Mines, caoutchouc, outre-mer

	25-3-83	Diff.
Géophysique	899	– 23
Imétal	51,30	+ 0,30
Kléber		
Michelin	819	+ 28
M.M. Penarroya	42,50	+ 0,40
Charter	28,50	– 1,2
INCO	111	– 4,2
R.T.Z.	65	– 3,4
Z.C.I.	2,40	– 0,3

Produits chimiques

	25-3-83	Diff.
Institut Mérieux	710	+ 15
Laboratoire Bellon	305	– 3
Nobel-Bozel	12,40	+ 0,80
Roussel-Uclaf	294	+ 19
B.A.S.F.	507	+ 19
Bayer	483	+ 12
Hoechst	496	– 2
I.C.I.	52,60	– 2
Norsk-Hydro	340	– 23

Valeurs diverses

Le bénéfice net de la *Compagnie industrielle maritime* pour 1982 atteint 27,69 millions de F (+ 8,5 %). Les résultats de la concession au Havre ont fortement diminué (– 36 %) en raison de la baisse des importations du pétrole. En revanche, les dividendes perçus des filiales ont augmenté *de* 50 %, *tous* les secteurs filialisés ayant participé à cette amélioration. Le dividende global est fixé à *40,50 F* contre 37,50 F.

	25-3-83	Diff.
Agence Havas	329	+ 10
A.D.G.	244	+ 4
L'Air Liquide	490	+ 27
Arjomari	190 50	+ 5,6
Bic	482	+ 23
Bis	187	+ 0,5
Club Méditerranée	600	+ 25
Essilor	899	+ 65
Europe 1	669	+ 31
Gle Ind. Part.	255	inchangé
Hachette	848	+ 28
J. Borel Int.	141,50	+ 0,5
Oréal (L')	1 465	+ 155
Navigation Mixte	148	– 2,60
Nord-Est	51,55	+ 1,75
Presses de la Cité	1 010	+ 77
Skis Rossignol	869	+ 48
Sanofi	360	+ 10
U.T.A.	221	inchangé

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
B.S.N.	49 850	78 172 075
Schlumberger	84 650	75 252 716
Matra	44 065	56 892 085
Michelin	51 530	41 975 230
Air liquide	83 175	40 858 887
Paris réescompte (1)	76 950	38 298 150
L'Oréal (1)	26 730	37 234 630

(1) Quatre séances seulement.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 18 mars	Cours 25 mars
Or fin (kilo en barre)	98 000	96 000
– (kilo en lingot)	95 500	96 000
Pièce française (20 fr.)	720	700
Pièce française (10 fr.)	429	419
Pièce suisse (20 fr.)	707	681
Pièce latine (20 fr.)	684	661
● Pièce tunisienne (20 fr.)	605	620
Souverain	844	781
Souverain Elizabeth II	885	875
● Demi-souverain	405	405
Pièce de 20 dollars	4 140	3 900
– 10 dollars	2 040	1 920
● – 5 dollars	1 128	1 050
– 50 pesos	4 305	4 085
● – 20 marks	760	790
– 10 florins	730	705
● – 5 roubles	419	420

Saint-Gobain : une première tranche de 700 millions de francs de prêts participatifs

On attendait 750 millions de francs (*le Monde* du 24 février) ; ce *sont finalement 700 millions de* francs de titres participatifs que la société Saint-Gobain va émettre dès que seront publiés – dans le courant du mois d'avril – les décrets d'application concernant ce nouveau produit financier, prévu par la « loi Delors » du 3 janvier 1983 sur le développement des investissements et la protection de l'épargne.

En annonçant cette opération-pilote, qui doit permettre à Saint-Gobain « *d'opérer son retour sur la scène financière* », selon l'expression de son président, M. Roger Fauroux, puisque ces titres participatifs seront cotés et négociés en Bourse de Paris, il a bien été précisé qu'il ne s'agissait là que d'une première tranche, l'opération devant totaliser 1,4 milliard de francs (deux tranches de 700 millions de francs) grâce à *la possibilité offerte* au détenteur d'un titre participatif de cette société de souscrire ultérieurement, au pair, à l'aide d'un bon de souscription attaché, à un second titre qui offrira les mêmes conditions de rémunération que le premier.

Cet aspect – la rémunération *de l'épargnant* – a *longtemps* constitué la partie la plus délicate du montage financier de l'opération. « *Il fallait une formule qui s'apparente à des fonds propres pour l'émetteur et qui comporte pour le souscripteur des avantages suffisants pour motiver l'apport de son épargne* », explique M. René Thomas, président de la Banque nationale de Paris (B.N.P.), chef de file bancaire de Saint-Gobain qui a mis au point ce projet.

Emis au pair avec un nominal de 1 000 F, le titre participatif *Saint-Gobain s'efforcera de répondre* à ces exigences en assurant au souscripteur une rémunération en *deux temps* :

1) Une partie fixe, garantie égale à 75 % du T.M.O. (taux du marché obligataire) *sur* la base des cours établis du 1er janvier au 31 decembre précédant chaque échéance ;

2) Une partie variable, calculée en répartissant entre l'ensemble des titres participatifs une première tranche de 15 % du résultat net consolidé (part du groupe) de *Saint-Gobain établi pour le dernier* exercice précédant chaque séance.

Cette partie variable représente donc 25 % du total de la rémunéra*tion offerte aux actionnaires* alors que, selon les textes législatifs, elle pouvait atteindre jusqu'à 40 % du nominal. « *Nous avons essayé d'équilibrer les risques avec un titre tout de même très attrayant* », explique-t-on chez Saint-Gobain, où l'on aurait préféré sans doute *une rémunération fixe la plus faible* possible de façon à faciliter l'assimilation de ce titre participatif à *une action*.

Au cours d'une présentation en « avant-première » de ce produit fi*nancier auprès des intermédiaires* financiers, il semble toutefois que certains investisseurs institutionnels aient choisi de *relever* la barre en préférant obtenir une garantie « en béton », celle des taux du marché obligataire, à hauteur de 75 % pour une produit nouveau qui doit faire ses preuves.

Etant entendu que le maximum de rémunération ne saurait excéder 125 % *du T.M.O., il suffit* que la société réalise un bénéfice net consolidé de 175 millions de francs pour *que le souscripteur* perçoive 100 % du T.M.O., sur la base d'un taux obligataire de 15 % environ, *et de 125 % du T.M.O., à condition* de réaliser un résultat net consolidé de 350 millions de francs. Toujours à titre d'exemple, au *vu* des résultats de Saint-Gobain en 1982 (un bénéfice net, hors informatique, de 250 millions de francs), l'épargnant aurait reçu une rémunération égale à 110 % du taux obligataire (soit près de 16,50 %), tout en bénéficiant de la fiscalité propre aux *obligations (abattement de 5 000 F* et prélèvement libératoire de 25 %).

En misant sur Saint-Gobain *pour leur premier galop d'essai*, les pouvoirs publics ont choisi un bon cheval, mais toutes les entreprises *publiques du secteur concurrentiel* intéressées par l'émission de titres participatifs n'affichent pas – à *l'exception de C.G.E.* – *des résultats* financiers aussi satisfaisants. D'où l'abandon probable de ce critère pour les autres candidats (Renault, Rhône-Poulenc, P.U.K.), au profit du chiffre d'affaires consolidé, une notion qui implique que les comptes de ces sociétés soient « *audités* », *selon les règles de* comptabilité anglo-saxonne que Saint-Gobain est vraisemblablement la seule à pratiquer depuis une bonne dizaine d'années.

S. M.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	21 mars	22 mars	23 mars	24 mars	25 mars
Terme	216 441 135	233 186 719	294 301 948	283 448 507	491 729 876
Comptant					
R. et obl.	865 586 936	686 622 150	1 145 431 566	1 551 682 367	749 814 070
Actions	79 484 506	87 075 578	90 471 330	122 415 403	184 592 111
Total	1 161 512 577	1 006 884 447	1 530 204 844	1 957 546 277	1 626 136 057
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1982)					
Franç.	110,5	111,6	111,5	113,2	–
Étrang.	110,3	110,2	111,4	113,9	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1982)					
Tendance	115,1	116,6	117,2	119,4	121,6
(base 100, 31 décembre 1982)					
Indice gén.	110,7	111,1	111,2	112,2	114,5

Leroy-Somer se développe

Les moteurs Leroy-Somer vont *faire appel à leurs actionnaires* en mai ou en juin prochains, à hauteur de 100 millions de francs, à raison d'une action nouvelle pour trois anciennes, a annoncé cette semaine M. Georges Chavanes, *P.-D.G.* du groupe, avec en prime, ceci permettant cela, une augmentation de 33 % de *dividende* net, *porté de* 15 F à 20 F. L'opération est d'ores et déjà garantie par les banques, *notamment le Crédit lyonnais, chef* de file, et par les groupes familiaux détenant une part importante du capital.

Cette augmentation et du capital et du dividende, M. Chavanes la justifie par les perspectives de son groupe, qui, malgré une conjoncture difficile sur un marché européen « pourri » par les importations de moteurs en provenance des pays *de l'Est et* sur un marché mondial où une concurrence féroce sévit, réussit à survivre à progresser, non seulement en Europe mais aussi en Amérique, premier consommateur mondial de moteurs électriques, chez lequel Leroy-Somer poursuit sa pénétration. Le chiffre d'affaires a *progressé* de 15 % à 2,6 milliards de francs, contre 6 % seulement pour le *bénéfice d'exploitation à 127,8 millions* de francs. Pour 1983, il est prévu un chiffre d'affaires de 3 milliards de francs et un bénéfice d'exploitation de 150 millions de francs, l'exportation, stagnante en 1982, devant prendre le relais d'un marché français moins actif. La recette d'une progression dans un marché très dur (44 % des ventes se font à l'étranger) ? Une « robotisation » accrue, une production en augmentation de 8 % en 1982 malgré des charges supplémentaires onéreuses, et un *effort* inlassable pour s'adapter.

BOURSE ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Forte hausse

Un net raffermissement est intervenu cette semaine à Wall Street où les échanges ont été particulièrement actifs à la lumière des dernières statistiques économiques, jugées favorables. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a battu jeudi son *précédent record* de 1 141,74 points établi le 7 mars dernier en se hissant à *1 145,90* points avant de céder vendredi un peu de terrain pour terminer la séance sur un gain de 22,34 points d'une semaine à l'autre.

La reprise a été alimentée dès lundi par une brève estimation préliminaire de la croissance économique au premier trimestre de 1983 indiquant une progression de 4 %, soit la meilleure performance depuis deux ans. *Les* investissements ont par ailleurs réagi avec soulagement à l'accord intervenu sur un *réalignement du système monétaire* européen.

	Cours du 18 mars	Cours du 25 mars
Alcoa	33	32 1/2
A.T.T.	66	66
Boeing	38	40 5/8
Chase Manhat. Bank	52 1/8	53 1/4
Du Pont de Nemours	39 7/8	40
Eastman Kodak	84 1/4	85 7/8
Exxon	30 1/4	30
Ford	39 7/8	39 7/8
General Electric	101 7/8	105
General Foods	41 1/4	42 3/4
General Motors	60 1/8	59 1/2
Goodyear	28 3/4	28 3/4
I.B.M.	99 7/8	102 1/8
I.T.T.	35 3/8	37 5/8
Mobil Oil	26 1/8	26 1/4
Pfizer	73	75
Schlumberger	38 1/2	38 5/8
Texaco	32 1/4	31 5/8
U.A.L. Inc.	34 3/8	35 1/4
Union Carbide	58 5/8	61
U.S. Steel	21 7/8	22 7/8
Westinghouse	46 7/8	47 3/4
Xerox Corp.	39 3/4	42

LONDRES

En baisse

Les difficultés de la livre sterling – *motivées par la crainte d'une guerre* des prix du pétrole et par l'attrait que continue à exercer le dollar – ont encore pesé sur la cote du London Stock Exchange cette semaine. De nombreux observateurs craignent maintenant un relèvement des taux d'intérêt en Grande-Bretagne, voire une recrudescence de l'inflation à l'automne prochain.

Les fonds d'Etat *ont* accusé également un net repli en début de semaine en raison de l'accès de faiblesse de la livre sterling et de la crainte d'un durcissement de la politique américaine à l'égard des taux d'intérêt.

Indices « F.T. » : industrielles : 656,9 (contre 661 le vendredi précédent) ; mines d'or : 537,9 (contre 551,2) ; fonds d'Etat : 80,63 (contre 80,74).

	Cours 18 mars	Cours 25 mars
Beecham	386	381
Bowater	183	183
Brit. Petroleum	336	320
Charter	216	221
Courtaulds	91	92
De Beers (*)	7,30	7,35
Dunlop	44	45
Free State Geduld	40 1/4	38 1/4
Glaxo	705	760
Gt. Univ. Stores	528	535
Imp. Chemical	394	398
Shell	446	444
Unilever	845	865
Vickers	124	136
War Loan	35 5/8	35 5/8

(*) En dollars

TOKYO

Bien orienté

La hausse des cours s'est poursuivie au Kabuto-Cho où les valeurs nippones ont bénéficié à la fois de l'effet d'entraînement de Wall Street et d'achats importants effectués par des investisseurs étrangers. Ceux-ci ont été particulièrement présents, mardi, lorsque l'indice Nikkei Dow-Jones a établi un nouveau record, à 8 311,12 points.

L'indice D.J. qui avait gagné 170,70 yens la semaine précédente a encore mis 84,19 yens à son actif pour *s'établir à 8 319,09. samedi*, tandis que l'indice général gagnait 5,9 points, à 612,49.

	Cours 18 mars.	Cours 25 mars
Akaï	429	418
Bridgestone	475	477
Canon	1 310	1 310
Fuji Bank	500	500
Honda Motors	874	868
Matsushita Electric	1 330	1 320
Mitsubishi Heavy	220	226
Sony Corp	3 620	3 590
Toyota Motors	1 060	1 080

FRANCFORT

Nouveau record

L'indice de la Commerzbank a établi un nouveau record, à 901,7, contre 861,6 le vendredi précédent.

	Cours 18 mars	Cours 25 mars
A.E.G.	50,80	56
B.A.S.F.	129,20	140
Bayer	126,50	138,20
Commerzbank	156,30	161,70
Deutschebank	306	325
Hoechst	134,30	142,80
Karstadt	259	264
Mannesman	161	169,50
Siemens	310	324,70
Volkswagen	166,80	171,50

Le Monde

LE DÉBUT DE L'ANNÉE SAINTE EXTRAORDINAIRE

La piété et les profits

Vendredi 25 mars : début de l'année sainte extraordinaire — qui durera en fait 13 mois — voulue par le pape pour célébrer dans le monde entier le 1950e anniversaire de la mort du Christ. Au programme : pèlerinages, indulgences, et (bonnes ?) affaires pour le tourisme et les marchands de colifichets.

De notre correspondant

ROME. — L'année sainte extraordinaire de 1983 a commencé vendredi 25 mars comme une superproduction : la retransmision télévisée de l'événement était en effet orchestrée par France Zeffirelli, le réalisateur de « Jésus » et de « La Traviata » qui, au demeurant, connaît admirablement la basilique Saint-Pierre puisqu'il y filma en 1970 les cérémonies du bicentenaire de la naissance de Beethoven.

Si la mise en scène de l'ouverture de ce « jubilé de la Rédemption » été minutieusement préparée et étudiée — avec un choix délibéré de faire de longs plans sur les visages des pélerins plutôt que sur la basilique — la ville de Rome, elle, est loin d'être prête et l'avoue. La municipalité a bien élaboré un projet, mais les financements ne sont pas encore arrivés. C'est donc avec une certaine dose d'improvisation et dans le chaos — aggravé vendredi par une grève des transports de trois heures — que la masse des pélerins venus chercher « le grand pardon » ont été accueillis à Rome.

Les drames de 1450

Assurément, Jean-Paul II a surpris tout le monde en décidant, en novembre dernier que 1983 serait une année sainte extraordinaire — c'est-à-dire en marge normal des vingt-cinq ans — à peine huit ans après celle, « ordinaire » de 1975. A l'époque du moins, son prédécesseur Paul VI avait prévenu de l'événement deux ans auparavant.

Selon le programme de la municipalité, il faudrait quelque 50 milliards de lires pour faire face aux problèmes créés par l'afflux à Rome des pélerins et des touristes et au minimum 12 milliards pour rendre simplement la ville « viable », affirme le maire communiste, M. Ugo Vetere.

Certes, les problèmes que doit affronter Rome, dont les habitants témoignent d'ailleurs de la tranquille assurance de l'expérience, convaincus que ce n'est pas une année sainte qui va les troubler, sont sans commune mesure avec ceux que provoquèrent les vingt-six années saintes des huit siècles passés. Celle de 1450 fut particulièrement dramatique : elle avait attiré tant de pélerins qu'au bout de trois mois Rome fut affamée ; s'ajouta à la pénurie de vivre une épidémie de peste ; une bousculade sur le pont du Castel San Angelo enfin provoqua la mort de 172 personnes culbutées dans le Tibre par-dessus les parapets ou piétinées.

Il avait pourtant été institué sur le pont Saint-Ange, depuis le premier jubilé, de 1300, un système de sens unique pour les pélerins allant et revenant de la basilique : Dante, semble-t-il, se souvint de cette scène lorsqu'il décrivit dans l'« Enfer » les deux fils des séducteurs et des voleurs avançant se tenant par la main dans des directions opposées.

Treize mois

Même s'il ne risque pas de prendre de telles proportions tragiques, le problème de la circulation à Rome est l'un des plus aigus que devra résoudre la municipalité. Il circule dans la capitale italienne 3 millions et demi de véhicules et les parcs sont pratiquement inexistants. L'arrivé de centaines de cars de pélerins risque de paralyser la ville. Jusqu'à présent, l'idée d'interdire à ces mastodontes mobiles le centre historique a rencontré le veto des agences de voyage et des commerçants « Marcher, c'est tout de même le propre du pélerin » soupirent, impuissants, les fonctionnaires de la municipalité.

Les mesures sont d'autant plus difficiles à prendre que pour l'instant personne ne sait combien de pélerins seront attirés par Rome, le pape ayant donné la possibilité aux fidèles d'obtenir des indulgences dans certaines cathédrales sans se rendre nécessairement dans la capitale du catholicisme.

En 1982, il y a eu 11 millions de touristes à Rome. On attend quelque 8 millions de visiteurs supplémentaires cette année.

Sans doute, en faisant du monde et non pas seulement de Rome le siège du jubilé, le pape Jean-paul II a-t-il bouleversé un rite séculaire : déjà son prédécesseur avait renversé l'ordre traditionnel qui prévoi d'abord la célébration « romaine » de l'année sainte puis l'extension des indulgences dans un jubilé des églises locales. Cette fois, Jean-Paul II a fait coïncider les deux célébrations, ne donnant aucune présence ou privilège au pélerinage à Rome.

Mais il a gardé de celui-ci ce qui, à ses yeux, est le caractère essentiel de la piété traditionnelle et populaire. C'est assurément avec ce souci de pouvoir s'adresser au plus grand nombre de fidèles — qui lui fait aussi accomplir ses voyages à l'étranger — que le pape a voulu cette année sainte pour célébrer le 1950e anniversaire de la mort du Christ. Une année sainte qui doit durer en fait treize mois, englobant deux fêtes de Pâques.

Comme toute année sainte ordinaire ou extraordinaire, celle de 1983 soulève les habituelles polèmiques sur les gains que peut en retirer le Saint Siège. La polèmique fut particulièrement vive pour les années saintes de 1525 et 1550 célébrées en pleine époque de la Réforme protestante : Luther dénonça alors avec vigueur le « marché des indulgences » comme prétexte pour faire de l'argent. La présente année sainte tombant précisément par une curieuse coàncidence l'année du 5e centenaire de Luther, le pasteur Aurelio Sbassi, président de la fédèration des Eglises évangéliques, avait d'ailleurs rappelé en janvier dernier « l'indifférence » mais aussi la « perplexité » que suscitent chez les protestants ces « célébrations sur commande » et la pratique des indulgences.

Quand Jean Paul II annonça l'année sainte précisément au moment où le Saint Siège donnait pour la première fois ses explications de l'affaire de l'institut des œuvres de la religion et la Banco Ambrosiano, on se plut à rappeler que non seulement les caisses du Vatican se trouvaient en difficulté, mais aussi que son image parmi les fidèles pouvait être quelque peu entachée. Officiellement, le Vatican affirme qu'en 1975, les dépenses furent supérieures aux entrées et que les offrandes des fidèles sont peu de choses venant de gens simples qui ont déjà dû faire face aux dépense du voyage.

Tout le monde — restaurateurs, hôteliers, commerçant — admet que l'année sainte est pour Rome une source de profits. Mais personne ne veut reconnaître qu'il sera parmi ceux à en profiter. « Les pélerins, ça mange des panini et ça boit de l'eau des fontaines », disent les restaurateurs. « Ils dorment un jour et s'en vont », affirment les hôteliers.

Les seuls à ne pas cacher leur satisfaction — certains que même si jean Paul II a voulu que cette année sainte soit placée sous le signe de l'austérité ils feront de petites fortunes, ce sont les marchands de colifichets et de « bondieuseries » en tous genres. Les « marchands du Temple » ont pris position aux quatre points névralgiques de la Rome des touristes et de la Rome du jubilé : les quatre basiliques dzans lesquelles au moins doit se rendre tout pélerin (Saint-Pierre, Saint-Jean-de-Latran, Saint-Paul-Hors-les-murs, Sainte-Marie-Majeure).

Des habituels « Colisée » dans une boule de verre aux pietas en plastique, en passant par les cadres tridimensionnels avec un Christ en croix qui baisse les yeux, tout est là. Mais la grande vedette, celui dont on voit l'effigie reproduite partout, sur un des maillots, des cendriers, des assiettes ou même des descentes de lit, c'est le pape Vojtyla. Certaines de ces « créations » sont d'ailleurs « made in Taïwan. « Ce sont des initiatives privées, nous ne vendons que des livres de prière et des timbres », s'empresse-t-on de dire au Vatican, où l'on est un peu effarté tout de même de cette « laàcisation » de l'image du pape, proie semble-t-il, du Star System.

PHILIPPE PONS.

A LOURDES

Cumul de célébrations

De notre correspondant

Lourdes. — La basilique souterraine Saint-Pie-X de vingt mille places, consacrée il y a vingt-cinq ans par feu le cardinal Eugène Tisserant, alors légat du pape Paul VI, a reçu pour cette Année sainte 1983 une décoration impressionnante : la croix monumentale qui a servi, en juillet 1981, pour dominer de 30 mètres le podium du Congrès eucharistique international de Lourdes auquel Jean-Paul II, après l'attentat dont il venait d'être victime, n'a pu assister.

Les cérémonies d'ouverture de l'Année sainte à Lourdes ont constitué en même temps l'hommage rendu à Notre-Dame dont on célébrait la fête de l'Annonciation, jour des apparitions de 1858 où la Vierge aurait décliné son nom à la future sainte Bernadette.

Chaque mercredi et chaque dimanche, les célébrations générales de Lourdes à l'intention des quatre millions de pèlerins attendus s'inspireront des thèmes de l'Année sainte.

Les deux ponts qui conduisent du nouvel hôpital au domaine de la grotte seront décorés, à partir du mois de mai, d'un groupe monumental en marbre réalisé par une artiste hongroise, Marie de Faykod, œuvre d'art offerte par les pèlerins de la cité de Bruges.

L'année jubilaire de Lourdes célébrera exceptionnellement et en même temps le 125e anniversaire des apparitions, le 50e anniversaire de la canonisation de Bernadette et le 1 950e anniversaire de la Rédemption proclamé par le pape Année sainte.

GILBERT DUPONT.

Portes ouvertes aux indulgences

De notre correspondant

Rome. — C'est sous une pluie battante et une place Saint-Pierre envahie de parapluies que le pape Jean-Paul II a ouvert, vendredi 25 mars, à 17 heures, l'année sainte extraordinaire de la rédemption et de la réconciliation. Une « première » à plus d'un titre. D'abord, parce que le rite séculaire de l'ouverture de la porte du « grand pardon » a été modifié : la porte murée n'a pas été abattue comme c'était la coutume pour les jubilés, mais, prosaïquement, ouverte d'un tour de clé quand le pape l'eut frappée de l'extérieur trois fois avec le marteau d'or et d'ivoire utilisé par ses prédécesseurs et eut prononcé en latin les antiques paroles : « Ouvrez-moi les portes de la justice. »

Quelques gravats étant tombés sur Paul VI lorsqu'on abattit le mur de brique fermant la porte pour l'année sainte 1975, les autorités vaticanes ont préféré ne pas prendre le risque d'un nouvel incident.

Jean-Paul II a été le premier à franchir le seuil de cette porte, par laquelle, depuis l'an 1300, année du premier jubilé, sont passés au cours des siècles des millions de pèlerins venus à Rome pour les années saintes. Il était suivi par la grande croix de bois portée horizontalement, qui, comme lui, avait traversé la place Saint-Pierre depuis l'abside de la basilique. Une cérémonie d'un esthétisme qui pouvait faire oublier qu'il s'agissait d'un rite de pénitence.

Autre particularité de cette année sainte : alors qu'en 1900 encore Léon XIII avait imposé vingt visites aux quatre basiliques majeures de Rome, il suffit cette fois d'en visiter une seule (les basiliques des Catacombes et de Santa-Croche-in-Gerusalemme ayant été ajoutées à la liste traditionnelle des lieux que peuvent visiter les pèlerins).

Une autre manière d'obtenir l'indulgence consiste à participer à une messe de jubilé ou, ce qui est encore plus « révolutionnaire », à l'audience générale. Reste inchangée la condition de la confession et de la communion. Enfin, il est possible d'obtenir l'indulgence plénière sans même se rendre en pèlerinage à Rome.

Samedi, devaient être ouvertes, avec le même rituel mais non par le pape, les portes des trois autres basiliques majeures de Rome. — Ph. P.

PAS DE GRÈVE LE 31 MARS A LA RADIO-TÉLÉVISION

Le Syndicat unifié de radio et de télévision (SURT) C.F.D.T. a annoncé, vendredi 25 mars, qu'il repoussait à une date ultérieure le préavis de grève qu'il avait déposé, pour le jeudi 31 mars, dans l'ensemble des sociétés du secteur public de l'audiovisuel, afin d'appuyer des revendications portant sur les négociations relatives à l'élaboration d'une convention collective nationale.

Le SURT-C.F.D.T. a, en effet, expliqué que trois faits nouveaux étaient intervenus depuis le dépôt de ce préavis de grève, à la mi-mars, faits qui justifiaient sa décision : le remaniement ministériel, qui a abouti à la transformation du ministère de la communication en un secrétariat d'Etat aux techniques de la communication, dont les attributions restent à préciser ; la déclaration de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle sur l'avenir de ce secteur public (le Monde du 24 mars) ; et surtout l'annonce, par le collège patronal des employeurs, de la présentation, le mardi 29 mars, d'un projet de système salarial — dans le cadre des négociations sur la convention collective nationale, — que le syndicat cédétiste entend examiner avant d'entreprendre tout nouveau mouvement de grève.

● *La fille de l'écrivain français Frédéric Dard*, Joséphine, treize ans, a été enlevée en Suisse lundi 21 mars en fin d'après-midi, puis libérée dans la nuit de jeudi à vendredi après versement par son père d'une rançon de 8 millions de francs français.

Le numéro du « Monde » daté 26 mars 1983 a été tiré à 499 358 exemplaires

L'architecte Bernard Tschumi sera le maître d'œuvre du parc de La Villette

Un jeune architecte français, installé à New-York, Bernard Tschumi, a été désigné, le vendredi 25 mars, maître d'œuvre général du parc de La Villette, où le musée des sciences et des techniques doit être aménagé dans les anciens abattoirs.

Réuni à Paris du 6 au 13 décembre dernier, le jury international présidé par le paysagiste brésilien Roberto Burle-Marx « avait trouvé difficile de désigner un seul lauréat et avait décidé de prolonger la compétition », rappelle le communiqué publié par l'Etablissement public, entre neuf « premiers prix ex aequo » (choisis parmi 470 candidats) qui devaient « approfondir leurs esquisses » (le Monde du 25 janvier).

D'anonyme et ouvert, le concours devenait ainsi une compétition restreinte entre neuf équipes qui ont présenté par écrit, et oralement le jeudi 24 mars, des compléments à leurs projets. Le jury n'avait pu surmonter notamment les querelles d'école entre architectes et paysagistes en son sein.

L'absence de projets très marquants, dans une discipline qui n'a pas eu l'occasion de s'exercer assez fréquemment depuis le dix-neuvième siècle, n'expliquait pas toutefois le niveau de qualité très disparate des « premiers prix ». Ce choix avait vivement surpris les commentateurs et, curieusement, les neuf projets lauréats n'ont pas été montrés au public juqu'à ce jour (ils vont l'être à partir du samedi 26 mars) dans la grande exposition sur les jardins organisée au Centre Pompidou depuis le mois de janvier.

Un théoricien

Né le 25 janvier 1944, à Lausanne, Bernard Tschumi est le fils de l'architecte suisse Jean Tschumi, et porte la double nationalité française et suisse. Il a étudié l'architecture à Paris et à Zurich. Installé à New-York, il enseigne à la Cooper Union, l'école d'architecture de Cooper Union et à l'université de Princeton et se présente lui-même comme un théoricien.

Auteur de nombreux « manifestes » publiés dans les revues spécialisées depuis 1975, et d'un livre intitulé « Manhattan transcripts » (1981), qui a fait l'objet de plusieurs expositions à New-York, Bernard Tschumi pourrait être considéré comme un « formalo-poléміste » à une époque où l'architecture se dessine et s'écrit au moins autant qu'elle se construit.

Sa biographie fait état de nombreux articles et de participation à des expositions ; elle n'indique au chapitre « travaux » que des architectures éphémères et polémiques (subventionnées par le Fonds national pour les arts de New-York) désigné sous le nom de « folies » au sens du dix-huitième siècle.

Le projet de Bernard Tschumi pour le parc de La Villette est fondé sur le principe de ces « folies du 20e siècle », petits édifices destinés à accueillir les activités nombreuses prévues par le programme, à raison d'une construction tous les cent mètres, pour « jalonner le territoire ».

Selon l'architecte, cette « trame neutre » devrait s'accommoder « de toutes les transformations imaginables dans les cinquante ou cent prochaines années. » Le parc s'organiserait selon une composition très formaliste à base de formes géométriques simples : cercle, carré et triangle.

M. CH.

LES BANQUES OCCIDENTALES ACCORDENT 600 MILLIONS DE DOLLARS DE NOUVEAUX CRÉDITS A LA YOUGOSLAVIE

La Yougoslavie a conclu un accord avec les banques occidentales aux termes duquel quelque 600 millions de dollars de crédits nouveaux lui sont accordés tandis qu'une partie de sa dette extérieure venant à échéance en 1983 est rééchelonnée. Selon le *Financial Times*, le rééchelonnement porte sur 1,4 milliard de dollars le crédit à moyen terme pour lequel un délai de paiement de six années (au lieu des cinq d'abord proposées par les banques) est accordé, et sur 1,8 à 2 milliards de dollars de crédit à court terme (moins de douze mois d'échéance) qui seront remboursés en deux ans.

Les banques commerciales voulaient que ce soit la République fédérale elle-même qui emprunte les nouvelles sommes dont elle a besoin. Il a été convenu que les crédits seront consentis à la Banque nationale et aux banques commerciales yougoslaves, mais la République fédérale donnera sa garantie.

En plus de facilités accordées par les banques étrangères, la Yougoslavie recevra des crédits des gouvernements occidentaux (1,36 milliard de dollars, ainsi que du Fonds monétaire) (600 millions de dollars) et de la Banque mondiale (350 millions de dollars). en attendant, la Banque des règlements internationaux (B.R.I.) doit lui consentir un crédit-relais de 500 millions de dollars.



En R.F.A.

L'EXCÉDENT DE LA BALANCE COMMERCIALE A REPRÉSENTÉ 11 MILLIARDS DE FRANCS

La balance commerciale ouest-allemande a enregistré en février un excédent de 3,7 milliards de deutschemarks (11 milliards de francs), contre 2,7 milliards en janvier (+ 3,6 milliards de deutschemarks en février 1982). Pour les deux premier mois de 1983, le solde positif a été de 6,4 milliards de deutschemarks, contre 4,8 milliards durant la même période de 1982.

De son côté, la balance courante a été excédentaire de 800 millions de deutschemarks alors qu'elle avait été déficitaire de 100 millions en janvier. En deux mois, le surplus a été proche de 700 millions de deutschemarks contre un passif de 2,9 milliards en janvier-février 1982.

En février, les exportations ont atteint 33,1 milliards de deutschemarks, ayant augmenté de 2,5 % par rapport à janvier et baissé de 3,7 % par rapport à février 1982. Les importations ont représenté 29,4 milliards de deutschemarks, en hausse de 20,3 % en un mois et en diminution de 0,5 % en un an. Pour les deux premier mois de 1983, les ventes ont atteint 65,5 milliards de deutschemarks, en baisse de 0,1 %, et les achats 59,1 milliards, en diminution de 3,3 % par rapport à la même période de 1982.

A Levallois-Perret

DEUX MALFAITEURS TUÉS PAR LE FILS D'UN BIJOUTIER

Deux malfaiteurs ont été tués, vendredi 25 mars, au cours d'un hold-up dans une bijouterie à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine). Un troisième homme a pu prendre la fuite.

Vers 16 h 30, deux jeunes gens sont entrés dans la boutique de M. et Mme Pasteur où se trouvait un vendeur et ont demandé à examiner des pendules, puis des bagues.

Le fils des bijoutiers, M. Gilles Pasteur, âgé de 24 ans, qui entrait à ce moment a été étonné par l'attitude des deux « clients ». L'arrivée d'un troisième homme qui se dirigea vers l'atelier, au fond de la boutique, lui fit comprendre qu'il s'agissait de malfaiteurs. Le jeune homme s'est glissé derrière le comptoir et a saisi un révolver. Deux des malfaiteurs ont alors sorti des révolvers, mais M. Pasteur a tiré le premier, blessant mortellement l'un d'eux.

Alors que le troisième malfaiteur se précipitait vers lui, M. Pasteur s'est retourné et l'a tué.

A B C D E F G